

Liste tarifaire du Canada

Les catégories suivantes s'appliqueront à l'élimination des droits de douane:

I) Catégorie A – Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement A sera réduit à en franchise à la date d'entrée en vigueur du présent accord.

II) Catégorie A1 - Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement A1 sera réduit à en franchise sur une base différée. Le taux en franchise entrera normalement en vigueur au plus tard 120 jours après que le gouvernement du Costa Rica aura satisfait le gouvernement du Canada que le Costa Rica a éliminé toutes les exemptions fiscales et toute autre subvention à l'exportation qui sont offertes aux compagnies opérant dans le régime de zone franche du Costa Rica.

III) Catégorie A2 - Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement A2 sera réduit à en franchise à la date d'entrée en vigueur du présent accord. Toutefois, le numéro tarifaire est temporaire et peut expirer à tout moment.

IV) Catégorie B - Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement B sera supprimé en 5 tranches égales, à l'exception de la marchandise arrivant de zones franches où le taux réduit résultant de cette procédure entrera en vigueur seulement dans l'année, et au taux applicable pour cette année, au cours de laquelle le gouvernement du Costa Rica aura satisfait le gouvernement du Canada que le Costa Rica a éliminé toutes les exemptions fiscales et toute autre subvention à l'exportation qui sont offertes aux compagnies opérant dans le régime de zone franche du Costa Rica.

La réduction susmentionnée sera calculée comme suit:

i)	date de l'entrée en vigueur	1/5
ii)	1 ^{er} janvier 2003	2/5
iii)	1 ^{er} janvier 2004	3/5
iv)	1 ^{er} janvier 2005	4/5
v)	1 ^{er} janvier 2006	5/5

V) Catégorie C - Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement C sera supprimé en 8 tranches égales, à l'exception de la marchandise arrivant de zones franches où le taux réduit résultant de cette procédure entrera en vigueur seulement dans l'année, et au taux applicable pour cette année, au cours de laquelle le gouvernement du Costa Rica aura satisfait le gouvernement du Canada que le Costa Rica a éliminé toutes les exemptions fiscales et toute autre subvention à l'exportation qui sont offertes aux compagnies opérant dans le régime de zone franche du Costa Rica.

La réduction susmentionnée sera calculée comme suit:

i)	date de l'entrée en vigueur	1/8
ii)	1 ^{er} janvier 2003	2/8
iii)	1 ^{er} janvier 2004	3/8
iv)	1 ^{er} janvier 2005	4/8
v)	1 ^{er} janvier 2006	5/8
vi)	1 ^{er} janvier 2007	6/8
vii)	1 ^{er} janvier 2008	7/8
viii)	1 ^{er} janvier 2009	8/8

VI) Catégorie D - Le taux dans la liste tarifaire à l'égard d'un produit compris dans un numéro tarifaire avec catégorie d'échelonnement D sera supprimé en 9 tranches égales, à compter d'un an après la date d'entrée en vigueur du présent accord, à l'exception de la marchandise arrivant de zones franches où le taux réduit résultant de cette procédure entrera en vigueur seulement dans l'année, au taux applicable pour cette année, au cours de laquelle le gouvernement du Costa Rica aura satisfait le gouvernement du Canada que le Costa Rica a éliminé toutes les exemptions fiscales et toute autre subvention à l'exportation qui sont offertes aux compagnies opérant dans le régime de zone franche du Costa Rica.

La réduction susmentionnée sera calculée comme suit:

i)	date de l'entrée en vigueur	N/A
ii)	1 ^{er} janvier 2003	1/9
iii)	1 ^{er} janvier 2004	2/9
iv)	1 ^{er} janvier 2005	3/9
v)	1 ^{er} janvier 2006	4/9
vi)	1 ^{er} janvier 2007	5/9
vii)	1 ^{er} janvier 2008	6/9
viii)	1 ^{er} janvier 2009	7/9
ix)	1 ^{er} janvier 2010	8/9
x)	1 ^{er} janvier 2011	9/9

VII) L'élimination tarifaire ne s'applique pas aux produits compris dans les numéros tarifaires avec la catégorie d'échelonnement E.

Note: Les dates mentionnées dans les catégories d'échelonnement décrites ci-haut assument que le présent accord entrera en vigueur au cours de l'année calendrier 2002.

Liste tarifaire du Canada

Numéro Tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux	Catégorie d'échelonnement
01011100	Reproducteurs de race pure	En fr.	A
01011900	Autres	En fr.	A
01012000	Ânes, mulets et bardots	En fr.	A
01021000	Reproducteurs de race pure	En fr.	A
01029000	Autres	En fr.	A
01031000	Reproducteurs de race pure	En fr.	A
01039100	D'un poids inférieur à 50 kg	En fr.	A
01039200	D'un poids égal ou supérieur à 50 kg	En fr.	A
01041000	De l'espèce ovine	En fr.	A
01042000	De l'espèce caprine	En fr.	A
01051110	Aux fins de reproduction	En fr.	A
01051121	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,86 ¢ chacun	E
01051122	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de 30,8 ¢ chacun	E
01051190	Autres	En fr.	A
01051210	Aux fins de reproduction	En fr.	A
01051290	Autres	8 %	A
01051910	Aux fins de reproduction	En fr.	A
01051992	Pintades	2,5 %	A
01051993	Canards et oies	8 %	A
01059210	Aux fins de reproduction; Volaille de réforme; Poussins démarrés	2,82 ¢/kg	A
01059291	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 ¢/kg	E
01059292	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$1,25/kg	E
01059310	Aux fins de reproduction; Volaille de réforme; Poussins démarrés	2,82 ¢/kg	A
01059391	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 ¢/kg	E
01059392	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$1,25/kg	E
01059911	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 ¢/kg	E
01059912	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$1,60/kg	E
01059990	Autres	3 %	A
01060000	Autres animaux vivants.	En fr.	A
02011010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02011020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02012010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02012020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02013010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02013020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02021010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02021020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02022010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02022020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02023010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02023020	Au-dessus de l'engagement d'accès	26,5 %	E
02031100	En carcasses ou demi-carcasses	En fr.	A
02031200	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	En fr.	A
02031900	Autres	En fr.	A
02032100	En carcasses ou demi-carcasses	En fr.	A
02032200	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	En fr.	A
02032900	Autres	En fr.	A

02041000	Carcasses et demi-carcasses d'agneau fraîches ou réfrigérées	En fr.	A
02042100	En carcasses ou demi-carcasses	En fr.	A
02042210	D'agneau	En fr.	A
02042220	De mouton	En fr.	A
02042300	Désossées	En fr.	A
02043000	Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	En fr.	A
02044100	En carcasses ou demi-carcasses	2 %	A
02044210	D'agneau	En fr.	A
02044220	De mouton	2 %	A
02044310	D'agneau	En fr.	A
02044320	De mouton	2,5 %	A
02045000	Viandes des animaux de l'espèce caprine	En fr.	A
02050000	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.	En fr.	A
02061000	De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	En fr.	A
02062100	Langues	En fr.	A
02062200	Foies	En fr.	A
02062900	Autres	En fr.	A
02063000	De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	En fr.	A
02064100	Foies	En fr.	A
02064900	Autres	En fr.	A
02068000	Autres, frais ou réfrigérés	En fr.	A
02069000	Autres, congelés	En fr.	A
02071110	Volaille de réforme	8 %	A
02071191	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02071192	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$1,67/kg	E
02071210	Volaille de réforme	8 %	A
02071291	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02071292	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$1,67/kg	E
02071310	Volaille de réforme	4 %	A
02071391	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02071392	Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	249 % mais pas moins de \$3,78/kg	E
02071393	Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	249 % mais pas moins de \$6,74/kg	E
02071410	Volaille de réforme	9 %	A
02071421	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02071422	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$6,45/kg	E
02071491	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E

02071492	Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	249 % mais pas moins de \$3,78/kg	E
02071493	Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	249 % mais pas moins de \$6,74/kg	E
02072411	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072412	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$2,11/kg	E
02072491	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072492	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$1,95/kg	E
02072511	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072512	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$2,11/kg	E
02072591	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072592	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$1,95/kg	E
02072610	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072620	Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	165 % mais pas moins de \$2,94/kg	E
02072630	Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	165 % mais pas moins de \$4,82/kg	E
02072711	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
02072712	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 % mais pas moins de \$4,51/kg	E
02072791	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02072792	Au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	165 % mais pas moins de \$2,94/kg	E

02072793	Au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	165 % mais pas moins de \$4,82/kg	E
02073200	Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	8 %	A
02073300	Non découpés en morceaux, congelés	5,5 %	A
02073400	Foies gras, frais ou réfrigérés	En fr.	A
02073500	Autres, frais ou réfrigérés	4 %	A
02073610	Foies	En fr.	A
02073690	Autres	4,5 %	A
02081000	De lapins ou de lièvres	En fr.	A
02082000	Cuisses de grenouilles	En fr.	A
02089000	Autres	En fr.	A
02090010	Graisse de porc	En fr.	A
02090021	Graisse de coqs et poules, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02090022	Graisse de coqs et poules, au-dessus de l'engagement d'accès	249 % mais pas moins de \$6,74/kg	E
02090023	Graisse de dindons et dindes, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02090024	Graisse de dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès	165 % mais pas moins de \$4,82/kg	E
02090029	Autres	11 %	A
02101100	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	En fr.	A
02101200	Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	En fr.	A
02101900	Autres	En fr.	A
02102000	Viandes de l'espèce bovine	En fr.	A
02109011	De coqs et poules, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02109012	De coqs et poules, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	249 % mais pas moins de \$5,81/kg	E
02109013	De coqs et poules, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	249 % mais pas moins de \$10,36/kg	E
02109014	De dindons et dindes, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
02109015	De dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	165 % mais pas moins de \$3,67/kg	E
02109016	De dindons et dindes, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	165 % mais pas moins de \$6,03/kg	E
02109019	Autres	2,5 %	A
02109090	Autres	En fr.	A
03011000	Poissons d'ornement	En fr.	A
03019100	Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	En fr.	A
03019200	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	En fr.	A
03019300	Carpes	En fr.	A
03019900	Autres	En fr.	A

03021100	Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	En fr.	A
03021200	Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	En fr.	A
03021900	Autres	En fr.	A
03022100	Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	En fr.	A
03022200	Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	En fr.	A
03022300	Soles (<i>Solea</i> spp.)	En fr.	A
03022900	Autres	En fr.	A
03023100	Thons blancs ou germans (<i>Thunnus alalunga</i>)	En fr.	A
03023200	Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	En fr.	A
03023300	Listaos ou bonites à ventre rayé	En fr.	A
03023900	Autres	En fr.	A
03024000	Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	En fr.	A
03025000	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	En fr.	A
03026100	Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	En fr.	A
03026200	Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	En fr.	A
03026300	Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	En fr.	A
03026400	Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	En fr.	A
03026500	Squales	En fr.	A
03026600	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	En fr.	A
03026900	Autres	En fr.	A
03027000	Foies, oeufs et laitances	3 %	A
03031000	Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	En fr.	A
03032100	Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	En fr.	A
03032200	Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	En fr.	A
03032900	Autres	En fr.	A
03033100	Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	En fr.	A
03033200	Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	En fr.	A
03033300	Soles (<i>Solea</i> spp.)	En fr.	A
03033900	Autres	En fr.	A
03034100	Thons blancs ou germans (<i>Thunnus alalunga</i>)	En fr.	A
03034200	Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	En fr.	A
03034300	Listaos ou bonites à ventre rayé	En fr.	A
03034900	Autres	En fr.	A
03035000	Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	En fr.	A
03036000	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	En fr.	A
03037100	Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	En fr.	A

03037200	Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	En fr.	A
03037300	Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	En fr.	A
03037400	Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	En fr.	A
03037500	Squales	En fr.	A
03037600	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	En fr.	A
03037700	Bars (loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i>)	En fr.	A
03037800	Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	En fr.	A
03037900	Autres	En fr.	A
03038000	Foies, oeufs et laitances	3 %	A
03041000	Frais ou réfrigérés	En fr.	A
03042000	Filets congelés	En fr.	A
03049000	Autres	En fr.	A
03051000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine.	En fr.	A
03052000	Foies, oeufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	3 %	A
03053000	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	En fr.	A
03054100	Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	En fr.	A
03054200	Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	En fr.	A
03054900	Autres	En fr.	A
03055100	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	En fr.	A
03055900	Autres	En fr.	A
03056100	Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	En fr.	A
03056200	Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	En fr.	A
03056300	Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	En fr.	A
03056900	Autres	En fr.	A
03061100	Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	5 %	A
03061200	Homards (<i>Homarus</i> spp.)	En fr.	A
03061300	Crevettes	En fr.	A
03061410	Crabe des neiges, congelé, pour la transformation	En fr.	A
03061490	Autres	5 %	A
03061900	Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	5 %	A
03062100	Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	5 %	A
03062200	Homards (<i>Homarus</i> spp.)	En fr.	A
03062300	Crevettes	En fr.	A
03062400	Crabes	5 %	A
03062900	Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine	5 %	A
03071010	Dans leurs coquille	3 %	A
03071020	Séparées de leurs coquille	En fr.	A
03072100	Vivants, frais ou réfrigérés	En fr.	A
03072910	Congelés	En fr.	A
03072920	Séchés, salés ou en saumure	4 %	A
03073100	Vivantes, fraîches ou réfrigérées	En fr.	A
03073900	Autres	En fr.	A
03074100	Vivants, frais ou réfrigérés	En fr.	A
03074900	Autres	En fr.	A
03075100	Vivants, frais ou réfrigérés	En fr.	A
03075900	Autres	En fr.	A
03076000	Escargots autres que de mer	En fr.	A
03079100	Vivants, frais ou réfrigérés	En fr.	A
03079900	Autres	En fr.	A

04011010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
04011020	Au-dessus de l'engagement d'accès	241 % mais pas moins de \$34,50/hl	E
04012010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	E
04012020	Au-dessus de l'engagement d'accès	241 % mais pas moins de \$34,50/hl	E
04013010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	E
04013020	Au-dessus de l'engagement d'accès	292,5 % mais pas moins de 2,48 \$/kg	E
04021010	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	A
04021020	Au-dessus de l'engagement d'accès	201,5 % mais pas moins de \$2,01/kg	E
04022111	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04022112	Au-dessus de l'engagement d'accès	243 % mais pas moins de \$2,82/kg	E
04022121	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	E
04022122	Au-dessus de l'engagement d'accès	295,5 % mais pas moins de \$4,29/kg	E
04022911	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04022912	Au-dessus de l'engagement d'accès	243 % mais pas moins de \$2,82/kg	E
04022921	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	E
04022922	Au-dessus de l'engagement d'accès	295,5 % mais pas moins de \$4,29/kg	E
04029110	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,84 ¢/kg	A
04029120	Au-dessus de l'engagement d'accès	259 % mais pas moins de 78,9 ¢/kg	E
04029910	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,84 ¢/kg	A
04029920	Au-dessus de l'engagement d'accès	255 % mais pas moins de 95,1 ¢/kg	E
04031010	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	E
04031020	Au-dessus de l'engagement d'accès	237,5 % mais pas moins de 46,6 ¢/kg	E
04039011	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	A
04039012	Au-dessus de l'engagement d'accès	208 % mais pas moins de \$2,07/kg	E
04039091	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
04039092	Au-dessus de l'engagement d'accès	216,5 % mais pas moins de \$2,15/kg	E
04041010	Concentré de protéines de lactosérum	4,94 ¢/kg	A
04041021	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	A
04041022	Au-dessus de l'engagement d'accès	208 % mais pas moins de 2,07 \$/kg	E
04041090	Autres	11 %	A
04049010	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	A
04049020	Au-dessus de l'engagement d'accès	270 % mais pas moins de \$3,15/kg	E

04051010	Dans les limites de l'engagement d'accès	11,38 ¢/kg	E
04051020	Au-dessus de l'engagement d'accès	298,5 % mais pas moins de 4,00 \$/kg	E
04052010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7 %	E
04052020	Au-dessus de l'engagement d'accès	274,5 % mais pas moins de \$2,88/kg	E
04059010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
04059020	Au-dessus de l'engagement d'accès	313,5 % mais pas moins de 5,12 \$/kg	E
04061010	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04061020	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$4,52/kg	E
04062011	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,84 ¢/kg	A
04062012	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$3,58/kg	E
04062091	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04062092	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,11/kg	E
04063010	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04063020	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$4,34/kg	E
04064010	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	A
04064020	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,33/kg	E
04069011	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,84 ¢/kg	E
04069012	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$3,53/kg	E
04069021	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069022	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,78/kg	E
04069031	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069032	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,50/kg	E
04069041	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069042	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$4,23/kg	E
04069051	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069052	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,08/kg	E
04069061	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E

04069062	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$3,53/kg	E
04069071	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069072	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$4,34/kg	E
04069081	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069082	Au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,26/kg	E
04069091	Havarti et du type Havarti, dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069092	Havarti et du type Havarti, au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$4,34/kg	E
04069093	Parmesan et du type Parmesan, dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069094	Parmesan et du type Parmesan, au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,08/kg	E
04069095	Romano et du type Romano, dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069096	Romano et du type Romano, au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$5,15/kg	E
04069098	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	3,32 ¢/kg	E
04069099	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès	245,5 % mais pas moins de \$3,53/kg	E
04070011	D'incubation, pour grilloirs, dans les limites de l'engagement d'accès	1,51 ¢/douz	A
04070012	D'incubation, pour grilloirs, au-dessus de l'engagement d'accès	238 % mais pas moins de \$2,91/douz	E
04070018	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	1,51 ¢/douz	A
04070019	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès	163,5 % mais pas moins de 79,9 ¢/douz	E
04070090	Autres	En fr.	A
04081110	Dans les limites de l'engagement d'accès	8,5 %	E
04081120	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$6,12/kg	E
04081910	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,63 ¢/kg	E
04081920	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$1,52/kg	E
04089110	Dans les limites de l'engagement d'accès	8,5 %	E
04089120	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$6,12/kg	E
04089910	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,63 ¢/kg	E
04089920	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$1,52/kg	E
04090000	Miel naturel.	En fr.	A
04100000	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs.	11 %	A
05010000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.	En fr.	A
05021000	Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	En fr.	A
05029000	Autres	En fr.	A
05030000	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support	En fr.	A

05040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé.	En fr.	A
05051000	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet	En fr.	A
05059000	Autres	En fr.	A
05061000	Osséine et os acidulés	En fr.	A
05069000	Autres	En fr.	A
05071000	Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	En fr.	A
05079000	Autres	En fr.	A
05080000	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et l	En fr.	A
05090000	Éponges naturelles d'origine animale.	En fr.	A
05100000	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire.	En fr.	A
05111000	Sperme de taureaux	En fr.	A
05119100	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chapitre 3	En fr.	A
05119900	Autres	En fr.	A
06011011	Du genre des narcissus, autres que ceux utilisés par des fleuristes ou des pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire	6 %	A
06011019	Autres	En fr.	A
06011021	Rhizomes de rhubarbe et griffes d'asperges; Racines tubéreuses de cannas, de dahlias et de pivoines; Tubercules, autres racines tubéreuses, cormus, autres griffes et rhizomes utilisés par les fleuristes et les pépiniéristes aux fins de forçage ou pour e	En fr.	A
06011029	Autres	6 %	A
06012010	Plantes, plantes et racines de chicorée; Utilisés par des fleuristes ou des pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire; Racines tubéreuses de cannas, de dahlias et de pivoines	En fr.	A
06012090	Autres	6 %	A
06021000	Boutures non racinées et greffons	En fr.	A
06022000	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non	En fr.	A
06023000	Rhododendrons et azalées, greffés ou non	En fr.	A
06024010	Rosiers multiflores	6 %	A
06024090	Autres	En fr.	A
06029010	Blanc de champignons; Palmiers, fougères (autres que les fougères à racines tubéreuses), caoutchoutiers ficus, lilas, araucarias, lauriers, cactus, arbres, cardères, plants de patates douces, plants de choux, plants de choux-fleurs, plants d'oignons et d	En fr.	A
06029090	Autres	6 %	A
06031019	Autres	10,5 %	A
06031020	Oeillet et chrysanthèmes [À compter du 1er janvier 2003]	8 %	A
06031029	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	8 %	A
06031031	Cymbidium	16 %	A
06031039	Autres	12,5 %	A

06031090	Autres	6 %	A
06039010	Gypsophiles, teintes, blanchies ou imprégnées	6,5 %	A
06039020	Autres gypsophiles	8 %	A
06039090	Autres	En fr.	A
06041000	Mousses et lichens	En fr.	A
06049110	Arbres de Noël; Feuillages d'Asparagus setaceus; Herbes et feuilles de palmier	En fr.	A
06049190	Autres	6 %	A
06049910	Herbes et feuilles de palmier	En fr.	A
06049990	Autres	8 %	A
07011000	De semence	\$4,94/tonne métrique	A
07019000	Autres	\$4,94/tonne métrique	A
07020010	Pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 9,5 %	A
07020091	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 32 semaines au cours d'une période de 12 mo	4,68 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07020093	Autres, importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous- ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 32 semaines au cours d'une période	4,68 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07020099	Autres	En fr.	A
07031010	Plants d'oignons	4,23 ¢/kg mais pas moins de 9,5 %	A
07031021	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	2,12 ¢/kg mais pas moins de 9,5 %	A
07031029	Autres	En fr.	A
07031031	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 22 semaines au cours d'une période de 12 moi	4,68 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
07031033	Autres, importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous- ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 22 semaines au cours d'une période d	4,68 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
07031039	Autres	En fr.	A
07031041	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 46 semaines au cours d'une période de 12 moi	2,81 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07031049	Autres	En fr.	A
07031091	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 46 semaines au cours d'une période de 12 moi	2,81 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A

07031093	Autres, importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 46 semaines au cours d'une période d	2,81 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07031099	Autres	En fr.	A
07032000	Aulx (ails)	En fr.	A
07039000	Poireaux et autres légumes alliacés	En fr.	A
07041011	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 4 % plus 4 %	A
07041012	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 4 %	A
07041090	Autres	En fr.	A
07042011	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	5,62 ¢/kg mais pas moins de 10,5 % plus 4 %	A
07042012	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	5,62 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
07042090	Autres	En fr.	A
07049010	Brocolis pour la transformation	2,12 ¢/kg mais pas moins de 6 %	A
07049021	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 16 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	4,68 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07049029	Autres	En fr.	A
07049031	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 34 semaines au cours d'une période de 12 moi	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07049039	Autres	En fr.	A
07049041	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 30 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07049049	Autres	En fr.	A
07049090	Autres	En fr.	A
07051111	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 % plus 4 %	A
07051112	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07051190	Autres	En fr.	A
07051911	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 % plus 4 %	A

07051912	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	2,35 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07051990	Autres	En fr.	A
07052100	Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	En fr.	A
07052900	Autres	En fr.	A
07061011	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 4 % plus 4 %	A
07061012	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 4 %	A
07061020	Autres jeunes carottes d'une longueur maximale de 11 cm	En fr.	A
07061031	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	0,94 ¢/kg plus 4 %	A
07061032	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	0,94 ¢/kg	A
07061040	Autres carottes	En fr.	A
07061050	Navets	En fr.	A
07069010	Betteraves pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07069021	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 8,5 % plus 4 %	A
07069022	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	1,88 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07069030	Autres betteraves	En fr.	A
07069040	Salsifis et céleris-raves	En fr.	A
07069051	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 26 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	A
07069059	Autres	En fr.	A
07069090	Autres	En fr.	A
07070010	Pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	A
07070091	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 30 semaines au cours d'une période de 12 moi	4,22 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07070093	Autres, importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 30 semaines au cours d'une période d	4,22 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07070099	Autres	En fr.	A
07081010	Pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	A

07081091	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07081099	Autres	En fr.	A
07082010	Haricots, mange-tout, pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	A
07082021	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 % plus 4 %	A
07082022	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07082030	Autres haricots, mange-tout	En fr.	A
07082090	Autres	En fr.	A
07089000	Autres légumes à cosse	En fr.	A
07091000	Artichauts	En fr.	A
07092010	Pour la transformation	5,51 ¢/kg mais pas moins de 7,5 %	A
07092091	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 8 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	10,31 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07092099	Autres	En fr.	A
07093000	Aubergines	En fr.	A
07094011	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 12,5 % plus 4 %	A
07094012	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07094090	Autres	En fr.	A
07095110	Pour la transformation	8,43 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07095190	Autres	8,43 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07095200	Truffes	En fr.	A
07096010	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07096090	Autres	En fr.	A
07097000	Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	En fr.	A
07099011	Importé au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 16 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3,28 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
07099019	Autres	En fr.	A

07099021	Importée au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	En fr.	A
07099029	Autres	En fr.	A
07099031	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	2,81 ¢/kg mais pas moins de 12,5 % plus 4 %	A
07099032	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	2,81 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
07099040	Autres maïs doux en épi	En fr.	A
07099090	Autres	En fr.	A
07101000	Pommes de terre	6 %	A
07102100	Pois (Pisum sativum)	9,5 %	A
07102200	Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.)	9,5 %	A
07102910	Pois chiches, lupins, cajans, (pois cajans ou ambrevades) et graines de guarée	En fr.	A
07102990	Autres	9,5 %	A
07103000	Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	En fr.	A
07104000	Maïs doux	9,5 %	A
07108010	Asperges	19 %	A
07108020	Brocolis et choux-fleurs [À compter du 1er janvier 2003]	12,5 %	A
07108029	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	12,5 %	A
07108030	Choux de Bruxelles; Champignons	12,5 %	A
07108040	Jeunes carottes (d'une longueur maximale de 11 cm)	11 %	A
07108050	Artichauts (Chine), pousses de bambou, feuilles de cactus (nopales), cardons, feuilles de coriandre (Chinese ou Mexican parsley ou Yen Sai), jicama, cerfeuil, malanga, gombo (ketmies), tomates arbustives (tomates du Cap), estragon, tomatillos, topedos, tr	En fr.	A
07108090	Autres	9,5 %	A
07109000	Mélanges de légumes	12,5 %	A
07111000	Oignons	8 %	A
07112000	Olives	En fr.	A
07113000	Câpres	En fr.	A
07114010	Cornichons, d'un diamètre maximal de 19 mm, devant servir à la fabrication des cornichons finis	En fr.	A
07114090	Autres	10,5 %	A
07119000	Autres légumes; mélanges de légumes	8 %	A
07122000	Oignons	6 %	A
07123010	Champignons	6 %	A
07123020	Truffes	En fr.	A
07129010	Légumes déshydratés, y compris les aulx (ails) mais à l'exclusion des pommes de terre en poudre, devant servir à la fabrication de produits alimentaires; Graines de maïs doux; Estragon, marjolaine cultivée et sarriette	En fr.	A
07129020	Aulx (ails), autres	6 %	A
07129090	Autres	6 %	A
07131010	Graines, en paquets d'un poids n'excédant pas 500 g chacun	5,5 %	A
07131090	Autres	En fr.	A
07132000	Pois chiches	En fr.	A
07133110	Des espèces Vigna radiata (L.) Wilczek, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun	En fr.	A
07133190	Autres	2 %	A

07133200	Haricots «petits rouges» (haricots Adzuki) (Phaseolus ou Vigna angularis)	2 %	A
07133310	Graines	En fr.	A
07133391	Haricots communs rouges	En fr.	A
07133399	Autres	2 %	A
07133910	Haricots de Lima et doliques d'Égypte	En fr.	A
07133990	Autres	2 %	A
07134000	Lentilles	En fr.	A
07135010	Graines, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun	En fr.	A
07135090	Autres	2 %	A
07139010	Graines, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun	En fr.	A
07139090	Autres	En fr.	A
07141000	Racines de manioc	En fr.	A
07142000	Patates douces	En fr.	A
07149010	Congelés, autres que châtaignes d'eau (macres)	9,5 %	A
07149090	Autres	En fr.	A
08011100	Desséchées	En fr.	A
08011900	Autres	En fr.	A
08012100	En coques	En fr.	A
08012200	Sans coques	En fr.	A
08013100	En coques	En fr.	A
08013200	Sans coques	En fr.	A
08021100	En coques	En fr.	A
08021200	Sans coques	En fr.	A
08022100	En coques	En fr.	A
08022200	Sans coques	En fr.	A
08023100	En coques	En fr.	A
08023200	Sans coques	En fr.	A
08024000	Châtaignes et marrons (Castanea spp.)	En fr.	A
08025000	Pistaches	En fr.	A
08029000	Autres	En fr.	A
08030000	Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches.	En fr.	A
08041000	Dattes	En fr.	A
08042000	Figues	En fr.	A
08043000	Ananas	En fr.	A
08044000	Avocats	En fr.	A
08045000	Goyaves, mangues et mangoustans	En fr.	A
08051000	Oranges	En fr.	A
08052000	Mandarines (y compris les tangérines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes	En fr.	A
08053000	Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia)	En fr.	A
08054000	Pamplemousses et pomelos	En fr.	A
08059000	Autres	En fr.	A
08061011	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 15 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	1,41 ¢/kg	A
08061019	Autres	En fr.	A
08061091	À leur état naturel	En fr.	A
08061099	Autres	6 %	A
08062000	Secs	En fr.	A
08071100	Pastèques	En fr.	A
08071900	Autres	En fr.	A
08072000	Papayes	En fr.	A
08081010	À leur état naturel	En fr.	A
08081090	Autres	8,5 %	A
08082010	Poires pour la transformation	2,12 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A

08082021	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 24 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	2,81 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08082029	Autres	En fr.	A
08082030	Coings	En fr.	A
08091010	Pour la transformation	2,12 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A
08091091	Importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 10 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	4,68 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08091099	Autres	En fr.	A
08092010	Douces, pour la transformation	5,64 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A
08092021	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 10 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	5,64 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A
08092029	Autres	En fr.	A
08092031	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 8 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08092039	Autres	En fr.	A
08092090	Autres	6 %	A
08093010	Pêches, à l'exclusion des nectarines, pour la transformation	2,82 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A
08093021	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 14 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	5,62 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08093029	Autres	En fr.	A
08093030	Nectarines, à leur état naturel	En fr.	A
08093090	Autres	8,5 %	A
08094010	Prunes à pruneaux pour la transformation	1,06 ¢/kg mais pas moins de 8 %	A
08094021	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	2,81 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08094029	Autres	En fr.	A
08094031	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	3,75 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08094039	Autres	En fr.	A
08094090	Autres	8,5 %	A
08101010	Pour la transformation [À compter du 1er janvier 2003]	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A

08101019	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08101091	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 8 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars [À compter du 1er janvier 2003]	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08101093	Autres, importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous- ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 8 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars [Du 1er janvier 1998 au 31 décem	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08101099	Autres	En fr.	A
08102011	Importées au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre du Revenu national ou du sous-ministre du Revenu national, mais n'excédant pas 6 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	En fr.	A
08102019	Autres	En fr.	A
08102090	Autres	En fr.	A
08103000	Groseilles à grappes, y compris les cassis, et groseilles à maquereau	En fr.	A
08104010	À leur état naturel	En fr.	A
08104090	Autres	En fr.	A
08105000	Kiwis	En fr.	A
08109000	Autres	En fr.	A
08111010	Pour la transformation [À compter du 1er janvier 2003]	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08111019	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	5,62 ¢/kg mais pas moins de 8,5 %	A
08111090	Autres [À compter du 1er janvier 2003]	12,5 %	A
08111099	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	12,5 %	A
08112000	Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres- framboises et groseilles à grappes ou à maquereau	6 %	A
08119010	Cerises	9,37 ¢/kg mais pas moins de 12,5 %	A
08119020	Pêches	10,5 %	A
08119090	Autres	En fr.	A
08121010	Cerises de France dénoyautées, avec tige, conservés provisoirement au moyen de gaz sulfureux, devant servir à la fabrication de cerises au marasquin avec tige	En fr.	A
08121090	Autres	9,37 ¢/kg mais pas moins de 10,5 %	A
08122000	Fraises	9,37 ¢/kg mais pas moins de 14,5 %	A

08129010	Akalas, akées, poires d'anchois, poires orientales, avocats, bananes, fruit à pain, caramboles, chayottes, chérimoles (coeurs de boeuf), agrumes, dattes, durions, feijoas, figues, fu quas (poires de merveille, margoses), quenettes, goyaves, spondias, juju	En fr.	A
08129090	Autres	6 %	A
08131000	Abricots	En fr.	A
08132000	Pruneaux	En fr.	A
08133000	Pommes	6 %	A
08134000	Autres fruits	En fr.	A
08135000	Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre	En fr.	A
08140000	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.	En fr.	A
09011100	Non décaféiné	En fr.	A
09011200	Décaféiné	En fr.	A
09012100	Non décaféiné	En fr.	A
09012200	Décaféiné	En fr.	A
09019000	Autres	En fr.	A
09021010	En sachets de portion individuelle	En fr.	A
09021090	Autres	En fr.	A
09022000	Thé vert (non fermenté) présenté autrement	En fr.	A
09023010	En sachets de portion individuelle	En fr.	A
09023090	Autres	En fr.	A
09024000	Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	En fr.	A
09030000	Maté.	En fr.	A
09041100	Non broyé ni pulvérisé	En fr.	A
09041200	Broyé ou pulvérisé	3 %	A
09042010	Broyés ou pulvérisés, à l'exclusion des piments du Chili et des paprikas	3 %	A
09042090	Autres	En fr.	A
09050000	Vanille.	En fr.	A
09061000	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09062000	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09070010	Non broyés ni pulvérisés	En fr.	A
09070020	Broyés ou pulvérisés	3 %	A
09081010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09081020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09082010	Non broyé ni pulvérisé	En fr.	A
09082020	Broyé ou pulvérisé	3 %	A
09083010	Non broyés ni pulvérisés	En fr.	A
09083020	Broyés ou pulvérisés	3 %	A
09091010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09091020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09092010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09092020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09093010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09093020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09094010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09094020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09095010	Non broyées ni pulvérisées	En fr.	A
09095020	Broyées ou pulvérisées	3 %	A
09101010	Non broyé ni pulvérisé	En fr.	A
09101020	Broyé ou pulvérisé	3 %	A
09102000	Safran	En fr.	A
09103000	Curcuma	En fr.	A
09104010	Non broyés ni pulvérisés	En fr.	A
09104020	Broyés ou pulvérisés	3 %	A
09105000	Curry	En fr.	A
09109110	Non broyés ni pulvérisés	En fr.	A
09109120	Broyés ou pulvérisés	3 %	A
09109910	Graines d'aneth; Autres, non broyées ni pulvérisées	En fr.	A

09109990	Autres	3 %	A
10011010	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 \$/tonne métrique	A
10011020	Au-dessus de l'engagement d'accès	49 %	A
10019010	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 \$/tonne métrique	A
10019020	Au-dessus de l'engagement d'accès	76,5 %	A
10020000	Seigle.	En fr.	A
10030011	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,99 \$/tonne métrique	A
10030012	Au-dessus de l'engagement d'accès	94,5 %	A
10030091	Dans les limites de l'engagement d'accès	\$0,99/tonne métrique	A
10030092	Au-dessus de l'engagement d'accès	21 %	A
10040000	Avoine.	En fr.	A
10051000	De semence	En fr.	A
10059000	Autre	En fr.	A
10061000	Riz en paille (riz paddy)	En fr.	A
10062000	Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	En fr.	A
10063000	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	En fr.	A
10064000	Riz en brisures	En fr.	A
10070000	Sorgho à grains.	En fr.	A
10081000	Sarrasin	En fr.	A
10082000	Millet	En fr.	A
10083000	Alpiste	En fr.	A
10089000	Autres céréales	En fr.	A
11010010	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,42 \$/tonne métrique	A
11010020	Au-dessus de l'engagement d'accès	139,83 \$/tonne métrique	A
11021000	Farine de seigle	En fr.	A
11022000	Farine de maïs	6 %	A
11023000	Farine de riz	En fr.	A
11029011	Dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
11029012	Au-dessus de l'engagement d'accès	213,80 \$/tonne métrique plus 8,5 %	A
11029090	Autres	6 %	A
11031110	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,42 \$/tonne métrique	A
11031120	Au-dessus de l'engagement d'accès	105,33 \$/tonne métrique	A
11031200	D'avoine	En fr.	A
11031300	De maïs	En fr.	A
11031400	De riz	En fr.	A
11031911	Dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
11031912	Au-dessus de l'engagement d'accès	177,50 \$/tonne métrique plus 6,5 %	A
11031990	Autres	En fr.	A
11032110	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
11032120	Au-dessus de l'engagement d'accès	98,60 \$/tonne métrique plus 7 %	A
11032911	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
11032912	Au-dessus de l'engagement d'accès	15,90 \$/tonne métrique plus 7 %	A
11032990	Autres	5 %	A
11041110	Dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A

		177,50 \$/tonne métrique plus	
11041120	Au-dessus de l'engagement d'accès	8,5 %	A
11041200	D'avoine	En fr.	A
11041911	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
		106,50 \$/tonne métrique plus	
11041912	Au-dessus de l'engagement d'accès	7 %	A
11041990	Autres	5 %	A
11042110	Dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
		177,50 \$/tonne métrique plus	
11042120	Au-dessus de l'engagement d'accès	8,5 %	A
11042200	D'avoine	5 %	A
11042300	De maïs	5 %	A
11042911	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
		113,40 \$/tonne métrique plus	
11042912	Au-dessus de l'engagement d'accès	7 %	A
11042990	Autres	5 %	A
11043011	Dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
		98,60 \$/tonne métrique plus	
11043012	Au-dessus de l'engagement d'accès	7 %	A
11043090	Autres	5 %	A
11051000	Farine, semoule et poudre	10,5 %	A
11052000	Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	8,5 %	A
11061010	Semoule de guarée	En fr.	A
11061090	Autres	6 %	A
11062000	De sagou ou des racines ou tubercules du no 07.14	En fr.	A
11063000	Des produits du Chapitre 8	En fr.	A
11071011	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,31 ¢/kg	A
		157,00 \$/tonne métrique	
11071012	Au-dessus de l'engagement d'accès		A
11071091	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,47 ¢/kg	A
		160,10 \$/tonne métrique	
11071092	Au-dessus de l'engagement d'accès		A
11072011	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,31 ¢/kg	A
		141,50 \$/tonne métrique	
11072012	Au-dessus de l'engagement d'accès		A
11072091	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
11072092	Au-dessus de l'engagement d'accès	En fr.	A
11081110	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,95 ¢/kg	A
		237,90 \$/tonne métrique	
11081120	Au-dessus de l'engagement d'accès		A
11081200	Amidon de maïs	En fr.	A
11081300	Fécule de pommes de terre	10,5 %	A
11081400	Fécule de manioc (cassave)	En fr.	A
11081911	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,83 ¢/kg	A
		188,50 \$/tonne métrique	
11081912	Au-dessus de l'engagement d'accès		A
11081990	Autres	1,24 ¢/kg	A
11082000	Inuline	6,5 %	A
11090010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A

		397,30 \$/tonne métrique plus	
11090020	Au-dessus de l'engagement d'accès	14,5 %	A
12010000	Fèves de soja, même concassées.	En fr.	A
12021000	En coques	En fr.	A
12022000	Décortiquées, même concassées	En fr.	A
12030000	Coprah.	En fr.	A
12040000	Graines de lin, même concassées.	En fr.	A
12050000	Graines de navette ou de colza, même concassées.	En fr.	A
12060000	Graines de tournesol, même concassées.	En fr.	A
12071000	Noix et amandes de palmiste	En fr.	A
12072000	Graines de coton	En fr.	A
12073000	Graines de ricin	En fr.	A
12074000	Graines de sésame	En fr.	A
12075000	Graines de moutarde	En fr.	A
12076000	Graines de carthame	En fr.	A
12079100	Graines d'oeillette ou de pavot	En fr.	A
12079200	Graines de karité	En fr.	A
12079900	Autres	En fr.	A
12081010	Farines	6 %	A
12081020	Semoules	En fr.	A
12089010	Farines	6 %	A
12089020	Semoules	En fr.	A
12091100	Graines de betteraves à sucre	En fr.	A
12091900	Autres	En fr.	A
12092100	De luzerne	En fr.	A
12092200	De trèfle (<i>Trifolium</i> spp.)	En fr.	A
12092300	De féтуque	En fr.	A
12092400	Du pâturin des prés du Kentucky (<i>Poa pratensis</i> L.)	En fr.	A
12092500	De ray grass (<i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>Lolium perenne</i> L.)	En fr.	A
12092600	De fléole des prés	En fr.	A
12092900	Autres	En fr.	A
12093010	En paquets d'un poids de moins de 25 g chacun	5,5 %	A
12093020	En vrac ou en paquets d'un poids d'au moins 25 g chacun	En fr.	A
12099110	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun; Évaluées au moins 5, 50 \$ les 500 g, en paquets d'un poids d'au moins 25 g chacun mais n'excédant pas 500 g chacun	En fr.	A
12099190	Autres	5,5 %	A
12099910	Graines d'arbres, autres que les graines d'arbres producteurs de noix ou de noisettes du Chapitre 8; Graines, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun; Fruits et spores	En fr.	A
12099920	Graines, en paquets d'un poids n'excédant pas 500 g chacun	5,5 %	A
12101000	Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	En fr.	A
12102000	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline	En fr.	A
12111010	Tisanes en sachets en portion individuelle	En fr.	A
12111090	Autres	En fr.	A
12112010	Tisanes en sachets en portion individuelle	En fr.	A
12112090	Autres	En fr.	A
12119010	Tisanes en sachets en portion individuelle	En fr.	A
12119090	Autres	En fr.	A
12121000	Caroubes, y compris les graines de caroubes	En fr.	A
12122000	Algues	En fr.	A
12123000	Noyaux et amandes d'abricots, de pêches ou de prunes	6,5 %	A
12129100	Betteraves à sucre	En fr.	A
12129200	Cannes à sucre	En fr.	A

12129900	Autres	En fr.	A
12130000	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets.	En fr.	A
12141000	Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	10 %	A
12149000	Autres	En fr.	A
13011000	Gomme laque	En fr.	A
13012000	Gomme arabique	En fr.	A
13019000	Autres	En fr.	A
13021100	Opium	En fr.	A
13021200	De réglisse	En fr.	A
13021300	De houblon	En fr.	A
13021400	De pyrèthre ou de racines de plantes à roténone	En fr.	A
13021900	Autres	En fr.	A
13022000	Matières pectiques, pectinates et pectates	En fr.	A
13023100	Agar-agar	En fr.	A
13023200	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	En fr.	A
13023900	Autres	En fr.	A
14011000	Bambous	En fr.	A
14012000	Rotins	En fr.	A
14019000	Autres	En fr.	A
14021000	Kapok	En fr.	A
14029000	Autres	En fr.	A
14031000	Sorgho à balais (Sorghum vulgare var. technicum)	En fr.	A
14039000	Autres	En fr.	A
14041000	Matières premières végétales des espèces principalement utilisées pour la teinture ou le tannage	En fr.	A
14042000	Linters de coton	En fr.	A
14049000	Autres	En fr.	A
15010000	Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du no 02.09 ou du no 15.03.	En fr.	A
15020000	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du no 15.03.	2,5 %	A
15030000	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.	7,5 %	A
15041010	Devant servir à la fabrication de médicaments	En fr.	A
15041090	Autres	5 %	A
15042010	Brut, devant servir à la fabrication des savons ou d'huiles	En fr.	A
15042090	Autres	4,5 %	A
15043000	Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	6,5 %	A
15051000	Graisse de suint brute (suintine)	En fr.	A
15059000	Autres	En fr.	A
15060000	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	7 %	A
15071000	Huile brute, même dégommée	4,5 %	A
15079010	Devant servir à la fabrication de peintures et vernis	En fr.	A
15079090	Autres	9,5 %	A
15081000	Huile brute	4,5 %	A
15089000	Autres	9,5 %	A
15091000	Vierges	En fr.	A
15099000	Autres	En fr.	A
15100000	Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09.	En fr.	A
15111000	Huile brute	6 %	A
15119010	Mi-fractions d'huile de palme devant servir à la fabrication d'équivalent du beurre de cacao	En fr.	A

15119020	Huile de palme et ses fractions devant servir à la fabrication de margarine et de shortening	En fr.	A
15119090	Autres	11 %	A
15121100	Huiles brutes	4,5 %	A
15121910	Huile de tournesol et ses fractions	9,5 %	A
15121920	Huile de carthame et ses fractions	11 %	A
15122100	Huile brute, même dépourvue de gossypol	4,5 %	A
15122900	Autres	9,5 %	A
15131100	Huile brute	6 %	A
15131900	Autres	11 %	A
15132100	Huiles brutes	6 %	A
15132910	Huile de palmiste et ses fractions devant servir à la fabrication de margarine et de shortening	En fr.	A
15132990	Autres	11 %	A
15141000	Huiles brutes	6 %	A
15149000	Autres	11 %	A
15151100	Huile brute	4,5 %	A
15151900	Autres	8 %	A
15152100	Huile brute	4,5 %	A
15152900	Autres	9,5 %	A
15153000	Huile de ricin et ses fractions	En fr.	A
15154000	Huile de tung (d'abrasin) et ses fractions	En fr.	A
15155010	Huile brute	6 %	A
15155090	Autres	11 %	A
15156000	Huile de jojoba et ses fractions	En fr.	A
15159010	Beurre d'illipé, beurre de Galan, huile d'oïtica et huile de noix de cajou et leurs fractions	En fr.	A
15159091	Brutes	6 %	A
15159099	Autres	11 %	A
15161000	Graisses et huiles animales et leurs fractions	11 %	A
15162010	Huile de ricin hydrogénée devant servir à la fabrication de produits d'étanchéité	En fr.	A
15162020	Huile de palme et huile de palmiste, et leurs fractions, de même que les mélanges de ces huiles, devant servir à la fabrication de margarine et de shortening	En fr.	A
15162090	Autres	11 %	A
15171010	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
15171020	Au-dessus de l'engagement d'accès	82,28 ¢/kg	A
15179010	Simili-saindoux	En fr.	A
15179021	Dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
15179022	Au-dessus de l'engagement d'accès	218 % mais pas moins de \$2,47/kg	E
15179091	Shortening	11 %	A
15179099	Autres	11 %	A
15180010	Huile de lin, cuite	4,5 %	A
15180090	Autres	8 %	A
15200000	Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses.	En fr.	A
15211000	Cires végétales	En fr.	A
15219000	Autres	En fr.	A
15220000	Dé gras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.	En fr.	A
16010011	De volaille de la position no 01.05	12,5 %	A
16010019	Autres	12,5 %	A
16010021	Autres que volaille de réforme, dans les limites de l'engagement d'accès	0,95 ¢/kg	E
16010022	Autres que volaille de réforme, au-dessus de l'engagement d'accès	238 %	E
16010023	Volaille de réforme	En fr.	A
16010031	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,95 ¢/kg	A
16010032	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 %	E
16010090	Autres	En fr.	A
16021010	De coqs, poules, dindons et dindes de la position no 01.05	12,5 %	A
16021090	Autres	12,5 %	A
16022010	Pâtés de foie avec truffes	3 %	A
16022021	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A

16022022	Au-dessus de l'engagement d'accès	238 %	E
16022031	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
16022032	Au-dessus de l'engagement d'accès	154,5 %	E
16022090	Autres	En fr.	A
16023111	Mélanges définis de spécialité	11 %	A
16023112	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	E
16023113	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	169,5 % mais pas moins de \$3,76/kg	E
16023114	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	169,5 % mais pas moins de \$6,18/kg	E
16023191	En conserve ou en pots de verre	12,5 %	A
16023192	Mélanges définis de spécialité, autres qu'en conserve ou en pots de verre	2,5 %	A
16023193	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
16023194	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	165 % mais pas moins de \$3,67/kg	E
16023195	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	165 % mais pas moins de \$6,03/kg	E
16023211	Volaille de réforme; Mélanges définis de spécialité	11 %	A
16023212	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	E
16023213	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	253 % mais pas moins de \$5,91/kg	E
16023214	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	253 % mais pas moins de \$10,54/kg	E
16023291	En conserve ou en pots de verre	9,5 %	A
16023292	Mélanges définis de spécialité, autres qu'en conserve ou en pots de verre; Volaille de réforme autres qu'en conserve ou en pots de verre	En fr.	A
16023293	Autres, dans les limites de l'engagement d'accès	5 % mais pas moins de 4,74 ¢/kg ou plus de 9,48 ¢/kg	E
16023294	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, non désossés	249 % mais pas moins de \$5,81/kg	E
16023295	Autres, au-dessus de l'engagement d'accès, désossés	249 % mais pas moins de \$10,36/kg	E
16023910	Plats cuisinés	11 %	A
16023991	De canards, oies ou pintades, en conserve ou en pots de verre	9,5 %	A
16023999	Autres	En fr.	A
16024110	En conserve ou en pots de verre	9,5 %	A
16024190	Autres	En fr.	A
16024210	En conserve ou en pots de verre	9,5 %	A
16024290	Autres	En fr.	A
16024910	En conserve ou en pots de verre; Plats cuisinés	12,5 %	A
16024990	Autres	En fr.	A
16025010	Plats cuisinés	11 %	A
16025091	En conserve ou en pots de verre	9,5 %	A
16025099	Autres	En fr.	A
16029010	Plats cuisinés	11 %	A

16029091	En conserve ou en pots de verre	12,5 %	A
16029099	Autres	En fr.	A
16030010	De viande	6 %	A
16030020	De poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	3 %	A
16041100	Saumons	2 %	A
16041210	Saumurés	En fr.	A
16041290	Autres	5 %	A
16041310	En conserve ou en pots de verre	En fr.	A
16041390	Autres	9 %	A
16041410	Bonite d'Atlantique	4,5 %	A
16041490	Autres	7 %	A
16041500	Maquereaux	8 %	A
16041610	En conserve ou en pots de verre	En fr.	A
16041690	Autres	9 %	A
16041910	«Whitebait» en conserve ou en pots de verre	7 %	A
16041990	Autres	7 %	A
16042010	Plats cuisinés	11 %	A
16042020	Poissons «gefilte»	7 %	A
16042090	Autres	7 %	A
16043000	Caviar et ses succédanés	3 %	A
16051000	Crabes	5 %	A
16052000	Crevettes	En fr.	A
16053010	Sans carapace, cuite à la vapeur ou bouillie dans l'eau, congelée ou non mais non autrement préparée ou conservée	En fr.	A
16053090	Autres	4 %	A
16054010	«Crayfish» en conserve ou en pots de verre	5 %	A
16054090	Autres	5 %	A
16059010	Calmar, poulpe et seiche	En fr.	A
16059020	Huîtres	2 %	A
16059030	Palourdes	6,5 %	A
16059040	«Toheroas» en conserve ou en pots de verre	4 %	A
16059090	Autres	4 %	A
17011110	Devant servir par une raffinerie du sucre raffiné servant à la fabrication du vin	En fr.	A
17011120	Ne titrant pas plus de 96° de polarisation	\$22,05/tonne métrique	A
17011130	Titrant plus de 96° mais pas plus de 97° de polarisation	\$22,61/tonne métrique	A
17011140	Titrant plus de 97° mais pas plus de 98° de polarisation	\$23,18/tonne métrique	A
17011150	Titrant plus de 98° mais pas plus de 99° de polarisation	\$25,57/tonne métrique	A
17011160	Titrant plus de 99° mais pas plus de 99,5° de polarisation	\$24,69/tonne métrique	A
17011210	Devant servir par un raffinerie du sucre raffiné servant à la fabrication du vin	En fr.	A
17011290	Autres	\$24,69/tonne métrique	A
17019100	Additionnés d'aromatisants ou de colorants	\$30,86/tonne métrique	D ¹
17019900	Autres	\$30,86/tonne métrique	D ¹
17021100	Contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	6 %	A
17021900	Autres	6 %	A
17022000	Sucre et sirop d'érable	En fr.	A
17023010	Dextrose cristallin, ayant un équivalent en dextrose d'au moins 90 % mais n'excédant pas 10 % en poids d'humidité	En fr.	A
17023090	Autres	3,5 %	A
17024000	Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose	6 %	A
17025000	Fructose chimiquement pur	En fr.	A

17026000	Autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose	3,5 %	A
17029011	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, n'excédant pas 65 % du poids total du sirop	\$11,99/tonne métrique	D ¹
17029012	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 65% mais n'excédant pas 70 % du poids total du sirop	\$13,05/tonne métrique	D ¹
17029013	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 70 % mais n'excédant pas 71 % du poids total du sirop	\$13,26/tonne métrique	D ¹
17029014	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 71 % mais n'excédant pas 72 % du poids total du sirop	\$13,47/tonne métrique	D ¹
17029015	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 72 % mais n'excédant pas 73 % du poids total du sirop	\$13,69/tonne métrique	D ¹
17029016	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 73 % mais n'excédant pas 74 % du poids total du sirop	\$13,90/tonne métrique	D ¹
17029017	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 74 % mais n'excédant pas 75 % du poids total du sirop	\$14,11/tonne métrique	D ¹
17029018	Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 75 % du poids total du sirop	\$15,17/tonne métrique	D ¹
17029020	Succédanés du miel, mélangé ou non avec du miel naturels	2,12 ¢/kg	A
17029030	Autres sucres invertis et autres sirops du sucre	\$4,52/tonne métrique	D ¹
17029040	Maltose chimiquement pur	6 %	A
17029050	Caramels dits «colorants»	8,5 %	A
17029060	Autres saccharoses	\$26,67/tonne métrique	A
17029090	Autres	11 %	A
17031010	En poudre, mélangé avec d'autres ingrédients, autres que contenant des agents colorants ou empêchant l'agglomération	12,5 %	A
17031090	Autres	En fr.	A
17039010	En poudre, mélangé avec d'autres ingrédients, autres que contenant des agents colorants ou empêchant l'agglomération	12,5 %	A
17039090	Autres	En fr.	A
17041000	Gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	9,5 %	A
17049010	Crème ou pâte de marrons	En fr.	A
17049020	Réglisse candi; Caramel au beurre	10 %	A
17049090	Autres	9,5 %	A
18010000	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés.	En fr.	A
18020000	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao.	En fr.	A
18031000	Non dégraissée	En fr.	A
18032000	Complètement ou partiellement dégraissée	En fr.	A
18040000	Beurre, graisse et huile de cacao.	En fr.	A
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.	6 %	A
18061010	Contenant au moins 90 % de sucre en poids	6 %	A
18061090	Autres	6 %	A
18062010	Pâte de cacao contenant seulement du sucre ou d'autres édulcorants, enrichie ou non par l'addition de beurre de cacao, mais ne contenant aucun autre ingrédient	En fr.	A
18062021	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 %	A
18062022	Au-dessus de l'engagement d'accès	265 % mais pas moins de \$1,15/kg	E
18062090	Autres	6 %	A
18063100	Fourrés	6 %	A

18063200	Non fourrés	6 %	A
18069011	Dans les limites de l'engagement d'accès	5 %	A
18069012	Au-dessus de l'engagement d'accès	265 % mais pas moins de \$1,15/kg	E
18069090	Autres	6 %	A
19011010	Préparations alimentaires de farines, de semoules, d'amidons, de féculés ou d'extraits de malt	6 %	A
19011020	Préparations alimentaires de marchandises des positions nos 04.01 à 04.04, contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec	9,5 %	A
19011090	Autres	9,5 %	A
19012011	Contenant plus de 25 % de matière grasse du beurre en poids, non conditionnées pour la vente au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19012012	Contenant plus de 25 % de matière grasse du beurre en poids, non conditionnées pour la vente au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	246 % mais pas moins de \$2,85/kg	E
19012013	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19012014	Autres, en paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès; Congelés, pour pains, petits pains, mollets et pâtes à pizza, en paquets d'un poids n'excédant pas 900 g chacu	4 %	A
19012015	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	11,93 ¢/kg plus 8,5 %	A
19012019	Autres	6 %	A
19012021	Contenant plus de 25 % de matière grasse du beurre en poids, non conditionnées pour la vente au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19012022	Contenant plus de 25 % de matière grasse du beurre en poids, non conditionnées pour la vente au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	244 % mais pas moins de \$2,83/kg	E
19012023	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19012024	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	11,93 ¢/kg plus 6 %	A
19012029	Autres	4,5 %	A
19019011	Dans les limites de l'engagement d'accès	8,5 %	A
19019012	Au-dessus de l'engagement d'accès	19,78 ¢/kg plus 17 %	A
19019020	Préparations alimentaires de farines, de semoules, d'amidons, de féculés ou d'extraits de malt	4,5 %	A
19019031	Mélanges de crème glacée ou mélanges de lait glacé, dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	A
19019032	Mélanges de crème glacée ou mélanges de lait glacé, au-dessus de l'engagement d'accès	267,5 % mais pas moins de \$1,16/kg	E
19019033	Autres, non conditionnées pour la vente au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	A
19019034	Autres, non conditionnés pour la vente au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	250,5 % mais pas moins de \$2,91/kg	E
19019039	Autres	9,5 %	A
19019040	Préparations alimentaires des marchandises des positions nos 04.01 à 04.04 contenant 10 % ou moins de solides de lait en poids sec	9,5 %	A
19019051	Mélanges de crème glacée ou mélanges de lait glacé, dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	A

19019052	Mélanges de crème glacée ou mélanges de lait glacé, au-dessus de l'engagement d'accès	267,5 % mais pas moins de \$1,16/kg	E
19019053	Autres, non conditionnées pour la vente au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	A
19019054	Autres, non conditionnés pour la vente au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	250,5 % mais pas moins de \$2,91/kg	E
19019059	Autres	9,5 %	A
19021110	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19021121	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,3 kg chacun	4 %	A
19021129	Autres	16,27 ¢/kg plus 8,5 %	A
19021190	Autres	6 %	A
19021911	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
19021912	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	En fr.	A
19021919	Autres	En fr.	A
19021921	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
19021922	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 2,3 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	En fr.	A
19021923	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	16,27 ¢/kg	A
19021929	Autres	En fr.	A
19021991	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19021992	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 2,3 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	4 %	A
19021993	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	16,27 ¢/kg plus 8,5 %	A
19021999	Autres	6 %	A
19022000	Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	11 %	A
19023011	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
19023012	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	En fr.	A
19023019	Autres	En fr.	A
19023020	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), sans viande, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19023031	En paquets d'un poids n'excédant pas 2,3 kg chacun	4 %	A
19023039	Autres	4,01 ¢/kg plus 8,5 %	A
19023040	Autres, sans viande	6 %	A
19023050	Avec viande	11 %	A
19024010	En paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	5,5 %	A
19024020	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 11,34 kg chacun	4,5 %	A
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.	En fr.	A
19041010	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19041021	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	4 %	A
19041029	Autres	11,64 ¢/kg plus 8,5 %	A

19041030	D'orge, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19041041	Céréales de table, en paquets n'excédant pas 450 g chacun	4 %	A
19041049	Autres	12,6 ¢/kg plus 8,5 %	A
19041090	Autres	6 %	A
19042010	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19042021	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	4 %	A
19042029	Autres	9,17 ¢/kg plus 8,5 %	A
19042030	D'orge, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19042041	Céréales de table, en paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	4 %	A
19042049	Autres	9,95 ¢/kg plus 8,5 %	A
19042050	Autres, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	6 %	A
19042061	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19042062	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	9,17 ¢/kg plus 6 %	A
19042063	D'orge, dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19042064	D'orge, au-dessus de l'engagement d'accès	9,95 ¢/kg plus 6 %	A
19042069	Autres	4,5 %	A
19049010	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19049021	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	4 %	A
19049029	Autres	9,17 ¢/kg plus 8,5 %	A
19049030	D'orge, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19049040	D'orge, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	9,17 ¢/kg plus 8,5 %	A
19049050	Autres, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	6 %	A
19049061	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19049062	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	9,17 ¢/kg plus 6 %	A
19049063	D'orge, dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19049064	D'orge, au-dessus de l'engagement d'accès	9,95 ¢/kg plus 6 %	A
19049069	Autres	4,5 %	A
19051010	Fait avec de la levure comme levain, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
19051021	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	En fr.	A
19051029	Autres	13,51 ¢/kg	A
19051030	Autres, fait avec de la levure comme levain	En fr.	A
19051040	Non fait avec de la levure comme levain, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A
19051051	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	4 %	A

19051059	Autres	13,51 ¢/kg plus 8,5 %	A
19051060	Autres, non fait avec de la levure comme levain, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	6 %	A
19051071	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19051072	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	13,51 ¢/kg plus 6 %	A
19051079	Autres	4,5 %	A
19052000	Pain d'épices	3 %	A
19053010	Certifié par Santé Canada que ces marchandises sont des produits diététiques spéciaux à faible teneur en protéines ou sans protéine	En fr.	A
19053021	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19053022	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 1,36 kg chacun, au-dessus des limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19053023	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus des limites de l'engagement d'accès	5,42 ¢/kg plus 4 %	A
19053029	Autres	3 %	A
19053091	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19053092	Gaufrettes et gaufres congelées, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 454 g, et biscuits additionnés d'édulcorants contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 1,3	2 %	A
19053093	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus des limites de l'engagement d'accès	5,42 ¢/kg plus 4 %	A
19053099	Autres	3 %	A
19054010	Diététiques spéciaux, sous réserve des règlements de Santé Canada	En fr.	A
19054020	Autres, faits avec de la levure comme levain, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
19054031	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	En fr.	A
19054039	Autres	13,51 ¢/kg	A
19054040	Autres, faits avec de la levure comme levain	En fr.	A
19054050	Autres, non faits avec de la levure comme levain, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	3,5 %	A
19054061	En paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun	3,5 %	A
19054069	Autres	13,51 ¢/kg plus 7,5 %	A
19054090	Autres	5,5 %	A
19059010	Pains et biscuits diététiques spéciaux sous réserve des règlements de Santé Canada; Produits à faible teneur en protéines ou produits sans protéines lorsque Santé Canada a certifié que ces marchandises sont des produits diététiques spéciaux à faible teneur	En fr.	A
19059020	Pain fait avec de la levure comme levain; Pain non levé à des fins sacramentelles et les hosties	En fr.	A
19059031	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	4 %	A

19059032	Pains, petits pains, pains mollets, frais, en paquets d'un poids n'excédant pas 1,36 kg chacun, ou autres pains en paquets d'un poids n'excédant pas 454 g chacun, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus des limites de l'engagement d'ac	4 %	A
19059033	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	8,47 ¢/kg plus 8,5 %	A
19059034	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en vrac ou en paquets d'un poids excédant 11,34 kg chacun, dans les limites de l'engagement d'accès	3 %	A
19059035	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en vrac ou en paquets d'un poids excédant 11,34 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	8,47 ¢/kg plus 6 %	A
19059039	Autres	4,5 %	A
19059041	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), évalués à 44 ¢/kg ou plus, valeur qui doit être basée sur le poids net et doit comprendre la valeur du paquet ordinaire au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19059042	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19059043	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 1,36 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	2 %	A
19059044	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), évalués à 44 ¢/kg ou plus, valeur qui doit être basée sur le poids net et doit comprendre la valeur du paquet ordinaire au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	5,42 ¢/kg plus 4 %	A
19059045	Autres, contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), au-dessus de l'engagement d'accès	5,42 ¢/kg plus 4 %	A
19059049	Autres	3 %	A
19059051	Pizza et quiche	14,5 %	A
19059059	Autres	9,5 %	A
19059061	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
19059062	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids n'excédant pas 1,36 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	2 %	A
19059063	Contenant 25 % ou plus en poids de froment (blé), en paquets d'un poids excédant 1,36 kg chacun, au-dessus de l'engagement d'accès	13,11 ¢/kg plus 4 %	A
19059069	Autres	3 %	A
19059071	En paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	6 %	A
19059072	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 11,34 kg chacun	4,5 %	A
19059090	Autres	11 %	A
20011000	Concombres et cornichons	8 %	A
20012000	Oignons	8 %	A
20019000	Autres	En fr.	A
20021000	Tomates, entières ou en morceaux	11,5 %	A
20029000	Autres [À compter du 1er janvier 2003]	11,5 %	A
20029090	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	11,5 %	A
20031000	Champignons	17 %	A
20032000	Truffes	En fr.	A
20041000	Pommes de terre	6 %	A
20049010	Jeunes carottes (d'une longueur maximale de 11 cm); Choux de Bruxelles	14,5 %	A
20049020	Asperges	14 %	A

20049030	Brocoli et choux-fleurs	17 %	A
20049091	Artichauts (Chine), pousses de bambou, feuilles de cactus (nopales), cardons, pois chiches, feuilles de coriandre (Chinese ou Mexican parsley ou Yen Sai), jicama, cerfeuil, malanga, gombo (ketmies), pois (cajans, ambrevades), épinards, tomates arbustives	En fr.	A
20049099	Autres	9,5 %	A
20051000	Autres	8 %	A
20052000	Pommes de terre	6 %	A
20054000	Pois (Pisum sativum)	8 %	A
20055110	Pâte de haricots rouges devant servir à la fabrication de produits alimentaires	En fr.	A
20055190	Autres	8 %	A
20055900	Autres	8 %	A
20056000	Asperges	14 %	A
20057010	Olives conservées au gaz sulfureux ou en saumure mais non en pots de verre; Olives mûres saumurées	En fr.	A
20057090	Autres	8 %	A
20058000	Maïs doux (Zea mays var. saccharata)	10,5 %	A
20059011	Jeunes carottes (d'une longueur maximale de 11 cm), en conserve ou en pots de verre	14,5 %	A
20059019	Autres	8 %	A
20059020	Artichauts (Chine), pousses de bambou, feuilles de cactus (nopales), cardons, pois chiches, feuilles de coriandre (Chinese ou Mexican parsley ou Yen Sai), jicama, cerfeuil, malanga, gombo (ketmies), pois (cajans, ambrevades), épinards, tomates arbustives	En fr.	A
20059090	Autres	8 %	A
20060010	Fruits; Écorces de fruits	9,5 %	A
20060020	Fruits à coques	6 %	A
20060090	Autres	En fr.	A
20071000	Préparations homogénéisées	6,5 %	A
20079100	Agrumes	8,5 %	A
20079910	Confiture de fraises	12,5 %	A
20079920	Purée de bananes	En fr.	A
20079990	Autres	8,5 %	A
20081110	Beurre d'arachides	En fr.	A
20081120	Arachides, mondées	6 %	A
20081190	Autres	6 %	A
20081910	Amandes et pistaches	En fr.	A
20081990	Autres	6 %	A
20082000	Ananas	En fr.	A
20083000	Agrumes	En fr.	A
20084010	Pulpe	6 %	A
20084020	Croustilles	9,5 %	A
20084090	Autres	9,5 %	A
20085010	Pulpe	6 %	A
20085090	Autres	9,5 %	A
20086010	Pulpe	6 %	A
20086090	Autres	12,5 %	A
20087010	Pulpe	6 %	A
20087090	Autres	8 %	A
20088000	Fraises	8,5 %	A
20089100	Coeurs de palmiers	En fr.	A
20089210	Comprenant deux ou plus d'akalas, akées, poires d'anchois, poires orientales, avocats, bananes, fruit à pain, caramboles, chayottes, chérimoles (coeurs de boeuf), agrumes, taros (dasheen), dattes, durions, feijoas, figues, fu quas (poires de merveille, ma	En fr.	A
20089290	Autres	6 %	A
20089910	Croustilles de pommes	4 %	A
20089920	Pommes, autres que pulpe	4 %	A

20089930	Akalas, akées, poires d'anchois, poires orientales, avocats, bananes, croustilles de bananes (minces tranches de bananes frites ou préparées autrement, salées ou non, sucrées ou autrement assaisonnées), fruit à pain, caramboles, chayottes, chérimoles (coe	En fr.	A
20089990	Autres	6 %	A
20091110	Concentré, non sucré, titrant au moins 58° Brix, devant servir à la fabrication de jus d'agrumes ou boissons	En fr.	A
20091190	Autres	En fr.	A
20091910	Déshydratés; Concentré, non sucré, titrant au moins 58° Brix, devant servir à la fabrication de jus d'agrumes	En fr.	A
20091990	Autres	En fr.	A
20092000	Jus de pamplemousse ou de pomelo	En fr.	A
20093000	Jus de tout autre agrume	En fr.	A
20094000	Jus d'ananas	En fr.	A
20095000	Jus de tomate	12,5 %	A
20096010	Concentré de raisin, titrant au moins 68° Brix, devant servir à la fabrication de jus de fruits ou boissons; Jus de raisin de vinification	En fr.	A
20096090	Autres	9,5 %	A
20097010	Concentré ou reconstitué	9,35 ¢/litre mais pas moins de 8,5 %	A
20097090	Autres	4 %	A
20098011	Prunneaux	En fr.	A
20098019	Autres	En fr.	A
20098020	D'un légume	9,5 %	A
20099010	De jus d'agrumes déshydratés	En fr.	A
20099020	De jus d'orange et de pamplemousse, autres que déshydratés	En fr.	A
20099030	D'autres jus de fruits, déshydratés ou non	6 %	A
20099040	De jus de légumes	9,5 %	A
21011110	Café instantané, non aromatisés	En fr.	A
21011190	Autres	En fr.	A
21011200	Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	En fr.	A
21012000	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	En fr.	A
21013000	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	En fr.	A
21021010	D'une teneur en humidité égale ou supérieure à 15 % mais ne comprenant pas levure liquide	8 %	A
21021020	D'une teneur en humidité inférieure à 15 %; levure liquide	6 %	A
21022000	Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	En fr.	A
21023000	Poudres à lever préparées	3 %	A
21031000	Sauce de soja	9,5 %	A
21032010	«Tomato-ketchup»	12,5 %	A
21032090	Autres	12,5 %	A
21033010	Farine de moutarde	3 %	A
21033020	Moutarde préparée	9,5 %	A
21039010	Mayonnaise et vinaigrettes	11 %	A
21039020	Condiments et assaisonnements, composés	8 %	A
21039090	Autres	9,5 %	A
21041000	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	6 %	A
21042000	Préparations alimentaires composites homogénéisées	11 %	A
21050010	Glaces et sorbet aromatisés	9,5 %	A
21050091	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,5 %	E

21050092	Au-dessus de l'engagement d'accès	277 % mais pas moins de \$1,16/kg	E
21061000	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées	11 %	A
21069010	Gomme à mâcher, contenant 2 mg ou plus de nicotine; Sirop de crème de noix de coco devant servir à la fabrication de boissons; Concentré de fleurs de baie de sureau et concentré de fleurs de citron, devant servir à la fabrication de boissons; Succédané	En fr.	A
21069021	Sirops tirés de la canne ou du sucre de betterave, contenant à l'état sec au moins 90 % de sucre en poids et sans aromatisant	6 %	A
21069029	Autres	6 %	A
21069031	Succédanés du lait, de la crème, ou du beurre, contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, dans les limites de l'engagement d'accès	5 %	A
21069032	Succédanés du lait, de la crème, ou du beurre, contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, au-dessus de l'engagement d'accès	212 % mais pas moins de \$2,11/kg	E
21069033	Préparations, contenant plus de 15 % en poids de matières grasses du lait mais moins de 50 % en poids de contenu laitier, pouvant servir de succédanés du beurre, dans les limites de l'engagement d'accès	5 %	A
21069034	Préparations, contenant plus de 15 % en poids de matières grasses du lait mais moins de 50 % en poids de contenu laitier, pouvant servir de succédanés du beurre, au-dessus de l'engagement d'accès	212 % mais pas moins de \$2,11/kg	E
21069035	Succédanés du lait ou de la crème, contenant à l'état sec plus de 10 % de solides de lait en poids mais moins de 50 % en poids de contenu laitier, et succédanés du beurre, contenant à l'état sec plus de 10 % de solides de lait en poids mais 15 % ou moins	8 %	A
21069039	Autres	8 %	A
21069040	Fondue au fromage; Maïs à éclater, préparé et emballé pour être utilisé avec four à micro-ondes; Hydrolysats de protéines	6 %	A
21069051	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,68 ¢/kg	A
21069052	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$1,45/kg	E
21069091	Jus concentrés provenant d'un seul fruit ou légume, enrichis de vitamines ou de minéraux	10,5 %	A
21069092	Mélanges concentrés de jus de fruits ou de légumes, enrichis de vitamines ou de minéraux	10,5 %	A
21069093	Contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, dans les limites de l'engagement d'accès	7 %	A
21069094	Contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, au-dessus de l'engagement d'accès	274,5 % mais pas moins de \$2,88/kg	E
21069095	Autres préparations, contenant à l'état sec plus de 10 % de solides de lait en poids mais moins de 50 % en poids de contenu laitier	8 %	A
21069096	Préparations alcooliques composées, non basées d'une ou de plusieurs substances odoriférantes, d'un titre alcoométrique excédant 0,5 % vol, devant servir pour la fabrication des boissons	\$0,70/litre et 19 %	A
21069099	Autres	10,5 %	A
22011000	Eaux minérales et eaux gazéifiées	En fr.	A
22019000	Autres	6,5 %	A

22021000	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	11 %	A
22029010	Bière non alcoolisée	3,3 ¢/litre	A
22029020	Vin non alcoolisé	3,3 ¢/litre	A
22029031	Provenant d'un seul fruit ou légume	11 %	A
22029032	De mélanges de fruits ou légumes	11 %	A
22029041	Lait au chocolat	11 %	A
22029042	Autres, contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, non conditionnés pour la vente au détail, dans les limites de l'engagement d'accès	7,5 %	A
22029043	Autres, contenant 50 % ou plus en poids de contenu laitier, non conditionnés pour la vente au détail, au-dessus de l'engagement d'accès	256 % mais pas moins de \$36,67/hl	E
22029049	Autres	11 %	A
22029090	Autres	11 %	A
22030000	Bières de malt.	0,8 ¢/litre	A
22041000	Vins mousseux	37,4 ¢/litre	A
22042110	Vins, d'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 13,7 % vol	3,74 ¢/litre	A
22042121	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 14,9 % vol	9,35 ¢/litre	A
22042122	D'un titre alcoométrique excédant 14,9 % vol mais n'excédant pas 15,9 % vol	10,33 ¢/litre	A
22042123	D'un titre alcoométrique excédant 15,9 % vol mais n'excédant pas 16,9 % vol	11,31 ¢/litre	A
22042124	D'un titre alcoométrique excédant 16,9 % vol mais n'excédant pas 17,9 % vol	12,29 ¢/litre	A
22042125	D'un titre alcoométrique excédant 17,9 % vol mais n'excédant pas 18,9 % vol	13,28 ¢/litre	A
22042126	D'un titre alcoométrique excédant 18,9 % vol mais n'excédant pas 19,9 % vol	14,25 ¢/litre	A
22042127	D'un titre alcoométrique excédant 19,9 % vol mais n'excédant pas 20,9 % vol	15,24 ¢/litre	A
22042128	D'un titre alcoométrique excédant 20,9 % vol mais n'excédant pas 21,9 % vol	16,22 ¢/litre	A
22042131	D'un titre alcoométrique volumique excédant 21,9 % vol mais n'excédant pas 22,9 % vol	17,20 ¢/litre	A
22042132	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	17,20 ¢/litre	A
22042140	Moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool	\$1,10/litre plus 15 %	A
22042910	Vins, d'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 13,7 % vol	2,82 ¢/litre	A
22042921	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 14,9 % vol	7,04 ¢/litre	A
22042922	D'un titre alcoométrique volumique excédant 14,9 % vol mais n'excédant pas 15,9 % vol	7,78 ¢/litre	A
22042923	D'un titre alcoométrique volumique excédant 15,9 % vol mais n'excédant pas 16,9 % vol	8,52 ¢/litre	A
22042924	D'un titre alcoométrique volumique excédant 16,9 % vol mais n'excédant pas 17,9 % vol	9,25 ¢/litre	A
22042925	D'un titre alcoométrique volumique excédant 17,9 % vol mais n'excédant pas 18,9 % vol	10 ¢/litre	A
22042926	D'un titre alcoométrique volumique excédant 18,9 % vol mais n'excédant pas 19,9 % vol	10,73 ¢/litre	A
22042927	D'un titre alcoométrique volumique excédant 19,9 % vol mais n'excédant pas 20,9 % vol	11,48 ¢/litre	A
22042928	D'un titre alcoométrique volumique excédant 20,9 % vol mais n'excédant pas 21,9 % vol	12,21 ¢/litre	A
22042931	D'un titre alcoométrique volumique excédant 21,9 % vol mais n'excédant pas 22,9 % vol	12,95 ¢/litre	A
22042932	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	12,95 ¢/litre	A
22042940	Moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool	\$1,41/litre plus 19 %	A
22043000	Autres moûts de raisin	\$1,41/litre plus 19 %	A

22051010	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 18,3 % vol	2,11 ¢/litre	A
22051020	D'un titre alcoométrique volumique excédant 18,3 % vol mais n'excédant pas 22,9 % vol	16 %	A
22051030	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	16 %	A
22059010	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 18,3 % vol	2,11 ¢/litre	A
22059020	D'un titre alcoométrique volumique excédant 18,3 % vol mais n'excédant pas 22,9 % vol	16 %	A
22059030	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	16 %	A
22060011	Mousseux	28,16 ¢/litre	A
22060019	Autres	3 %	A
22060021	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 22,9 % vol	7,74 ¢/litre	A
22060022	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	7,74 ¢/litre	A
22060030	Poiré, mousseux	21,12 ¢/litre	A
22060040	Autre vins, mousseux	28,16 ¢/litre	A
22060050	Saké et autres vins, non mousseux, d'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 13,7 % vol	2,82 ¢/litre	A
22060061	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 14,9 % vol	7,04 ¢/litre	A
22060062	D'un titre alcoométrique volumique excédant 14,9 % vol mais n'excédant pas 15,9 % vol	7,78 ¢/litre	A
22060063	D'un titre alcoométrique volumique excédant 15,9 % vol mais n'excédant pas 16,9 % vol	8,52 ¢/litre	A
22060064	D'un titre alcoométrique volumique excédant 16,9 % vol mais n'excédant pas 17,9 % vol	9,25 ¢/litre	A
22060065	D'un titre alcoométrique volumique excédant 17,9 % vol mais n'excédant pas 18,9 % vol	10 ¢/litre	A
22060066	D'un titre alcoométrique volumique excédant 18,9 % vol mais n'excédant pas 19,9 % vol	10,73 ¢/litre	A
22060067	D'un titre alcoométrique volumique excédant 19,9 % vol mais n'excédant pas 20,9 % vol	11,48 ¢/litre	A
22060068	D'un titre alcoométrique volumique excédant 20,9 % vol mais n'excédant pas 21,9 % vol	12,21 ¢/litre	A
22060071	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 22,9 % vol	12,95 ¢/litre	A
22060072	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	12,95 ¢/litre	A
22060080	Bière de gingembre et bière d'herbes	2,11 ¢/litre	A
22060091	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 22,9 % vol	12,28 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A
22060092	D'un titre alcoométrique volumique excédant 22,9 % vol	12,28 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A
22071010	Devant être employé comme spiritueux ou breuvage alcoolique ou devant servir à la fabrication de spiritueux ou de breuvages alcooliques	12,28 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A
22071090	Autres	4,92 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A
22072011	Répondant aux prescriptions de la Loi sur l'accise et de ses règlements d'application, et notamment ceux énonçant les conditions suivant lesquelles l'alcool spécialement dénaturé peut être importé	4,92 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A
22072019	Autres	12,28 ¢/litre d'alcool éthylique absolu	A

22072090	Autres	6,5 %	A
22082000	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin	En fr.	A
22083000	Whiskies	En fr.	A
22084010	Rhum	24,56 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22084020	Tafia	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22085000	Gin et genièvre	4,92 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22086000	Vodka	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22087000	Liqueurs	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22089010	Tequila	En fr.	A
22089021	Devant être employé comme spiritueux ou breuvage alcoolique ou devant servir à la fabrication de spiritueux ou de breuvages alcooliques	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22089029	Autres	4,92 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22089030	Amers d'angusture	En fr.	A
22089091	Sucs de fruits spiritueux d'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 14,3 % vol	35,2 ¢/litre	A
22089092	Brandies de fruits	En fr.	A
22089098	Autres, d'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 7 % vol	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22089099	Autres, d'un titre alcoométrique volumique excédant 7 % vol	12,28 ¢/litre d'alcool éthylrique absolu	A
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique.	9,5 %	A
23011000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	En fr.	A
23012011	Devant servir à la fabrication d'aliments complets pour poissons	En fr.	A
23012019	Autres	3 %	A
23012090	Autres	En fr.	A
23021000	De maïs	En fr.	A
23022000	De riz	En fr.	A
23023010	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
23023020	Au-dessus de l'engagement d'accès	98,60 \$/tonne métrique plus 4 %	A
23024011	Dans les limites de l'engagement d'accès	En fr.	A
23024012	Au-dessus de l'engagement d'accès	106,91 \$/tonne métrique	A
23024090	Autres	En fr.	A
23025000	De légumineuses	En fr.	A
23031000	Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	En fr.	A
23032010	Pulpes de betteraves, sèches	2,5 %	A
23032090	Autres	En fr.	A

23033000	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	En fr.	A
23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.	En fr.	A
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.	En fr.	A
23061000	De coton	En fr.	A
23062000	De lin	En fr.	A
23063000	De tournesol	En fr.	A
23064000	De navette ou de colza	En fr.	A
23065000	De noix de coco ou de coprah	En fr.	A
23066000	De noix ou d'amandes de palmiste	En fr.	A
23067000	De germes de maïs	En fr.	A
23069000	Autres	En fr.	A
23070000	Lies de vin; tartre brut.	En fr.	A
23081000	Glands de chêne et marrons d'Inde	En fr.	A
23089000	Autres	En fr.	A
23091000	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail	3,5 %	A
23099010	Aliments contenant des céréales, à l'exclusion des biscuits cuits, devant être utilisés pour l'alimentation d'animaux à fourrure ou devant servir à la fabrication d'aliments utilisés à cette fin; Concentré de tylosine en granule et concentré d'hygromycin	En fr.	A
23099020	Autres préparations contenant des oeufs	10,5 %	A
23099031	Contenant à l'état sec 50 % ou plus de solides de lait sans gras en poids, dans les limites de l'engagement d'accès	2 %	A
23099032	Contenant à l'état sec 50 % ou plus de solides de lait sans gras en poids, au-dessus de l'engagement d'accès	205,5 % mais pas moins de \$1,64/kg	E
23099033	Contenant à l'état sec plus de 10 % mais moins de 50 % de solides de lait sans gras en poids	3 %	A
23099034	Contenant à l'état sec 10 % ou moins de solides de lait sans gras en poids	3 %	A
23099035	Contenant à l'état sec 50 % ou plus en poids de solides de lait contenant matières grasses	3 %	A
23099036	Contenant à l'état sec plus de 10 % mais moins de 50 % en poids de solides de lait contenant des matières grasses	3 %	A
23099039	Autres	En fr.	A
23099091	Substance apéritive de chlortétracycline, obtenue par fermentation et le séchage ultérieur du contenu de la cuve de fermentation, même normalisée par l'addition d'autres substances, devant servir à la fabrication de prémélanges; Substances aromatiques;	En fr.	A
23099099	Autres	8 %	A
24011010	Pour être employés comme capes à la fabrication de cigares	En fr.	A
24011091	Du type turc	2,5 %	A
24011099	Autres	5,5 %	A
24012010	Capes de tabacs devant servir à la fabrication de cigares	8 %	A
24012090	Autres	8 %	A
24013000	Déchets de tabac	6,5 %	A
24021000	Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	8 %	A
24022000	Cigarettes contenant du tabac	12,5 %	A
24029000	Autres	6,5 %	A
24031000	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion	4 %	A
24039110	Du type utilisé comme tabac de cape	5 %	A
24039120	Feuilles de tabac transformées du type utilisé comme liant de cigares	10 %	A

24039190	Autres	13 %	A
24039910	Tabac à priser	5 %	A
24039920	Succédanés de tabac fabriqués ne contenant pas de tabac	9,5 %	A
24039990	Autres	9,5 %	A
25010010	Sel de table fabriqué en le mélangeant avec d'autres ingrédients lorsqu'il contient 90 % ou plus de chlorure de sodium pur	2,5 %	A
25010090	Autres	En fr.	A
25020000	Pyrites de fer non grillées.	En fr.	A
25030000	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal.	En fr.	A
25041000	En poudre ou en paillettes	En fr.	A
25049000	Autre	En fr.	A
25051000	Sables siliceux et sables quartzeux	En fr.	A
25059000	Autres sables	En fr.	A
25061000	Quartz	En fr.	A
25062100	Brutes ou dégrossies	En fr.	A
25062900	Autres	En fr.	A
25070000	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.	En fr.	A
25081000	Bentonite	En fr.	A
25082000	Terres décolorantes et terres à foulon	En fr.	A
25083000	Argiles réfractaires	En fr.	A
25084000	Autres argiles	En fr.	A
25085000	Andalousite, cyanite et sillimanite	En fr.	A
25086000	Mullite	En fr.	A
25087000	Terres de chamotte ou de dinas	En fr.	A
25090000	Craie.	En fr.	A
25101000	Non moulus	En fr.	A
25102000	Moulus	En fr.	A
25111000	Sulfate de baryum naturel (barytine)	4,5 %	A
25112000	Carbonate de baryum naturel (withérite)	En fr.	A
25120000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées.	En fr.	A
25131100	Brute ou en morceaux irréguliers, y compris la pierre ponce concassée (graviers de pierre ponce ou «bimskies»)	En fr.	A
25131900	Autre	En fr.	A
25132000	Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	En fr.	A
25140010	Simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	3,5 %	A
25140090	Autres	En fr.	A
25151100	Bruts ou dégrossis	En fr.	A
25151200	Simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	En fr.	A
25152010	Bruts ou dégrossis	En fr.	A
25152020	Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	3,5 %	A
25161100	Brut ou dégrossi	En fr.	A
25161210	Par sciage	3,5 %	A
25161290	Autres	En fr.	A
25162100	Brut ou dégrossi	En fr.	A
25162200	Simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	3,5 %	A
25169010	Brutes ou dégrossies	En fr.	A
25169020	Simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	3,5 %	A

25171000	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	En fr.	A
25172000	Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le no 2517.10	En fr.	A
25173000	Tarmacadam	6,5 %	A
25174100	De marbre	En fr.	A
25174900	Autres	En fr.	A
25181000	Dolomie non calcinée ni frittée, dite «cru»	En fr.	A
25182000	Dolomie calcinée ou frittée	3 %	A
25183000	Pisé de dolomie	En fr.	A
25191000	Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	En fr.	A
25199000	Autres	En fr.	A
25201000	Gypse; anhydrite	En fr.	A
25202000	Plâtres	En fr.	A
25210000	Castines; pierres à chaux ou à ciment.	En fr.	A
25221000	Chaux vive	En fr.	A
25222000	Chaux éteinte	En fr.	A
25223000	Chaux hydraulique	En fr.	A
25231000	Ciments non pulvérisés dits «clinkers»	En fr.	A
25232100	Ciments blancs, même colorés artificiellement	En fr.	A
25232900	Autres	En fr.	A
25233000	Ciments alumineux	En fr.	A
25239000	Autres ciments hydrauliques	En fr.	A
25240000	Amiante (asbeste).	En fr.	A
25251000	Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	En fr.	A
25252000	Mica en poudre	En fr.	A
25253000	Déchets de mica	En fr.	A
25261000	Non broyés ni pulvérisés	En fr.	A
25262000	Broyés ou pulvérisés	En fr.	A
25270000	Cryolithe naturelle; chiolite naturelle.	En fr.	A
25281000	Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	En fr.	A
25289000	Autres	En fr.	A
25291000	Feldspath	En fr.	A
25292100	Contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	En fr.	A
25292200	Contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	En fr.	A
25293000	Leucite; néphéline et néphéline syénite	En fr.	A
25301000	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	En fr.	A
25302000	Kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	En fr.	A
25304000	Oxydes de fer micacés naturels	6,5 %	A
25309000	Autres	En fr.	A
26011100	Non agglomérés	En fr.	A
26011200	Agglomérés	En fr.	A
26012000	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	En fr.	A
26020000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec.	En fr.	A
26030000	Minerais de cuivre et leurs concentrés.	En fr.	A
26040000	Minerais de nickel et leurs concentrés.	En fr.	A
26050000	Minerais de cobalt et leurs concentrés.	En fr.	A
26060000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés.	En fr.	A
26070000	Minerais de plomb et leurs concentrés.	En fr.	A
26080000	Minerais de zinc et leurs concentrés.	En fr.	A
26090000	Minerais d'étain et leurs concentrés.	En fr.	A
26100000	Minerais de chrome et leurs concentrés.	En fr.	A
26110000	Minerais de tungstène et leurs concentrés.	En fr.	A
26121000	Minerais d'uranium et leurs concentrés	En fr.	A
26122000	Minerais de thorium et leurs concentrés	En fr.	A
26131000	Grillés	En fr.	A

26139000	Autres	En fr.	A
26140000	Minerais de titane et leurs concentrés.	En fr.	A
26151000	Minerais de zirconium et leurs concentrés	En fr.	A
26159000	Autres	En fr.	A
26161000	Minerais d'argent et leurs concentrés	En fr.	A
26169000	Autres	En fr.	A
26171000	Minerais d'antimoine et leurs concentrés	En fr.	A
26179000	Autres	En fr.	A
26180000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication du fer ou de l'acier.	En fr.	A
26190000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier.	En fr.	A
26201100	Mattes de galvanisation	En fr.	A
26201900	Autres	En fr.	A
26202000	Contenant principalement du plomb	En fr.	A
26203000	Contenant principalement du cuivre	En fr.	A
26204000	Contenant principalement de l'aluminium	En fr.	A
26205000	Contenant principalement du vanadium	En fr.	A
26209000	Autres	En fr.	A
26210000	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech.	En fr.	A
27011100	Anthracite	En fr.	A
27011200	Houille bitumineuse	En fr.	A
27011900	Autres houilles	En fr.	A
27012000	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	En fr.	A
27021000	Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	En fr.	A
27022000	Lignites agglomérés	En fr.	A
27030000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée.	6,5 %	A
27040000	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue.	En fr.	A
27050000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	6,5 %	A
27060000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.	En fr.	A
27071000	Benzols	En fr.	A
27072000	Toluols	En fr.	A
27073000	Xylols	En fr.	A
27074010	Brut	En fr.	A
27074090	Autres	8 %	A
27075000	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ASTM D 86	En fr.	A
27076000	Phénols	8 %	A
27079100	Huiles de créosote	En fr.	A
27079900	Autres	En fr.	A
27081000	Brai	En fr.	A
27082000	Coke de brai	En fr.	A
27090000	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
27100010	Huiles minérales blanches (qualité USP, BP ou NF); Huiles naphthéniques devant servir à la fabrication d'encre d'imprimerie; Huiles devant servir à la fabrication des articles de la position no 38.08 ou du no tarifaire 9919.00.00	En fr.	A

27100020	Alkylènes en mélanges, ayant un très bas degré de polymérisation; Huiles de graissage ou «basestocks» (huiles de pétrole à raffiner, sans additifs), contenant en poids plus de 50 % d'hydrocarbures synthétiques; Autres huiles blanches; Graisses de pétro	8 %	A
27100091	Huiles de graissage en paquets pour la vente au détail; Huiles et préparations d'huiles, d'une viscosité de 7,44 mm ² /sec. ou plus à 37,8 °C	5 %	A
27100099	Autres Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
27111100	Gaz naturel	12,5 %	A
27111210	En récipients prêts à être utilisés	12,5 %	A
27111290	Autres	En fr.	A
27111300	Butanes	En fr.	A
27111400	Éthylène, propylène, butylène et butadiène	En fr.	A
27111910	En récipients prêts à être utilisés	12,5 %	A
27111990	Autres Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
27112100	Gaz naturel	En fr.	A
27112900	Autres	En fr.	A
27121000	Vaseline	7 %	A
27122000	Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	En fr.	A
27129010	Cire de pétrole microcristalline	6,5 %	A
27129090	Autres	En fr.	A
27131100	Non calciné	En fr.	A
27131200	Calciné	En fr.	A
27132010	Huile d'asphalte pour pavage	En fr.	A
27132090	Autres	4,5 %	A
27139000	Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	En fr.	A
27141000	Schistes et sables bitumineux	6,5 %	A
27149000	Autres	En fr.	A
27150010	Mastics bitumineux	6 %	A
27150090	Autres	En fr.	A
27160000	Énergie électrique.	En fr.	A
28011000	Chlore	En fr.	A
28012000	Iode	En fr.	A
28013000	Fluor; brome	En fr.	A
28020000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.	En fr.	A
28030000	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs).	En fr.	A
28041000	Hydrogène	3,5 %	A
28042100	Argon	3,5 %	A
28042910	Hélium	En fr.	A
28042990	Autres	3,5 %	A
28043000	Azote	3,5 %	A
28044000	Oxygène	3,5 %	A
28045000	Bore; tellure	En fr.	A
28046100	Contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	En fr.	A
28046900	Autre	5 %	A
28047000	Phosphore	En fr.	A
28048000	Arsenic	En fr.	A
28049000	Sélénium	En fr.	A
28051100	Sodium	En fr.	A
28051900	Autres	5,5 %	A
28052100	Calcium	3 %	A
28052200	Strontium et baryum	En fr.	A

28053000	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	5 %	A
28054000	Mercure	En fr.	A
28061000	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	En fr.	A
28062000	Acide chlorosulfurique	En fr.	A
28070000	Acide sulfurique; oléum.	En fr.	A
28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques.	En fr.	A
28091000	Pentaoxyde de diphosphore	En fr.	A
28092000	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	En fr.	A
28100000	Oxydes de bore; acides boriques.	En fr.	A
28111100	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	En fr.	A
28111910	Acide aminosulfonique (acide sulfamique); Acide fluorosilicique; Autres acides inorganiques, à l'exclusion de l'hydrogène sulfuré, devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication des denrées alimentaires pour l	En fr.	A
28111990	Autres	4 %	A
28112100	Dioxyde de carbone	3,5 %	A
28112200	Dioxyde de silicium	En fr.	A
28112300	Dioxyde de soufre	En fr.	A
28112910	Protoxyde d'azote	3,5 %	A
28112991	Pentaoxyde d'arsenic; Trioxyde d'arsenic; Trioxyde de soufre; Autres composés oxygénés de non-métaux, devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles,	En fr.	A
28112999	Autres	3,5 %	A
28121010	Oxychlorure de phosphore; Pentachlorure de phosphore; Trichlorure de phosphore; Chlorures et oxychlorures devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
28121090	Autres	3,5 %	A
28129010	Hexafluorure de soufre	En fr.	A
28129090	Autres	3,5 %	A
28131000	Disulfure de carbone	En fr.	A
28139000	Autres	En fr.	A
28141000	Ammoniac anhydre	En fr.	A
28142000	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	En fr.	A
28151100	Solide	En fr.	A
28151200	En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	En fr.	A
28152000	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	En fr.	A
28153000	Peroxydes de sodium ou de potassium	En fr.	A
28161000	Hydroxyde et peroxyde de magnésium	En fr.	A
28162000	Oxyde, hydroxyde et peroxyde de strontium	En fr.	A
28163000	Oxyde, hydroxyde et peroxyde de baryum	En fr.	A
28170010	Oxyde de zinc, ayant une teneur en zinc pas plus de 75 % désigné comme le métal, devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
28170090	Autres	7,5 %	A
28181000	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	En fr.	A
28182000	Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	En fr.	A
28183000	Hydroxyde d'aluminium	En fr.	A
28191000	Trioxyde de chrome	En fr.	A
28199010	Trioxyde de dichrome	En fr.	A
28199090	Autres	3,5 %	A
28201000	Dioxyde de manganèse	En fr.	A
28209000	Autres	En fr.	A
28211000	Oxydes et hydroxydes de fer	3,5 %	A
28212000	Terres colorantes	5,5 %	A
28220000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.	En fr.	A

28230010	Oxyde titanique	En fr.	A
28230090	Autres	5,5 %	A
28241000	Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	2 %	A
28242000	Minium et mine orange	3 %	A
28249000	Autres	4,5 %	A
28251000	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	En fr.	A
28252000	Oxyde et hydroxyde de lithium	En fr.	A
28253000	Oxydes et hydroxydes de vanadium	En fr.	A
28254000	Oxydes et hydroxydes de nickel	En fr.	A
28255000	Oxydes et hydroxydes de cuivre	En fr.	A
28256000	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	En fr.	A
28257000	Oxydes et hydroxydes de molybdène	3 %	A
28258000	Oxydes d'antimoine	En fr.	A
28259010	Oxydes de mercure; Oxydes d'étain	4 %	A
28259090	Autres	En fr.	A
28261100	D'ammonium ou de sodium	3,5 %	A
28261200	D'aluminium	En fr.	A
28261900	Autres	3,5 %	A
28262000	Fluorosilicates de sodium ou de potassium	4 %	A
28263000	Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	En fr.	A
28269000	Autres	3 %	A
28271010	Devant être utilisée comme boue de forage ou un de ses additifs et employée lors du forage pour le pétrole, le gaz naturel, les minéraux ou l'eau	En fr.	A
28271090	Autres	2,5 %	A
28272000	Chlorure de calcium	8 %	A
28273100	De magnésium	En fr.	A
28273200	D'aluminium	En fr.	A
28273300	De fer	3,5 %	A
28273400	De cobalt	4 %	A
28273500	De nickel	3,5 %	A
28273600	De zinc	En fr.	A
28273800	De baryum	4 %	A
28273910	Chlorure stanneux; Autres chlorures devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câble	En fr.	A
28273990	Autres	3,5 %	A
28274100	De cuivre	3,5 %	A
28274900	Autres	5,5 %	A
28275100	Bromures de sodium ou de potassium	En fr.	A
28275900	Autres	En fr.	A
28276010	Iodure de manganèse; Iodure de potassium; Iodure de sodium	3,5 %	A
28276091	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
28276099	Autres	3,5 %	A
28281000	Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	En fr.	A
28289000	Autres	En fr.	A
28291100	De sodium	En fr.	A
28291910	Chlorate de potassium devant servir à la fabrication d'allumettes	En fr.	A
28291990	Autres	3 %	A

28299010	Perchlorates devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de	En fr.	A
28299020	Autres perchlorates; Iodate de calcium; Iodate de potassium; Iodate de sodium	3 %	A
28299090	Autres	En fr.	A
28301000	Sulfures de sodium	3,5 %	A
28302000	Sulfure de zinc	En fr.	A
28303000	Sulfure de cadmium	En fr.	A
28309000	Autres	En fr.	A
28311000	De sodium	En fr.	A
28319000	Autres	En fr.	A
28321000	Sulfites de sodium	En fr.	A
28322000	Autres sulfites	En fr.	A
28323000	Thiosulfates	En fr.	A
28331100	Sulfate de disodium	En fr.	A
28331900	Autres	En fr.	A
28332110	De qualité technique	En fr.	A
28332190	Autres	3,5 %	A
28332200	D'aluminium	En fr.	A
28332300	De chrome	En fr.	A
28332400	De nickel	3 %	A
28332510	Sulfate cuivrique; Sulfates de cuivre devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles	En fr.	A
28332590	Autres	5,5 %	A
28332600	De zinc	En fr.	A
28332700	De baryum	En fr.	A
28332900	Autres	En fr.	A
28333000	Aluns	En fr.	A
28334010	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique	En fr.	A
28334090	Autres	3 %	A
28341000	Nitrites	5,5 %	A
28342100	De potassium	En fr.	A
28342200	De bismuth	5,5 %	A
28342900	Autres	En fr.	A
28351000	Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	3 %	A
28352210	Devant servir à la fabrication d'additifs pour le mazout et les huiles de graissage	5 %	A
28352290	Autres	8 %	A
28352310	Qualité du commerce	8 %	A
28352390	Autres	8 %	A
28352400	De potassium	3 %	A
28352500	Hydrogéoorthophosphate de calcium (phosphate dicalcique)	En fr.	A
28352610	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
28352690	Autres	8 %	A
28352910	Phosphate de triammonium; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de	En fr.	A
28352990	Autres	4 %	A

28353100	Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	8 %	A
28353900	Autres	8 %	A
28361000	Carbonate d'ammonium du commerce et autres carbonates d'ammonium	En fr.	A
28362000	Carbonate de disodium	8 %	A
28363000	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	En fr.	A
28364000	Carbonates de potassium	En fr.	A
28365000	Carbonate de calcium	En fr.	A
28366000	Carbonate de baryum	En fr.	A
28367000	Carbonate de plomb	En fr.	A
28369110	Y compris les boulettes ayant une teneur d'au moins 95 % en carbonates de lithium, devant servir à la fabrication de l'aluminium	En fr.	A
28369190	Autres	3,5 %	A
28369200	Carbonate de strontium	4 %	A
28369910	Carbonate de bismuth; Autres carbonates et peroxocarbonates (percarbonates), devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optique	En fr.	A
28369990	Autres	3,5 %	A
28371100	De sodium	En fr.	A
28371900	Autres	En fr.	A
28372000	Cyanures complexes	En fr.	A
28380000	Fulminates, cyanates et thiocyanates.	3 %	A
28391100	Métasilicates	En fr.	A
28391900	Autres	7,5 %	A
28392000	De potassium	3 %	A
28399000	Autres	En fr.	A
28401100	Anhydre	En fr.	A
28401900	Autre	En fr.	A
28402000	Autres borates	En fr.	A
28403000	Peroxoborates (perborates)	En fr.	A
28411000	Aluminates	3 %	A
28412000	Chromates de zinc ou de plomb	3,5 %	A
28413000	Dichromate de sodium	En fr.	A
28414000	Dichromate de potassium	En fr.	A
28415000	Autres chromates et dichromates; peroxochromates	3 %	A
28416100	Permanganate de potassium	5 %	A
28416900	Autres	5 %	A
28417010	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
28417090	Autres	4 %	A
28418000	Tungstates (wolframates)	5,5 %	A
28419010	Cobaltite de lithium	En fr.	A
28419090	Autres	3,5 %	A
28421000	Silicates doubles ou complexes	En fr.	A
28429010	Sulfate double d'ammonium et de nickel, sélénate de sodium ou sélénite de sodium, devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres opt	En fr.	A
28429091	Sulfate double d'ammonium et de nickel; Arsénates de sodium; Arsénite de sodium; Sélénate de sodium; Sélénite de sodium	3 %	A
28429099	Autres	En fr.	A
28431000	Métaux précieux à l'état colloïdal	5,5 %	A
28432100	Nitrate d'argent	3,5 %	A

28432900	Autres	3,5 %	A
28433010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
28433091	Cyanure double d'or et de sodium;	5 %	A
28433099	Autres	5 %	A
28439010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques	En fr.	A
28439090	Autres	3,5 %	A
28441000	Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	En fr.	A
28442000	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	En fr.	A
28443000	Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits	En fr.	A
28444000	Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des nos 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs	En fr.	A
28445000	Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	En fr.	A
28451000	Eau lourde (oxyde de deutérium)	En fr.	A
28459000	Autres	En fr.	A
28461010	Oxyde de cérium devant être utilisé dans le polissage des lentilles de lunettes, de monocles et de lorgnons	En fr.	A
28461090	Autres	5,5 %	A
28469000	Autres	2 %	A
28470000	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée.	5,5 %	A
28480000	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores.	En fr.	A
28491000	De calcium	En fr.	A
28492000	De silicium	En fr.	A
28499000	Autres	En fr.	A
28500011	Devant servir à la fabrication de serums et antisérums, toxoïdes, virus, toxines et anti-toxines, vaccins antiviraux et vaccins bactériens, bactériophages ou lysats bactériens, allergéniques, extraits de foie, extraits hypophysaires, épinéphrine et ses so	En fr.	A
28500019	Autres	5,5 %	A
28500090	Autres	En fr.	A
28510000	Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux.	8 %	A
29011000	Saturés	En fr.	A
29012100	Éthylène	En fr.	A
29012200	Propène (propylène)	En fr.	A
29012300	Butène (butylène) et ses isomères	En fr.	A
29012400	Buta-1,3-diène et isoprène	En fr.	A

29012900	Autres	En fr.	A
29021100	Cyclohexane	En fr.	A
29021900	Autres	En fr.	A
29022000	Benzène	En fr.	A
29023000	Toluène	En fr.	A
29024100	o-Xylène	En fr.	A
29024200	m-Xylène	En fr.	A
29024300	p-Xylène	En fr.	A
29024400	Isomères du xylène en mélange	En fr.	A
29025000	Styrène	En fr.	A
29026000	Éthylbenzène	En fr.	A
29027000	Cumène	En fr.	A
29029000	Autres	En fr.	A
29031100	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	En fr.	A
29031200	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	En fr.	A
29031300	Chloroforme (trichlorométhane)	En fr.	A
29031400	Tétrachlorure de carbone	En fr.	A
29031500	1,2-Dichloroéthane (chlorure d'éthylène)	5,5 %	A
29031600	1,2-Dichloropropane (chlorure de propylène) et dichlorobutanes	En fr.	A
29031900	Autres	En fr.	A
29032100	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	8 %	A
29032200	Trichloroéthylène	En fr.	A
29032300	Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	En fr.	A
29032900	Autres	En fr.	A
29033010	Dibromure d'éthylène	En fr.	A
29033090	Autres	3,5 %	A
29034100	Trichlorofluorométhane	3,5 %	A
29034200	Dichlorodifluorométhane	3,5 %	A
29034300	Trichlorotrifluoroéthanés	3,5 %	A
29034400	Dichlorotétrafluoroéthanés et chloropentafluoroéthane	3,5 %	A
29034500	Autres dérivés perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	3,5 %	A
29034600	Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanés	3,5 %	A
29034700	Autres dérivés perhalogénés	3,5 %	A
29034900	Autres	3,5 %	A
29035100	1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane	En fr.	A
29035900	Autres	En fr.	A
29036110	Chlorobenzène	8 %	A
29036120	o-Dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	En fr.	A
29036200	Hexachlorobenzène et DDT (1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)	En fr.	A
29036910	m-Dichlorobenzène; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou d	En fr.	A
29036990	Autres	8 %	A
29041010	Dodécylbenzènesulfonate d'ammonium; Xylènesulfonate d'ammonium; Acide dodécylbenzènesulfonique; Toluènesulfonate de potassium; Dodécylbenzènesulfonate de sodium; Toluènesulfonate de sodium; Xylènesulfonate de sodium; Acide toluènesulfonique	4 %	A
29041091	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29041099	Autres	4 %	A

29042000	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	8 %	A
29049000	Autres	5,5 %	A
29051100	Méthanol (alcool méthylique)	5,5 %	A
29051200	Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	8 %	A
29051300	Butane-1-ol (alcool n-butylique)	En fr.	A
29051400	Autres butanols	En fr.	A
29051500	Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	En fr.	A
29051610	2-Éthyl-1-hexanol devant servir à la fabrication de plastifiants	En fr.	A
29051620	Autre 2-éthyl-1-hexanol [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	3,5 %	A
29051690	Autres	3,5 %	A
29051700	Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	5 %	A
29051910	Alcool méthylamylique (méthylisobutylcarbinol); Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	8 %	A
29051991	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
29051999	Autres	8 %	A
29052200	Alcools terpéniques acycliques	4 %	A
29052900	Autres	En fr.	A
29053100	Éthylène glycol (éthanediol)	5,5 %	A
29053200	Propylène glycol (propane-1,2-diol)	7,5 %	A
29053900	Autres	8 %	A
29054100	2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl) propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	En fr.	A
29054200	Pentaérythritol (pentaérythrite)	8 %	A
29054300	Mannitol	5,5 %	A
29054400	D-glucitol (sorbitol)	En fr.	A
29054500	Glycérol	8 %	A
29054910	Esters de la glycérine formés avec les acides de la position no 29.04	3,5 %	A
29054990	Autres	3,5 %	A
29055000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques	5,5 %	A
29061100	Menthol	En fr.	A
29061200	Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	8 %	A
29061300	Stérols et inositols	2 %	A
29061400	Terpinéols	En fr.	A
29061900	Autres	5,5 %	A
29062110	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de rubans encres similaires,	En fr.	A
29062190	Autres	5,5 %	A
29062900	Autres	5,5 %	A
29071100	Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	En fr.	A
29071200	Crésols et leurs sels	4,5 %	A
29071300	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	5,5 %	A
29071400	Xylénols et leurs sels	5,5 %	A
29071510	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de f	En fr.	A
29071590	Autres	5,5 %	A

29071910	Didodécylphénol; Dinonylphénol; 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (hydroxytoluène butylé); Dodécylphénol; Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	5,5 %	A
29071991	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29071999	Autres	5,5 %	A
29072110	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de coll	En fr.	A
29072190	Autres	5,5 %	A
29072210	Hydroquinone devant servir à la fabrication de produits utilisés en photographie	En fr.	A
29072290	Autres	5,5 %	A
29072300	4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylopropane) et ses sels	En fr.	A
29072910	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreu	En fr.	A
29072990	Autres	3,5 %	A
29073010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de coll	En fr.	A
29073090	Autres	5,5 %	A
29081010	Devant servir à la fabrication de dérivés de stéroïdes	En fr.	A
29081090	Autres	8 %	A
29082010	Formateurs de colorants chimiques et solvants pour formateurs devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques	En fr.	A
29082090	Autres	8 %	A
29089000	Autres	8 %	A
29091100	Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	En fr.	A
29091900	Autres	En fr.	A
29092000	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	En fr.	A
29093000	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	8 %	A
29094100	2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol)	8 %	A
29094200	Éthers monométhyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	8 %	A
29094300	Éthers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	8 %	A
29094410	Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
29094490	Autres	8 %	A
29094910	Tripentaérythritol et dipentaérythritol devant servir à la fabrication des dérivés de colophanes et d'acides résiniques	En fr.	A

29094991	Dipentaérythritol; Dipropylène-glycol; Triéthylène-glycol; Éther mono-butylique de triéthylène-glycol; Éther mono-éthylique de triéthylène-glycol; Éther mono-méthylrique de triéthylène-glycol; Tripentaérythritol	3,5 %	A
29094992	Alcool 3-phénoxybenzylique	3,5 %	A
29094999	Autres	3,5 %	A
29095010	Hydroxyanisol butylé	En fr.	A
29095090	Autres	5,5 %	A
29096010	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique	En fr.	A
29096020	Autres, hydroperoxyde de cumène ou peroxyde de méthyléthylcétone	8 %	A
29096091	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de rubans encres similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29096099	Autres	8 %	A
29101000	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	5,5 %	A
29102000	Méthylloxiranne (oxyde de propylène)	8 %	A
29103000	1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorohydrine)	En fr.	A
29109010	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de rubans encres similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29109090	Autres	4,5 %	A
29110000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	5 %	A
29121100	Méthanal (formaldéhyde)	En fr.	A
29121200	Éthanal (acétaldéhyde)	En fr.	A
29121300	Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	8 %	A
29121910	2-Buténal (crotonaldéhyde, aldéhyde crotonique); 2-Éthyl-2-hexénal (2-éthyl-3-proylacroléine); Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	5,5 %	A
29121991	Glyoxal devant servir à la fabrication d'apprêts de textiles; Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans e	En fr.	A
29121999	Autres	5,5 %	A
29122100	Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	En fr.	A
29122900	Autres	8 %	A
29123000	Aldéhydes-alcools	5,5 %	A
29124100	Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	En fr.	A
29124200	Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	En fr.	A
29124900	Autres	En fr.	A
29125000	Polymères cycliques des aldéhydes	5,5 %	A
29126000	Paraformaldéhyde	En fr.	A
29130000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.	8 %	A
29141100	Acétone	5,5 %	A
29141200	Butanone (méthyléthylcétone)	En fr.	A
29141300	4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	En fr.	A
29141900	Autres	4 %	A
29142100	Camphre	En fr.	A
29142200	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	5,5 %	A
29142300	Ionones et méthylionones	5,5 %	A
29142900	Autres	En fr.	A
29143100	Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	5,5 %	A
29143900	Autres	5,5 %	A

29144010	4 Hydroxy-4 méthylpentane-2 one (diacétone alcool)	En fr.	A
29144090	Autres	4,5 %	A
29145010	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29145090	Autres	5,5 %	A
29146100	Anthraquinone	5,5 %	A
29146910	2 Éthylanthraquinone devant servir à la fabrication de peroxyde d'hydrogène	En fr.	A
29146990	Autres	5,5 %	A
29147000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	4 %	A
29151100	Acide formique	En fr.	A
29151200	Sels de l'acide formique	En fr.	A
29151310	Formiate de méthyle devant servir à la fabrication de diméthylformamide	En fr.	A
29151390	Autres	3,5 %	A
29152100	Acide acétique	En fr.	A
29152200	Acétate de sodium	8 %	A
29152310	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
29152390	Autres	8 %	A
29152400	Anhydride acétique	8 %	A
29152900	Autres	8 %	A
29153100	Acétate d'éthyle	En fr.	A
29153200	Acétate de vinyle	8 %	A
29153300	Acétate de n-butyle	8 %	A
29153400	Acétate d'isobutyle	8 %	A
29153500	Acétate de 2-éthoxyéthyle	8 %	A
29153910	Acétate d'amyle; Triacétate de glycérol; Acétate d'isopropyle; Acétate de méthylamyle; Acétate propylique normal; Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	6,5 %	A
29153991	Diacétate de dienestrol; 2-Acétate de méthylcyclohexyl devant servir à la fabrication de peroxyde d'hydrogène; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de fa	En fr.	A
29153999	Autres	6,5 %	A
29154000	Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	En fr.	A
29155010	Propionate de calcium; Propionate de sodium	3,5 %	A
29155091	Dipropionate de diethylstilbestrol; Dipropionate d'hexestrol; Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiq	En fr.	A
29155099	Autres	3,5 %	A
29156000	Acides butyriques, acides valériques, leurs sels et leurs esters	En fr.	A

29157010	Distéarate d'aluminium; Monostéarate d'aluminium; Tristéarate d'aluminium; Palmitate d'ammonium; Stéarate de baryum; Stéarate de butyle; Stéarate de calcium; Monostéarate de diéthylène-glycol; Monostéarate de glycérol; Stéarate de plomb;	5 %	A
29157091	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
29157099	Autres	5 %	A
29159010	Octoate d'aluminium (2-éthyl-hexanoate d'aluminium); Octoate de baryum; Peroxydécanoate de tert-butyle; Peroxyoctanoate de tert-butyle; Peroxyphthalate de tert-butyle; Octoate de cadmium; Octoate de calcium; Octoate de cobalt; Octoate de cu	4 %	A
29159091	Acides octanoïques, nonanoïques ou décanoïques, devant servir à la fabrication de siccatifs à peintures, à encre d'imprimerie ou à vernis; Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires	En fr.	A
29159092	Autres acides décanoïques	4 %	A
29159099	Autres	4 %	A
29161100	Acide acrylique et ses sels	En fr.	A
29161210	Acrylate de méthyle; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de rubans encres similaires, de polymères en formes primaires, ou	En fr.	A
29161220	Autre acrylate d'éthyl-2 hexyle	3,5 %	A
29161290	Autres	3,5 %	A
29161300	Acide méthacrylique et ses sels	En fr.	A
29161400	Esters de l'acide méthacrylique	En fr.	A
29161500	Acides oléique, linoléique ou linoléique, leurs sels et leurs esters	5 %	A
29161900	Autres	4 %	A
29162010	Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	3,5 %	A
29162091	Devant servir de catalyseur lors du raffinage du pétrole ou devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encre	En fr.	A
29162099	Autres	3,5 %	A
29163100	Acide benzoïque, ses sels et ses esters	6,5 %	A
29163200	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	8,5 %	A
29163400	Acide phénylacétique et ses sels	8,5 %	A
29163500	Esters de l'acide phénylacétique	8,5 %	A
29163900	Autres	En fr.	A
29171111	Devant servir à la flottation du minerai de niobium	En fr.	A
29171119	Autres	3 %	A

29171120	Sels et esters de l'acide oxalique, devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes	En fr.	A
29171190	Autres	3 %	A
29171210	Acide adipique; Adipate de di-(2-éthylhexyle); Adipate de di-isodécyle; Adipate de di-isooctyle; Adipate de n-décyle-n-octyle	8,5 %	A
29171291	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29171299	Autres	8,5 %	A
29171310	Sébaçate de dibutyle; Azélaate de di-(2-éthylhexyle) (azélaate dioctylique); Sébaçate de di-(2-éthylhexyle) (sébaçate dioctylique); Azélaate de di-isooctyle	4,5 %	A
29171391	Acide azélaïque; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de	En fr.	A
29171399	Autres	4,5 %	A
29171410	Devant servir à la fabrication de l'acide maléique	En fr.	A
29171490	Autres	6,5 %	A
29171910	Fumarate dibutylique; Maléate dibutylique; Fumarate ferreux; Fumarate tétrabasique de plomb; Acide maléique	6,5 %	A
29171991	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29171999	Autres	6,5 %	A
29172000	Acides polycarboxyliques, cyclaniques cycléniques ou cycloterpénique, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	4 %	A
29173100	Orthophtalates de dibutyle	8,5 %	A
29173200	Orthophtalates de dioctyle	8,5 %	A
29173300	Orthophtalates de dinonyl ou de didécyle	8,5 %	A
29173410	Phtalate de butyle-2-éthylhexyle; Phtalate de butyleisodécyle; Phtalate de butyleisooctyle; Phtalate de di-(2-éthylhexyle); Phtalate de di(2-méthoxyéthyle); Phtalate de di-(méthylcyclohexyle); Phtalate ditridécylrique; Phtalate de 2-éthylhexy	8,5 %	A
29173491	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A

29173499	Autres	8,5 %	A
29173500	Anhydride phtalique	En fr.	A
29173600	Acide téréphtalique et ses sels	En fr.	A
29173700	Téréphtalate de diméthyle	En fr.	A
29173910	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques	En fr.	A
29173990	Autres	8,5 %	A
29181100	Acide lactique, ses sels et ses esters	En fr.	A
29181200	Acide tartrique	En fr.	A
29181300	Sels et esters de l'acide tartrique	En fr.	A
29181400	Acide citrique	En fr.	A
29181500	Sels et esters de l'acide citrique	En fr.	A
29181600	Acide gluconique, ses sels et ses esters	En fr.	A
29181700	Acide phénylglycolique (acide mandélique), ses sels et ses esters	En fr.	A
29181910	Acide cholique; Diglycollate dioctylique; Tri-12-acétylricinoléate de glycéryle; Acide 3-bêta-hydroxy-5-cholénique; Acide 12-hydroxy stéarique; Acide hyocholique; Acide hyodésoxycholique; Ricinoléate de méthyle; Huiles volatiles devant serv	4 %	A
29181991	Acide hydroxyacétique; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rub	En fr.	A
29181999	Autres	4 %	A
29182100	Acide salicylique et ses sels	En fr.	A
29182200	Acide O-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	En fr.	A
29182300	Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	8,5 %	A
29182910	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de f	En fr.	A
29182990	Autres	8,5 %	A
29183000	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	En fr.	A
29189010	Acide 2,4-dichlorophénoxyacétique et acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique et leurs esters, devant servir à la fabrication des marchandises de la position no 38.08 ou du no tarifaire 9919.00.00	En fr.	A
29189090	Autres	6,5 %	A
29190010	Acide amylophosphate; Acide n-Butylphosphate; Acide dodécylphosphate; Acide éthylphosphate; Acide heptadécylphosphate; Acide hexadécylphosphate; Acide isobutylphosphate; Acide nonylphosphate; Acide octylphosphate; Acide propylphosphate	6,5 %	A

29190091	Glycérophosphate de calcium; Dihydrogénophosphate d'enoxolone; Glycérophosphate de sodium; Phosphate tris (dibromo-2,3-propyle); Phosphate de trioctyle devant servir à la fabrication de peroxyde d'hydrogène; Devant servir à la fabrication de denrées	En fr.	A
29190099	Autres	6,5 %	A
29201000	Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	6,5 %	A
29209010	Sulphate cétylique et les sels d'ammonium, de lithium, de potassium et de sodium de sulfate acide cétylique; Sulfate décylique et les sels d'ammonium, de lithium, de potassium et de sodium de sulfate acide décylique; Sulfate hexylique et les sels d'am	4,5 %	A
29209091	Sulfate de diméthyle; Esters carboniques, leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres p	En fr.	A
29209099	Autres	4,5 %	A
29211110	Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteurs	En fr.	A
29211190	Autres	3,5 %	A
29211200	Diéthylamine et ses sels	3,5 %	A
29211910	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machine à écrire ou de rubans encres similaires, de polymères ou formes primaires ou de profilés ou de feuil	En fr.	A
29211991	Dipropylamine; 2-propane aminé; Butylamine; Tributylamine; Dibutylamine; N-oleylamine	6 %	A
29211999	Autres	6 %	A
29212100	Éthylènediamine et ses sels	En fr.	A
29212200	Hexaméthylènediamine et ses sels	6,5 %	A
29212910	Agents chimiques d'expansion devant servir à la fabrication de marchandises en caoutchouc alvéolaire ou des marchandises des positions nos 39.01 à 39.21	En fr.	A
29212990	Autres	6,5 %	A
29213010	Cyclohexylamine devant servir à la fabrication d'accélérateurs, d'antioxydants, d'antiozonants ou de retardataires pour produits de caoutchouc	En fr.	A
29213090	Autres	8,5 %	A
29214100	Aniline et ses sels	En fr.	A
29214210	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques	En fr.	A
29214290	Autres	8,5 %	A
29214310	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes	En fr.	A
29214390	Autres	8,5 %	A
29214410	Diphénylamine devant servir à la fabrication d'accélérateurs, d'antioxydants, d'antiozonants ou de retardataires pour produits de caoutchouc	En fr.	A

29214490	Autres	8,5 %	A
	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes	En fr.	A
29214510			
29214591	N-Phényl-bêta-naphtylamine et ses sels	8,5 %	A
29214599	Autres	8,5 %	A
29214910	Méthyltrinitrophénylnitramine	8,5 %	A
29214990	Autres	8,5 %	A
29215100	o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	8,5 %	A
	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes;		
29215910	Devant servir à la fabrication ou au remplissage des rouleaux pour calandrer, surcalandrer ou imprimer en relief le pap	En fr.	A
29215990	Autres	8,5 %	A
29221100	Monoéthanolamine et ses sels	8,5 %	A
29221200	Diéthanolamine et ses sels	8,5 %	A
29221300	Triéthanolamine et ses sels	8,5 %	A
29221910	Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes	En fr.	A
29221991	Éthanolamines; N,N,N',N'-Tétrakis(2-hydroxypropyl)éthylènediamine; N,N,N'-Tris(2-hydroxypropyl)-N'-(2-hydroxyéthyl)éthylènediamine	6,5 %	A
29221999	Autres	6,5 %	A
29222100	Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels	6,5 %	A
	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes;		
29222210	p-Phénétidine devant servir à la fabrication d'accélérateurs, d'antioxydants, d'antiozonants ou de retardataires pour p	En fr.	A
29222290	Autres	8,5 %	A
29222910	5-Nitro-2-aminophénol	En fr.	A
29222990	Autres	6,5 %	A
29223010	Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encres pour machines à écrire ou de rubans encres similaires, de polymères en formes primaires, ou de profilés ou de feu	En fr.	A
29223090	Autres	8,5 %	A
29224110	Lysine et ses sels; Esters de lysine et leurs sels, devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
29224190	Autres	3,5 %	A
29224200	Acide glutamique et ses sels	En fr.	A
29224300	Acide anthranilique et ses sels	En fr.	A
29224910	Amino-acides et leurs sels; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
29224990	Autres	5 %	A
29225010	Amino-acides et leurs sel; Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes	En fr.	A
29225090	Autres	6,5 %	A
29231010	Carbenoxolone, sel de dicholine	En fr.	A
29231090	Autres	8,5 %	A

29232010	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29232090	Autres	8,5 %	A
29239010	Chlorures d'alkylbenzyltrialkylammonium; Chlorures de benzyltrialkylammonium	6 %	A
29239091	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
29239099	Autres	6 %	A
29241010	N,N-Diméthylformamide; Diéthanolamide laurique; Isopropanolamide laurique (isopropanolamide de lauryle); Diéthanolamide oléique; Monoéthanolamide laurique; Monoéthanolamide oléique; N-Méthyl-N-oléoyl taurate de sodium; Diéthanolamide de stéar	4 %	A
29241091	Carbamate d'ethchlorvynol; 1,1,3,3-Tétrabutylurée devant servir à la fabrication de peroxyde d'hydrogène; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faiscea	En fr.	A
29241099	Autres	4 %	A
29242100	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	8,5 %	A
29242210	Devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de f	En fr.	A
29242290	Autres	8,5 %	A
29242910	Ester méthylique de la N-L-alpha-aspartyl-L-phénylalanine; Carbamate de chlorphenesine; Composés à fonction amide iodée devant servir à la fabrication de milieux de contraste pour radiographie; Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des	En fr.	A
29242991	N,N-Diéthyl-m-toluamide	8,5 %	A
29242999	Autres	8,5 %	A
29251100	Saccharine et ses sels	6,5 %	A
29251900	Autres	8,5 %	A
29252010	Nitrate de guanidine; Nitroguanidine	6,5 %	A
29252091	L-Glutamate d'arginine; Guanidine; Diphénylguanidine (traitée à l'huile) devant servir à la fabrication de produits de caoutchouc; Di-o-tolylguanidine; Devant servir à la fabrication de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câble	En fr.	A
29252099	Autres	6,5 %	A
29261000	Acrylonitrile	En fr.	A
29262000	1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	En fr.	A
29269010	Adiponitrile; Éthylèncyanhydrine; Méthylèneaminoacétonitrile; Nitrobenzonnitriles	En fr.	A
29269090	Autres	6,5 %	A
29270000	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.	En fr.	A

29280000	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.	En fr.	A
29291000	Isocyanates	En fr.	A
29299000	Autres	8,5 %	A
29301010	Xanthate amylique de potassium; Xanthate éthylique de potassium; Xanthate isopropylique de potassium; Sec-butylxanthate de sodium; Xanthate éthylique de sodium; Xanthate isopropylique de sodium	3,5 %	A
29301090	Autres	3,5 %	A
29302010	Diamylammonium diamylthiocarbamate; Dithiocarbamate diéthylique de sélénium; Dithiocarbamate diéthylique de sodium; Dithiocarbamate diméthylique de sodium; Dithiocarbamate dibutylique de zinc; Dithiocarbamate diéthylique de zinc; Dithiocarbamate	3,5 %	A
29302091	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29302099	Autres	3,5 %	A
29303010	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique	En fr.	A
29303020	Autres mono- ou disulfures de tétraméthylthiourame	3,5 %	A
29303091	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29303099	Autres	3,5 %	A
29304000	Méthionine	En fr.	A
29309010	Amino-acides devant servir à la fabrication de mélanges d'acides aminés ou de mélanges d'acides aminés et de protéines hydrolysées (avec ou sans addition de minéraux, de vitamines, de graisses, ou d'hydrates de carbone), qui sont spécialement composées po	En fr.	A
29309091	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29309099	Autres	5,5 %	A
29310010	Chlorure de diéthylaluminium; Sesquichlorure d'éthylaluminium; Tétraphénylborate de sodium; Triéthylaluminium	5,5 %	A
29310091	Solutions aqueuses du sel tétrasodique de l'acide 1-hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique; Solutions aqueuses du sel hexapotassique de l'acide hexaméthylènediamine tétrakis(méthylèneposphonique); Solutions aqueuses de l'acide amino tris(méthylèneposph	En fr.	A
29310099	Autres	5,5 %	A
29321100	Tétrahydrofuranne	En fr.	A
29321200	2-Furaldéhyde (furfural)	En fr.	A
29321300	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	En fr.	A
29321900	Autres	3,5 %	A
29322100	Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	En fr.	A

29322910	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29322990	Autres	4,5 %	A
29329100	Isosafrole	6,5 %	A
29329200	1-(1,3-Benzodioxole-5-y1)propane-2-one	6,5 %	A
29329300	Pipéronal	6,5 %	A
29329400	Safrole	6,5 %	A
29329900	Autres	6,5 %	A
29331100	Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	En fr.	A
29331910	Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; 1-Phenyl-3-pyrazolidone devant servir à la production de produits utilisés en photograp	En fr.	A
29331990	Autres	8,5 %	A
29332100	Hydantoïne et ses dérivés	En fr.	A
29332910	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29332990	Autres	6,5 %	A
29333100	Pyridine et ses sels	En fr.	A
29333210	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29333290	Autres	6,5 %	A
29333910	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29333990	Autres	6,5 %	A
29334010	6-Éthoxy-1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoline	6,5 %	A
29334090	Autres	6,5 %	A
29335100	Malonylurée (acide barbiturique) et ses dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29335910	Adénine, cytosine, guanine, thymine, uracil; Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes; Amino-acides devant servir à la fabricati	En fr.	A
29335991	Phosphate de pipérazine	6,5 %	A
29335999	Autres	6,5 %	A
29336100	Mélamine	En fr.	A
29336910	Mandélate de méthénamine; Triméthylènetrinitramine	3,5 %	A
29336991	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29336999	Autres	3,5 %	A
29337110	Devant servir à la fabrication de polycaprolactame	En fr.	A
29337190	Autres	5 %	A
29337900	Autres lactames	6,5 %	A

29339010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication	En fr.	A
29339020	Autre hydrazide maléique et autre hexaméthylènetétramine	6,5 %	A
29339091	Amino-acides devant servir à la fabrication de mélanges d'acides aminés ou de mélanges d'acides aminés et de protéines hydrolysées (avec ou sans addition de minéraux, de vitamines, de graisses, ou d'hydrates de carbone), qui sont spécialement composées pour	En fr.	A
29339099	Autres	6,5 %	A
29341000	Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	6,5 %	A
29342010	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique; Ayant une structure benzénique, devant servir comme un des matériaux qui entrent dans la fabrication des teintures organiques synthétiques ou des matières colorantes	En fr.	A
29342090	Autres	8,5 %	A
29343010	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles, de colles ou d'adhésifs, de fibres optiques ou de faisceaux ou câbles de fibres optiques, de rubans encreurs pour machines à écrire ou de rubans encreurs similaires,	En fr.	A
29343090	Autres	8,5 %	A
29349010	1,4-Bis-2-(5-phényloxazolyl)-benzène (POPOP); 2,5-Diphényloxazole (PPO); Phénylbiphényloxadiazole (2-phényl-5-(4-biphényl)-1,3,4-oxadiazole; PBD); Huiles volatiles pour assaisonner ou parfumer	6,5 %	A
29349091	Acides nucléiques, nucléosides, nucléotides et leurs sels, à l'exclusion des séquences nucléotides synthétiques (oligonucléotides) et leurs sels; Sulbactam benzathine; Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
29349099	Autres	6,5 %	A
29350010	Devant servir à la fabrication de caoutchouc synthétique	En fr.	A
29350020	Autres chlorpropamide et autre sulfadiazine	6,5 %	A
29350091	Devant servir à la fabrication de denrées alimentaires pour les animaux ou les volailles	En fr.	A
29350099	Autres	6,5 %	A
29361000	Provitamines, non mélangées	En fr.	A
29362100	Vitamines A et leurs dérivés	En fr.	A
29362200	Vitamine B1 et ses dérivés	En fr.	A
29362300	Vitamine B2 et ses dérivés	En fr.	A
29362400	Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	En fr.	A
29362500	Vitamine B6 et ses dérivés	En fr.	A
29362600	Vitamine B12 et ses dérivés	En fr.	A
29362700	Vitamine C et ses dérivés	En fr.	A
29362800	Vitamine E et ses dérivés	En fr.	A
29362900	Autres vitamines et leurs dérivés	En fr.	A
29369000	Autres, y compris les concentrats naturels	En fr.	A
29371000	Hormones du lobe antérieur de l'hypophyse et similaires, et leurs dérivés	En fr.	A
29372100	Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	En fr.	A

29372200	Dérivés halogénés des hormones cortico-surrénales	En fr.	A
29372900	Autres	En fr.	A
29379100	Insuline et ses sels	En fr.	A
29379200	Oestrogènes et progestogènes	En fr.	A
29379900	Autres	En fr.	A
29381000	Rutoside (rutine) et ses dérivés	En fr.	A
29389000	Autres	3,5 %	A
29391000	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29392100	Quinine et ses sels	En fr.	A
29392900	Autres	En fr.	A
29393000	Caféine et ses sels	En fr.	A
29394100	Ephédrine et ses sels	En fr.	A
29394200	Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	En fr.	A
29394900	Autres	En fr.	A
29395000	Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29396100	Ergométrine (DCI) et ses sels	En fr.	A
29396200	Ergotamine (DCI) et ses sels	En fr.	A
29396300	Acide lysergique et ses sels	En fr.	A
29396900	Autres	En fr.	A
29397000	Nicotine et ses sels	En fr.	A
29399000	Autres	En fr.	A
29400000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des nos 29.37, 29.38 ou 29.39.	5,5 %	A
29411000	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	En fr.	A
29412000	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29413000	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29414000	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29415000	Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	En fr.	A
29419000	Autres	En fr.	A
29420010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques	En fr.	A
29420090	Autres	6 %	A
30011000	Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisés	En fr.	A
30012000	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	En fr.	A
30019000	Autres	En fr.	A
30021000	Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique	En fr.	A
30022000	Vaccins pour la médecine humaine	En fr.	A
30023000	Vaccins pour la médecine vétérinaire	En fr.	A
30029000	Autres	En fr.	A
30031000	Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	En fr.	A
30032000	Contenant d'autres antibiotiques	En fr.	A
30033100	Contenant de l'insuline	En fr.	A
30033900	Autres	En fr.	A
30034000	Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du no 29.37, ni antibiotiques	En fr.	A
30039000	Autres	En fr.	A
30041000	Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	En fr.	A
30042000	Contenant d'autres antibiotiques	En fr.	A

30043100	Contenant de l'insuline	En fr.	A
30043200	Contenant des hormones corticosurrénales	En fr.	A
30043900	Autres	En fr.	A
30044000	Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du no 29.37, ni antibiotiques	En fr.	A
30045000	Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du no 29.36	En fr.	A
30049000	Autres	En fr.	A
30051000	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	En fr.	A
30059000	Autres	En fr.	A
30061000	Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art denta	En fr.	A
30062000	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	En fr.	A
30063000	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	En fr.	A
30064000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	En fr.	A
30065000	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	En fr.	A
30066000	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	En fr.	A
31010000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.	En fr.	A
31021000	Urée, même en solution aqueuse	En fr.	A
31022100	Sulfate d'ammonium	En fr.	A
31022900	Autres	En fr.	A
31023000	Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	En fr.	A
31024000	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	En fr.	A
31025000	Nitrate de sodium	En fr.	A
31026000	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	En fr.	A
31027000	Cyanamide calcique	En fr.	A
31028000	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	En fr.	A
31029000	Autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	En fr.	A
31031000	Superphosphates	En fr.	A
31032000	Scories de déphosphoration	En fr.	A
31039000	Autres	En fr.	A
31041000	Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts	En fr.	A
31042000	Chlorure de potassium	En fr.	A
31043000	Sulfate de potassium	En fr.	A
31049000	Autres	En fr.	A
31051000	Produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	En fr.	A
31052000	Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium	En fr.	A
31053000	Hydrogéoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	En fr.	A
31054000	Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogéoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	En fr.	A

31055100	Contenant des nitrates et des phosphates	En fr.	A
31055900	Autres	En fr.	A
31056000	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium	En fr.	A
31059000	Autres	En fr.	A
32011000	Extrait de quebracho	En fr.	A
32012000	Extrait de mimosa	En fr.	A
32019000	Autres	En fr.	A
32021010	Naphtalène formaldéhyde sulfonates de sodium	8,5 %	A
32021090	Autres	En fr.	A
32029000	Autres	En fr.	A
32030010	Matières colorantes, comestibles, d'origine végétale et les préparations à base de ces matières, autres que celles devant servir à la fabrication de surimi ou de la simili-chair de coquillages à base de surimi	3 %	A
32030090	Autres	En fr.	A
32041100	Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041200	Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants mordants et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041300	Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041400	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041500	Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041600	Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	En fr.	A
32041710	Devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Pigments de la phthalocyanine et les préparations à base de ces pigments	En fr.	A
32041791	Pigments de la quinacridone et les préparations à base de ces pigments	5 %	A
32041799	Autres	8,5 %	A
32041900	Autres, y compris les mélanges de matières colorantes de plusieurs des nos 3204.11 à 3204.19	En fr.	A
32042000	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	En fr.	A
32049000	Autres	En fr.	A
32050000	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de laques colorantes.	8,5 %	A
32061110	Devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
32061190	Autres	6 %	A
32061910	Devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles	En fr.	A
32061990	Autres	6 %	A
32062000	Pigments et préparations à base de composés du chrome	8,5 %	A
32063010	Devant servir à la fabrication de copolymères acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) de la sous-position no 3903.30	En fr.	A
32063090	Autres	8,5 %	A
32064100	Outremer et ses préparations	En fr.	A
32064210	Devant servir à la fabrication de copolymères acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) de la sous-position no 3903.30	En fr.	A
32064290	Autres	2 %	A
32064300	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	3,5 %	A

32064910	Devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Devant servir à la fabrication de copolymères acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) de la sous-position no 3903.30; Essence d'orient, synthétique	En fr.	A
32064981	Devant servir à la fabrication de grenailles pour toitures	En fr.	A
32064989	Autres	8,5 %	A
32064990	Autres	5 %	A
32065000	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	En fr.	A
32071010	Pigments préparés devant servir à la fabrication de revêtements de cadres de fenêtres, de cadres de portes, et d'autres revêtements extérieurs pour immeubles, en polymères du chlorure de vinyle	En fr.	A
32071090	Autres	6,5 %	A
32072000	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	6,5 %	A
32073010	À base de métaux précieux, devant servir à la fabrication d'ouvrages en verre ou d'articles pour le service de table en porcelaine ou en faïence	En fr.	A
32073090	Autres	3 %	A
32074010	Devant servir à la fabrication de dents artificielles	En fr.	A
32074090	Autres	6,5 %	A
32081000	À base de polyesters	6,5 %	A
32082000	À base de polymères acryliques ou vinyliques	6,5 %	A
32089010	Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
32089090	Autres	6,5 %	A
32091000	À base de polymères acryliques ou vinyliques	6,5 %	A
32099000	Autres	6,5 %	A
32100000	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs.	6,5 %	A
32110000	Siccatifs préparés.	8,5 %	A
32121000	Feuilles pour le marquage au fer	6,5 %	A
32129010	Devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Devant servir à la fabrication des semelles pour chaussures en polyuréthane	En fr.	A
32129090	Autres	3 %	A
32131000	Couleurs en assortiments	6,5 %	A
32139010	Peintures à l'aquarelle, sous forme liquide ou en poudre, en pots, en bouteilles ou en boîtes de conserve	8,5 %	A
32139090	Autres	6,5 %	A
32141010	Contenant de la résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de lampes à incandescence	En fr.	A
32141090	Autres	8,5 %	A
32149000	Autres	8,5 %	A
32151100	Noires	8,5 %	A
32151910	Devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Encres diélectriques, conductrices et de résistance, devant servir à la fabrication de réseaux de résistance	En fr.	A
32151990	Autres	8,5 %	A
32159010	Encres diélectriques, conductrices et de résistance, devant servir à la fabrication de réseaux de résistance	En fr.	A
32159090	Autres	8,5 %	A
33011100	De bergamote	En fr.	A
33011200	D'orange	En fr.	A
33011300	De citron	En fr.	A
33011400	De lime ou limette	En fr.	A
33011900	Autres	3 %	A

33012100	De géranium	En fr.	A
33012200	De jasmin	En fr.	A
33012300	De lavande ou de lavandin	En fr.	A
33012400	De menthe poivrée (Mentha piperita)	3 %	A
33012500	D'autres menthes	En fr.	A
33012600	De vétiver	En fr.	A
33012900	Autres	En fr.	A
33013010	Oléorésines de paprikas	En fr.	A
33013090	Autres	3 %	A
33019000	Autres	En fr.	A
33021011	D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 % vol	\$0,70/litre plus 19 %	A
33021012	D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 0,5 % vol	10,5 %	A
33021090	Autres	5 %	A
33029000	Autres	5 %	A
33030000	Parfums et eaux de toilette.	6,5 %	A
33041000	Produits de maquillage pour les lèvres	8,5 %	A
33042000	Produits de maquillage pour les yeux	8,5 %	A
33043000	Préparations pour manucures ou pédicures	6,5 %	A
33049100	Poudres, y compris les poudres compactes	8,5 %	A
33049910	Préparations pour l'application et l'entretien des appareils de stomie ou des caleçons, culottes, slips, couches, doublures de couches et autres articles hygiénique similaires, pour incontinence, conçus pour être porter par des personnes à l'exclusion des	En fr.	A
33049990	Autres	8,5 %	A
33051000	Shampooings	8,5 %	A
33052000	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	8,5 %	A
33053000	Laques pour cheveux	8,5 %	A
33059000	Autres	8,5 %	A
33061000	Dentifrices	8,5 %	A
33062000	Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	9,5 %	A
33069000	Autres	8,5 %	A
33071000	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	8 %	A
33072000	Désodorisants corporels et antisudoraux	8,5 %	A
33073000	Sels parfumés et autres préparations pour bains	8,5 %	A
33074100	«Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	7,5 %	A
33074900	Autres	8,5 %	A
33079000	Autres	8,5 %	A
34011110	Savon de Marseille (Castille)	En fr.	A
34011190	Autres	6,5 %	A
34011900	Autres	8,5 %	A
34012010	Savon de blanchissage pour laver les vêtements et autres linges	2,5 %	A
34012020	Granules de savon contenant du savon de sodium avec des acides gras et du glycérol, devant servir à la fabrication de pains de savon	En fr.	A
34012090	Autres	6,5 %	A
34021110	Alkylbenzène sulfonates de sodium devant servir à la fabrication de solides à dissolution lente à l'intérieur du réservoir de chasse d'eau des positions nos 34.02 ou 38.08	En fr.	A
34021190	Autres	8,5 %	A
34021200	Cationiques	8,5 %	A
34021310	Polyols de polyéther, ayant un indice d'hydroxyle de 265 ou plus, devant servir à la fabrication de compositions à mouler de polyuréthane	En fr.	A
34021390	Autres	8,5 %	A
34021900	Autres	8,5 %	A
34022010	Détersifs pour lave-vaisselle automatiques	11,5 %	A
34022090	Autres	8,5 %	A

34029010	Antioxydants chimiques, durcisseurs, inhibiteurs, retardateurs, sensibilisateurs et stabilisants devant servir à la fabrication d'émulsions photographiques; Devant être utilisés pour dessaler ou déshydrater les huiles de pétrole brut;	En fr.	A
34029090	Autres	8,5 %	A
34031110	Préparations d'huiles de graissages, composées en partie de pétrole	6,5 %	A
34031190	Autres	6 %	A
34031910	Préparations d'huiles de graissages, composées en partie de pétrole	6,5 %	A
34031990	Autres	8,5 %	A
34039110	Devant servir à nourrir ou à apprêter le cuir ou les pelleteries	En fr.	A
34039190	Autres	6 %	A
34039900	Autres	8,5 %	A
34041000	De lignite modifié chimiquement	6,5 %	A
34042010	Cires artificielles devant servir à la fabrication de copolymères acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) de la sous-position no 3903.30	En fr.	A
34042090	Autres	6,5 %	A
34049010	Diamides, produits par la réaction de l'éthylène-diamine et des acides gras mentionnés à la position no 38.23, devant servir à la fabrication d'articles moulés d'une composition de pâte de bois; De polyéthylène ayant une moyenne en nombre de poids moléculaires	En fr.	A
34049090	Autres	6,5 %	A
34051000	Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	7,5 %	A
34052000	Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	7,5 %	A
34053000	Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	7,5 %	A
34054000	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	8,5 %	A
34059000	Autres	7,5 %	A
34060000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires.	7,5 %	A
34070010	Pâtes à modeler	7,5 %	A
34070020	Compositions pour prendre l'empreinte des dents, à l'exclusion des compositions à base de polymères de silicone	6,5 %	A
34070090	Autres	En fr.	A
35011010	Devant servir à la fabrication de produits canadiens, à l'exclusion de caséines utilisés pour la fabrication de préparations alimentaires	En fr.	A
35011090	Autres	En fr.	A
35019010	Colles de caséine devant servir à la fabrication de rubans gommés, d'abrasifs enduits, de compositions abrasives sans graisse ou d'allumettes; Caséinates devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
35019090	Autres	En fr.	A
35021110	Dans les limites de l'engagement d'accès	8,5 %	A
35021120	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$6,12/kg	E
35021910	Dans les limites de l'engagement d'accès	6,63 ¢/kg	A
35021920	Au-dessus de l'engagement d'accès	\$1,52/kg	E
35022000	Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	6,5 %	A
35029000	Autres	6,5 %	A

35030010	Gélatine comestible, devant servir à la fabrication de capsules pour préparations médicinales et pharmaceutiques; Colles d'origine animale devant servir à la fabrication de rubans gommés, d'abrasifs enduits, de compositions abrasives sans graisse ou d'al	En fr.	A
35030090	Autres	8 %	A
35040000	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome.	6,5 %	A
35051011	Fécule cationique de pomme de terre devant servir à la fabrication de papier ou cartons	En fr.	A
35051019	Autres	8 %	A
35051020	Amidons pré-gélatinisés;	6,5 %	A
35051090	Amidons et féculés solubles (amylogènes)	En fr.	A
35052000	Autres	8 %	A
35061000	Colles	8 %	A
35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	8,5 %	A
35069110	Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur;	En fr.	A
35069190	Adhésifs à chaud, à base de polyamides, devant servir à la fabrication de doublures intermédiaires ou de fournitures pour vêtements	8,5 %	A
35069900	Autres	8,5 %	A
35071000	Autres	8,5 %	A
35079000	Présure et ses concentrats	En fr.	A
36010000	Autres	En fr.	A
36010000	Poudres propulsives.	6,5 %	A
36020000	Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives.	8,5 %	A
36030000	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques.	8,5 %	A
36041000	Articles pour feux d'artifice	8 %	A
36049000	Autres	8 %	A
36050000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du no 36.04.	6,5 %	A
36061000	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	8,5 %	A
36069000	Autres	8,5 %	A
37011000	Pour rayons X	En fr.	A
37012000	Films à développement et tirage instantanés	7,5 %	A
37013010	Plaques, ayant un pouvoir séparateur d'au moins 500 paires de lignes par millimètre, devant servir à la fabrication de masques photographiques utilisés dans la production de circuits intégrés	En fr.	A
37013020	Autres plaques	6,5 %	A
37013030	Films	7,5 %	A
37019110	Plaques	6,5 %	A
37019120	Films	7,5 %	A
37019910	Pellicule de résistance photopolymère;	En fr.	A
37019920	Plaques, ayant un pouvoir séparateur d'au moins 500 paires de lignes par millimètre, devant servir à la fabrication de masques photographiques utilisés dans la production de circuits intégrés	6,5 %	A
37019930	Autres plaques	7,5 %	A
37021000	Autres films	En fr.	A
37022000	Pour rayons X	7,5 %	A
37023100	Pellicules à développement et tirage instantanés	7,5 %	A
37023100	Pour la photographie en couleurs (polychrome)	7,5 %	A

37023200	Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	7,5 %	A
37023900	Autres	7,5 %	A
37024100	D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	7,5 %	A
37024210	Pellicules sensibles à scanner, pellicules sensibles pour la duplication et l'estons continus dans les arts graphiques, d'une largeur d'au moins 762 mm, devant servir à la fabrication des pellicules photographiques	2,5 %	A
37024290	Autres	7,5 %	A
37024410	Pellicules utilisées avec du matériel d'étude des puits; Pellicule de résistance photopolymère	En fr.	A
37024490	Autres	7,5 %	A
37025100	D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	7,5 %	A
37025210	D'une largeur de 16 mm, pour prises de vue cinématographiques	6,5 %	A
37025290	Autres	7,5 %	A
37025300	D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	7,5 %	A
37025400	D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	7,5 %	A
37025510	D'une largeur excédant 28,5 mm pour prises de vues cinématographiques	6,5 %	A
37025590	Autres	7,5 %	A
37025600	D'une largeur excédant 35 mm	7,5 %	A
37029100	D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	7,5 %	A
37029200	D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	7,5 %	A
37029310	D'une largeur excédant 28,5 mm pour prises de vues cinématographiques	6,5 %	A
37029390	Autres	7,5 %	A
37029410	D'une largeur excédant 28,5 mm pour prises de vues cinématographiques	6,5 %	A
37029490	Autres	7,5 %	A
37029500	D'une largeur excédant 35 mm	7,5 %	A
37031000	En rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	7,5 %	A
37032000	Autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	7,5 %	A
37039010	Papiers, en rouleaux, utilisés avec des machines de transmission de photographies, devant servir à la production de journaux, magazines ou périodiques	En fr.	A
37039090	Autres	7,5 %	A
37040010	Pellicule devant être utilisée pour la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publicati	En fr.	A
37040090	Autres	6,5 %	A
37051010	Pellicule devant être utilisée pour la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publicati	En fr.	A
37051090	Autres	6,5 %	A
37052000	Microfilms	6,5 %	A

37059010	Trames de contact sur pellicule pour produire des plaques d'imprimerie; Pellicule devant être utilisée dans la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou po	En fr.	A
37059090	Autres	6,5 %	A
37061010	Annonces publicitaires destinées à la télévision, autres que celles importées uniquement à titre de référence	8 %	A
37061090	Autres	En fr.	A
37069010	Annonces publicitaires destinées à la télévision, autres que celles importées uniquement à titre de référence	8 %	A
37069090	Autres	En fr.	A
37071000	Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	8,5 %	A
37079010	Préparations chimiques devant être utilisées dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur; Devant être utilisées pour le traitement de film pour rayons X	En fr.	A
37079090	Autres	8,5 %	A
38011000	Graphite artificiel	En fr.	A
38012000	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal	En fr.	A
38013000	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	4,5 %	A
38019000	Autres	4,5 %	A
38021000	Charbons activés	En fr.	A
38029000	Autres	En fr.	A
38030000	Tall oil, même raffiné.	En fr.	A
38040000	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 38.03.	En fr.	A
38051000	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	En fr.	A
38052000	Huile de pin	En fr.	A
38059000	Autres	En fr.	A
38061000	Colophanes et acides résiniques	En fr.	A
38062000	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	En fr.	A
38063000	Gommes esters	6,5 %	A
38069000	Autres	En fr.	A
38070010	Solvants ou diluants, à base d'huile de goudron de bois	8,5 %	A
38070090	Autres	En fr.	A
38081010	En paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun	6,5 %	A
38081020	En vrac ou en paquets d'un poids brut excédant 1,36 kg chacun	En fr.	A
38082010	En paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun	6,5 %	A
38082020	En vrac ou en paquets d'un poids brut excédant 1,36 kg chacun	En fr.	A
38083010	En paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun	6,5 %	A
38083020	En vrac ou en paquets d'un poids brut excédant 1,36 kg chacun	En fr.	A
38084010	En paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun	6,5 %	A
38084020	En vrac ou en paquets d'un poids brut excédant 1,36 kg chacun	En fr.	A
38089010	En paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun	6,5 %	A
38089020	En vrac ou en paquets d'un poids brut excédant 1,36 kg chacun	En fr.	A
38091000	À base de matières amylacées	En fr.	A

38099110	Mordants; Autres produits et préparations contenant des composés fluorés des types utilisés dans la production d'apprêts résistants à l'eau, à l'huile ou à la souillure pour les textiles	En fr.	A
38099120	Produits d'encollage à base de colophane	6 %	A
38099190	Autres	6 %	A
38099210	Produits d'encollage à base de colophane	6,5 %	A
38099220	Solutions aqueuses de borohydrure de sodium et d'hydroxyde de sodium, contenant au moins 11 % en poids de borohydrure de sodium, ou matières contenant au moins 70 % en poids calculé d'après le produit sec, d'hydrosulfite de sodium, devant servir d'agents	En fr.	A
38099290	Autres	6 %	A
38099300	Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	6 %	A
38101010	Devant être utilisées dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
38101090	Autres	8,5 %	A
38109000	Autres	8,5 %	A
38111100	À base de composés du plomb	6,5 %	A
38111900	Autres	6,5 %	A
38112110	Mélanges contenant du dithiophosphate de dialkyl de zinc	En fr.	A
38112190	Autres	8,5 %	A
38112900	Autres	8,5 %	A
38119000	Autres	8,5 %	A
38121000	Préparation dites «accélérateurs de vulcanisation»	5 %	A
38122010	Provenant du pétrole, pour le caoutchouc	En fr.	A
38122090	Autres	5 %	A
38123010	Devant servir à la fabrication du caoutchouc synthétique; Poly-(triméthyl dihydroquinoléine), sans mélange; Stabilisateurs à base d'étain pour matières plastiques	En fr.	A
38123090	Autres	5 %	A
38130000	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices.	8,5 %	A
38140000	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis.	8,5 %	A
38151100	Ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	En fr.	A
38151200	Ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	En fr.	A
38151910	Catalyseurs supportés composés de deux oxydes ou plus de cobalt, de molybdène ou de nickel sur une base d'oxyde d'aluminium ou sur une base d'oxyde d'aluminium dans un mélange avec de la silice, pour la désulfuration, la dénitrification ou la saturation p	8,5 %	A
38151990	Autres	En fr.	A
38159010	Catalyseurs de crackage par lit fluidisé, à base de silice-alumine, pour le raffinage du pétrole, faits de silice-alumine ou de composantes synthétiques, et contenant ou non de l'argile	8,5 %	A
38159090	Autres	En fr.	A
38160010	Préparations de matériaux réfractaires et de gypse calciné, contenant ou non d'autres matériaux, devant servir à la fabrication de moules destinés au moulage par enrobage de métaux non ferreux	En fr.	A
38160090	Autres	6,5 %	A
38171000	Alkylbenzènes en mélanges	En fr.	A
38172000	Alkylnaphtalènes en mélanges	8,5 %	A
38180010	Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
38180090	Autres	En fr.	A

38190000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.	8,5 %	A
38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage.	8,5 %	A
38210000	Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes.	En fr.	A
38220010	Pour diagnostics médicaux; Devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur; Devant être utilisés dans la fabrication de sérums et antisérums, toxoïdes, virus, toxines et anti-toxines, vaccins antiviraux et vaccins bactériens,	En fr.	A
38220020	Réactifs sous forme de tablette non conditionnés pour la vente au détail	5 %	A
38220090	Autres	5 %	A
38231100	Acide stéarique	8 %	A
38231200	Acide oléique	8 %	A
38231300	Tall acides gras	En fr.	A
38231900	Autres	8 %	A
38237010	Devant servir à la fabrication des marchandises du no 34.02; Mélanges des hexanols, heptanols, octanols, nonanols, décanols ou undécanols devant servir à la fabrication de plastifiants aux esters devant être incorporés dans des composés de polymères de c	En fr.	A
38237090	Autres	8 %	A
38241000	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	8,5 %	A
38242010	Acides naphthéniques	En fr.	A
38242090	Autres	3,5 %	A
38243000	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	3,5 %	A
38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	8,5 %	A
38245010	Bétons de ciment hydrauliques	En fr.	A
38245090	Autres	8,5 %	A
38246000	Sorbitol autre que celui du n° 2905.44	5,5 %	A
38247100	Contenant des hydrocarbures acycliques perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	8,5 %	A
38247900	Autres	8,5 %	A
38249010	Mélanges de tall oil et de poix de tall oil, sans adjonction d'aucune autre substance; Implants pour le bétail ayant comme composant actif une ou plusieurs de estradiol, benzoate d'estradiol, progestérone, testostérone, propionate de testostérone, acéta	En fr.	A
38249020	Devant servir à la fabrication de ceintures ou bandages de prothèses, bandes abdominales d'orthopédie ou bandages suspensoirs	4 %	A
38249030	Préparations, ne renfermant ni édulcorants ni condiments, devant servir à la fabrication de gommes à mâcher	7 %	A
38249090	Autres	8,5 %	A
39011010	Avec un poids moléculaire d'au moins 3 millions mais n'excédant pas 6 millions, devant servir à la fabrication de joncs, bâtons ou profilés de la sous-position no 3916.10 ou feuilles de la sous-position no 3920.10	En fr.	A
39011090	Autres	7,5 %	A
39012010	Présentant une viscosité intrinsèque d'au moins 10, à l'exclusion des compositions	En fr.	A
39012090	Autres	7,5 %	A
39013000	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	5 %	A
39019000	Autres	4,5 %	A
39021000	Polypropylène	6,5 %	A

39022000	Polyisobutylène	En fr.	A
39023000	Copolymères de propylène	6,5 %	A
39029010	Compositions	6,5 %	A
39029090	Autres	En fr.	A
39031100	Expansible	8 %	A
39031910	Compositions	8 %	A
39031990	Autres	6,5 %	A
39032010	Compositions	8 %	A
39032090	Autres	6,5 %	A
39033010	Compositions	8 %	A
39033090	Autres	6,5 %	A
39039000	Autres	6,5 %	A
39041010	Liants pour les pigments ou les encres devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Devant servir à la fabrication de revêtements muraux	En fr.	A
39041090	Autres	6,5 %	A
39042100	Non plastifié	6,5 %	A
39042200	Plastifié	6,5 %	A
39043000	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	5 %	A
39044000	Autres copolymères du chlorure de vinyle	5 %	A
39045010	Compositions	6,5 %	A
39045090	Autres	En fr.	A
39046100	Polytétrafluoroéthylène	En fr.	A
39046900	Autres	En fr.	A
39049000	Autres	6,5 %	A
39051200	En dispersion aqueuse	4 %	A
39051910	Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux de la position no 85.39	En fr.	A
39051990	Autres	4 %	A
39052100	En dispersion aqueuse	4 %	A
39052910	Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux de la position no 85.39	En fr.	A
39052990	Autres	4 %	A
39053000	Alcool polyvinylique, même contenant des groupes acétate non hydrolysés	En fr.	A
39059110	Compositions, à l'exclusion des compositions à mouler	5 %	A
39059190	Autres	En fr.	A
39059910	Compositions, à l'exclusion des compositions à mouler	5 %	A
39059990	Autres	En fr.	A
39061010	Liants pour les pigments ou les encres devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles; Devant servir à la fabrication de compositions à mouler de polymères du chlorure de vinyle ou de revêtements, à l'exclusion des émulsions et des di	En fr.	A
39061090	Autres	6 %	A
39069010	Compositions à mouler; Polymères de méthacrylate de méthyle, à l'exclusion des émulsions et des dispersions, devant servir à la fabrication de matières à mouler de polymères du chlorure de vinyl ou de revêtements; Solutions de polymères d'acrylate d'éth	En fr.	A

39069091	Compositions; Émulsions et dispersions de polymères acryliques; Polyaminométhylacrylamide en solution aqueuse; Polymères de l'acide acrylique et de l'acide méthacrylique, et leurs sels, en solution aqueuse et avec un poids moléculaire moyen en poids qu	4 %	A
39069099	Autres	En fr.	A
39071000	Polyacétals	En fr.	A
39072010	Compositions, pour diagnostics médicaux; Compositions à mouler, à l'exclusion des compositions à mouler des polyols de polyéthers; Polyols de polyéther à autorenforcement, dans lesquels un autre polymère s'est formé in situ, devant servir à la fabricati	En fr.	A
39072090	Autres	6,5 %	A
39073010	Sous forme liquide devant servir à la fabrication de produits canadiens; Compositions, sous forme sèche, devant servir à l'encapsulation des parties composantes électriques; Autres que les compositions, devant servir à la fabrication de montures de lunett	En fr.	A
39073090	Autres	6 %	A
39074010	Compositions, à l'exclusion des compositions à mouler	5,5 %	A
39074090	Autres	En fr.	A
39075000	Résines alkydes	6,5 %	A
39076010	Dont la viscosité intrinsèque déterminée selon ASTM D 2857-70 se situe entre 0,64 et 0,72 dl/g, devant servir à la fabrication de polyéthylène téréphtalate dont la viscosité est augmentée d'au moins 0,04 dl/g, à l'exclusion des compositions; Compositions	En fr.	A
39076090	Autres (y compris les qualités claires et incolores)	6,5 %	A
39079100	Non saturés	6,5 %	A
39079910	Polyesters saturés, à l'exclusion des compositions; Compositions à mouler des polyesters saturés, à l'exclusion des polyols de polyesters, saturés et aromatiques	En fr.	A
39079990	Autres	6,5 %	A
39081000	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	6 %	A
39089000	Autres	6,5 %	A
39091010	Résines d'urée-formaldéhydes; Autre compositions, à l'exclusion des compositions à mouler	6,5 %	A
39091090	Autres	En fr.	A
39092010	Liants pour les pigments ou les encres devant servir à enduire, colorer ou imprimer des matières textiles	En fr.	A
39092090	Autres	6,5 %	A
39093010	Compositions	6,5 %	A
39093090	Autres	En fr.	A
39094010	Compositions sous forme de poudre de résines devant servir à la fabrication de résistances à lustre métallique	En fr.	A
39094091	Résines de phénol-formaldéhydes et résines d'alkyles phénol-formaldéhydes; Autres compositions	6,5 %	A
39094099	Autres	En fr.	A
39095010	Enduits liquides à durcissement par radiation, solutions de polyuréthannes à durcissement par humidité en solvants organiques, et compositions de polyuréthannes sous forme d'émulsions aqueuses, devant servir comme enduits dans la fabrication de couvre-sol	En fr.	A
39095090	Autres	3 %	A

39100010	Devant servir à la fabrication de prothèses dentaires, y compris des dentiers; Silicones, à l'exclusion des compositions	En fr.	A
39100090	Autres	3 %	A
39111010	Compositions, à l'exclusion des compositions à mouler; Résines du coumarone-indène; Résines d'hydrocarbures, d'un poids moléculaire moyen inférieur à 2.000, d'un point d'aniline composé compris entre 30 °C et 60 °C, et d'un point de ramollissement infér	6 %	A
39111090	Autres	En fr.	A
39119010	Devant être utilisés pour dessaler ou déshydrater les huiles de pétrole brut; Résines d'hydrocarbures, à l'exclusion des compositions et des résines d'hydrocarbure d'un poids moléculaire moyen inférieur à 2.000, d'un point d'aniline composé compris entre	En fr.	A
39119090	Autres	6,5 %	A
39121110	Devant être utilisées comme boue de forage ou ses additifs et employées lors du forage pour le pétrole, le gaz naturel, les minéraux ou l'eau	En fr.	A
39121190	Autres	5,5 %	A
39121200	Plastifiés	5,5 %	A
39122010	Nitrate de cellulose, qualité pour dynamite; Nitrate de cellulose mouillé avec du phtalate dibutylique; Compositions, à l'exclusion du nitrate de cellulose mouillé avec des solvants organiques	5 %	A
39122090	Autres	En fr.	A
39123100	Carboxyméthylcellulose et ses sels	En fr.	A
39123910	Compositions, à l'exclusion des compositions à mouler	4 %	A
39123990	Autres	En fr.	A
39129010	Phtalate d'hydroxypropyl méthylcellulose devant servir à l'enrobage de granules pharmaceutiques; Compositions à mouler	En fr.	A
39129090	Autres	5 %	A
39131000	Acide alginique, ses sels et ses esters	4 %	A
39139010	Dérivés chimiques du caoutchouc naturel, y compris les compositions à mouler mais à l'exclusion des autres compositions; Devant servir à la fabrication des sérums et antisérums, toxoïdes, virus, toxines ou anti-toxines, vaccins antiviraux et vaccins bac	En fr.	A
39139090	Autres	5,5 %	A
39140010	Compositions de résines échangeurs de cations en poly (styrène-divinylbenzène) non macroporeux	3,5 %	A
39140090	Autres	En fr.	A
39151000	De polymères de l'éthylène	En fr.	A
39152000	De polymères du styrène	En fr.	A
39153000	De polymères du chlorure de vinyle	En fr.	A
39159000	D'autres matières plastiques	En fr.	A
39161000	En polymères de l'éthylène	9 %	A
39162000	En polymères du chlorure de vinyle	9 %	A
39169011	En fibre vulcanisée ou en cellulose régénérée	6,5 %	A
39169019	Autres	En fr.	A
39169091	Monofilaments de polyamides, devant être utilisés au rebobinage et à l'emballage comme ligne pour la pêche sportive; Monofilaments de polyamides ou de polyesters saturés, même frisés, devant servir à la fabrication de brosses; En polymères de la positio	En fr.	A
39169099	Autres	9 %	A
39171010	En cellulose régénérée	5 %	A
39171090	Autres	En fr.	A
39172100	En polymères de l'éthylène	9 %	A

39172200	En polymères du propylène	9 %	A
39172310	Devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	En fr.	A
39172390	Autres	9 %	A
39172910	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de butylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlorure de polyvinylidène; En polymères de la position no 39.05; En polymères	En fr.	A
39172990	Autres	9 %	A
39173110	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène et des tubes de polymères de butylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle, des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlo	En fr.	A
39173190	Autres	9 %	A
39173210	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène et des tubes de polymères de butylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle, des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlo	En fr.	A
39173290	Autres	9 %	A
39173300	Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	9 %	A
39173910	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène et des tubes de polymères de butylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle, des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlo	En fr.	A
39173990	Autres	9 %	A
39174010	Devant être utilisés dans la fabrication de sérums, antisérums, toxoïdes, virus, toxines ou anti-toxines, vaccins antiviraux et vaccins bactériens, bactériophages ou lysats bactériens, allergéniques, extraits de foie, extraits hypophysaires, épinéphrine e	En fr.	A
39174090	Autres	9 %	A
39181010	Revêtements de murs ou de plafonds combinés à des tissus, des étoffes de bonneterie, des nontissés ou des feutres	12,5 %	A
39181090	Autres	9 %	A
39189010	Revêtements de murs ou de plafonds combinés à des tissus, des étoffes de bonneterie, des nontissés ou des feutres	12,5 %	A
39189090	Autres	9 %	A
39191010	Combinés à des tissus, à des étoffes de bonneterie, à des nontissés ou à des feutres, de telles combinaisons pouvant être enroulées à la main sans se fendiller, sur un mandrin de 7 mm de diamètre à une température comprise entre 15 °C et 30 °C	13,5 %	B
39191020	En polymères de méthacrylate de méthyle; Pellicule de polyéthylène téréphtalate d'une largeur de moins de 15 cm; Acétate de cellulose et acétate butyrate de cellulose en feuilles, pellicules ou bandes, d'une épaisseur excédant 0,08 mm ou d'une largeur	6,5 %	B

39191091	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle, des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlorure de polyvinylidène; En polymères	En fr.	A
39191099	Autres	9 %	B
39199010	Combinés à des tissus, à des étoffes de bonneterie, à des nontissés ou à des feutres, de telles combinaisons qui peuvent être enroulées à la main sans se fendiller, sur un mandrin de 7 mm de diamètre à une température comprise entre 15 °C et 30 °C	13,5 %	B
39199091	Pellicule de polymères de chlorure de vinyle, d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm et en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 153 cm; En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène; En polymères de la position no 39.04	En fr.	A
39199099	Autres	9 %	B
39201010	Devant servir à la fabrication de serviettes hygiéniques, de ceintures ou bandages de prothèses, de bandes abdominales d'orthopédie ou de bandages de suspensoirs	4 %	B
39201090	Autres	9 %	B
39202010	Pellicule de polypropylène, d'une épaisseur de moins de 0,025 mm, devant servir à la fabrication de condensateurs	En fr.	A
39202020	Devant servir à la fabrication de serviettes hygiéniques, de ceintures ou bandages de prothèses, de bandes abdominales d'orthopédie ou de bandages de suspensoirs	4 %	B
39202090	Autres	9 %	B
39203000	En polymères du styrène	9 %	B
39204110	Pellicule devant servir à la fabrication de chargeurs souples; Pellicule, d'une épaisseur d'au plus 0,15 mm, revêtement compris, devant servir à la fabrication de décorations de Noël; Feuilles devant servir à la fabrication de bracelets d'alerte médical	En fr.	A
39204190	Autres	9 %	B
39204210	Pellicule, d'une épaisseur d'au plus 0,15 mm, revêtement compris, devant servir à la fabrication de décorations de Noël; Feuilles, d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm et d'une largeur excédant 125 cm, devant servir à la fabrication de revêtements mura	En fr.	A
39204290	Autres	9 %	B
39205110	Feuilles en matières plastiques laminées, de deux couleurs, d'une épaisseur d'au plus 6,35 mm, devant servir à la fabrication d'abat-jour	En fr.	A
39205190	Autres	6,5 %	B
39205910	En polymères du méthacrylate de méthyle	9 %	B
39205990	Autres	En fr.	A
39206110	Plaques, feuilles, pellicules ou bandes, d'une épaisseur d'au moins 0,08 cm mais n'excédant pas 1,3 cm	9 %	B
39206190	Autres	En fr.	A
39206210	Pellicule devant servir à la fabrication de chargeurs souples; Pellicule devant servir à la fabrication des haut-parleurs et des amplificateurs électriques d'audio-fréquence, des électrophones et des machines à dicter à bandes magnétiques, des appareils	En fr.	A
39206290	Autres	4 %	B
39206300	En polyesters non saturés	9 %	B

39206900	En autres polyesters	En fr.	A
39207100	En cellulose régénérée	8,5 %	B
39207210	En rouleaux ou en feuilles rectangulaires ou carrées, devant servir de supports dans la fabrication d'abrasifs	En fr.	A
39207290	Autres	6,5 %	B
39207310	Feuilles, pellicules ou bandes, d'une épaisseur excédant 0,08 mm ou d'une largeur de moins de 15 cm et d'une épaisseur n'excédant pas 0,08 mm, autres que les feuilles devant servir à la fabrication de montures de lunettes, autres que les pellicules coulée	6,5 %	B
39207390	Autres	En fr.	A
39207910	Acétate butyrate de cellulose en feuilles, pellicules ou bandes, d'une épaisseur excédant 0,08 mm ou d'une largeur de moins de 15 cm et d'une épaisseur n'excédant pas 0,08 mm, autres que les pellicules non sensibilisées destinées à la fabrication de pelli	6,5 %	B
39207990	Autres	En fr.	A
39209100	En butyral de polyvinyle	En fr.	A
39209210	Adhésifs à chaud, devant servir à la fabrication de doublures intermédiaires ou de fournitures pour vêtements	En fr.	A
39209290	Autres	9 %	B
39209300	En résines aminiques	5,5 %	B
39209410	En résines de phenol-formaldéhydes	9 %	B
39209490	Autres	En fr.	A
39209910	Chlorure de polyvinylidène, devant être utilisés dans l'emballage des marchandises pour la vente; Plaques, feuilles ou pellicules de polymères de tétrafluoroéthylène, devant être utilisés dans la production de chlore ou d'hydroxyde de sodium; Bandes de	En fr.	A
39209991	En polymères de tétrafluoroéthylène, en résines époxydes, en silicones, en polyuréthanes ou en chlorure du polyvinylidène	9 %	B
39209999	Autres	En fr.	A
39211100	En polymères du styrène	9 %	B
39211210	Combinés à des tissus, uniquement de fibres discontinues de polyester ou de coton mélangés uniquement avec des polyesters, ou des tissus composés de fibres discontinues de polyester mélangées uniquement avec du coton, devant servir à la fabrication de ten	En fr.	A
39211291	Ne contenant pas plus de 70 % en poids de matières plastiques et combinés à des matières textiles dans lesquelles les fibres synthétiques ou artificielles sont supérieures en poids à toute autre fibre textile prise individuellement	9 %	B
39211299	Autres	9 %	B
39211310	Combinés à des feutres, nontissés et autres tissus textiles, ayant un enduit simili-cuir composé uniquement de polyuréthane sur une ou deux faces, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du tissu enduit, devant servir à la fabricatio	En fr.	A
39211391	Ne contenant pas plus de 70 % en poids de matières plastiques et combinés à des matières textiles dans lesquelles les fibres synthétiques ou artificielles sont supérieures en poids à toute autre fibre textile prise individuellement	9 %	B
39211399	Autres	9 %	B
39211400	En cellulose régénérée	8,5 %	B
39211910	Feuilles en polymères d'éthylène, devant servir à la fabrication de puzzles tridimensionnels	En fr.	A

39211920	Combinés à des étoffes de bonneterie-chaîne obtenues par couture-tricotage, uniquement de polyesters, enduites sur une face d'un polymère d'acrylique alvéolaire, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de sommiers	En fr.	A
39211930	De copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, devant servir à la fabrication de semelles de sandales;	En fr.	A
39211990	Feuilles en polymères de propylène, avec un revêtement sensible à la chaleur, d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm et d'une largeur excédant 105 c	9 %	B
39219011	Autres Courroies de longueur indéterminée, d'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, renforcées de fibres de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses; Combinés à des feutres, non	En fr.	A
39219012	Autres, ne contenant pas plus de 70 % en poids de matières plastiques et combinés à des matières textiles dans lesquelles les fibres synthétiques ou artificielles sont supérieures en poids à toute autre fibre textile prise individuellement	13,5 %	B
39219019	Autres	13,5 %	B
39219091	En polymères de la position no 39.02, à l'exclusion des polymères de propylène; En polymères de la position no 39.04, à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle, des polymères de tétrafluoroéthylène et du chlorure de polyvinylidène; En polymères	En fr.	A
39219092	En polymères de méthacrylate de méthyle, en autres dérivés chimiques de la cellulose ou en autres polyéthylène téréphtalate	6,5 %	B
39219093	Rubans thermorétractables de polyéthylène irradié, d'une épaisseur d'au moins 200 microns, stratifiés d'adhésif thermoplastique et reconnaissables comme étant exclusivement conçus pour recouvrir des tuyaux [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	9 %	B
39219099	Autres	9 %	B
39221000	Baignoires, douches et lavabos	8 %	B
39222000	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	8 %	B
39229000	Autres	8 %	B
39231010	Pour les vaccins, toxoïdes (anatoxines), bactérines, toxines, sérums renfermant de l'immunisine y compris des antitoxines, des extraits glandulaires ou des antibiotiques, devant être utilisés dans la fabrication de ces produits; Devant être utilisés dans	En fr.	A
39231090	Autres	9 %	B
39232110	Pour les vaccins, toxoïdes (anatoxines), bactérines, toxines, sérums renfermant de l'immunisine y compris des antitoxines, des extraits glandulaires ou des antibiotiques, devant être utilisés dans la fabrication de ces produits	En fr.	A
39232190	Autres	9 %	B
39232910	Pour les vaccins, toxoïdes (anatoxines), bactérines, toxines, sérums renfermant de l'immunisine y compris des antitoxines, des extraits glandulaires ou des antibiotiques, devant être utilisés dans la fabrication de ces produits; Devant être utilisés pour	En fr.	A
39232990	Autres	9 %	B

39233010	Devant être utilisés pour la préparation, l'emmagasinage ou l'insémination de la semence animale	En fr.	A
39233090	Autres	9 %	B
39234010	Cônes ou supports, d'une longueur de 165 mm ou plus, devant être utilisés pour bobiner des fils textiles; Devant servir à la fabrication de vidéocassettes	En fr.	A
39234090	Autres	5 %	B
39235010	Capsules devant être utilisées par les parfumeurs, pour l'embouteillage de parfums; Pour les vaccins, toxoïdes (anatoxines), bactérines, toxines, sérums renfermant de l'immunisine y compris des antitoxines, des extraits glandulaires ou des antibiotiques,	En fr.	B
39235090	Autres	9 %	B
39239010	Contenants, en forme et à l'image de personnages de bande dessinée, devant être utilisés dans la production ou dans la distribution de shampooing, de bain moussant et autres nouveautés cosmétiques et produits pour le bain; Pour les vaccins, toxoïdes (ana	En fr.	A
39239090	Autres	9 %	B
39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	9 %	B
39249000	Autres	9 %	B
39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres	9 %	B
39252000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	9 %	B
39253000	Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	8,5 %	B
39259000	Autres	9 %	B
39261000	Articles de bureau et articles scolaires	9 %	B
39262010	Gants jetables, devant être utilisés dans les salles blanches et permettant la pénétration d'un maximum de 10 particules aéropartées mesurant plus de 0,0005 mm par 28,317 dm ³ d'air, de 30 particules aéropartées mesurant plus de 0,0003 mm par 28,317 dm ³ d'	En fr.	A
39262091	Gants jetables	13,5 %	B
39262092	Mouffles (mitaines); Gants non jetables	13,5 %	B
39262093	Ceintures; Vêtements et autres accessoires de vêtements, contenant pas plus de 25 % en poids de tissus de fibres synthétiques ou artificielles, enduits des deux côtés de polymères de chlorure de vinyle	9 %	B
39262094	Autres vêtements et accessoires de vêtements, de matières plastiques combinées à des tissus, à des étoffes de bonneterie, à des bolducs, à des nontissés ou à des feutres, contenant des tissus de plus de 50 % en poids de soie	11,5 %	B
39262095	Autres vêtements et accessoires de vêtements, de matières plastiques combinées à des tissus, à des étoffes de bonneterie, à des bolducs, à des nontissés ou à des feutres	13,5 %	B
39262099	Autres	9 %	B
39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	6 %	B
39264010	Statuettes	7,5 %	B
39264090	Autres objets d'ornementation	9 %	B
39269010	Articles devant servir à l'escalade ou l'alpinisme; Protecteurs de bec et ocellères pour faisans; Boîtiers et leurs parties, à l'exclusion des étuis ou enveloppes extérieurs, devant servir à la fabrication de vidéocassettes; Cache-capuchon ou capuchons	En fr.	A

39269020	Paillasons de portes	10,5 %	B
39269030	Enseignes, lettres et chiffres	8 %	B
39269040	Courroies transporteuses sous forme modulaire	6,5 %	B
39269050	Étiquettes d'identification d'animaux	5 %	B
39269090	Autres	9 %	B
40011000	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	En fr.	A
40012100	Feuilles fumées	En fr.	A
40012200	Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	En fr.	A
40012900	Autres	En fr.	A
40013000	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	En fr.	A
40021100	Latex	En fr.	A
40021900	Autres	En fr.	A
40022000	Caoutchouc butadiène (BR)	En fr.	A
40023100	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	En fr.	A
40023900	Autres	En fr.	A
40024100	Latex	En fr.	A
40024900	Autres	En fr.	A
40025100	Latex	En fr.	A
40025900	Autres	En fr.	A
40026000	Caoutchouc isoprène (IR)	En fr.	A
40027000	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	En fr.	A
40028000	Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	En fr.	A
40029100	Latex	En fr.	A
40029900	Autres	En fr.	A
40030000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.	En fr.	A
40040000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.	En fr.	A
40051010	Devant servir à la fabrication de pneumatiques	En fr.	A
40051090	Autres	6,5 %	A1
40052000	Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	6,5 %	A1
40059110	Devant servir à la fabrication de pneumatiques	En fr.	A
40059190	Autres	6,5 %	A1
40059900	Autres	6,5 %	A1
40061000	Profilés pour le rechapage	6,5 %	A1
40069010	Fils, non recouverts	En fr.	A
40069090	Autres	6,5 %	A1
40070010	Fils, non recouverts	En fr.	A
40070020	Cordes, non recouvertes	4,5 %	A1
40070090	Autres	6,5 %	A1
40081110	Feuilles de chloroprène (chlorobutadiène), stratifiées de tricot de nylon sur un côté	En fr.	A
40081190	Autres	6,5 %	A1
40081910	Profilés	6,5 %	A1
40081990	Autres	6,5 %	A1
40082110	Feuilles en caoutchouc naturel vulcanisé, ne renfermant pas moins de 90 % d'hydrocarbure de caoutchouc naturel, avec déformation permanente résiduaire d'au plus 10 % après allongement de 500 %, avec un allongement de rupture d'au moins 700 %, ces propriétés	En fr.	A
40082190	Autres	6,5 %	A1
40082910	Profilés	7 %	A1
40082990	Autres	7 %	A1
40091000	Non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	7 %	A1
40092000	Renforcés seulement de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires	7 %	A1
40093000	Renforcés seulement de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires	11 %	A1
40094010	Devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	En fr.	A

40094090	Autres	7 %	A1
40095010	Tuyaux flottants ou sous-marins, d'un diamètre intérieur excédant 39 cm, devant servir aux installations de déchargement de pétrole brut en mer; Devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de	En fr.	A
40095090	Autres	7 %	A1
40101110	Courroies sans fin ou déjà coupées de longueur	9 %	A1
40101120	Courroies de longueur indéterminée	11 %	A1
40101211	Anti-huile, anti-solvant, pour enduiseuses à rouleaux inversés	En fr.	A
40101219	Autres	9 %	A1
40101221	D'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, renforcées de fibres de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses	En fr.	A
40101229	Autres	11 %	A1
40101311	D'une résistance n'excédant pas 26 kN/m	En fr.	A
40101319	Autres	9 %	A1
40101320	Courroies de longueur indéterminée	11 %	A1
40101911	D'une résistance n'excédant pas 26 kN/m	En fr.	A
40101919	Autres	9 %	A1
40101921	D'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, renforcées de fibres de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses	En fr.	A
40101929	Autres	11 %	A1
40102110	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	6,5 %	A1
40102120	Devant servir sur machines textiles	En fr.	A
40102190	Autres	11 %	A1
40102210	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	6,5 %	A1
40102220	Devant servir sur machines textiles	En fr.	A
40102290	Autres	11 %	A1
40102310	Devant servir sur machines textiles	En fr.	A
40102390	Autres	11 %	A1
40102410	Devant servir sur machines textiles	En fr.	A
40102490	Autres	11 %	A1
40102910	Courroies de transmission de section trapézoïdale, même striées, sans fin, d'une circonférence excédant 240 cm	11 %	A1
40102920	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	6,5 %	A1
40102930	Devant servir sur machines textiles	En fr.	A
40102940	Courroies de longueur indéterminée de transmission, d'une épaisseur n'excédant pas 6,8 mm, à l'exclusion des courroies de longueur indéterminée de section trapézoïdale (V ou multi V), même gaufrée, devant servir à la fabrication de courroies de transmissi	En fr.	A
40102990	Autres	11 %	A1
40111000	Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	7 %	A1
40112000	Des types utilisés pour autobus ou camions	7 %	A1
40113000	Des types utilisés pour avions	En fr.	A
40114000	Des types utilisés pour motocycles	En fr.	A
40115000	Des types utilisés pour bicyclettes	En fr.	A

40119110	Devant servir aux appareils de la sous-position no 8424.81, aux niveleuses de la sous-position no 8429.20 utilisés à des fins agricoles seulement, décapeuses autochargeuses des sous-positions nos 8429.30 ou 8430.62, excavateurs locomobiles des sous-positi	En fr.	A
40119190	Autres	6,5 %	A1
40119910	Devant servir aux appareils de la sous-position no 8424.81, aux niveleuses de la sous-position no 8429.20 utilisés à des fins agricoles seulement, décapeuses autochargeuses des sous-positions nos 8429.30 ou 8430.62, excavateurs locomobiles des sous-positi	En fr.	A
40119990	Autres	6,5 %	A1
40121000	Pneumatiques rechapés	En fr.	A
40122010	De dimensions 3600 x 51 ou 4000 x 57	En fr.	A
40122020	Du type destiné aux véhicules, y compris les tracteurs, pour le transport sur route de passagers ou de marchandises, ou aux véhicules de la position no 87.05	6,5 %	A1
40122090	Autres	6,5 %	A1
40129010	Ruban caoutchouté pour jante («flaps») devant servir à la fabrication de bicyclettes ou de roues de bicyclettes	En fr.	A
40129090	Autres	6,5 %	A1
40131000	Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	6,5 %	A1
40132000	Des types utilisés pour bicyclettes	En fr.	A
40139010	Du type utilisé aux aéronefs; Devant servir aux appareils de la sous-position no 8424.81, aux niveleuses de la sous-position no 8429.20 utilisés à des fins agricoles seulement, décapeuses autochargeuses des sous-positions nos 8429.30 ou 8430.62, excavate	En fr.	A
40139090	Autres	6,5 %	A1
40141000	Préservatifs	6,5 %	A1
40149010	Contenants et leurs parties, pour les vaccins, toxoïdes (anatoxines), bactérines, toxines, sérums renfermant de l'immunisine y compris des antitoxines, des extraits glandulaires ou des antibiotiques, devant être utilisés dans la fabrication de ces produit	En fr.	A
40149090	Autres	6,5 %	A1
40151100	Pour chirurgie	15,5 %	A1
40151910	Gants de protection, devant être utilisés avec scaphandres de protection dans l'air empoisonné	En fr.	A
40151990	Autres	15,5 %	A1
40159010	Scaphandres de protection et leurs parties, devant être utilisés dans l'air empoisonné	En fr.	A
40159020	Combinaisons de plongée	10 %	A1
40159090	Autres	14 %	A1
40161000	En caoutchouc alvéolaire	6,5 %	A1
40169100	Revêtements de sol et tapis de pied	7 %	A1
40169200	Gommes à effacer	6,5 %	A1
40169310	Du type destiné aux produits automobiles du Chapitre 87	6,5 %	A1
40169391	Devant servir dans les marchandises de la position no 84.81 ou des moteurs de pompe hydraulique de la sous-position no 8413.60; Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou de leurs parties pour les bateaux de pêche commerciale; Deva	En fr.	A
40169399	Autres	6,5 %	A1
40169400	Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	6,5 %	A1
40169510	Matelas à air	9,5 %	A1

40169590	Autres	6,5 %	A1
40169910	Articles devant servir à la fabrication de relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge passif ou une combinaison de relais à micro-ondes et passifs à infrarouge; Support de renforcement utilisés avec les meules; Vessies ou manches utilisés avec l	En fr.	A
40169930	Articles pour le contrôle de la vibration du type utilisé dans les véhicules des positions nos 87.01 à 87.05	6,5 %	A1
40169990	Autres	6,5 %	A1
40170010	Baguettes et tubes; Feuilles et bandes d'une épaisseur n'excédant pas 1,6 mm; Déchets et débris	En fr.	A
40170090	Autres	6,5 %	A1
41011000	Peaux entières de bovins, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'elles sont sèches, 10 kg lorsqu'elles sont salées sèches et 14 kg lorsqu'elles sont fraîches, salées vertes ou autrement conservées	En fr.	A
41012100	Entières	En fr.	A
41012200	Croupons et demi-croupons	En fr.	A
41012900	Autres	En fr.	A
41013000	Autres peaux de bovins, autrement conservées	En fr.	A
41014000	Peaux d'équidés	En fr.	A
41021000	Lainées	En fr.	A
41022100	Picklées	En fr.	A
41022900	Autres	En fr.	A
41031000	De caprins	En fr.	A
41032000	De reptiles	En fr.	A
41039000	Autres	En fr.	A
41041010	Cuir de veau des Indes orientales, tanné et non coloré ou coloré autrement qu'en noir, devant servir à doubler des chaussures; Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés	En fr.	A
41041020	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3,5 %	A
41041090	Autres	3,5 %	A
41042110	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés	En fr.	A
41042120	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	5 %	A
41042190	Autres	5 %	A
41042210	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés	En fr.	A
41042220	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3 %	A
41042290	Autres	3 %	A
41042910	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; Croupons de cuir, devant servir à la fabrication des semelles premières, intercalaires ou extérieures	En fr.	A
41042920	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3 %	A
41042990	Autres	3 %	A
41043110	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; Devant servir à la fabrication de garniture intérieure étant de l'équipement primitif pour tracteurs routiers ou pour véhicules automobiles	En fr.	A
41043120	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3 %	A
41043190	Autres	3 %	A

41043910	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; Devant servir à la fabrication de garniture intérieure étant de l'équipement primitif pour tracteurs routiers ou pour véhicules automobiles	En fr.	A
41043920	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	2,5 %	A
41043930	Cuir pour dessus ou semelles	5 %	A
41043990	Autres	2,5 %	A
41051110	Devant servir aux tanneurs pour être traités	En fr.	A
41051120	Peaux d'ovins à poils, devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3,5 %	A
41051190	Autres	5 %	A
41051210	Devant servir aux tanneurs pour être traités	En fr.	A
41051220	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3,5 %	A
41051290	Autres	5 %	A
41051911	Devant servir aux tanneurs pour être traités	En fr.	A
41051919	Autres	2 %	A
41051991	Devant servir de doublures dans la fabrication de chaussures; Devant servir aux tanneurs pour être traités; Peaux d'ovins à poils, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main pour dames	En fr.	A
41051999	Autres	2 %	A
41052010	Devant servir de doublures dans la fabrication de chaussures; Peaux d'ovins à poils, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main pour dames	En fr.	A
41052090	Autres	2 %	A
41061100	À prêtannage végétal	En fr.	A
41061200	Autrement prêtannées	En fr.	A
41061911	Devant servir aux tanneurs pour être traités	En fr.	A
41061919	Autres	2 %	A
41061991	Devant servir aux tanneurs pour être traités; Devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main pour dames	En fr.	A
41061992	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	2 %	A
41061999	Autres	2 %	A
41062010	Devant servir à la fabrication de chaussures et de sacs à main de dame	En fr.	A
41062020	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	2,5 %	A
41062090	Autres	2,5 %	A
41071010	Cuir frais bleu	4 %	A
41071091	Devant servir de doublures dans la fabrication de chaussures; Devant servir à la fabrication de vêtements; Devant servir à la fabrication de dessus pour chaussures	En fr.	A
41071092	Devant servir à la fabrication de gants	3,5 %	A
41071099	Autres	4 %	A
41072100	À prêtannage végétal	En fr.	A
41072900	Autres	En fr.	A
41079010	Devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; De kangourou	En fr.	A
41079020	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3 %	A
41079090	Autres	3 %	A
41080000	Cuir et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné).	3 %	A
41090010	Cuir, lié à un tissu de chlorure de polyvinyle d'une épaisseur d' au moins 0,75 mm, devant servir à la fabrication de chaussures	En fr.	A
41090090	Autres	2 %	A

41100000	Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir.	En fr.	A
41110000	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées.	En fr.	A
42010010	Selles de modèle anglais	5 %	A1
42010090	Autres	7 %	A1
42021100	À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	11 %	A1
42021210	À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	11 %	A1
42021290	Autres	11 %	A1
42021900	Autres	11 %	A1
42022100	À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	10 %	A1
42022210	À surface extérieure en matières textiles (autres que de l'abaca), contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	10,5 %	A1
42022290	Autres	10,5 %	A1
42022900	Autres	10,5 %	A1
42023100	À surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	8,5 %	A1
42023210	À surface extérieure en matières textiles, contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	8 %	A1
42023290	Autres	8 %	A1
42023900	Autres	9,5 %	A1
42029110	Étuis conçus pour les cloches d'église; Sacs de golf	En fr.	A
42029120	Sacs à outils, havresacs et sacs à dos	11 %	A1
42029190	Autres	7 %	A1
42029210	Étuis conçus pour les cloches d'église; Sacs de golf	En fr.	A
42029220	Sacs à outils, havresacs et sacs à dos	10 %	A
42029290	Autres	7 %	A1
42029910	Étuis conçus pour les cloches d'église	En fr.	A
42029990	Autres	7 %	A1
42031000	Vêtements	13 %	A1
42032110	Gants pour le cricket	7 %	A1
42032190	Autres	15,5 %	A1
42032910	Gants en chevreau	7 %	A1
42032990	Autres	15,5 %	A1
42033000	Ceintures, ceinturons et baudriers	9,5 %	A1
42034000	Autres accessoires du vêtement	8 %	A1
42040000	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques.	En fr.	A
42050000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.	En fr.	A
42061000	Cordes en boyaux	En fr.	A
42069000	Autres	6,5 %	A1
43011000	De visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43012000	De lapins ou de lièvres, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43013000	D'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43014000	De castors, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43015000	De rats musqués, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43016000	De renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43017000	De phoques ou d'otaries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A

43018000	Autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	En fr.	A
43019000	Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	En fr.	A
43021100	De visons	3 %	A
43021200	De lapins ou de lièvres	5 %	A
43021300	D'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	3 %	A
43021910	De chèvres du Tibet; Pelleteries de vaches à poil long, devant servir de dessus dans la fabrication de chaussures	En fr.	A
43021921	Apprêtés et teintes, devant servir à la fabrication de manteaux; Devant servir de doublures dans la fabrication de chaussures	En fr.	A
43021922	Devant servir à la fabrication de vêtements ou de gants	3,5 %	A
43021929	Autres	6,5 %	A
43021990	Autres	3 %	A
43022000	Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	3 %	A
43023010	Nappes, nappettes et carrés en peaux de chèvre du Tibet; Nappes en peaux de lapins ou de lièvres	En fr.	A
43023090	Autres	8 %	A
43031010	Gants et moufles (mitaines)	15,5 %	A
43031020	Vêtement en cuir doublés de fourrures	14 %	A
43031090	Autres	8 %	A
43039000	Autres	10 %	A
43040000	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.	15,5 %	A
44011000	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	En fr.	A
44012100	De conifères	En fr.	A
44012200	Autres que de conifères	En fr.	A
44013000	Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires	En fr.	A
44020010	Charbon de coquilles de noix de coco devant servir à la fabrication de charbon activé; Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant	En fr.	A
44020090	Autres	6,5 %	A
44031000	Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	En fr.	A
44032000	Autres, de conifères	En fr.	A
44034100	Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	En fr.	A
44034900	Autres	En fr.	A
44039100	De chêne (<i>Quercus</i> spp.)	En fr.	A
44039200	De hêtre (<i>Fagus</i> spp.)	En fr.	A
44039900	Autres	En fr.	A
44041000	De conifères	En fr.	A
44042000	Autres que de conifères	En fr.	A
44050000	Laine (paille) de bois; farine de bois.	En fr.	A
44061000	Non imprégnées	En fr.	A
44069000	Autres	En fr.	A
44071000	De conifères	En fr.	A
44072400	Virola, Mahogany (<i>Swietenia</i> spp.), Imbuia et Balsa	En fr.	A
44072500	Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	En fr.	A
44072600	White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	En fr.	A
44072900	Autres	En fr.	A
44079100	De chêne (<i>Quercus</i> spp.)	En fr.	A

44079200	De hêtre (Fagus spp.)	En fr.	A
44079900	Autres	En fr.	A
44081000	De conifères	En fr.	A
44083100	Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	En fr.	A
44083900	Autres	En fr.	A
44089000	Autres	En fr.	A
44091000	De conifères	En fr.	A
44092010	Parquets en chêne (Quercus spp.)	3,5 %	A
44092090	Autres	En fr.	A
44101100	Panneaux dits «waferboard», y compris les panneaux dits «oriented strand board»	2,5 %	A
44101910	Peints ou non, profilés ou non tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, mais non autrement ouvrés ou autrement recouverts en surface	2,5 %	A
44101990	Autres, y compris recouverts en surface de matières plastiques, métaux ou autres matériaux	En fr.	A
44109000	D'autres matières ligneuses	En fr.	A
44111100	Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	En fr.	A
44111910	Imprégnés de résine, renfermant au moins 17 % en poids de résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de contre-plaqués recouverts ou de panneaux de particules recouverts	En fr.	A
44111990	Autres	6 %	A
44112100	Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	En fr.	A
44112900	Autres	En fr.	A
44113100	Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	En fr.	A
44113900	Autres	En fr.	A
44119100	Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	En fr.	A
44119900	Autres	En fr.	A
44121310	Panneaux de contre-plaqué d'acajou de lauan non finis, qualité d'intérieur, d'une épaisseur d'au plus 6,35 mm et d'une largeur d'au moins 1,1 m, dont l'arête a été dégraissée ou non mais dont l'ouvraison n'est pas supérieure au ponçage, devant servir à la	En fr.	A
44121390	Autres	5 %	A
44121400	Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	5 %	A
44121910	À revêtement de métal sur au moins une surface	6 %	A
44121990	Autres	9,5 %	A
44122210	Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte	En fr.	A
44122290	Autres	6 %	A
44122300	Autres, contenant au moins un panneau de particules	6 %	A
44122900	Autres	6 %	A
44129200	Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	6 %	A
44129300	Autres contenant au moins un panneau de particules	En fr.	A
44129900	Autres	6 %	A
44130000	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.	3,5 %	A
44140000	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.	6 %	A
44151010	Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	En fr.	A
44151080	Autres caisses, caissettes et cageots	9,5 %	A
44151090	Autres	6 %	A

44152010	Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	En fr.	A
44152090	Autres	6 %	A
44160010	Merrains, cercles et fonçures de barils et barillets	En fr.	A
44160090	Autres	3 %	A
44170010	Manches de haches, bêches, pelles à main, houes à main, râteaux à main et fourches à main, simplement tournés; Manches de faux	En fr.	A
44170090	Autres	6 %	A
44181010	Encadrements de fenêtres	6 %	A
44181090	Autres	8 %	A
44182000	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils	En fr.	A
44183000	Panneaux pour parquets	3 %	A
44184000	Coffrages pour le bétonnage	6 %	A
44185000	Bardeaux («shingles» et «shakes»)	En fr.	A
44189000	Autres	3 %	A
44190000	Articles en bois pour la table ou la cuisine.	6 %	A
44201000	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	6 %	A
44209000	Autres	7 %	A
44211000	Cintres pour vêtements	6 %	A
44219010	Traverses, forées; Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instrumen	En fr.	A
44219030	Stores vénitiens	7 %	A
44219040	Autres stores; Étiquettes; Enseignes, lettres et chiffres; Rouleaux pour stores	7 %	A
44219050	Cercueils et bières; Établis de menuisiers et tréteaux	9,5 %	A
44219090	Autres	6 %	A
45011000	Liège naturel brut ou simplement préparé	En fr.	A
45019000	Autres	En fr.	A
45020000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons).	En fr.	A
45031000	Bouchons	En fr.	A
45039000	Autres	En fr.	A
45041000	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	En fr.	A
45049000	Autres	En fr.	A
46011000	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	2,5 %	A
46012010	Nattes et paillassons en paille de sisal, de palmier ou de canne	En fr.	A
46012090	Autres	3 %	A
46019100	En matières végétales	5 %	A
46019900	Autres	3 %	A
46021010	Sacs à main, autres que les sacs à main en sisal ou en paille de palmier ou de canne; Malles, valises et sacs de voyage, sacs à provisions et boîtes à chapeaux	11 %	A
46021091	Sacs à main en sisal ou en paille de palmier ou de canne	4 %	A
46021092	Paniers en bambou ou en fibres végétales entrelacées	6,5 %	A
46021093	Paniers conçus spécialement pour le transport et pour le lâcher de pigeons	En fr.	A
46021099	Autres	7 %	A

46029010	Paniers, malles, valises et sacs de voyage, sacs à provisions, sacs à main et boîtes à chapeaux	11 %	A
46029090	Autres	8 %	A
47010000	Pâtes mécaniques de bois.	En fr.	A
47020000	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.	En fr.	A
47031100	De conifères	En fr.	A
47031900	Autres que de conifères	En fr.	A
47032100	De conifères	En fr.	A
47032900	Autres que de conifères	En fr.	A
47041100	De conifères	En fr.	A
47041900	Autres que de conifères	En fr.	A
47042100	De conifères	En fr.	A
47042900	Autres que de conifères	En fr.	A
47050000	Pâtes mi-chimiques de bois.	En fr.	A
47061000	Pâtes de linters de coton	En fr.	A
47062000	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	En fr.	A
47069100	Mécaniques	En fr.	A
47069200	Chimiques	En fr.	A
47069300	Mi-chimiques	En fr.	A
47071000	Papiers ou cartons kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	En fr.	A
47072000	Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	En fr.	A
47073000	Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	En fr.	A
47079000	Autres, y compris les déchets et rebuts non triés	En fr.	A
48010000	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.	En fr.	A
48021000	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	En fr.	A
48022000	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	En fr.	A
48023000	Papiers supports pour carbone	2 %	A
48024000	Papiers supports pour papiers peints	En fr.	A
48025110	Non transformés, autres que les papiers mousselines devant servir à la fabrication de stencils pour duplicateurs	2 %	A
48025190	Autres	En fr.	A
48025210	Devant servir à la fabrication de marchandises des positions nos 39.20 ou 39.21; Papier de sécurité filigrané en rouleaux, non transformé, utilisé dans des installation accréditées pour l'impression, le teintage ou l'application de caractéristiques qui p	En fr.	A
48025290	Autres	2 %	A
48025300	D'un poids au m ² excédant 150 g	2 %	A
48026010	Papiers d'impression, non transformés, dont 50 % ou plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique; Papiers d'édition surcalandrés ou apprêtés sur machines, devant servir à la fabrication	En fr.	A
48026090	Autres	2 %	A
48030010	Matière homogène ressemblante au feutre, le composé prédominant, en poids, étant la pâte de bois, en feuilles ou en rouleaux, avec un envers de tulle plastique ou non, devant servir de bourre pour ressorts ou de matière de calorifugeage dans la fabricatio	En fr.	A
48030090	Autres	2 %	A
48041100	Écrus	En fr.	A
48041900	Autres	En fr.	A
48042100	Écrus	En fr.	A
48042900	Autres	En fr.	A
48043100	Écrus	En fr.	A

48043900	Autres	En fr.	A
48044100	Écrus	En fr.	A
48044210	Papiers d'emballage ou cartons, non transformés, autres que les cartons homogènes blanchis pour boîtes	3,5 %	A
48044290	Autres	En fr.	A
48044900	Autres	En fr.	A
48045100	Écrus	En fr.	A
48045200	Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	En fr.	A
48045900	Autres	En fr.	A
48051000	Papier mi-chimique pour cannelure	En fr.	A
48052100	Dont chaque couche est blanchie	En fr.	A
48052200	Dont seulement une couche extérieure est blanchie	En fr.	A
48052300	Ayant trois couches ou plus dont seulement les deux couches extérieures sont blanchies	En fr.	A
48052900	Autres	En fr.	A
48053000	Papier sulfite d'emballage	En fr.	A
48054000	Papier et carton-filtre	En fr.	A
48055000	Papier et carton feutre, papier et carton laineux	En fr.	A
48056000	Autres papiers et cartons d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	En fr.	A
48057000	Autres papiers et cartons d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus	En fr.	A
48058000	Autres papiers et cartons d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g	En fr.	A
48061000	Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	En fr.	A
48062000	Papiers ingraissables (greaseproof)	En fr.	A
48063000	Papiers-calques	En fr.	A
48064000	Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	En fr.	A
48071000	Papiers et cartons entre-deux, assemblés avec du bitume, du goudron ou de l'asphalte	En fr.	A
48079000	Autres	En fr.	A
48081000	Papiers et cartons ondulés, même perforés	En fr.	A
48082000	Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	En fr.	A
48083000	Autres papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	En fr.	A
48089010	Papiers et cartons d'emballage, écrus, en rouleaux, non transformés	En fr.	A
48089090	Autres	En fr.	A
48091000	Papiers carbone et papiers similaires	En fr.	A
48092010	Papiers, sans carbone, indépendants, devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
48092090	Autres	En fr.	A
48099000	Autres	En fr.	A
48101100	D'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	En fr.	A
48101200	D'un poids au m ² excédant 150 g	En fr.	A
48102100	Papier couché léger, dit «L.W.C.»	En fr.	A
48102900	Autres	En fr.	A
48103100	Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	En fr.	A
48103200	Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² excédant 150 g	En fr.	A
48103900	Autres	En fr.	A
48109100	Multicouches	En fr.	A
48109900	Autres	En fr.	A

48111000	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	En fr.	A
48112100	Auto-adhésifs	4 %	A
48112910	Feuilles, composées de papier enduit d'adhésif, devant être utilisées comme revêtement décoratif pour les panneaux de particules, panneaux de fibres ou panneaux similaires pour la fabrication de meubles; Papier encollé devant servir à la fabrication de r	En fr.	A
48112990	Autres	4 %	A
48113100	Blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g	En fr.	A
48113900	Autres	En fr.	A
48114000	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	En fr.	A
48119000	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	En fr.	A
48120000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.	En fr.	A
48131000	En cahiers ou en tubes	3,5 %	A
48132000	En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	2 %	A
48139000	Autres	En fr.	A
48141000	Papier dit «Ingrain»	En fr.	A
48142010	En rouleaux ou en bobines, devant servir à la fabrication de catalogues d'échantillons de revêtements muraux	En fr.	A
48142090	Autres	3 %	A
48143010	En rouleaux ou en bobines, devant servir à la fabrication de catalogues d'échantillons de revêtements muraux	En fr.	A
48143090	Autres	3 %	A
48149010	En rouleaux ou en bobines, devant servir à la fabrication de catalogues d'échantillons de revêtements muraux	En fr.	A
48149090	Autres	3 %	A
48150000	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, même découpés.	4 %	A
48161000	Papiers carbone et papiers similaires	En fr.	A
48162000	Papiers dits «autocopiants»	En fr.	A
48163000	Stencils complets	3 %	A
48169010	Papier à report de matières colorantes, devant servir à imprimer des tissus textiles	En fr.	A
48169090	Autres	3,5 %	A
48171000	Enveloppes	4 %	A
48172000	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	4 %	A
48173000	Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	4 %	A
48181000	Papier hygiénique	4 %	A
48182000	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	4 %	A
48183000	Nappes et serviettes de table	4 %	A
48184010	Serviettes et tampons hygiéniques	7 %	A
48184020	Couches, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinence, conçus pour être portés par des personnes, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	En fr.	A
48184090	Autres	4 %	A
48185000	Vêtements et accessoires du vêtement	4 %	A
48189010	Sacs ou sachets de stérilisation en matériel similaire en rouleaux, des types utilisés avec les stérilisateurs du no tarifaire 8419.20.00	En fr.	A
48189090	Autres	4 %	A
48191000	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	En fr.	A
48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	En fr.	A
48193000	Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	3,5 %	A

48194010	Sacs pour aspirateurs à poussières	5 %	A
48194091	En papier	3,5 %	A
48194099	Autres	4 %	A
48195000	Autres emballages, y compris les pochettes pour disques	2 %	A
48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	4 %	A
48201000	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémoires, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	4 %	A
48202000	Cahiers	4 %	A
48203000	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	4 %	A
48204000	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	4,5 %	A
48205010	Albums de philatélie	2,5 %	A
48205090	Autres	4 %	A
48209010	Couvertures, incluant les couvertures pour reliure et les jaquettes, pour les livres des positions nos 49.01 ou 49.03	En fr.	A
48209090	Autres	4 %	A
48211000	Imprimées	4 %	A
48219000	Autres	2 %	A
48221000	Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	En fr.	A
48229000	Autres	En fr.	A
48231110	Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du no 85.39	En fr.	A
48231190	Autres	4 %	A
48231900	Autres	En fr.	A
48232010	Devant servir à la fabrication de sacs de thé	En fr.	A
48232090	Autres	4 %	A
48234010	Papiers utilisés en électrocardiographie ou en électroencéphalographie	En fr.	A
48234090	Autres	4 %	A
48235100	Imprimés, estampés ou perforés	3,5 %	A
48235900	Autres	3,5 %	A
48236000	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton	4 %	A
48237000	Articles moulés ou pressés en pâte à papier	En fr.	A
48239010	Coussinets de papier macéré devant être utilisés dans l'emballage des fruits frais; Papiers et cartons devant servir à la fabrication de patrons Jacquard pour mécaniques Jacquard; Pots, bagues, collets et protecteurs, devant être utilisés pour la cultur	En fr.	A
48239020	Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées; Boyaux, pour la fabrication des saucisses	En fr.	A
48239090	Autres	4 %	A
49011000	En feuillets isolés, même pliés	En fr.	A
49019100	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	En fr.	A
49019900	Autres	En fr.	A
49021000	Paraissant au moins quatre fois par semaine Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
49029000	Autres	En fr.	A
49030010	Albums ou livres d'images	En fr.	A
49030020	Albums à dessiner ou à colorier	4 %	A
49040000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.	En fr.	A
49051000	Globes	En fr.	A
49059100	Sous forme de livres ou de brochures	En fr.	A

49059910	Cartes géographiques, hydrographiques ou astronomiques; Cartes murales et graphiques, autres que les cartes géographiques, hydrographiques ou astronomiques, lorsqu'ils : a) ont un caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant	En fr.	A
49059990	Autres	4 %	A
49060000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues	En fr.	A
49070010	Billets de banque, utilisés comme signes fiduciaires; Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues	En fr.	A
49070090	Autres	4,5 %	A
49081000	Décalcomanies vitrifiables	En fr.	A
49089000	Autres	En fr.	A
49090000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications.	4 %	A
49100010	Calendriers publicitaires ne contenant pas de matériel publicitaire se rapportant aux produits ou services canadiens; Calendriers religieux	En fr.	A
49100020	Autres calendriers publicitaires	9,5 %	A
49100090	Autres	4,5 %	A
49111010	Tarifs de transport-marchandises ou de transport-passagers et horaires émis par des compagnies de transport à l'étranger et touchant le transport en dehors du Canada; Ne contenant pas de matériel publicitaire se rapportant aux produits ou services canadiens	En fr.	A
49111020	Catalogues publicitaires contenant du matériel publicitaire se rapportant aux produits ou services canadiens	11 %	A
49111090	Autres	9,5 %	A
49119110	Représentations photographiques ou photomécaniques numérotées et signées par l'artiste ou numérotées et autrement authentifiées par l'artiste ou en son nom; Photographies utilisées comme illustrations de reportages; Parties de livres consistant en des i	En fr.	A
49119190	Autres	4 %	A
49119910	Listes d'envoi créées par ordinateur, à l'exclusion des étiquettes du no 48.21; Microformes des marchandises des positions nos 49.01, 49.02 ou 49.04, des marchandises de la position 49.05 sous forme de livres ou de brochures, des albums ou livres d'image	En fr.	A
49119920	Étiquettes imprimées	4 %	A
49119990	Autres	4,5 %	A
50010000	Cocons de vers à soie propres au dévidage.	En fr.	A
50020000	Soie grège (non moulinée).	En fr.	A
50031000	Non cardés ni peignés	En fr.	A
50039000	Autres	En fr.	A
50040000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail.	En fr.	A
50050000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail.	En fr.	A
50060000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence).	En fr.	A
50071000	Tissus de bourrette	En fr.	A

50072000	Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	En fr.	A
50079000	Autres tissus	En fr.	A
51011100	Laines de tonte	En fr.	A
51011900	Autres	En fr.	A
51012100	Laines de tonte	En fr.	A
51012900	Autres	En fr.	A
51013000	Carbonisées	En fr.	A
51021000	Poils fins	En fr.	A
51022000	Poils grossiers	En fr.	A
51031000	Blousses de laine ou de poils fins	En fr.	A
51032000	Autres déchets de laine ou de poils fins	En fr.	A
51033000	Déchets de poils grossiers	En fr.	A
51040000	Éffilochés de laine ou de poils fins ou grossiers.	En fr.	A
51051010	En ruban	En fr.	A
51051090	Autres	5 %	C
51052100	«Laine peignée en vrac»	En fr.	A
51052910	En ruban (y compris «tops»)	En fr.	A
51052990	Autres	5 %	C
51053010	En ruban (y compris «tops»)	En fr.	A
51053090	Autres	5 %	C
51054010	En ruban (y compris «tops»)	En fr.	A
51054090	Autres	5 %	C
51061000	Contenant au moins 85 % en poids de laine	9,5 %	C
51062000	Contenant moins de 85 % en poids de laine	9,5 %	C
51071010	Écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication des tissus	En fr.	A
51071090	Autres	9,5 %	C
51072010	Uniquement de laine peignée et de polyester, n'excédant pas 65 % en poids de laine, devant servir à la fabrication de tissus; Écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication des tissus	En fr.	A
51072090	Autres	9,5 %	C
51081010	Contenant au moins 50 % en poids de poils	5,5 %	C
51081020	Contenant moins de 50 % en poids de poils	9,5 %	C
51082010	Contenant au moins 50 % en poids de poils	5,5 %	C
51082020	Contenant moins de 50 % en poids de poils	9,5 %	C
51091000	Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	9,5 %	C
51099000	Autres	9,5 %	C
51100000	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail.	5,5 %	C
51111110	Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Tissus de tweed, tissés à la main, uniquement de laine vierge cardée ou de poils d'an	En fr.	A
51111120	Autres, contenant un type générique de fibres synthétiques ou artificielles et évalués à 5,98 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de costumes, gilets droits ajustés (vestes), vestons (vestons de sport), blazers, pantalons du soir ou manteaux de c	5,5 %	C
51111130	Autres, «in the grey» ou incomplètement ouvrés, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	C
51111190	Autres Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C

51111910	Tissus de billard devant servir à la fabrication ou à la réparation de tables de billard; Tissus de tweed, tissés à la main, uniquement de laine vierge cardée ou de poils d'animaux fins cardés, obtenus par filage, d'une largeur de métier n'excédant pas 9	En fr.	A
51111920	Autres, uniquement de laine vierge (certifiée par l'exportateur) ou de poils fins, ou contenant au moins 95 % en poids de laine vierge (certifiée par l'exportateur) ou de poils fins mélangés avec des fibres discontinues synthétiques, d'un poids n'excédant	En fr.	A
51111931	D'un poids n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 7,89 \$/m ² ou plus	6,5 %	C
51111932	D'un poids excédant 400 g/m ² et évalués à 9,45 \$/m ² ou plus	7,5 %	C
51111939	Autres	16 %	C
51111990	Autres	16 %	C
51112011	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² et évalués à 5,98 \$/m ² ou plus	5,5 %	C
51112012	D'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 7,89 \$/m ² ou plus	6,5 %	C
51112013	D'un poids excédant 400 g/m ² et évalués à 9,45 \$/m ² ou plus	7,5 %	C
51112018	Autres, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51112019	Autres, d'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51112020	Autres «in the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	C
51112091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51112092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51113011	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² et évalués à 5,98 \$/m ² ou plus	5,5 %	C
51113012	D'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 7,89 \$/m ² ou plus	6,5 %	C
51113013	D'un poids excédant 400 g/m ² et évalués à 9,45 /m ² ou plus	7,5 %	C
51113018	Autres, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51113019	Autres, d'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51113020	Autres, «in the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	C
51113030	Tissus de billard, mélangé principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de nylon d'un poids excédant 300 g/m ² , devant servir à la fabrication ou à la réparation de tables de billard	En fr.	A
51113091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51113092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51119010	Uniquement de fils d'un mélange de laine et de coton, d'un poids n'excédant pas 150 g/m ² et ayant, dans la chaîne, 275 fils ou plus aux 10 cm et, dans las trame, 275 fils ou plus aux 10 cm, devant servir à la fabrication de chemises pour hommes ou garçons	En fr.	A

51119021	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² et évalués à 5,98 \$/m ² ou plus	5,5 %	C
51119022	D'un poids excédant 300 g/m ² mais n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 7,89 \$/m ² ou plus	6,5 %	C
51119023	D'un poids excédant 400 g/m ² et évalués à 9,45 \$/m ² ou plus	7,5 %	C
51119028	Autres, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51119029	Autres, d'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51119030	Autres, «in the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	C
51119091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
51119092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	C
51121110	«In the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	A1
51121190	Autres Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	A1
51121911	Devant servir à la fabrication ou à la réparation de tables de billard	En fr.	A
51121919	Autres	15,5 %	A1
51121991	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	A1
51121992	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	A1
51122010	«In the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	A1
51122091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	A1
51122092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	A1
51123010	Tissus de billard devant servir à la fabrication ou à la réparation de tables de billards; Contenant au moins de 10 % en poids de fils métalliques, ou au moins 65 % en poids de laine, au moins 15 % en poids de lin, devant servir à la fabrication des vête	En fr.	A
51123020	Autres, «in the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	A1
51123030	Autres tissus de billard	15,5 %	A1
51123091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	A1
51123092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	A1
51129010	«In the grey» ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	A1
51129091	D'un poids n'excédant pas 300 g/m ² Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	A1
51129092	D'un poids excédant 300 g/m ²	16 %	A1
51130000	Tissus de poils grossiers ou de crin.	16 %	C

52010000	Coton, non cardé ni peigné.	En fr.	A
52021000	Déchets de fils	En fr.	A
52029100	Effilochés	En fr.	A
52029900	Autres	En fr.	A
52030010	En ruban	En fr.	A
52030090	Autres	5 %	C
52041110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	5 %	C
52041190	Autres	9,5 %	C
52041900	Autres	9,5 %	C
52042000	Conditionnés pour la vente au détail	9,5 %	C
52051110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52051190	Autres	9,5 %	C
52051210	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52051290	Autres	9,5 %	C
52051310	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52051390	Autres	9,5 %	C
52051410	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52051420	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de	En fr.	A2
52051490	Autres	9,5 %	C
52051510	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52051520	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 a	En fr.	A2
52051590	Autres	9,5 %	C
52052110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052190	Autres	9,5 %	C
52052210	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052220	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils à coudre de coton ou de fils à broder Schiffli	5 %	C
52052290	Autres	9,5 %	C
52052310	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052390	Autres	9,5 %	C

52052410	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052420	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de	En fr.	A2
52052490	Autres	9,5 %	C
52052610	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052620	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 a	En fr.	A2
52052690	Autres	9,5 %	C
52052710	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052720	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 a	En fr.	A2
52052790	Autres	9,5 %	C
52052810	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail	En fr.	A
52052820	Uniquement de coton ou uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 a	En fr.	A2
52052890	Autres	9,5 %	C
52053110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52053190	Autres	9,5 %	C
52053210	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52053290	Autres	9,5 %	C
52053310	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52053390	Autres	9,5 %	C
52053410	Uniquement de coton, deux plis, mercerisés, écrus, devant servir à la fabrication d'articles chaussants	En fr.	A

52053420	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52053490	Autres	9,5 %	C
52053510	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52053520	Uniquement de coton, deux brins, filés sur anneau, écrus or blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2
52053590	Autres	9,5 %	C
52054110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054190	Autres	9,5 %	C
52054210	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054290	Autres	9,5 %	C
52054310	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054390	Autres	9,5 %	C
52054410	Uniquement de coton, deux plis, mercerisés, écrus, devant servir à la fabrication d'articles chaussants	En fr.	A
52054420	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054490	Autres	9,5 %	C
52054610	Uniquement de coton, deux plis, mercerisés, écrus, devant servir à la fabrication d'articles chaussants	En fr.	A
52054620	Uniquement de coton, deux brins, filés sur anneau, écrus or blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2
52054630	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054690	Autres	9,5 %	C
52054710	Uniquement de coton, deux plis, mercerisés, écrus, devant servir à la fabrication d'articles chaussants	En fr.	A
52054720	Uniquement de coton, deux brins, filés sur anneau, écrus or blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2

52054730	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre de coto	5 %	C
52054790	Autres	9,5 %	C
52054810	Uniquement de coton, mercerisés	En fr.	A
52054820	Autres, uniquement de coton, deux brins, filés sur anneau, écrus or blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2
52054830	Autres, uniquement de coton, devant servir à la fabrication de fils de coton destinés aux travaux au crochet, de bonneterie, au reprisage ou à la broderie devant être conditionnés pour la vente au détail, ou devant servir à la fabrication de fils à coudre	5 %	C
52054890	Autres	9,5 %	C
52061100	Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	9,5 %	C
52061200	Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	9,5 %	C
52061300	Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	9,5 %	C
52061400	Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques) [À compter du 1er juillet 2002]	9,5 %	C
52061410	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêteme	En fr.	A2
52061490	Autres [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	9,5 %	C
52061500	Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques) [Du 1er juillet 2002]	9,5 %	C
52061510	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2
52061590	Autres [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	9,5 %	C
52062100	Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	9,5 %	C
52062200	Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	9,5 %	C
52062300	Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	9,5 %	C
52062400	Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques) [À compter du 1er juillet 2002]	9,5 %	C

52062410	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtement	En fr.	A2
52062490	Autres [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	9,5 %	C
52062500	Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques) [À compter du 1er juillet 2002]	9,5 %	C
52062510	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie ou de vêtements en bonneterie [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	En fr.	A2
52062590	Autres [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	9,5 %	C
52063100	Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52063200	Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52063300	Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52063400	Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52063500	Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52064100	Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52064200	Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52064300	Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52064400	Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52064500	Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	9,5 %	C
52071000	Contenant au moins 85 % en poids de coton	9,5 %	C
52079000	Autres	9,5 %	C
52081110	Uniquement de coton, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ² ; Uniquement de fils coton titrant en fils simples pas plus de 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples)	En fr.	A
52081120	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52081130	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52081190	Autres	10 %	C

52081210	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 nu	En fr.	A
52081220	Autres, uniquement de coton, brossés des deux côtés, devant servir à la fabrication de chemises de nuit, robes de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires pour femmes, garçonnetts et fillettes	En fr.	A
52081230	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52081240	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52081290	Autres	10 %	C
52081310	Devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52081320	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52081390	Autres	10 %	C
52081910	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, d'un poids au moins 95 g/m ² , devant servir à la fabri	En fr.	A
52081920	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52081930	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52081990	Autres	10 %	C
52082110	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52082120	Tissus en gaze, uniquement de coton, d'un largeur n'excédant pas un mètre, d'un poids n'excédant pas 65 g/m ² , devant servir à la fabrication de chiffons enduits de résine	En fr.	A
52082130	Uniquement de coton, devant servir dans la fabrication de plâtres orthopédiques, d'éclisses orthopédiques ou autres supports semblables	3 %	C
52082140	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52082190	Autres	14 %	C
52082210	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; Uniquement de fils de coton titrant en fils simples pas plus d	En fr.	A

52082220	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52082290	Autres	14 %	C
52082310	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52082390	Autres	14 %	C
52082910	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52082920	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52082990	Autres	14 %	C
52083110	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52083190	Autres	14 %	C
52083210	Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus	En fr.	A
52083290	Autres	14 %	C
52083310	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52083390	Autres	14 %	C
52083910	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses	En fr.	A
52083990	Autres	14 %	C
52084110	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses	En fr.	A
52084190	Autres	14 %	C
52084210	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; Uniquement de fils de coton titrant en fils simples pas plus d	En fr.	A

52084220	Uniquement en fils simples de coton, titrant au moins 267 décitex mais n'excédant pas 295 décitex (37,45 numéros métriques ou moins mais pas moins que 33,9 numéros métriques), ayant dans la chaîne, 305 fils ou plus mais n'excédant pas 335 fils aux 10 cm e	En fr.	A
52084290	Autres	14 %	C
52084310	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses	En fr.	A
52084320	Uniquement en fils simples de coton, titrant au moins 267 décitex mais n'excédant pas 295 décitex (37,45 numéros métriques ou moins mais pas moins que 33,9 numéros métriques), ayant dans la chaîne, 305 fils ou plus mais n'excédant pas 335 fils aux 10 cm e	En fr.	A
52084330	Uniquement de coton, brossé des deux côtés, devant servir à la fabrication de gilets de corps, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre ou articles similaires, et caleçons boxeur, de la position no 62.07 ou 62.08	En fr.	A
52084340	Uniquement de fils simples de coton, titrant dans la chaîne au moins 209 décitex mais n'excédant pas 275 décitex (47,85 numéros métriques ou moins mais pas moins que 36,36 numéros métriques) et dans la trame au moins 404 décitex mais n'excédant pas 503 dé	En fr.	A
52084350	Uniquement en fils simples de coton, titrant dans la chaîne au moins 322 décitex mais n'excédant pas 374 décitex (31,06 numéros métriques ou moins mais pas moins que 26,74 numéros métriques) et dans la trame au moins 336 décitex mais n'excédant pas 381 dé	En fr.	A
52084360	Uniquement en fils simples de coton, titrant dans la chaîne au moins 229 décitex mais n'excédant pas 249 décitex (43,67 numéros métriques ou moins mais pas moins que 40,16 numéros métriques) et dans la trame au moins 371 décitex mais n'excédant pas 420 dé	En fr.	A
52084390	Autres	14 %	C
52084910	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52084920	Uniquement en fils simples de coton, titrant au moins 267 décitex mais n'excédant pas 295 décitex (37,45 numéros métriques ou moins mais pas moins que 33,9 numéros métriques), ayant dans la chaîne, 305 fils ou plus mais n'excédant pas 335 fils aux 10 cm e	En fr.	A
52084990	Autres	14 %	C
52085100	À armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	14 %	C
52085210	Uniquement en fils de coton peignés, titrant en fils simples pas plus de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de chemises ou de blouses; Uniquement de fils de coton, titrant en fils simples pas plus	En fr.	A
52085220	Uniquement de coton, brossés sur les deux faces, devant servir à la fabrication de chemises de nuits, robes de nuits, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires pour femmes, garçonnettes ou fillettes	En fr.	A

52085230	Tissus de flanelle, uniquement de coton, devant servir de doublure dans la fabrication des sacs de couchage	En fr.	A
52085290	Autres	14 %	C
52085300	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	14 %	C
52085910	De fils titrant en fils simples au plus 60 décitex (166,67 numéros métriques ou plus en fils simples), comprenant tous les tissus dont la mesure moyenne des fils dans la chaîne et dans la trame est d'au plus 60 décitex en fils simples (166,67 numéros métr	En fr.	A
52085990	Autres	14 %	C
52091110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ² ; Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157	En fr.	A
52091120	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52091130	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52091190	Autres	10 %	C
52091210	Devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52091220	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52091230	À armure sergé de 3 contenant en poids 1 % ou plus mais n'excédant pas 3 % de lames d'élastomère, d'un poids excédant 200 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons, de jupes et de shorts pour femmes	En fr.	A
52091290	Autres	10 %	C
52091910	Pour serviettes de toilette ou à armure oeil de perdrix, non fini, d'une largeur n'excédant pas 56 cm, devant servir à la fabrication d'essuie-mains à l'usage des hôtels, restaurants, institutions ou industries	En fr.	A
52091920	Autres, devant servir à la fabrication de vêtements	8 %	C
52091930	Uniquement de coton, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés à l'intention de l'industrie du vêtement	En fr.	A
52091990	Autres	10 %	C
52092110	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches	En fr.	A
52092120	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52092190	Autres	14 %	C

52092210	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52092220	À armure sergé de 3 blanchi aux fins de teinture seulement contenant en poids 1 % ou plus mais n'excédant pas 3 % de lames d'élastomère, d'un poids excédant 200 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons, de jupes et de shorts pour femmes	En fr.	A
52092290	Autres	14 %	C
52092910	Uniquement de coton, d'une largeur d'au moins 66 cm et d'au plus 104 cm, ayant au moins 157 et au plus 385 fils au 10 cm dans la chaîne et ayant au moins 133 et au plus 275 fils au 10 cm dans la trame, devant servir à la fabrication de couches	En fr.	A
52092920	Uniquement de coton, blanchis aux fins de la teinture seulement, de fils de trame ou de chaîne ayant subi une torsion d'au moins 1.050 tours par mètre, devant servir aux fabricants transformateurs seulement pour la production de tissus teintés et apprêtés	En fr.	A
52092990	Autres	14 %	C
52093110	Uniquement de coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ²	En fr.	A
52093120	Uniquement de coton, contenant des fils à deux plis, imprégnés de matériaux pas essentiellement du plastique ou du caoutchouc pour l'obtention d'une pression hydrostatique supérieure à 36 cm d'eau, selon la norme ISO 811-1981, à un taux d'augmentation de	En fr.	A
52093190	Autres	14 %	C
52093210	À armure sergé de 3 contenant en poids 1 % ou plus mais n'excédant pas 3 % de lames d'élastomère, d'un poids excédant 200 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons, de jupes et de shorts pour femmes	En fr.	A
52093220	À armure sergé de 3 contenant au moins 7 % en poids de fils d'élastomères de polyuréthane, brossés d'un côté, titrant au moins 350 g/m ² , d'une valeur d'au moins 17 \$/m ² , devant servir à la fabrication de culottes d'équitation	En fr.	A
52093290	Autres	14 %	C
52093900	Autres tissus	14 %	C
52094100	À armure toile	14 %	C
52094200	Tissus dits «Denim»	14 %	C
52094310	Uniquement de coton, teints en fil, prétrécis, d'un poids d'au moins 265 g/m ² , devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	En fr.	A
52094390	Autres	14 %	C
52094900	Autres tissus	14 %	C
52095100	À armure toile	14 %	C
52095200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	14 %	C
52095900	Autres tissus	14 %	C
52101100	À armure toile	16 %	C
52101200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52101900	Autres tissus	16 %	C
52102100	À armure toile	16 %	C
52102200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52102900	Autres tissus	16 %	C

52103100	À armure toile	16 %	C
52103200	À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52103900	Autres tissus	16 %	C
52104100	À armure toile	16 %	C
52104200	À armure sergé, y compris le croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52104900	Autres tissus	16 %	C
52105100	À armure toile	16 %	C
52105200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52105900	Autres tissus	16 %	C
52111100	À armure toile	16 %	C
52111200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52111900	Autres tissus	16 %	C
52112100	À armure toile	16 %	C
52112200	À armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52112900	Autres tissus	16 %	C
52113100	À armure toile	16 %	C
52113200	À armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52113900	Autres tissus	16 %	C
52114100	À armure toile	16 %	C
52114200	Tissus dits «Denim»	16 %	C
52114300	Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52114900	Autres tissus	16 %	C
52115100	À armure toile	16 %	C
52115200	À armure sergé y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	C
52115900	Autres tissus	16 %	C
52121110	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52121190	Autres	16 %	C
52121210	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52121290	Autres	16 %	C
52121310	Uniquement de fils d'un mélange de laine et de coton, d'au moins 15 % en poids de laine, d'un poids n'excédant pas 150 g/m ² , ayant dans la chaîne, 275 fils ou plus aux 10 cm et dans la trame, 275 ou plus aux 10 cm, devant servir à la fabrication de chemis	En fr.	A
52121320	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52121390	Autres	16 %	C
52121410	Uniquement de fils d'un mélange de laine et de coton, d'au moins 15 % en poids de laine, d'un poids n'excédant pas 150 g/m ² , ayant dans la chaîne, 275 fils ou plus aux 10 cm et dans la trame, 275 ou plus aux 10 cm, devant servir à la fabrication de chemis	En fr.	A
52121420	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52121490	Autres	16 %	C
52121510	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52121590	Autres	16 %	C
52122110	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52122190	Autres	16 %	C
52122210	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52122290	Autres	16 %	C
52122310	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C

52122390	Autres	16 %	C
52122410	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52122490	Autres	16 %	C
52122510	Mélangés principalement ou uniquement avec de la soie	9 %	C
52122590	Autres	16 %	C
53011000	Lin brut ou roui	En fr.	A
53012100	Brisé ou teillé	En fr.	A
53012900	Autre	En fr.	A
53013000	Étoupes et déchets de lin	En fr.	A
53021000	Chanvre brut ou roui	En fr.	A
53029000	Autres	En fr.	A
53031000	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	En fr.	A
53039000	Autres	En fr.	A
53041000	Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, bruts	En fr.	A
53049000	Autres	En fr.	A
53051100	Brut	En fr.	A
53051900	Autres	En fr.	A
53052100	Brut	En fr.	A
53052900	Autres	En fr.	A
53059100	Bruts	En fr.	A
53059900	Autres	En fr.	A
53061000	Simple	En fr.	A
53062010	Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	En fr.	A
53062020	Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	9 %	C
53071010	Uniquement de jute, polis, devant servir comme trame inférieure dans la fabrication de support pour tapis	En fr.	A
53071090	Autres	8 %	C
53072000	Retors ou câblés	10 %	C
53081000	Fils de coco	En fr.	A
53082000	Fils de chanvre	7 %	C
53083000	Fils de papier	5 %	C
53089000	Autres	8,5 %	C
53091110	Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
53091190	Autres	9 %	C
53091910	Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
53091990	Autres	9 %	C
53092100	Écrus ou blanchis	16 %	C
53092910	Contenant 35 % ou plus en poids de soie ou de déchets de soie mais ne contenant ni laine, ni poil, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
53092920	Autres, contenant 50 % ou plus en poids de lin, devant servir à la fabrication de complets de bonne coupe, de vestons (sport), de gilets, tailleurs, de pantalons et de short de ville, pour hommes	En fr.	A
53092990	Autres	16 %	C
53101000	Écrus	En fr.	A
53109010	Uniquement de jute	En fr.	A
53109090	Autres	14 %	C
53110000	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier. [À compter du 19 septembre 2002]	10,5 %	C
53110010	Ce qui suit, de tissus, autres que tissus dits «denim», devant servir à la fabrication de vêtements : Uniquement de chanvre; Contenant au moins 50 % en poids de fibres de chanvre mélangées uniquement avec du coton; Contenant au moins 50 % en poids de f	En fr.	A2
53110090	Autres [Du 1er janvier 1998 au 18 septembre 2002]	10,5 %	C
54011000	De filaments synthétiques	9,5 %	C
54012000	De filaments artificiels	9,5 %	C

54021010	Uniquement de poly (p-phénylènetéréphtalamide), devant servir à la fabrication de tissus pour armures ou de vêtements de protection	En fr.	A
54021090	Autres	9,5 %	C
54022010	Uniquement de polyesters, entièrement étirés, titrant au plus 180 décitex	En fr.	A
54022090	Autres	9,5 %	C
54023100	De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	9,5 %	C
54023210	Uniquement de poly (p-phénylènetéréphtalamide), devant servir à la fabrication de tissus pour armures ou de vêtements de protection	En fr.	A
54023290	Autres	9,5 %	C
54023310	Contenant en poids au moins 80 % de polyesters, d'épaisseurs inégales présentant des grosseurs, des boucles ou des irrégularités similaires, titrant au plus 1.000 décitex, devant servir à la fabrication de rideaux d'un poids d'au plus 100 g/m ² ; Uniqueme	En fr.	A
54023390	Autres	9,5 %	C
54023900	Autres	9,5 %	C
54024111	Fils conducteurs d'électricité, partiellement orientés, titrant 35 décitex ou moins, ou titrant 450 décitex ou plus mais n'excédant pas 550 décitex, devant servir à la fabrication de fils pour tapis; Monofilaments, partiellement orientés, titrant 17 déci	En fr.	A
54024112	Autres fils conducteurs d'électricité titrant 35 décitex ou moins, ou titrant 450 décitex ou plus mais n'excédant pas 550 décitex, devant servir à la fabrication de fils pour tapis; Autres monofilaments titrant 17 décitex, 22 décitex ou 33 décitex, devan	En fr.	A
54024113	Autres, uniquement de nylon, partiellement orientés, écrus ou teint en solution, titrant moins de 50 tex	En fr.	A
54024114	Autres, partiellement orientés	9,5 %	C
54024119	Autres	9,5 %	C
54024191	Fils conducteurs d'électricité, partiellement orientés, titrant 35 décitex ou moins, ou titrant 450 décitex ou plus mais n'excédant pas 550 décitex, devant servir à la fabrication de fils pour tapis	En fr.	A
54024192	Autres fils conducteurs d'électricité titrant 35 décitex ou moins, ou titrant 450 décitex ou plus mais n'excédant pas 550 décitex, devant servir à la fabrication de fils pour tapis	En fr.	A
54024193	Autres, partiellement orientés	9,5 %	C
54024199	Autres	9,5 %	C
54024210	Devant servir à la fabrication de fils texturés; Devant servir à la fabrication de ruban thermofusible; Uniquement de polyesters phosphatés, devant servir à la fabrication de tissus pour rideaux, vitrages, couvertures ou ameublement	En fr.	A
54024290	Autres	9,5 %	C
54024310	Uniquement de polyesters, titrant pas moins de 75 décitex mais pas plus de 80 décitex et ayant 24 filaments par fils	En fr.	A
54024391	Uniquement de polyesters phosphatés, devant servir à la fabrication de tissus pour rideaux, vitrages, couvertures ou ameublement; Uniquement de polyesters, titrant au plus 180 décitex	En fr.	A
54024399	Autres	9,5 %	C

	Uniquement de polypropylène, titrant 933 décitex ou 1.866 décitex, ayant une torsion d'au moins 20 tours par mètre, devant servir à la fabrication de rubans à sangles tissés d'une largeur n'excédant pas 7 cm;		
54024910	Uniquement de polypropylène, entièrement étir	En fr.	A
54024990	Autres	9,5 %	C
54025100	De nylon ou d'autres polyamides	9,5 %	C
54025210	Uniquement de polyesters, titrant pas moins de 75 décitex mas pas plus de 80 décitex et ayant 24 filaments par fils	En fr.	A
54025291	Uniquement de polyesters, entièrement étirés, titrant au plus 180 décitex; Uniquement de polyesters, titrant au moins 72 décitex et au plus 111 décitex, devant servir à la fabrication d'étiquettes tissées; Contenant en poids au moins 80 % de polyesters,	En fr.	A
54025299	Autres	9,5 %	C
54025910	Uniquement de polypropylène, titrant 933 décitex ou 1.866 décitex, devant servir à la fabrication de rubans à sangles tissés d'une largeur n'excédant pas 7 cm	En fr.	A
54025990	Autres	9,5 %	C
54026100	De nylon ou d'autres polyamides	9,5 %	C
54026210	Uniquement de polyesters, entièrement étirés, titrant au plus 180 décitex; Contenant en poids au moins 80 % de polyesters, d'épaisseurs inégales présentant des grosseurs, des boucles ou des irrégularités similaires, titrant au plus 1.000 décitex, devant	En fr.	A
54026290	Autres	9,5 %	C
54026910	Uniquement de polypropylène, entièrement étirés, titrant au moins 160 décitex et au plus 950 décitex, devant servir à la fabrication de tissus d'ameublement	En fr.	A
54026990	Autres	9,5 %	C
54031010	Uniquement de rayonne de viscose, simple, d'une torsion d'au plus 150 tours par mètre	En fr.	A
54031090	Autres	8,5 %	C
54032010	Uniquement de rayonne de viscose, simple, d'une torsion, d'au plus 150 tours par mètre	En fr.	A
54032090	Autres	9,5 %	C
54033110	Uniquement de rayonne de viscose	En fr.	A
54033190	Autres	8,5 %	C
54033210	Uniquement de rayonne de viscose, d'une torsion d'au plus 150 tours par mètre	En fr.	A
54033290	Autres	8,5 %	C
54033310	Uniquement d'acétate, titrant 83 décitex ou 166 décitex, teints en solution, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie-chaîne; Uniquement de triacétate de cellulose, devant servir à la fabrication d'étoffes de bonneterie-chaîne	En fr.	A
54033390	Autres	9,5 %	C
54033900	Autres	9,5 %	C
54034110	Uniquement de rayonne de viscose, devant servir à la fabrication de velours	En fr.	A
54034190	Autres	8,5 %	C
54034200	D'acétate de cellulose	En fr.	A
54034900	Autres	9,5 %	C
54041010	De nylon 6, devant servir à la fabrication de tableaux de coloration capillaire; De polyamides ou de polyesters saturés, même frisés, devant servir à la fabrication de brosses; Uniquement de polypropylène, polyéthylène ou fluorure de polyvinylidène, dev	En fr.	A
54041020	Uniquement de nylon, devant servir à la fabrication de feutres pour machine à papier	En fr.	A
54041090	Autres	9,5 %	C

54049000	Autres	9,5 %	C
54050000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède	9,5 %	C
54061000	Fils de filaments synthétiques	9,5 %	C
54062000	Fils de filaments artificiels	9,5 %	C
54071010	Courroies de longueur indéterminée, d'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses; Devant servir à la fabrication d'insignes pour l	En fr.	A
54071020	Autres, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses ou de transmission, contenant du caoutchouc	11 %	A1
54071090	Autres	16 %	A1
54072010	Uniquement de lames de polyéthylène, formés de lames de deux couleurs différentes ou plus, ou de différentes teintes d'une même couleur, de fils de trame ou de chaîne, devant servir de recouvrement extérieur dans la fabrication de panneaux insonorisants	En fr.	A
54072090	Autres	16 %	A1
54073000	Tissus visés à la Note 9 de la Section XI	16 %	A1
54074110	Uniquement de fils simples, de filaments de nylon non texturés titrant 78 décitex, devant être enduits au Canada sur une face avec du polyuréthane non alvéolaire, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surfac	En fr.	A
54074190	Autres	16 %	A1
54074210	Uniquement de fils simples de filaments de nylon non texturés, titrant 78 décitex, devant être enduits au Canada sur une face avec du polyuréthane non alvéolaire, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surfac	En fr.	A
54074220	Uniquement de fils simples de filaments de nylon non texturés, enduits sur une face de polyuréthane non alvéolaire, le poids total du tissu enduit n'excédant pas 72 g/m ² , devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant un	En fr.	A
54074290	Autres	16 %	A1
54074300	En fils de diverses couleurs	16 %	A1
54074400	Imprimés	16 %	A1
54075110	Uniquement de filaments de polyester, avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² , afin de produire des tissus teints pour la fabrication de vêtements	En fr.	A
54075120	Tissus satin cinq harnais, blancs ou blanchâtres, uniquement de fils de filaments de polyester texturés, d'un poids excédant 170 g/m ² , devant servir à la fabrication de robes blanches ou blanchâtres pour la mariée	En fr.	A
54075130	Autres, de fils de filaments de polyester texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m ² mais n'e	En fr.	A
54075190	Autres	16 %	A1

54075210	Contenant moins de 10 % en poids de fils métalliques, moins de 65 % en poids de laine ou moins de 15 % en poids de lin, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux	10 %	A1
54075220	Tissus satin cinq harness, blancs ou blanchâtres, uniquement de fils de filaments de polyester texturés, d'un poids excédant 170 g/m ² , devant servir à la fabrication de robes blanches ou blanchâtres pour la mariée	En fr.	A
54075290	Autres	16 %	A1
54075300	En fils de diverses couleurs	16 %	A1
54075400	Imprimés	16 %	A1
54076111	Devant servir à la fabrication de courroies transporteuses ou de transmission, contenant du caoutchouc	11 %	A1
54076119	Autres	16 %	A1
54076193	Autres, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses ou de transmission, contenant du caoutchouc	11 %	A1
54076194	Tissus, blancs ou blanchâtres, uniquement de fils monofilaments de polyester non texturés et fils multifilaments de polyester non texturés, ayant deux filaments par fils, d'un poids n'excédant pas 45 g/m ² , devant servir à la fabrication de robes blanches	En fr.	A
54076195	De faille, crêpe georgette ou crêpe de Chine, uniquement de fils simples de filaments de polyester non texturés, d'une torsion excédant 1.250 tours par mètre dans la chaîne ou la trame, titrant au moins 50 décitex mais n'excédant pas 180 décitex, d'un poi	En fr.	A
54076196	Uniquement de filaments de polyester avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, écrus ou blanchis, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² , afin de produire des tissus teints pour la fabrication de vêtements	En fr.	A
54076199	Autres	16 %	A1
54076910	Uniquement de fibres de polyester avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, écrus ou blanchis, d'un poids n'excédant pas 300 g/m ² , afin de produire des tissus teints pour la fabrication de vêtements	En fr.	A
54076920	Tissus, blancs ou blanchâtres, uniquement de fils de chaîne monofilaments de polyester non texturés et rayures alternantes dans la trame de fils multifilaments de polyester non texturés, ayant deux filaments par fils, et fils multifilaments de polyester t	En fr.	A
54076930	Uniquement de polyesters ou de polyesters mélangés uniquement avec du polypropylène, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de sommiers	En fr.	A
54076990	Autres	16 %	A1
54077100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
54077200	Teints	16 %	A1
54077310	De polyesters mélangés uniquement avec du polypropylène, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	En fr.	A
54077390	Autres	16 %	A1
54077400	Imprimés	16 %	A1
54078100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
54078210	Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes	En fr.	A
54078290	Autres	16 %	A1

54078310	À armure croisé de 6 de nylon, mélangés principalement avec du coton, contenant au moins 5 % en poids de fils d'élastomères de polyuréthane, brossés d'un côté, titrant au moins 350 g/m ² , d'une valeur d'au moins 17 \$/m ² , devant servir à la fabrication de	En fr.	A
54078390	Autres	16 %	A1
54078400	Imprimés	16 %	A1
54079110	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54079190	Autres	16 %	A1
54079210	Contenant au moins 35 % en poids de soie ou de déchets de soie mais ne contenant ni laine, ni poil, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
54079220	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54079290	Autres	16 %	A1
54079310	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54079320	De filaments de polyester mélangés uniquement avec des fibres de polyester, à armure croisée, texturés par abrasion des deux côtés pour obtenir un fini suédé, devant servir à la fabrication de vestes et de blazers pour hommes	En fr.	A
54079330	De filaments de polyester, mélangés uniquement avec des fibres discontinues de rayonne polynosique, les fils de chaîne à deux plis et les fils de trame uniques titrant 190 décitex ou plus mais n'excédant pas 250 décitex par fil, les fibres discontinues ti	En fr.	A
54079390	Autres	16 %	A1
54079410	De polyesters mélangés uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² , devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	En fr.	A
54079490	Autres	16 %	A1
54081000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse	16 %	A1
54082110	Uniquement de fils de filaments de rayonne cupro-ammoniacale titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir de doublure pour la fabrication de costumes ou de complets de vestons, de blazers ou de vestes (gilets) pour homme	En fr.	A
54082120	Uniquement de fils de filaments rayonne viscosse titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir de doublure pour la fabrication de costumes ou de complets de vestons, de blazers ou de vestes (gilets) pour hommes	En fr.	A
54082130	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A

54082190	Autres	16 %	A1
54082211	De rayonne cupro-ammoniacale	En fr.	A
54082219	Autres	En fr.	A
54082221	Uniquement de fils de filaments de rayonne cupro-ammoniacale titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir de doublure pour la fabrication de costumes ou de complets de vestons, de blazers ou de vestes (gilets) pour homme	En fr.	A
54082229	Autres	16 %	A1
54082230	Uniquement de fils de filaments rayonne viscose titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir de doublure pour la fabrication de costumes ou de complets de vestons, de blazers ou de vestes (gilets) pour hommes	En fr.	A
54082240	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscose, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54082290	Autres	16 %	A1
54082310	De rayonne cupro-ammoniacale	16 %	A1
54082320	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscose, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54082390	Autres	16 %	A1
54082411	Contenant au moins 85 % en poids de rayonne cupro-ammoniacale, évalués à 5,00 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestes, robes, jupes, pantalons, shorts, gilets et blouses pour femmes	En fr.	A
54082419	Autres	16 %	A1
54082491	Contenant au moins 85 % en poids de rayonne viscose, évalués à 5,00 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestes, robes, jupes, pantalons, shorts, gilets et blouses pour femmes	En fr.	A
54082499	Autres	16 %	A1
54083110	De filaments de triacétate de cellulose, mélangés uniquement avec des filaments de polyester, contenant au moins 70 % en poids de filaments de triacétate de cellulose, d'une torsion de 900 tours ou plus par metre, d'un poids de 165 g/m ² ou plus mais n'exc	En fr.	A
54083120	De fils de filaments de rayonne et fils de filaments de polyester non texturés, chaque fils titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons pour hommes	En fr.	A
54083130	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscose, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54083190	Autres	16 %	A1
54083210	Contenant au moins 35 % en poids de soie ou de déchets de soie mais ne contenant ni laine, ni poil, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A

54083220	De filaments de triacétate de cellulose, mélangés uniquement avec des filaments de polyester, contenant au moins 70 % en poids de filaments de triacétate de cellulose, d'une torsion de 900 tours ou plus par mètre, d'un poids de 165 g/m ² ou plus mais n'excé	En fr.	A
54083230	De fils de filaments de rayonne et fils de filaments de polyester non texturés, chaque fils titrant moins de 200 décitex, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir à la fabrication de pantalons pour hommes	En fr.	A
54083240	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54083250	De filaments de rayonne, mélangés uniquement avec des filaments de polyester, d'une torsion moyenne d'au moins 1 500 tours par mètre dans la chaîne et dans la trame, d'un poids d'au moins 200 g/m ² mais n'excédant pas 325 g/m ² , évalués à 9 \$/m ² ou plus, de	En fr.	A
54083290	Autres	16 %	A1
54083310	Contenant au moins 35 % en poids de filaments d'acétate de cellulose ou de filaments de triacétate de cellulose mélangés avec des filaments de polyester ou des filaments de rayonne viscosse, contenant au plus 5 % en poids de toute autre fibre, avec une tor	En fr.	A
54083320	De filaments de rayonne, mélangés uniquement avec des filaments de polyester, d'une torsion moyenne d'au moins 1 500 tours par mètre dans la chaîne et dans la trame, d'un poids d'au moins 200 g/m ² mais n'excédant pas 325 g/m ² , évalués à 9 \$/m ² ou plus, de	En fr.	A
54083390	Autres	16 %	A1
54083410	Contenant au moins 85 % en poids de rayonne viscosse ou de rayonne cupro-ammoniacale, évalués à 5,00 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestes, robes, jupes, pantalons, shorts, gilets et blouses pour femmes	En fr.	A
54083420	De filaments de rayonne, mélangés uniquement avec des filaments de polyester, d'une torsion moyenne d'au moins 1 500 tours par mètre dans la chaîne et dans la trame, d'un poids d'au moins 200 g/m ² mais n'excédant pas 325 g/m ² , évalués à 9 \$/m ² ou plus, de	En fr.	A
54083490	Autres	16 %	A1
55011010	Uniquement de nylon, d'au plus 3,3 décitex par filament, devant servir à la fabrication de fibres pour flocage	En fr.	A
55011090	Autres	5 %	C
55012010	Titrant 5,6 décitex par filament et 39.000 tex par câble	En fr.	A
55012090	Autres	5 %	C
55013000	Acryliques ou modacryliques	En fr.	A
55019000	Autres	5 %	C
55020000	Câbles de filaments artificiels.	5 %	C
55031010	Uniquement de poly-(m-phénylèneisophtalamide), de polyamide-imide, ou de poly-(p-phénylène-téréphtalamide), devant servir à la fabrication de fils de fibres discontinues, de feutres ou de nontissés	En fr.	A
55031090	Autres	5 %	C
55032010	Uniquement de polyesters phosphatés, devant servir à la fabrication de tissus pour rideaux, vitrages, couvertures ou ameublement	En fr.	A

55032090	Autres	5 %	C
55033000	Acryliques ou modacryliques	En fr.	A
55034000	De polypropylène	5 %	C
	Uniquement de poly (sulfure de phénylène) ou d'un copolymère de dianhydride-benzophénone-tétracarboxylique/diphénylméthane-diisocyanate/toluène-diisocyanate, devant servir à la fabrication de feutres ou de nontissés;		
55039010	Uniquement de polybenzimidazole, deva	En fr.	A
55039090	Autres	5 %	C
55041000	De rayonne viscose	En fr.	A
55049010	De lyocell ou de rayonne cupro-ammoniacale	En fr.	A
55049090	Autres	5 %	C
55051000	De fibres synthétiques	En fr.	A
55052000	De fibres artificielles	En fr.	A
	Uniquement de poly-(m-phénylèneisophthalamide), de polyamide-imide ou de poly-(p-phénylène-téréphtalamide), devant servir à la fabrication de fils de fibres discontinues, de feutres ou de nontissés		
55061010		En fr.	A
55061090	Autres	5 %	C
	Teintes en noir, titrant d'au moins 3 décitex et d'au plus 5,5 décitex, d'un longueur de 60 mm, devant servir à la fabrication de fils cardés mélangés avec de la laine ou d'autres fibres, devant servir à la fabrication de tissus pour vêtements		
55062010		En fr.	A
55062090	Autres	5 %	C
55063000	Acryliques ou modacryliques	En fr.	A
55069000	Autres	5 %	C
55070010	Fibres de rayonne viscose	En fr.	A
55070020	Fibres de lyocell ou de rayonne cupro-ammoniacale	En fr.	A
55070090	Autres	5 %	C
55081000	De fibres synthétiques discontinues	9,5 %	C
55082000	De fibres artificielles discontinues	9,5 %	C
55091100	Simple	9,5 %	C
55091200	Retors ou câblés	9,5 %	C
	D'épaisseurs inégales présentant des grosseurs, des boucles ou des irrégularités similaires, titrant au plus 1.000 décitex (10 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication de rideaux d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²		
55092110		En fr.	A
55092190	Autres	9,5 %	C
55092210	Uniquement de polyesters	9,5 %	C
55092290	Autres	9,5 %	C
55093100	Simple	9,5 %	C
	Uniquement de fibres discontinues acryliques, non blanchis, en écheveaux, titrant 450 décitex ou moins par fils simples (22,2 numéros métriques ou plus en fils simples), devant servir à la fabrication de fils acryliques teints gonflants		
55093210		En fr.	A
55093290	Autres	9,5 %	C
	Contenant en poids au moins 80 % de fibres discontinues de polyester, d'épaisseurs inégales présentant des grosseurs, des boucles ou des irrégularités similaires, titrant au plus 1.000 décitex (10 numéros métriques ou plus), devant servir à la fabrication		
55094110		En fr.	A
55094190	Autres	9,5 %	C
55094200	Retors ou câblés	9,5 %	C
55095100	Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	9,5 %	C
	Uniquement de laine peignée et de fibres discontinues de polyester, contenant 40 % ou plus en poids de laine, devant servir à la fabrication des tissés peignés		
55095210		En fr.	A
55095290	Autres	9,5 %	C

55095300	Mélangées principalement ou uniquement avec du coton [À compter du 1er juillet 2002]	9,5 %	C
55095310	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, contenant pas plus de 80 % en poids de fibres discontinues de polyester, simples, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 190 décitex ou moins (52,63 numéros métri	En fr.	A2
55095320	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, contenant 50 % en poids de fibres discontinues de polyester, simples, peignées, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 492 décitex (comptes cotonniers 12), 328 dé	En fr.	A2
55095330	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, contenant 52 % en poids de fibres discontinues de polyester, simples, peignées, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 492 décitex (comptes cotonniers 12), 328 dé	En fr.	A2
55095340	Uniquement de fibres discontinues de coton et de polyester, contenant 55 % en poids de fibres discontinues de polyester, simples, peignées, filés sur anneau (autres que simili-retors), écrus ou blanchis, titrant 492 décitex (comptes cotonniers 12), 328 dé	En fr.	A2
55095390	Autres [Du 1er janvier 1998 au 30 juin 2002]	9,5 %	C
55095900	Autres	9,5 %	C
55096100	Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	9,5 %	C
55096200	Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	9,5 %	C
55096900	Autres	9,5 %	C
55099100	Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	9,5 %	C
55099200	Mélangés principalement ou uniquement avec du coton	9,5 %	C
55099900	Autres	9,5 %	C
55101100	Simple	9,5 %	C
55101200	Retors ou câblés	9,5 %	C
55102010	De fibres de rayonne viscose et d'au moins 25 % en poids de poils de chèvre, devant servir à la fabrication de tissus à doublure intermédiaire	En fr.	A
55102090	Autres	9,5 %	C
55103000	Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	9,5 %	C
55109000	Autres fils	9,5 %	C
55111000	De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	9,5 %	C
55112000	De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	9,5 %	C
55113000	De fibres artificielles discontinues	9,5 %	C
55121110	Uniquement de fibres discontinues de polyester, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ²	En fr.	A
55121120	Uniquement de fibres discontinues de polyester, devant servir aux fabricants transformateurs pour la production de tissus teints destinés à la fabrication de chemises à col façonné	En fr.	A
55121190	Autres	16 %	A1
55121910	Uniquement de fibres discontinues de polyester, devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif, ayant une surface de plancher d'au moins 3 m ² et d'au plus 21 m ²	En fr.	A
55121990	Autres	16 %	A1

55122100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
55122900	Autres	16 %	A1
55129100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
55129910	Contenant en poids 83 % ou plus de fibres discontinues de vinal et en poids 13 % ou plus de fibres discontinues polynosiques, devant servir à la fabrication de vêtements de dessus protecteurs portés dans des applications à haute température dans les alumi	En fr.	A
55129990	Autres	16 %	A1
55131110	En fibres discontinues de polyester mélangés uniquement avec du coton, d'aspect gaufré ou rayé et crêpé semblable, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir à la fabrication de chemises de nuits, robes de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de	En fr.	A
55131190	Autres	16 %	A1
55131200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55131300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55131900	Autres tissus	16 %	A1
55132100	En fibres discontinues de polyester, à armure toile	16 %	A1
55132200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55132300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55132900	Autres tissus	16 %	A1
55133110	Tissus, en fils simples mélangés, contenant 58 % ou plus mais n'excédant pas 67 % en poids de fibres discontinues de polyester et 33 % ou plus mais n'excédant 42 % en poids de fibres de coton mercerisé, titrant au moins 124 décitex mais n'excédant pas 13	En fr.	A
55133190	Autres	16 %	A1
55133210	Tissus, en fils simples mélangés, contenant 58 % ou plus mais n'excédant pas 67 % en poids de fibres discontinues de polyester et 33 % ou plus mais n'excédant 42 % en poids de fibres de coton mercerisé, titrant au moins 124 décitex mais n'excédant pas 138	En fr.	A
55133290	Autres	16 %	A1
55133310	Tissus, en fils simples mélangés, contenant 58 % ou plus mais n'excédant pas 67 % en poids de fibres discontinues de polyester et 33 % ou plus mais n'excédant 42 % en poids de fibres de coton mercerisé, titrant au moins 124 décitex mais n'excédant pas 138	En fr.	A
55133390	Autres	16 %	A1
55133900	Autres tissus	16 %	A1
55134110	En fibres discontinues de polyester mélangés uniquement avec du coton, d'aspect gaufré ou rayé et crêpé semblable, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir à la fabrication de chemises de nuits, robes de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de	En fr.	A
55134120	De fibres discontinues de polyester mélangées uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² , devant servir à la fabrication de gilets de corps, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre ou articles similaire	En fr.	A
55134190	Autres	16 %	A1
55134200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55134300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55134900	Autres tissus	16 %	A1

55141100	En fibres discontinues de polyester, à armure toile	16 %	A1
55141200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55141300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55141900	Autres tissus	16 %	A1
55142100	En fibres discontinues de polyester, à armure toile	16 %	A1
55142200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55142300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55142900	Autres tissus	16 %	A1
55143100	En fibres discontinues de polyester, à armure toile	16 %	A1
55143200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55143300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55143900	Autres tissus	16 %	A1
55144100	En fibres discontinues de polyester, à armure toile	16 %	A1
55144200	En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	16 %	A1
55144300	Autres tissus de fibres discontinues de polyester	16 %	A1
55144900	Autres tissus	16 %	A1
55151110	Uniquement de fibres de polyester et de fibres discontinues de rayonne viscosse, ou uniquement de fibres de polyester, de fibres de rayone viscosse et de lin, avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, écrus ou blanchis, d'	En fr.	A
55151190	Autres	16 %	A1
55151200	Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	16 %	A1
55151310	Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes	En fr.	A
55151320	Contenant 50 %, en poids, de laine vierge cardé ou de poils cardé d'animaux, et ne contenant pas plus d'un type générique de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids d'au plus 300 g/m ² , et évalués à 5,98 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabricatio	5,5 %	A1
55151390	Autres	16 %	A1
55151900	Autres	16 %	A1
55152100	Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	16 %	A1
55152200	Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	16 %	A1
55152900	Autres	16 %	A1
55159100	Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	16 %	A1
55159200	Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	16 %	A1
55159900	Autres	16 %	A1
55161100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
55161200	Teints	16 %	A1
55161300	En fils de diverses couleurs	16 %	A1
55161410	Contenant au moins 85 % en poids de rayonne viscosse ou de rayonne cupro-ammoniacale, évalués à 5,00 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestes, robes, jupes, pantalons, shorts, gilets et blouses pour femmes	En fr.	A
55161490	Autres	16 %	A1

55162110	Uniquement de fibres de polyester et de fibres discontinues de rayonne viscosse ou uniquement de fibres de polyester, de fibres de rayonne viscosse et de lin, avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, d'un poids n'excédant	En fr.	A
55162190	Autres	16 %	A1
55162200	Teints	16 %	A1
55162310	De rayonne mélangée uniquement avec du polypropylène, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	En fr.	A
55162320	De fibres discontinues de rayonne polynosique, mélangées principalement avec des filaments de polyester ou des fibres discontinues de polyester, titrant 85 décitex ou plus mais n'excédant pas 250 décitex par fil, les fibres discontinues titrant au plus 3,	En fr.	A
55162390	Autres	16 %	A1
55162410	Contenant au moins 85 % en poids de rayonne viscosse ou de rayonne cupro-ammoniacale, évalués à 5,00 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestes, robes, jupes, panalons, shorts, gilets et blouses pour femmes	En fr.	A
55162490	Autres	16 %	A1
55163100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
55163200	Teints	16 %	A1
55163300	En fils de diverses couleurs	16 %	A1
55163400	Imprimés	16 %	A1
55164100	Écrus ou blanchis	16 %	A1
55164200	Teints	16 %	A1
55164300	En fils de diverses couleurs	16 %	A1
55164400	Imprimés	16 %	A1
55169110	Uniquement de fibres de polyester et de fibres discontinues de rayonne viscosse, ou uniquement de fibres de polyester, de fibres de rayonne viscosse et de lin, avec une torsion d'au moins 1.050 tours au mètre dans la chaîne ou la trame, d'un poids n'excédant	En fr.	A
55169190	Autres	16 %	A1
55169200	Teints	16 %	A1
55169310	Contenant au moins 35 % en poids de soie ou de déchets de soie mais ne contenant ni laine, ni poil, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
55169390	Autres	16 %	A1
55169400	Imprimés	16 %	A1
56011010	Couches, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinence, conçus pour être portés par des personnes, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	En fr.	A
56011090	Autres	14 %	C
56012110	Bandes des ouates, devant servir à la fabrication de tampons	En fr.	A
56012120	Autres ouates	6,5 %	C
56012130	Articles en ouates	17 %	C
56012210	Bandes des ouates, devant servir à la fabrication de tampons	En fr.	A
56012220	Autres ouates	7 %	C
56012230	Articles en ouates	19 %	C
56012900	Autres	7 %	C
56013010	Tontisses de matières textiles de fibres synthétiques ou artificielles	6 %	C
56013090	Autres	En fr.	A
56021010	Feutres aiguilletés, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été imprégnées de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y	En fr.	A

56021090	Autres	16 %	C
56022110	Patins de pression devant servir à la fabrication de cassettes à ruban ou de cartouches à ruban	En fr.	A
56022190	Autres	14 %	C
56022900	D'autres matières textiles	16 %	C
56029000	Autres	16 %	C
56031110	De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs s	En fr.	A
56031120	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56031130	D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation	12,5 %	C
56031140	De nylon ou d'autres polyamides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	13,5 %	C
56031150	Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à	16 %	C
56031190	Autres	16 %	C
56031210	De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs s	En fr.	A
56031220	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56031230	D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation	12,5 %	C
56031240	De nylon ou d'autres polyamides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	13,5 %	C
56031250	Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à	16 %	C
56031290	Autres	16 %	C
56031310	De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs s	En fr.	A
56031320	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A

56031330	D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation	12,5 %	C
56031340	De nylon ou d'autres polymides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	13,5 %	C
56031350	Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à	16 %	C
56031390	Autres	16 %	C
56031410	De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs	En fr.	A
56031420	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56031430	D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation	12,5 %	C
56031440	De nylon ou d'autres polymides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	13,5 %	C
56031450	Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à	16 %	C
56031490	Autres	16 %	C
56039110	Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes,	En fr.	A
56039120	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56039130	Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m ² ou plus; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm ² à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm ² à l'heure, à l'ex	9 %	C
56039190	Autres	16 %	C
56039210	Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes,	En fr.	A

56039220	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56039230	Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m ² ou plus; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm ² à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm ² à l'heure, à l'ex	9 %	C
56039290	Autres	16 %	C
56039310	Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes,	En fr.	A
56039320	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56039330	Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m ² ou plus; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm ² à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm ² à l'heure, à l'ex	9 %	C
56039340	De fibres discontinues de polypropylène, mélangées uniquement à des fibres discontinues de polyester, à consolidation thermique (liage par zone) d'un côté et à consolidation thermique ou à gaufrage thermique (liage par points) de l'autre, coupées selon le	En fr.	A
56039390	Autres	16 %	C
56039410	Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes,	En fr.	A
56039420	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la p	En fr.	A
56039430	Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m ² ou plus; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm ² à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm ² à l'heure, à l'ex	9 %	C
56039490	Autres	16 %	C
56041000	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	9,5 %	C
56042010	Uniquement de rayonne viscosse, simple, d'au plus 150 tours au mètre	En fr.	A
56042090	Autres	8,5 %	C
56049000	Autres [À compter du 1er janvier 2001]	9,5 %	C
56049010	Imitations de catgut [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000]	9,5 %	C
56049090	Autres [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000]	9,5 %	C

56050010	Composés de quatre rubans de cuivre, enroulés autour d'un fil central composé de filaments de nylon, devant servir à la fabrication de cordons combinés et de cordons d'alimentation pour téléphones	En fr.	A
56050090	Autres	9,5 %	C
56060010	Fils de chenille, uniquement de soie ou de soie mélangée uniquement avec des fibres végétales; Fils guipés, lames et formes similaires des nos 54.04 ou 54.05, guipées (autres que ceux de no 56.05, les fils de crin guipés et les fils guipés avec une âme d	En fr.	A
56060090	Autres	9,5 %	C
56071010	Ficelles en jute, devant servir à la fabrication des dossiers de carpettes; Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme	En fr.	A
56071090	Autres	11 %	C
56072100	Ficelles lieuses ou botteleuses	En fr.	A
56072910	D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Ficelles, devant être utilisés pour lier les produits agricoles	En fr.	A
56072920	Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	11 %	C
56072990	Autres	14 %	C
56073010	D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques	En fr.	A
56073020	Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	11 %	C
56073090	Autres	14 %	C
56074100	Ficelles lieuses ou botteleuses	En fr.	A
56074910	Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; Corde de seine, d'une circonférence de 60 mm ou plus, consistant en cordes multiples de polypropylène et de fils d'acier tors	En fr.	A
56074920	Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	11 %	C
56074990	Autres	14 %	C
56075010	Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de pl	En fr.	A
56075020	Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	11 %	C
56075090	Autres	14 %	C
56079010	D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques	En fr.	A
56079020	Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	11 %	C
56079090	Autres	14 %	C
56081110	Devant être utilisés dans la pêche commerciale	En fr.	A
56081190	Autres	18 %	C
56081910	Filets, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Filets confectionnés, entièrement en monofilaments de polyéthylène, devant être utilisés pour protéger les récoltes de fruits contre les oiseaux	En fr.	A

56081920	Filets à mailles nouées, à mailles ouverts carrées, de ficelles tubulaires tressées de filaments de polyéthylène, devant servir à la fabrication de filets de tennis	En fr.	A
56081990	Autres	18 %	C
56089010	Filets de pêche, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques	En fr.	A
56089090	Autres	15,5 %	C
56090000	Articles en fils, lames ou formes similaires des nos 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs.	17,5 %	C
57011010	Noués à la machine	15,5 %	C
57011090	Autres	7,5 %	C
57019010	Noués à la machine	15,5 %	C
57019090	Autres	7,5 %	C
57021000	Tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	15,5 %	C
57022000	Revêtements de sol en coco	En fr.	A
57023100	De laine ou de poils fins	15,5 %	C
57023200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	15,5 %	C
57023900	D'autres matières textiles	15,5 %	C
57024100	De laine ou de poils fins	15,5 %	C
57024200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	17 %	C
57024900	D'autres matières textiles	17 %	C
57025100	De laine ou de poils fins	15,5 %	C
57025200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	15,5 %	C
57025910	En paille, en chanvre, en filasse de lin ou en jute	7,5 %	C
57025990	Autres	15,5 %	C
57029100	De laine ou de poils fins	15,5 %	C
57029200	De matières textiles synthétiques ou artificielles	17 %	C
57029910	En paille, en chanvre, en filasse de lin ou en jute	7,5 %	C
57029990	Autres	15,5 %	C
57031010	Touffetés à la machine	15,5 %	C
57031090	Autres	10 %	C
57032010	Touffetés à la machine	15,5 %	C
57032090	Autres	10 %	C
57033010	Touffetés à la machine	15,5 %	C
57033090	Autres	10 %	C
57039010	Touffetés à la machine	15,5 %	C
57039090	Autres	10 %	C
57041000	Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m ²	15,5 %	C
57049000	Autres	15,5 %	C
57050000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.	14,5 %	C
58011010	Devant servir à la fabrication de jouets rembourrés, représentant des animaux ou des créatures non humaines	En fr.	A
58011090	Autres	16 %	C
58012100	Velours et peluches par la trame, non coupés	En fr.	A
58012210	Contenant des fils d'élastomère, non mercerisés, écrus ou blanchis, devant être teints, imprimés ou autrement finis au Canada, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
58012220	Uniquement de coton	13 %	C
58012290	Autres	16 %	C
58012300	Autres velours et peluches par la trame	13 %	C
58012400	Velours et peluches par la chaîne, épinglés	14 %	C
58012510	Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	13 %	C
58012520	Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
58012600	Tissus de chenille	15 %	C
58013100	Velours et peluches par la trame, non coupés	16 %	C
58013210	Contenant des fils de coton et des fils d'élastomère, non mercerisés, écrus ou blanchis, devant être teints, imprimés ou autrement finis au Canada, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A

58013290	Autres	16 %	C
58013300	Autres velours et peluches par la trame	16 %	C
58013400	Velours et peluches par la chaîne, épinglés	16 %	C
58013510	De fils de poils uniquement de fibres discontinues d'acryliques, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été filées à sec, ou de fils de poils de fibres discontinues d'acryliques, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été filées à sec, mélangés unique	En fr.	A
58013590	Autres	16 %	C
58013600	Tissus de chenille	16 %	C
58019010	Contenant plus de 50 % en poids de soie, mais ne contenant ni laine ni poils	En fr.	A
58019090	Autres	14 %	C
58021110	Uniquement de coton ou contenant au moins 85 % en poids de coton mélangé uniquement avec des fibres discontinues de polyester, velours par la chaîne, certifiés par l'exportateur comme étant des tissus Jacquard tissés sur des métiers Jacquard, devant servi	En fr.	A
58021190	Autres	15 %	C
58021910	Uniquement de coton ou contenant au moins 85 % en poids de coton mélangé uniquement avec des fibres discontinues de polyester, velours par la chaîne, de fils teints de diverses couleurs, devant servir à la fabrication de peignoirs	En fr.	A
58021920	Uniquement de coton ou contenant au moins 85 % en poids de coton mélangé uniquement avec des fibres discontinues de polyester, velours par la chaîne, blanchis ou teints, certifiés par l'exportateur comme étant des tissus Jacquard tissés sur des métiers Ja	En fr.	A
58021990	Autres	14 %	C
58022000	Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	16 %	C
58023000	Surfaces textiles touffetées	16 %	C
58031010	Uniquement de coton, écrus ou blanchis, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ² , devant servir à la fabrication des plâtres orthopédiques, des éclisses orthopédiques et autres supports semblables ou des bandes en tissus textiles spécialement enduits d'un compos	3 %	C
58031020	Autres, uniquement de coton, écrus, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ²	En fr.	A
58031090	Autres	15 %	C
58039011	«In the grey» ou incomplètement ouvrés, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	12,5 %	C
58039019	Autres Note: Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.	16 % mais n'excédant pas 4,58 \$/kg	C
58039091	Uniquement de polypropylène, devant servir à la fabrication de sacs à fruits ou à légumes	En fr.	A
58039099	Autres	16 %	C
58041010	Uniquement de fibres textiles végétales	8 %	C
58041090	Autres	15 %	C
58042100	De fibres synthétiques ou artificielles	14 %	C
58042900	D'autres matières textiles	8 %	C
58043010	Uniquement de fibres textiles végétales	8 %	C
58043090	Autres	15 %	C
58050010	Tapisseries tissées à la main	En fr.	A
58050090	Autres	17 %	C
58061010	De soie; De coton ou d'autres fibres textiles végétales	13 %	C

58061020	Rubannerie de velours et de peluches coupés, principalement de fibres synthétiques ou artificielles, devant servir à la fabrication de rouleaux à peindre (y compris de rouleaux à peindre de recharge)	En fr.	A
58061090	Autres	16 %	C
58062010	D'une largeur de 4,5 cm ou plus mais n'excédant pas 8 cm, contenant 25 % ou plus mais n'excédant pas 40 % en poids de fils de caoutchouc et 60 % ou plus mais n'excédant pas 75 % en poids de polypropylène, devant servir à la fabrication de meubles rembourr	En fr.	A
58062090	Autres	16 %	C
58063110	Uniquement de coton, écrus, non mercerisés	13 %	C
58063120	Autres, uniquement de coton	14 %	C
58063190	Autres	15 %	C
58063210	Devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes	En fr.	A
58063290	Autres	16 %	C
58063910	Contenant plus de 50 % en poids de soie; Uniquement de jute	En fr.	A
58063990	Autres	16 %	C
58064000	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	16 %	C
58071010	Étiquettes	17,5 %	C
58071020	Écussons et articles similaires	13 %	C
58079000	Autres	13 %	C
58081000	Tresses en pièces	15 %	C
58089000	Autres	18 %	C
58090000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs.	16 %	C
58101000	Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	9,5 %	C
58109110	Uniquement de coton ou de coton mélangé uniquement avec d'autres fibres textiles végétales	8 %	C
58109190	Autres	15 %	C
58109200	De fibres synthétiques ou artificielles	15 %	C
58109900	D'autres matières textiles	15 %	C
58110010	Produits textiles en pièces, de coton	18 %	C
58110020	Produits textiles en pièces, de fibres synthétiques ou artificielles	18 %	C
58110090	Autres	18 %	C
59011010	Toile de Hollande, uniquement de fibres de coton	En fr.	A
59011090	Autres	16 %	C
59019010	Toiles préparés pour la peinture	8 %	C
59019090	Autres	16 %	C
59021000	De nylon ou d'autres polyamides	9,5 %	C
59022000	De polyesters	9,5 %	C
59029000	Autres	9,5 %	C
59031011	En longueur d'au moins 9 m, devant servir à la fabrication de parapluies ayant des baleines n'excédant pas 69 cm; Tissus de coton, imprégnés et enduits, contenant des tissus non imprégnés ou non enduits d'un poids n'excédant pas 120 g/m ² , la masse totale	En fr.	A
59031019	Autres	16 %	C

59031021	Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; En longueur d'au moins 9 m, devant servir à la fabrication de parapluies ayant des bal	En fr.	A
59031029	Autres	16 %	C
59032011	Ayant un enduit simili-cuir sur une face uniquement de polyuréthane, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du tissu enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main; Tissus, dont l'exportateur certifie qu'ell	En fr.	A
59032019	Autres	16 %	C
59032021	Ruban thermofusible; Ayant un enduit simili-cuir sur une face uniquement de polyuréthane, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du tissu enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main; Tissus, dont l'expor	En fr.	A
59032022	Tissus, uniquement de fils simples de filaments de nylon non texturés, enduits sur une face de polyuréthane non alvéolaire, le poids total du tissu enduits n'excédant pas 72 g/m ² , devant servir à la fabrication de tentes pour usage familial ou récréatif,	En fr.	A
59032023	Simili-cuir, contenant au moins 60 %, en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m ² ou plus; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm ² à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm ² à l'heure, à l'ex	10 %	C
59032024	Bonneterie à mailles cueillies de polyester, de nylon ou de poly(m-phénylène isophtalamide), enduit sur un côté de polyuréthane non alvéolaire, que l'exportateur certifie comme ayant été enduit par transfert, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
59032029	Autres	16 %	C
59039010	Tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
59039021	Ruban thermofusible; Tissu de coton mélangés uniquement avec des polyesters, ou uniquement de fibres discontinues de polyester, ou de fibres discontinues de polyester mélangées uniquement avec du coton, devant servir à la fabrication de tentes pour usage	En fr.	A
59039022	Étoffes de bonneterie-chaîne, de filaments de polyester et de fibres discontinues de polyester, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un poids n'excédant pas 55 g/m ² , devant servir à la fabrication de vêtements pour hommes	En fr.	A
59039023	Autres, de fils de filaments de polyester texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m ² mais n'e	En fr.	A
59039024	Autres, de fils de filaments de polyester texturés et non texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant	En fr.	A

59039025	Étoffes de bonneterie-chaîne obtenues par couture-tricotage, uniquement de polyesters, enduites sur une face d'un polymère d'acrylique alvéolaire, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de sommiers	En fr.	A
59039029	Autres	16 %	C
59041000	Linoléums	8 %	C
59049100	Dont le support est constitué par un feutre aiguilleté ou un nontissé	13,5 %	C
59049200	Dont le support textile est constitué autrement	20,5 %	C
59050010	Renforcés d'un support de papier peint (papier de tenture), étant ou non enduits ou pré-collés; De jute renforcé de papier	6 %	C
59050090	Autres	17 %	C
59061010	Devant servir à la fabrication des lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode	En fr.	A
59061090	Autres	16 %	C
59069110	Feuilles de chloroprène alvéolaire, stratifiées de tricot de nylon sur un ou deux côtés	En fr.	A
59069190	Autres	16 %	C
59069910	Tissus ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
59069921	Tissus, uniquement de nylon ou uniquement de polyester, enduits ou recouverts de caoutchouc, devant servir à la fabrication de bateaux gonflables ou de gilets de sauvetage gonflables	En fr.	A
59069922	Devant servir à la fabrication de courroies transporteuses ou de transmission; Nappes tramées, devant servir à la fabrication de pneumatiques (pneus)	11 %	C
59069923	Tissus, enduits ou imprégnés de caoutchouc styrène-butadiène ou de caoutchouc butadiène, de fils à haute ténacité uniquement de filaments de nylon ou de fils à haute ténacité de filaments de polyester et de filaments de nylon, d'un poids n'excédant pas 1.	En fr.	A
59069929	Autres	16 %	C
59070011	Toile de Hollande, uniquement de fibres de coton	En fr.	A
59070012	Tissus, uniquement de fibres non fondantes de polyacrylonitrile stabilisées à la chaleur, produites par l'oxydation du polyacrylonitrile	En fr.	A
59070013	Toiles cirées	8,5 %	C
59070016	Autres, uniquement de coton, contenant des fils à deux plis, imprégnés de matériaux pas essentiellement du plastique ou du caoutchouc pour l'obtention d'une pression hydrostatique supérieure à 36 cm d'eau, selon la norme ISO 811-1981, à un taux d'augmenta	En fr.	A
59070018	Autres, ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
59070019	Autres, contenant des fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
59070021	Des types utilisés comme matériel photographique, cinématographique ou de studios de télévision	En fr.	A
59070029	Autres	16 %	C
59080010	Mèches en matières textiles, tressées ou non, avec ou sans âme, apprêtées ou non, devant servir à la fabrication de chandelles ou de bougies en cire ou devant être utilisées dans les lampes de sanctuaires qui consomment de l'huile	En fr.	A
59080090	Autres	16 %	C
59090000	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières.	15 %	C

59100011	Courroies de séchoir à pâtes, en fil de polyester, coupées en longueur donné;	En fr.	A
59100019	Courroies transporteuses sans fin d'une tension inférieure à 40 kN/m; Courroies mono-plis, imprégnées de PVC, résistantes au feu, devant servir à l'usage souterrain dans les m	9 %	C
59100020	Courroies de longueur indéterminée de transmission, d'une épaisseur n'excédant pas 6,8 mm, à l'exclusion des courroies de longueur indéterminée de section trapézoïdale (V ou multi V), même gaufrées, devant servir à la fabrication de courroies de transmiss	En fr.	A
59100090	Autres	13,5 %	C
59111010	Blanchets, nappes ou étoffes pour blanchets, devant être utilisés dans les machines et appareils à imprimer offset	9,5 %	C
59111020	Courroies de longueur indéterminée, d'une épaisseur n'excédant pas 2,8 mm et d'une largeur excédant 350 mm, de nylon, de polyester ou d'aramides, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses;	En fr.	A
59111090	Courroies et manchons de révélateurs devant serv	16 %	C
59112010	Pour sasser la farine dans les minoteries; Devant servir à la fabrication de trames pour travaux d'impression	En fr.	A
59112090	Autres	16 %	C
59113110	Feutres et tissus de presse de machine à papier; Toiles de formation de machine à papier	7 %	C
59113190	Autres	En fr.	A
59113210	Feutres et tissus de presse de machine à papier; Toiles de formation de machine à papier	7 %	C
59113290	Autres	En fr.	A
59114000	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	16 %	C
59119010	Blanchets, nappes ou étoffes pour blanchets; Éléments de filtration devant être utilisés dans les machines à traire; Dispositifs de filtrage devant servir à la fabrication de presses servant à comprimer les fibres de filtres de cigarettes	En fr.	A
59119020	Autres dispositifs de filtrages des types utilisés dans les presses servant à comprimer les fibres de filtres de cigarettes	9 %	C
59119090	Autres	14,5 %	C
60011010	Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
60011090	Autres	16 %	C
60012100	De coton	16 %	C
60012200	De fibres synthétiques ou artificielles	16 %	C
60012900	D'autres matières textiles	16 %	C
60019100	De coton	16 %	C
60019210	Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
60019290	Autres	16 %	C
60019900	D'autres matières textiles	16 %	C
60021010	Filets ou dentelles de bonneterie de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles	10 %	C
60021090	Autres	16 %	C
60022010	Dentelles, uniquement de fibres textiles végétales	10 %	C

60022091	60022091	Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	En fr.	A
60022099	60022099	Autres	16 %	C
60023010	60023010	Dentelles de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles	10 %	C
60023090	60023090	Autres	16 %	C
60024100	60024100	De laine ou de poils fins	16 %	C
60024210	60024210	Dentelles, uniquement de coton ou uniquement de coton et autres fibres textiles végétales	10 %	C
60024290	60024290	Autres	16 %	C
60024310	60024310	Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou	En fr.	A
60024320	60024320	Uniquement de polyesters, imprimées, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	En fr.	A
60024330	60024330	Uniquement de filaments de polyester et de monofilaments de polyester, à mailles ouvertes, traitées avec une matière ignifuge, devant servir à la fabrication de baies moustiquaires et de bouches d'aération pour tentes	En fr.	A
60024340	60024340	De fils de filaments de polyester texturés et non texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m ²	En fr.	A
60024350	60024350	Étoffes de bonneterie-chaîne, de filaments de polyester et de fibres discontinues de polyester, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un poids n'excédant pas 55 g/m ² , devant servir à la fabrication de vêtements pour hommes	En fr.	A
60024360	60024360	Étoffes de bonneterie-chaîne obtenues par couture-tricotage, imprimées, d'un mélange de fibres discontinues de rayonne viscosse et de polyester, liées par couture au moyen de fils de filaments de nylon, d'un poids de 100 g/m ² ou plus mais n'excédant pas 15	En fr.	A
60024390	60024390	Autres	16 %	C
60024910	60024910	Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	En fr.	A
60024990	60024990	Autres	10 %	C
60029100	60029100	De laine ou de poils fins	16 %	C
60029210	60029210	Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (excédant 100 numéros métriques en fils simple)	16 %	C
60029220	60029220	Uniquement de fils de coton à deux plis de couleurs différentes, titrant en fils simples 180 décitex ou moins, d'un poids de 100 g/m ² ou plus mais n'excédant pas 200 g/m ² , que l'exportateur certifie comme ayant été tricotés sur un mécanique Jacquard circu	En fr.	A
60029290	60029290	Autres	16 %	C
60029310	60029310	Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuré	En fr.	A
60029390	60029390	Autres	16 %	C
60029900	60029900	Autres	16 %	C
61011000	61011000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61012000	61012000	De coton	20,5 %	C

61013000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61019000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61021000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61022000	De coton	20,5 %	C
61023000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61029000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61031100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61031200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61031910	De coton ou de fibres artificielles	20,5 %	C
61031990	Autres	20,5 %	C
61032100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61032200	De coton	20,5 %	C
61032300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61032900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61033100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61033200	De coton	20,5 %	C
61033300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61033910	De fibres artificielles	20,5 %	C
61033990	Autres	20,5 %	C
61034100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61034200	De coton	20,5 %	C
61034300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61034900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61041100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61041200	De coton	20,5 %	C
61041300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61041910	De fibres artificielles	20,5 %	C
61041990	Autres	20,5 %	C
61042100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61042200	De coton	20,5 %	C
61042300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61042900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61043100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61043200	De coton	20,5 %	C
61043300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61043910	De fibres artificielles	20,5 %	C
61043990	Autres	20,5 %	C
61044100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61044200	De coton	20,5 %	C
61044300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61044400	De fibres artificielles	20,5 %	C
61044900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61045100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61045200	De coton	20,5 %	C
61045300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61045910	De fibres artificielles	20,5 %	C
61045990	Autres	20,5 %	C
61046100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61046200	De coton	20,5 %	C
61046300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61046900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61051000	De coton	20,5 %	C
61052000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61059000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61061000	De coton	20,5 %	C
61062000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61069000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61071110	Slips et caleçons pour incontinence, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	En fr.	A
61071190	Autres	20,5 %	C
61071210	Slips et caleçons pour incontinence, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	En fr.	A
61071290	Autres	20,5 %	C
61071900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61072100	De coton	20,5 %	C
61072200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61072900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61079100	De coton	20,5 %	C

61079200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61079900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61081100	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61081900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61082100	De coton	20,5 %	C
61082210	Slips et caleçons pour incontinence, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	En fr.	A
61082290	Autres	20,5 %	C
61082900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61083100	De coton	20,5 %	C
61083200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61083900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61089100	De coton	20,5 %	C
61089200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61089900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61091000	De coton	20,5 %	C
61099000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61101010	Pour femmes ou fillettes, évalués à au moins 20,00 \$/kg	20,5 %	C
61101090	Autres	20,5 %	C
61102000	De coton	20,5 %	C
61103000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61109000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61111000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61112000	De coton	20,5 %	C
61113000	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61119000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61121100	De coton	20,5 %	C
61121200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61121900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61122000	Combinaisons et ensembles de ski	20,5 %	C
61123100	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61123900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61124100	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61124900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61130010	Scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné	En fr.	A
61130020	Combinaisons de plongée	10 %	C
61130090	Autres	20,5 %	C
61141000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61142000	De coton	20,5 %	C
61143000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
61149000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61151100	De fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	20,5 %	C
61151200	De fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	20,5 %	C
61151900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61152000	Bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex	16 % et 1,3 €/paire	C
61159100	De laine ou de poils fins	17 %	C
61159200	De coton	16 % et 1,3 €/paire	C
61159300	De fibres synthétiques	16 % et 1,3 €/paire	C
61159900	D'autres matières textiles	16 % et 1,3 €/paire	C
61161000	Imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc	20,5 %	C
61169100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
61169200	De coton	20,5 %	C
61169300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
61169900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
61171010	Châles de prière	En fr.	A
61171090	Autres	20,5 %	C
61172000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates	20,5 %	C
61178010	Écussons et articles similaires; Ceintures	13 %	C

61178090	Autres	20,5 %	C
61179010	De scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné; De châles de prière; Poignets de manche et cols, uniquement de tissus du no tarifaire 6002.92.20, devant servir à la fabrication de chandails de golf	En fr.	A
61179020	De combinaisons de plongée	10 %	C
61179090	Autres	20,5 %	C
62011100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62011200	De coton	19 %	C
62011300	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62011900	D'autres matières textiles	19 %	C
62019100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62019210	Blousons de ski pour hommes, uniquement de coton	22,5 %	C
62019290	Autres	19 %	C
62019300	De fibres synthétiques ou artificielles	19 %	C
62019900	D'autres matières textiles	19 %	C
62021100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62021200	De coton	19 %	C
62021300	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62021900	D'autres matières textiles	17 %	C
62029100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62029200	De coton	19 %	C
62029300	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62029900	D'autres matières textiles	19 %	C
62031100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62031200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62031910	De coton ou de fibres artificielles	19 %	C
62031990	Autres	19 %	C
62032100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62032200	De coton	19 %	C
62032300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62032900	D'autres matières textiles	19 %	C
62033100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62033200	De coton	19 %	C
62033300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62033910	De fibres artificielles	19 %	C
62033990	Autres	19 %	C
62034100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62034200	De coton	19 %	C
62034300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62034900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
62041100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62041200	De coton	19 %	C
62041300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62041910	De fibres artificielles	20,5 %	C
62041990	Autres	20,5 %	C
62042100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62042200	De coton	19 %	C
62042300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62042900	D'autres matières textiles	19 %	C
62043100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62043200	De coton	19 %	C
62043300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62043910	De fibres artificielles	19 %	C
62043990	Autres	19 %	C
62044100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62044200	De coton	19 %	C
62044300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62044400	De fibres artificielles	20,5 %	C
62044900	D'autres matières textiles	17 %	C
62045100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62045200	De coton	19 %	C
62045300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62045910	De fibres artificielles	19 %	C
62045990	Autres	19 %	C

62046100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62046200	De coton	19 %	C
62046300	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62046900	D'autres matières textiles	19 %	C
62051000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62052000	De coton	19 %	C
62053000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62059000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
62061000	De soie ou de déchets de soie	17 %	C
62062000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62063000	De coton	19 %	C
62064000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62069000	D'autres matières textiles	19 %	C
62071100	De coton	19 %	C
62071900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
62072100	De coton	19 %	C
62072200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62072900	D'autres matières textiles	17 %	C
62079100	De coton	19 %	C
62079200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62079900	D'autres matières textiles	19 %	C
62081100	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62081900	D'autres matières textiles	18,5 %	C
62082100	De coton	19 %	C
62082200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62082900	D'autres matières textiles	17 %	C
62089100	De coton	19 %	C
62089200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62089900	D'autres matières textiles	17 %	C
62091000	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62092000	De coton	19 %	C
62093000	De fibres synthétiques	20,5 %	C
62099000	D'autres matières textiles	20 %	C
62101010	Scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné	En fr.	A
62101090	Autres	20 %	C
62102000	Autres vêtements, des types visés dans les nos 6201.11 à 6201.19	20 %	C
62103000	Autres vêtements, des types visés dans les nos 6202.11 à 6202.19	20 %	C
62104010	Scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné	En fr.	A
62104090	Autres	20 %	C
62105010	Scaphandres de protection, devant être utilisés dans l'air empoisonné	En fr.	A
62105090	Autres	20 %	C
62111100	Pour hommes ou garçonnets	20 %	C
62111210	Conçus spécialement pour l'incorporation de prothèses mammaires	En fr.	A
62111290	Autres	20,5 %	C
62112000	Combinaisons et ensembles de ski	20,5 %	C
62113100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62113200	De coton	19 %	C
62113310	Vêtements ecclésiastiques ou du clergé	8,5 %	C
62113390	Autres	20,5 %	C
62113900	D'autres matières textiles	19 %	C
62114100	De laine ou de poils fins	20,5 %	C
62114200	De coton	19 %	C
62114310	Saris	7 %	C
62114320	Vêtements ecclésiastiques ou du clergé	8,5 %	C
62114390	Autres	20,5 %	C
62114910	Saris	7 %	C
62114920	Vêtements ecclésiastiques ou du clergé	8,5 %	C
62114990	Autres	19 %	C
62121000	Soutiens-gorge et bustiers	20,5 %	C
62122000	Gaines et gaines-culottes	20,5 %	C
62123000	Combinés	20,5 %	C
62129000	Autres	20,5 %	C

62131000	De soie ou de déchets de soie	10 %	C
62132000	De coton	10 %	C
62139000	D'autres matières textiles	16 %	C
62141010	Châles de prière	En fr.	A
62141090	Autres	10 %	C
62142010	Châles de prière	En fr.	A
62142090	Autres	20,5 %	C
62143010	Châles de prière	En fr.	A
62143090	Autres	20,5 %	C
62144000	De fibres artificielles	20,5 %	C
62149000	D'autres matières textiles	20 %	C
62151000	De soie ou de déchets de soie	17 %	C
62152000	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
62159000	D'autres matières textiles	20,5 %	C
62160000	Ganterie.	20,5 %	C
62171010	De vêtements ecclésiastiques ou clergé	8,5 %	C
62171090	Autres	16 %	C
	De scaphandres de protection devant être utilisés dans l'air empoisonné;		
62179010	De châles prière	En fr.	A
62179090	Autres	20 %	C
63011000	Couvertures chauffantes électriques	19 %	C
63012000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	19 %	C
63013000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	19 %	C
63014000	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	19 %	C
63019000	Autres couvertures	19 %	C
63021000	Linge de lit en bonneterie	20,5 %	C
63022100	De coton	19 %	C
63022200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
63022900	D'autres matières textiles	19 %	C
63023100	De coton	19 %	C
63023200	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
63023900	D'autres matières textiles	19 %	C
63024000	Linge de table en bonneterie	20,5 %	C
63025100	De coton	19 %	C
63025200	De lin	9,5 %	C
63025310	Pour décorer les édifices religieux	8,5 %	C
63025390	Autres	20,5 %	C
63025900	D'autres matières textiles	18,5 %	C
63026000	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	19 %	C
63029100	De coton	19 %	C
63029200	De lin	17 %	C
63029300	De fibres synthétiques ou artificielles	20,5 %	C
63029900	D'autres matières textiles	19 %	C
63031100	De coton	20,5 %	C
63031200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
63031900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
63039100	De coton	19 %	C
63039210	Confectionnés des tissus du no tarifaire 5407.61.19	20,5 %	C
63039290	Autres	20,5 %	C
63039900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
63041100	En bonneterie	20,5 %	C
63041900	Autres	20 %	C
63049110	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5 %	C
63049190	Autres	20,5 %	C
63049210	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5 %	C
63049290	Autres	19 %	C
63049310	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5 %	C
63049390	Autres	20,5 %	C

63049910	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5 %	C
63049990	Autres	19 %	C
63051000	De jute ou d'autres fibres textiles libériennes de la position no 53.03	6 %	C
63052000	De coton	19 %	C
63053200	Contenants souples pour matières en vrac	20,5 %	C
63053300	Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène	20,5 %	C
63053900	Autres	20,5 %	C
63059000	D'autres matières textiles	6 %	C
63061100	De coton	19 %	C
63061200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
63061900	D'autres matières textiles	19 %	C
63062100	De coton	19 %	C
63062200	De fibres synthétiques	20,5 %	C
63062900	D'autres matières textiles	19 %	C
63063100	De fibres synthétiques	17 %	C
63063900	D'autres matières textiles	17 %	C
63064100	De coton	13 %	C
63064900	D'autres matières textiles	13 %	C
63069100	De coton	19 %	C
63069900	D'autres matières textiles	20,5 %	C
63071010	Serviettes pour usage industriel, ourlées, d'une largeur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 56 cm et d'une longueur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 61 cm, en tissus écrus constitués uniquement de coton ou de coton et de fibres synthétiques ou artificielles	19 %	C
63071090	Autres	19 %	C
63072000	Ceintures et gilets de sauvetage	19 %	C
63079010	Linceuls; Baudriers, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriqués conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; Couches pour personnes incontinentes, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinents	En fr.	A
63079020	Articles d'ameublement, pour décorer les édifices religieux	8,5 %	C
63079030	Ceintures professionnelles	13 %	C
63079040	Matelas de déplacement de meubles	19 %	C
63079091	Uniquement de jute	9,5 %	C
63079092	De soie	17 %	C
63079093	De coton ou d'autres fibres textiles végétales, à l'exclusion de ceux uniquement de jute	19 %	C
63079099	D'autres matières textiles	20,5 %	C
63080000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail.	20,5 %	C
63090010	Articles textiles usagés, devant servir à la fabrication de torchons	En fr.	A
63090090	Autres	20,5 %	C
63101000	Triés	En fr.	A
63109000	Autres	En fr.	A
64011011	Bottes d'équitation uniquement de caoutchouc	20 %	C
64011019	Autres	20 %	C
64011020	En matière plastique	20 %	C
64019111	Bottes d'équitation uniquement de caoutchouc	20 %	C
64019119	Autres	20 %	C
64019120	En matière plastique	20 %	C
64019211	En caoutchouc	20 %	C
64019212	En matière plastique	20 %	C
64019220	Bottes de ski alpin	En fr.	A
64019230	Sandales uniquement de caoutchouc	20 %	C
64019291	En caoutchouc	20 %	C

64019292	En matière plastique	20 %	C
64019910	Sandales uniquement de caoutchouc	20 %	C
64019921	Chaussures non finies à semelle extérieure et à dessus non fini	10 %	C
64019929	Autres	20 %	C
64019930	En matière plastique	20 %	C
64021210	Bottes de ski alpin	En fr.	A
64021220	Chaussures de ski de fond	18 %	C
64021230	Chaussures pour le surf des neiges	19,5 %	C
64021910	Chaussures de soccer, autre football, base-ball ou quilles	19,5 %	C
64021990	Autres	19,5 %	C
64022011	Sandales uniquement de caoutchouc	17 %	C
64022019	Autres	17 %	C
64022020	En matière plastique	20 %	C
64023000	Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	17,5 %	C
64029100	Couvrant la cheville	19,5 %	C
64029900	Autres	19,5 %	C
64031210	Bottes de ski alpine	En fr.	A
64031220	Chaussures de ski de fond	18 %	C
64031230	Chaussures pour le surf des neiges	20 %	C
64031910	Pour une personne ayant un pied ou une cheville déformé ou anormal, lorsque ces chaussures sont achetées sur une ordonnance écrite d'un médecin reconnu	En fr.	A
64031920	Autres chaussures pour équitation, golf, randonnée, alpinisme, curling, quilles, patinage et entraînement, y compris athlétisme sur pelouse et course	20 %	C
64031990	Autres	20 %	C
64032000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	18 %	C
64033000	Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection de métal à l'avant	20 %	C
64034000	Autres chaussures, comportant, à l'avant une coquille de protection en métal	20 %	C
64035100	Couvrant la cheville	18 %	C
64035910	Pour une personne ayant un pied ou une cheville déformé ou anormal, lorsque ces chaussures sont achetées sur une ordonnance écrite d'un médecin reconnu; Chaussons de danse, utilisés par les danseurs professionnels employés par des compagnies de danse éta	En fr.	A
64035920	Autres chaussures pour femmes, d'une valeur de 30 \$ ou plus la paire	11 %	C
64035990	Autres	20 %	C
64039100	Couvrant la cheville	20 %	C
64039910	Pour une personne ayant un pied ou une cheville déformé ou anormal, lorsque ces chaussures sont achetées sur une ordonnance écrite d'un médecin reconnu	En fr.	A
64039920	Autres, d'une valeur supérieure à 12,50 \$ la paire	20 %	C
64039930	Autres chaussures pour femmes, d'une valeur de 30 \$ ou plus la paire	11 %	C
64039990	Autres	20 %	C
64041111	Chaussures pour randonnée	17 %	C
64041119	Autres	17 %	C
64041191	Chaussures pour randonnée	19,5 %	C
64041199	Autres	19,5 %	C
64041910	Pour une personne ayant un pied ou une cheville déformé ou anormal, lorsque ces chaussures sont achetées sur une ordonnance écrite d'un médecin reconnu	En fr.	A

64041920	À l'usage ecclésiastique ou clérical	8,5 %	C
64041930	Autres, à semelles extérieures entièrement en caoutchouc et dessus en toile, étant un tissu à armure toilée ou à armure nattée, lourd, à corps plein, avec un pourcentage minimum de couverture de 99 %, uniquement de fibres textiles végétales, d'un poids d'	17 %	C
64041990	Autres	20 %	C
64042010	Chaussons de danse, utilisés par les danseurs professionnels employés par des compagnies de danse établies qui se conforment aux normes professionnelles du Conseil des arts du Canada ou utilisés par des personnes étudiant le ballet à temps plein dans une	En fr.	A
64042090	Autres	18 %	C
64051010	Chaussons de danse, utilisés par les danseurs professionnels employés par des compagnies de danse établies qui se conforment aux normes professionnelles du Conseil des arts du Canada ou utilisés par des personnes étudiant le ballet à temps plein dans une	En fr.	A
64051090	Autres	20 %	C
64052010	Chaussons de danse, utilisés par les danseurs professionnels employés par des compagnies de danse établies qui se conforment aux normes professionnelles du Conseil des arts du Canada ou utilisés par des personnes étudiant le ballet à temps plein dans une	En fr.	A
64052020	Autres chaussures avec semelles extérieures et dessus en feutre de laine	20 %	C
64052090	Autres	20 %	C
64059000	Autres	20 %	C
64061011	Dessus, dont la surface extérieure est composée de 50 % ou plus de matières textiles	15,5 %	C
64061019	Autres	15,5 %	C
64061090	Autres	8 %	C
64062000	Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	2,5 %	C
64069100	En bois	En fr.	A
64069910	Crampons, pour l'escalade ou l'alpinisme; Bouts durs en acier	En fr.	A
64069920	Guêtres ou jambières de matières textiles	10 %	C
64069990	Autres	5 %	C
65010000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.	En fr.	A
65020000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies.	En fr.	A
65030010	De feutre de poils ou de feutre de laine, devant servir à la fabrication de chapeaux	En fr.	A
65030090	Autres	12,5 %	A1
65040010	Tressés, d'une seule pièce, ou de feutre de poils ou de feutre de laine, devant servir à la fabrication de chapeaux	En fr.	A
65040090	Autres	12,5 %	A1
65051000	Résilles et filets à cheveux	15,5 %	A1
65059010	Tricotés, crochetés ou tissés, devant servir à la fabrication de chapeaux	En fr.	A
65059020	Autres chapeaux, cloches, casquettes, bonnets et bérets	12,5 %	A1
65059090	Autres	15,5 %	A1

	Casques de football; Pour pompiers; D'escalade et d'alpinisme; De sécurité aux fins industrielles;		
65061010	Doublés de plomb, à l'usage des radiographes	En fr.	A
65061090	Autres	8,5 %	A1
65069100	En caoutchouc ou en matière plastique	9 %	A1
65069200	En pelleteries naturelles	8 %	A1
65069910	En papier, en cuir ou de plumes	5 %	A1
65069990	Autres	12,5 %	A1
	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.		
65070000		En fr.	A
66011000	Parasols de jardin et articles similaires	7 %	A
66019100	À mât ou manche télescopique	7,5 %	A
66019900	Autres	7,5 %	A
66020010	Cannes devant être utilisées par un hôpital public	En fr.	A
66020090	Autres	7 %	A
66031000	Poignées et pommeaux	En fr.	A
	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols		
66032000		En fr.	A
66039000	Autres	En fr.	A
67010010	Articles en plumes ou en duvet	4,5 %	A
67010090	Autres	4,5 %	A
67021000	En matières plastiques	5 %	A
	Parties, de fils ou de tissus de polyester ou de soie, avec ou sans tiges métalliques, devant servir à la fabrication de fleurs, d'arbres ou d'autres plantes artificielles		
67029010		En fr.	A
67029090	Autres	6,5 %	A
	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires.		
67030000		En fr.	A
67041100	Perruques complètes	15,5 %	A
67041900	Autres	15,5 %	A
67042000	En cheveux	15,5 %	A
67049000	En autres matières	15,5 %	A
	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).		
68010000		3,5 %	A
68021010	Granules de toiture colorés artificiellement	En fr.	A
68021090	Autres	8 %	A
68022100	Marbre, travertin et albâtre	3,5 %	A
68022200	Autres pierres calcaires	5 %	A
68022300	Granit	3,5 %	A
68022900	Autres pierres	5 %	A
68029100	Marbre, travertin et albâtre	6 %	A
68029200	Autres pierres calcaires	6,5 %	A
68029300	Granit	6,5 %	A
68029900	Autres pierres	6,5 %	A
	Ardoise à toiture; Ardoise devant servir à la fabrication des tables de billard		
68030010		En fr.	A
68030090	Autres	6,5 %	A
68041000	Meules à moudre ou à défibrer	6,5 %	A
68042100	En diamant naturel ou synthétique, aggloméré	En fr.	A
68042200	En autres abrasifs agglomérés ou en céramique	En fr.	A
68042300	En pierres naturelles	6,5 %	A
68043000	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	En fr.	A
	Meules à volets et bandes en spirale des types utilisés avec des outils commandés mécaniquement		
68051010		En fr.	A
	En rouleaux, non découpés, ni cousus, ni autrement assemblés, devant servir à la fabrication de produits enduits d'abrasif		
68051020		5 %	A
68051090	Autres	6,5 %	A

68052010	Meules à volets et bandes en spirale des types utilisés avec des outils commandés mécaniquement	En fr.	A
68052020	En rouleaux, non découpés, ni cousus, ni autrement assemblés, devant servir à la fabrication de produits enduits d'abrasif	5 %	A
68052090	Autres	6,5 %	A
68053010	Meules à volets et bandes en spirale des types utilisés avec des outils commandés mécaniquement	En fr.	A
68053020	En rouleaux, non découpés, ni cousus, ni autrement assemblés, devant servir à la fabrication de produits enduits d'abrasif	5 %	A
68053090	Autres	6,5 %	A
68061010	Feuilles contenant des fibres végétales, en rouleaux	4 %	A
68061090	Autres	6,5 %	A
68062000	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	6,5 %	A
68069010	Ouvrages en fibres réfractaires d'alumino-silicates; Feuilles contenant des fibres végétales	En fr.	A
68069090	Autres	6 %	A
68071000	En rouleaux	6,5 %	A
68079000	Autres	2,5 %	A
68080000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.	4 %	A
68091100	Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	6 %	A
68091900	Autres	6,5 %	A
68099010	Modèles et moules des types servant à la fabrication de prothèses dentaires	En fr.	A
68099090	Autres	6,5 %	A
68101100	Blocs et briques pour la construction	3 %	A
68101900	Autres	5 %	A
68109100	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	5 %	A
68109900	Autres	5 %	A
68111000	Plaques ondulées	5 %	A
68112000	Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	5 %	A
68113000	Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie	5 %	A
68119000	Autres ouvrages	5 %	A
68121000	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante et de carbonate de magnésium	En fr.	A
68122000	Fils	En fr.	A
68123000	Cordes et cordons, tressés ou non	En fr.	A
68124000	Tissus et étoffes de bonneterie	En fr.	A
68125000	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	15,5 %	A
68126000	Papiers, cartons et feutres	En fr.	A
68127000	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	En fr.	A
68129000	Autres	En fr.	A
68131010	Pour véhicules automobiles des positions nos 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	7 %	A
68131090	Autres	5 %	A
68139000	Autres	En fr.	A
68141000	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	2,5 %	A
68149000	Autres	2,5 %	A
68151010	Fibres et filaments de carbone	En fr.	A

68151020	Blocs de graphite, d'un diamètre excédant 1 m et d'une épaisseur excédant 38 cm, devant être utilisés dans la fabrication de moules à couler les roues de véhicules de chemins de fer	3 %	A
68151090	Autres	6 %	A
68152000	Ouvrages en tourbe	4,5 %	A
68159100	Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	En fr.	A
68159910	Poncifs de fonderie; Modèles et moules des types servant à la fabrication de prothèses dentaires; Panneaux d'olivine devant servir à la fabrication d'incinérateurs de déchets de bois	En fr.	A
68159920	Enseignes	7 %	A
68159990	Autres	5 %	A
69010000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues.	En fr.	A
69021000	Contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	En fr.	A
69022000	Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	En fr.	A
69029000	Autres	En fr.	A
69031000	Contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	En fr.	A
69032000	Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)	En fr.	A
69039000	Autres	En fr.	A
69041000	Briques de construction	3 %	A1
69049010	Hourdis	3 %	A1
69049020	Cache-poutrelles et articles similaires	8 %	A1
69051000	Tuiles	6,5 %	A1
69059000	Autres	7 %	A1
69060000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.	En fr.	A
69071000	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	8 %	A1
69079000	Autres	8 %	A1
69081000	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	8 %	A1
69089010	Carreaux ayant une surface de 103 cm ² ou plus	8 %	A1
69089090	Autres	8 %	A1
69091100	En porcelaine	4,5 %	A1
69091210	Devant servir dans les machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton	En fr.	A
69091290	Autres	4,5 %	A1
69091910	Devant servir dans les machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton	En fr.	A
69091990	Autres	4,5 %	A1
69099000	Autres	7 %	A1
69101010	Cuvettes de cabinets et réservoirs de chasse (réservoirs de toilettes) ou leur combinés	7,5 %	A1
69101090	Autres	7,5 %	A1
69109000	Autres	7,5 %	A1

69111010	Articles de table non décorés, d'une épaisseur de 3 mm ou plus, devant servir à la fabrication d'articles de table décorés et résistants pour l'usage des hôtels, des restaurants ou des institutions	En fr.	A
69111020	Autres articles de table non décorés, devant servir à la fabrication d'articles de table ayant reçu une décoration cuite au four	4,5 %	A1
69111090	Autres	7 %	A1
69119000	Autres	5,5 %	A1
69120010	Tasses à café non décorées en faïence ou en grès cérame, devant servir à la fabrication de tasses à café ayant reçu une décoration cuite au four; Articles de table non décorés en semi-porcelaine ou en granit blanc, d'une épaisseur de 3 mm ou plus, devant	En fr.	A
69120020	Autres articles de table non décorés en semi-porcelaine ou en granit blanc, devant servir à la fabrication d'articles de table ayant reçu une décoration cuite au four	4,5 %	A1
69120090	Autres	7 %	A1
69131000	En porcelaine	6,5 %	A1
69139010	Produites au Canada, plus de 25 ans avant la date de la déclaration en détail	En fr.	A
69139090	Autres	6,5 %	A1
69141010	Porcelaine en forme de main devant être utilisés dans la fabrication de gants en caoutchouc	En fr.	A
69141090	Autres	7 %	A1
69149000	Autres	7 %	A1
70010000	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.	En fr.	A
70021000	Billes	En fr.	A
70022000	Barres ou baguettes	En fr.	A
70023100	En quartz ou en autre silice fondus	En fr.	A
70023200	En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	En fr.	A
70023900	Autres	En fr.	A
70031200	Colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	En fr.	A
70031900	Autres	En fr.	A
70032000	Plaques et feuilles, armées	En fr.	A
70033000	Profilés	En fr.	A
70042000	Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	En fr.	A
70049000	Autre verre	En fr.	A
70051000	Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	En fr.	A
70052100	Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie	En fr.	A
70052900	Autre	En fr.	A
70053000	Glace armée	En fr.	A
70060000	Verre des nos 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières.	En fr.	A
70071100	De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	En fr.	A
70071900	Autres	En fr.	A
70072100	De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	En fr.	A
70072900	Autres	En fr.	A
70080000	Vitrages isolants à parois multiples.	En fr.	A
70091000	Miroirs rétroviseurs pour véhicules	En fr.	A

70099100	Non encadrés	En fr.	A
70099200	Encadrés	En fr.	A
70101000	Ampoules	En fr.	A
70102000	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	En fr.	A
70109100	Excédant 1 litre	En fr.	A
70109200	Excédant 0,33 litre mais n'excédant pas 1 litre	En fr.	A
70109300	Excédant 0,15 litre mais n'excédant pas 0,33 litre	En fr.	A
70109400	N'excédant pas 0,15 litre	En fr.	A
70111000	Pour l'éclairage électrique	En fr.	A
70112010	Cônes	En fr.	A
70112090	Autres	En fr.	A
70119000	Autres	En fr.	A
70120000	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide.	En fr.	A
70131000	Objets en vitrocérame	En fr.	A
70132100	En cristal au plomb	En fr.	A
70132900	Autres	En fr.	A
70133100	En cristal au plomb	En fr.	A
70133200	En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	En fr.	A
70133900	Autres	En fr.	A
70139100	En cristal au plomb	En fr.	A
70139900	Autres	En fr.	A
70140000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement.	En fr.	A
70151000	Verres de lunetterie médicale	En fr.	A
70159000	Autres	En fr.	A
70161000	Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	En fr.	A
70169000	Autres	En fr.	A
70171000	En quartz ou en autre silice fondus	En fr.	A
70172000	En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	En fr.	A
70179000	Autre	En fr.	A
70181000	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	En fr.	A
70182000	Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	En fr.	A
70189000	Autres	En fr.	A
70191100	Fils coupés, d'une longueur n'excédant pas 50 mm	5,5 %	A
70191200	Stratifils (rovings)	9,5 %	A
70191910	Mèches et fils coupés	5,5 %	A
70191920	Fils	9,5 %	A
70193110	Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂)	En fr.	A
70193190	Autres	9,5 %	A
70193210	Produits non tissés, uniquement en fibres de verre, d'une largeur de plus de 3,6 m et d'une épaisseur d'au plus 0,5 mm, même avec liants, devant servir à la fabrication de couvre-sol	En fr.	A
70193220	Enduits ou recouverts d'asphalte, devant servir pour toiture	10 %	A
70193290	Autres	15,5 %	A
70193910	Produits de fils continus devant servir à la fabrication de composés de plastique renforcé par moulage par compression ou par pultrusion; Devant servir à la fabrication de filtres pour systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; Produits	En fr.	A

70193990	Autres	6,5 %	A
	Imprégnés de résine époxyde composée mais non complètement durcie, connus sous le nom de « prepreg », conformes à la spécification IPC-4101, devant servir à la fabrication de plaquettes de circuits imprimés;		
70194010	Uniquement en fibres ou en filaments de verre,	En fr.	A
70194020	Devant servir à la fabrication des pneus	9,5 %	A
70194090	Autres	15,5 %	A
	Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives;		
70195110	Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contient	En fr.	A
70195120	Devant servir à la fabrication des pneus	9,5 %	A
70195190	Autres	15,5 %	A
	Uniquement en fibres ou en filaments de verre, imprégnés de résine, en rouleaux, même intercalés de papier, devant servir à la fabrication de meules abrasives;		
70195210	Uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contient	En fr.	A
70195220	Devant servir à la fabrication des pneus	9,5 %	A
70195290	Autres	15,5 %	A
	Tissu double pièce, «à espace», uniquement de filaments de verre au borosilicate, constitué de deux tissus tissés simultanément et joints avec des fils communs, d'une épaisseur totale n'excédant pas 2.54 cm;		
70195910	Uniquement en fibres ou en filaments de verre,	En fr.	A
70195920	Devant servir à la fabrication des pneus	9,5 %	A
70195990	Autres	15,5 %	A
	Cordages et tubes tressés, uniquement en fibres de verre à haute teneur en silice qui, à l'exclusion de l'enduit, contiennent au moins 90 % en poids de silicium combiné, évalué comme du dioxyde de silicium (SiO ₂);		
70199010	Disques en fibres de verre tissés ou en	En fr.	A
70199020	Autres articles tissés, tricotés ou tressés	15,5 %	A
70199090	Autres	6,5 %	A
	Devant servir à la fabrication d'articles en verre taillé ou décoratif;		
70200010	Verrerie ayant un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 X 10 ⁻⁶ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	En fr.	A
70200090	Autres	6,5 %	A
71011010	Perles assorties et enfilées temporairement pour la facilité de transport	En fr.	A
71011090	Autres	En fr.	A
71012100	Brutes	En fr.	A
71012210	Perles assorties et enfilées temporairement pour la facilité de transport	En fr.	A
71012290	Autres	En fr.	A
71021000	Non triés	En fr.	A
71022100	Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	En fr.	A
71022900	Autres	En fr.	A
71023100	Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	En fr.	A
71023900	Autres	En fr.	A
71031000	Brutes ou simplement sciées ou dégrossies	En fr.	A
71039100	Rubis, saphirs et émeraudes	En fr.	A
71039900	Autres	En fr.	A
71041000	Quartz piézo-électrique	En fr.	A
71042000	Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	En fr.	A
71049000	Autres	En fr.	A
71051000	De diamants	En fr.	A
71059000	Autres	En fr.	A

71061000	Poudres	En fr.	A
71069100	Sous formes brutes	En fr.	A
71069211	En barres, feuilles ou plaques	En fr.	A
71069219	Autres	7 %	A
71069221	Renfermant au moins 50 %, en poids, de cuivre	2,5 %	A
71069222	Renfermant moins de 50 %, en poids, de cuivre	6,5 %	A
71070000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	3 %	A
71081100	Poudres	En fr.	A
71081200	Sous autres formes brutes	En fr.	A
71081310	De 10 carats ou plus	En fr.	A
71081320	De moins de 10 carats	4 %	A
71082000	À usage monétaire	En fr.	A
71090000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	6,5 %	A
71101100	Sous formes brutes ou en poudre	En fr.	A
71101900	Autres	En fr.	A
71102100	Sous formes brutes ou en poudre	En fr.	A
71102900	Autres	En fr.	A
71103100	Sous formes brutes ou en poudre	En fr.	A
71103900	Autres	En fr.	A
71104100	Sous formes brutes ou en poudre	En fr.	A
71104900	Autres	En fr.	A
71110000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	6,5 %	A
71121000	D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	En fr.	A
71122000	De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	En fr.	A
71129000	Autres	En fr.	A
71131110	Fournitures de confection, non revêtues, ni plaquées ou doublées	5 %	A
71131190	Autres	8,5 %	A
71131910	Fournitures de confection, non revêtues, ni plaquées ou doublées	5 %	A
71131990	Autres	6,5 %	A
71132010	Fournitures de confection	5 %	A
71132090	Autres	8,5 %	A
71141100	En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	5,5 %	A
71141900	En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	5,5 %	A
71142000	En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	5,5 %	A
71151000	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	4 %	A
71159010	Anodes d'argent ou d'or; Creusets en platine	En fr.	A
71159090	Autres	7 %	A
71161000	En perles fines ou de culture	8,5 %	A
71162010	Produites au Canada plus de 25 ans avant la date de la déclaration en détail	En fr.	A
71162090	Autres	6,5 %	A
71171100	Boutons de manchettes et boutons similaires	8 %	A
71171910	Chaîne en laiton, dotée de pierres du Rhin, devant servir à la fabrication de bijoux; Ormeaux sertis dans des montures métalliques; Ornements devant servir à la fabrication de chaussures ou de fournitures de confection pour les chaussures	En fr.	A
71171990	Autres	8,5 %	A
71179000	Autres	8,5 %	A
71181000	Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	6,5 %	A
71189000	Autres	En fr.	A

72011000	Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	En fr.	A
72012000	Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	En fr.	A
72015000	Fontes brutes alliées; fontes spiegel	En fr.	A
72021100	Contenant en poids plus de 2 % de carbone	En fr.	A
72021900	Autres	En fr.	A
72022100	Contenant en poids plus de 55 % de silicium	En fr.	A
72022900	Autres	En fr.	A
72023000	Ferro-silico-manganèse	En fr.	A
72024100	Contenant en poids plus de 4 % de carbone Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.	En fr.	A
72024900	Autres Note: Le bénéfice du tarif de la nation la plus favorisée est accordé aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires d'un pays assujetti au tarif général.	En fr.	A
72025000	Ferro-silico-chrome	En fr.	A
72026000	Ferronickel	6,5 %	A
72027000	Ferromolybdène	2,5 %	A
72028000	Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	En fr.	A
72029100	Ferrotitane et ferro-silico-titane	2,5 %	A
72029210	Devant servir à la fabrication de fer ou d'acier	2,5 %	A
72029290	Autres	6,5 %	A
72029300	Ferroniobium	2,5 %	A
72029900	Autres	2,5 %	A
72031000	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	En fr.	A
72039000	Autres	En fr.	A
72041000	Déchets et débris de fonte	En fr.	A
72042100	D'aciers inoxydables	En fr.	A
72042900	Autres	En fr.	A
72043000	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	En fr.	A
72044100	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	En fr.	A
72044900	Autres	En fr.	A
72045000	Déchets lingotés	En fr.	A
72051010	Grenailles rondes d'acier, pour le lustrage; Autres grenailles rondes, autres que grenailles rondes de fer ou d'acier des types pour le sciage, le polissage, le sablage ou le dessablage	6 %	A
72051090	Autres	En fr.	A
72052100	D'aciers alliés	En fr.	A
72052900	Autres	En fr.	A
72061000	Lingots	En fr.	A
72069000	Autres	2,5 %	A
72071110	Billettes, répondant à la spécification AISI 12L14, devant servir à la fabrication de barres	En fr.	A
72071190	Autres	En fr.	A
72071200	Autres, de section transversale rectangulaire	En fr.	A
72071910	Ronds cémentés en continu, répondant aux spécifications A830F ou C829F, d'un diamètre extérieur de 21,59 cm, 22,01 cm ou 25,72 cm, devant servir à la fabrication de tuyaux de canalisation, de tuyaux standard ou de tubes mécaniques, sans soudure; Autres r	En fr.	A
72071990	Autres	En fr.	A

	Ronds cimentés en continu, répondant aux spécifications A830F ou C829F, d'un diamètre extérieur de 21,59 cm, 22,01 cm ou 25,72 cm, devant servir à la fabrication, de tuyaux de canalisation, de tuyaux standard ou de tubes mécaniques, sans soudure;		
72072011	Devant	En fr.	A
72072019	Autres	En fr.	A
72072090	Autres	En fr.	A
72081000	Enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	2,5 %	A
	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature		
72082510	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature	En fr.	A
72082590	Autres	2,5 %	A
72082610	Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72082690	Autres	2,5 %	A
72082710	Sans bords dentelés, non cimentés ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication des scies	En fr.	A
72082790	Autres	2,5 %	A
72083600	D'une épaisseur excédant 10 mm	2,5 %	A
	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature		
72083710	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature	En fr.	A
72083790	Autres	2,5 %	A
72083810	Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72083890	Autres	2,5 %	A
72083900	D'une épaisseur inférieure à 3 mm	2,5 %	A
72084010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
	D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm, ayant une limite d'élasticité moins de 355 MPa;		
72084091	D'une épaisseur excédant 10 mm	2,5 %	A
72084099	Autres	2,5 %	A
72085110	Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1.250 mm	2,5 %	A
	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature		
72085191	Devant servir à la fabrication de séparateurs ou de purificateurs (eau, pétrole, gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz nature	En fr.	A
72085199	Autres	2,5 %	A
72085211	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72085219	Autres	2,5 %	A
72085290	Autres	2,5 %	A
72085300	D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	2,5 %	A
72085400	D'une épaisseur inférieure à 3 mm	2,5 %	A
72089000	Autres	3,5 %	A
72091500	D'une épaisseur de 3 mm ou plus	2,5 %	A
	Feuilles en acier au carbone, répondant à la spécification SAE J1392 980 XF, devant servir à la fabrication de crie à parallélogramme articulé mécaniques pour automobiles ou leurs poignées		
72091610	Feuilles en acier au carbone, répondant à la spécification SAE J1392 980 XF, devant servir à la fabrication de crie à parallélogramme articulé mécaniques pour automobiles ou leurs poignées	En fr.	A
72091691	Ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa	3 %	A
72091699	Autres	3 %	A

72091710	Lamifiées de moteur, dont la perte maximale dans le noyau est de 9,54 W/kg/mm, mesuré à une fréquence de 60 Hz et dont l'induction est 1,5 T, répondant aux spécifications ASTM A34 ou A343, devant servir à la fabrication des tôles de noyaux magnétiques	En fr.	A
72091791	Ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa	3 %	A
72091799	Autres	3 %	A
72091810	Ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa, devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode; Lamifiées de moteur, dont la perte maximale dans le noyau est de 9,54 W/kg/mm	En fr.	A
72091891	Ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa	3 %	A
72091899	Autres	3 %	A
72092500	D'une épaisseur de 3 mm ou plus	2,5 %	A
72092600	D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	3 %	A
72092700	D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	3 %	A
72092800	D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	3 %	A
72099000	Autres	4 %	A
72101100	D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	3 %	A
72101200	D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	3 %	A
72102010	D'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm	En fr.	A
72102020	D'une épaisseur excédant 4,75 mm	2,5 %	A
72103000	Zingués électrolytiquement	3 %	A
72104100	Ondulés	3 %	A
72104900	Autres	3 %	A
72105000	Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	3 %	A
72106100	Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	3 %	A
72106900	Autres	3 %	A
72107000	Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques	3 %	A
72109000	Autres	3 %	A
72111300	Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	2 %	A
72111400	Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	2,5 %	A
72111910	Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72111990	Autres	2,5 %	A
72112310	Cimentés, trempés ou meulés, non autrement ouvrés que coupés en fonction de formes précises, sans bords dentelés, devant servir à la fabrication de scies; D'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur	En fr.	A
72112390	Autres	3 %	A
72112910	Bandes d'aciers à forte teneur en carbone, répondant à la spécification SAE 1080, cimentés et trempés, polis, ayant une dureté de RC 45/47, à rives cisailées, enrouleaux d'un poids n'excédant pas 1 tonne métrique, devant servir à la fabrication de lames	En fr.	A
72112990	Autres	3 %	A
72119010	D'une épaisseur d'au plus 5 mm, avec tranchant sur un ou deux côtés, devant servir à la fabrication de matrices à découper; Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72119090	Autres	3,5 %	A
72121000	Étamés	3 %	A
72122000	Zingués électrolytiquement	3 %	A
72123000	Autrement zingués	3 %	A

72124000	Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques	3 %	A
72125010	Feuilles en acier calmé spécial, revêtues d'aluminium, ayant une capacité d'emboutissage, devant servir à la fabrication de machines à sécher de la sous-position no 8451.21; Laitonnés et laqués ou nickelés, d'une épaisseur d'au plus 0,41 mm et d'une larg	En fr.	A
72125090	Autres	3 %	A
72126010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72126090	Autres	3 %	A
72131000	Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	2,5 %	A
72132010	Contenant en poids 0,15 % ou plus mais n'excédant pas 0,35 % de plomb ou 0,05 % ou plus mais n'excédant pas 0,4 % de bismuth, devant servir à la fabrication de produits canadiens; D'un diamètre d'au plus 9,525 mm, devant servir à la fabrication de fils	En fr.	A
72132090	Autres	2,5 %	A
72139110	D'un diamètre d'au plus 9,525 mm, devant servir à la fabrication de fils	En fr.	A
72139190	Autres	2,5 %	A
72139910	D'un diamètre d'au plus 9,525 mm, devant servir à la fabrication de fils	En fr.	A
72139991	Contenant en poids moins de 0,6 % de carbone	2,5 %	A
72139999	Autres	2,5 %	A
72141000	Forgées	2,5 %	A
72142000	Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	2,5 %	A
72143010	Contenant en poids 0,15 % ou plus mais n'excédant pas 0,35 % de plomb ou 0,05 % ou plus mais n'excédant pas 0,4 % de bismuth, devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
72143090	Autres	2,5 %	A
72149110	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Barres à crampons, en longueurs courantes, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les tracteurs, chargeurs ou machines excavatrices à chenilles	En fr.	A
72149190	Autres	2,5 %	A
72149910	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Barres à crampons, en longueurs courantes, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les tracteurs, chargeurs ou machines excavatrices à chenilles	En fr.	A
72149990	Autres	2,5 %	A
72151000	En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	3 %	A
72155000	Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid	3 %	A
72159000	Autres	3 %	A
72161000	Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	2,5 %	A
72162110	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72162190	Autres	2,5 %	A
72162200	Profilés en T	2,5 %	A
72163110	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72163190	Autres	2,5 %	A

72163210	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Simplement passés au jet de sable ou revêtus d'une couche d'apprêt, devant servir à la fabrication de mâts pour chariots-gerbeurs	En fr.	A
72163290	Autres	2,5 %	A
72163310	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; D'une hauteur inférieure à 150 mm, devant servir à la fabrication de cadres de mines	En fr.	A
72163390	Autres	2,5 %	A
72164000	Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	2,5 %	A
72165010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Profilés, avec bord ou bords biseautés, d'une longueur de plus de 3,65 mm et soit d'une largeur de plus de 25,4 cm ou d'une épaisseur de plus de 3,5 cm, devant servir à la fabrication d'arrê	En fr.	A
72165090	Autres	2,5 %	A
72166100	Obtenus à partir de produits laminés plats	2,5 %	A
72166900	Autres	2,5 %	A
72169110	Comportant des bourrelets, revêtus de plomb ou d'un alliage de plomb et d'étain	En fr.	A
72169190	Autres	3 %	A
72169910	Comportant des bourrelets, revêtus de plomb ou d'un alliage de plomb et d'étain	En fr.	A
72169990	Autres	3 %	A
72171010	Fils fins d'un diamètre n'excédant pas 0,58 mm ou fils formés de type mi-freinage et freinage intégral, tels qu'ils sont définis dans les normes ISO 2532 et 3578, devant servir à la fabrication de câbles métalliques; Fils plat, répondant aux spécificati	En fr.	A
72171090	Autres	2 %	A
72172010	Fils fins d'un diamètre n'excédant pas 0,58 mm ou fils formés de type mi-freinage et freinage intégral, tels qu'ils sont définis dans les normes ISO 2532 et 3578, devant servir à la fabrication de câbles métalliques; Fils plats, d'une épaisseur d'au moins	En fr.	A
72172020	Autres à un seul brin, devant servir à la fabrication de câbles métalliques	2 %	A
72172090	Autres	2,5 %	A
72173010	Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone; Fils en aciers cuivrés, d'un diamètre d'au moins 0,381 mm mais d'au plus 1,0795 mm et d'une résistance à la tension d'au moins 875.665 kPa mais d'au plus 1.172.270 kPa	En fr.	A
72173090	Autres	2,5 %	A
72179010	Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	2,5 %	A
72179090	Autres	2,5 %	A
72181000	Lingots et autres formes primaires	En fr.	A
72189110	Blooms, billettes, brames ou largets	En fr.	A
72189190	Autres	4 %	A
72189910	Blooms, billettes, ronds, brames et largets	En fr.	A
72189990	Autres	4 %	A
72191100	D'une épaisseur excédant 10 mm	4 %	A
72191210	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72191290	Autres	4 %	A
72191310	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72191390	Autres	4 %	A
72191410	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72191490	Autres	4 %	A

72192110	Contenant en poids 30 % ou plus de nickel et 12 % ou plus de chrome, devant servir à la fabrication de produits canadiens; De qualité 316F, devant servir à la fabrication de tamis pour l'industrie des pâtes et papiers; D'une largeur excédant 1.250 mm, d	En fr.	A
72192120	Autres, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72192190	Autres	4 %	A
72192210	Contenant en poids 30 % ou plus de nickel et 12 % ou plus de chrome, devant servir à la fabrication de produits canadiens; De qualité 316F, devant servir à la fabrication de tamis pour l'industrie des pâtes et papiers	En fr.	A
72192220	Autres, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72192290	Autres	4 %	A
72192310	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72192320	De qualité 316F, devant servir à la fabrication de tamis pour l'industrie des pâtes et papiers	En fr.	A
72192390	Autres	4 %	A
72192410	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72192490	Autres	4 %	A
72193110	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72193190	Autres	4 %	A
72193210	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72193290	Autres	5 %	A
72193310	Contenant en poids 30 % ou plus de nickel et 12 % ou plus de chrome, devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
72193320	Autres, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72193390	Autres	5 %	A
72193410	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72193490	Autres	5 %	A
72193510	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72193590	Autres	5 %	A
72199010	Non plaqués ni revêtus, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72199090	Autres	4 %	A
72201110	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72201190	Autres	4 %	A
72201210	Devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72201290	Autres	4 %	A
72202010	Contenant du cobalt, d'une largeur n'excédant pas 3 mm, devant servir à la fabrication d'étiquettes pour systèmes électronique des articles; Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à p	En fr.	A
72202020	Autres, devant servir à la fabrication de tubes ou de tuyaux	2 %	A
72202090	Autres	4 %	A
72209010	Contenant en poids 30 % ou plus de nickel et 12 % ou plus de chrome, devant servir à la fabrication de produits canadiens; Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72209090	Autres	4 %	A
72210000	Fil machine en aciers inoxydables.	En fr.	A
72221100	De section circulaire	4 %	A
72221900	Autres	4 %	A
72222010	Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de protection ou de leurs mamelons, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	En fr.	A
72222090	Autres	5 %	A

72223000	Autres barres	5 %	A
72224000	Profilés	3 %	A
72230011	Contenant en poids 19 % ou plus mais n'excédant pas 26 % de chrome, 3 % ou plus mais n'excédant pas 7 % d'aluminium et 0,5 % ou plus mais n'excédant pas 4 % de cobalt	En fr.	A
72230019	Autres	2,5 %	A
72230020	Revêtus ou recouverts	3 %	A
72241000	Lingots et autres formes primaires	En fr.	A
72249010	Blooms, billettes, ronds, brames et largets	En fr.	A
72249090	Autres	4 %	A
72251100	À grains orientés	En fr.	A
72251900	Autres	En fr.	A
72252000	En aciers à coupe rapide	4 %	A
72253010	Non autrement ouvrés que coupés en fonction de formes précises, sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72253090	Autres	4 %	A
72254010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72254020	Sans bords dentelés, cimentés, trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	2 %	A
72254090	Autres	4 %	A
72255010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
72255090	Autres	4 %	A
72259100	Zingués électrolytiquement	4 %	A
72259200	Autrement zingués	4 %	A
72259900	Autres	4 %	A
72261100	À grains orientés	En fr.	A
72261900	Autres	En fr.	A
72262000	En aciers à coupe rapide	4 %	A
72269110	Sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies	En fr.	A
72269190	Autres	4 %	A
72269210	Ce qui suit, d'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm : Contenant au moins 40 % en poids de nickel et répondant à la spécification ASTM A753-85, devant servir à la fabrication de tôles ou de noyaux pour les transformateurs de télécommunications; Devant se	En fr.	A
72269290	Autres	4 %	A
72269300	Zingués électrolytiquement	4 %	A
72269400	Autrement zingués	4 %	A
72269910	Non autrement ouvrés que coupés en fonction de formes précises, sans bords dentelés, non cimentés, ni trempés ou meulés, devant servir à la fabrication de scies; D'une épaisseur d'au plus 5 mm, avec tranchant sur un ou deux côtés, devant servir à la fabr	En fr.	A
72269990	Autres	4 %	A
72271000	En aciers à coupe rapide	4 %	A
72272000	En aciers silico-manganeux	4 %	A
72279010	D'un diamètre d'au plus 9,525 mm, devant servir à la fabrication de fils	En fr.	A
72279090	Autres	4 %	A
72281010	Répondant aux spécifications AISI type M1, M2, M4, M7, M42 ou T15, simplement ouvrées sans pointes ou écroûtées, devant servir à la fabrication d'outils de la position no 82.07, pour outillages à main ou pour machines-outils pour le travail des métaux	En fr.	A
72281091	Simplement laminés à chaud	4 %	A
72281099	Autres	5 %	A

72282010	Simplement laminés à chaud	4 %	A
72282090	Autres	5 %	A
72283010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Barres à crampons, en longueurs courantes, devant servir à la fabrication de patins de chenille pour les tracteurs, chargeurs ou machines excavatrices à chenilles	En fr.	A
72283090	Autres	4 %	A
72284000	Autres barres, simplement forgées	5 %	A
72285010	Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de protection ou de leurs mamelons, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant servir à la fabrication de carabines pour le	En fr.	A
72285090	Autres	5 %	A
72286000	Autres barres	5 %	A
72287010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants; Profilés en H, d'une hauteur inférieure à 150 mm, devant servir à la fabrication de cadres de mine; Les produits suivants, simplement laminés à chaud ou à froid, étirés ou extrudés et devan	En fr.	A
72287090	Autres	3 %	A
72288000	Barres creuses pour le forage	4 %	A
72291000	En aciers à coupe rapide	2,5 %	A
72292000	En aciers silico-manganeux	2,5 %	A
72299010	Laminés à froid, devant servir à la fabrication d'aiguilles pour machines à tricoter; Étirés à froid, d'un diamètre d'au moins 1,524 mm et d'au plus 3,175 mm, à teneur en chrome d'au moins 2,75 % et d'au plus 3,25 % et à teneur en molybdène d'au moins 0,	En fr.	A
72299090	Autres	2,5 %	A
73011000	Palplanches	2,5 %	A
73012010	Devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
73012090	Autres	4 %	A
73021010	Pour chemin de fer, usagés	En fr.	A
73021020	Pour chemin de fer, neufs, en fer ou en aciers non alliés	2,5 %	A
73021090	Autres	3 %	A
73022000	Traverses	4 %	A
73023000	Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	6,5 %	A
73024000	Éclisses et selles d'assise	En fr.	A
73029000	Autres	4 %	A
73030000	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte.	5 %	A
73041010	En fer ou en aciers non alliés, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 265 mm, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits	En fr.	A
73041090	Autres	3,5 %	A
73042100	Tiges de forage	En fr.	A
73042900	Autres	2,5 %	A
73043110	Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de production ou de leurs mamelons pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant servir à la fabrication des marchandises de l	En fr.	A
73043190	Autres	En fr.	A

73043910	Pour les hauts fourneaux pour la fusion du minerai de fer; Devant servir à la fabrication des rouleaux pour calandrer, sur-calandrer ou imprimer en relief le papier ou les tissus; Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubages ou de cuvel	En fr.	A
73043920	73043920 Tubes et tuyaux devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	En fr.	A
73043990	73043990 Autres	4 %	A
73044111	73044111 Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	En fr.	A
73044119	73044119 Autres	En fr.	A
73044191	73044191 Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	En fr.	A
73044199	73044199 Autres	En fr.	A
73044910	73044910 Profils creux, laminés à chaud ou extrudés, devant servir à la fabrication de tubes ou tuyaux d'acier sans soudure réduits à froid ou étirés à froid; Tubes et tuyaux, coulés par centrifugation, avec bouts ordinaires, ayant une épaisseur de paroi d'au mo	En fr.	A
73044920	73044920 Autre tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à des hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	En fr.	A
73044990	73044990 Autres	4,5 %	A
73045110	73045110 Tubes et tuyaux, d'un diamètre de 8 cm ou plus mais n'excédant pas 13 cm, devant servir à la fabrication des perforateurs de puits de pétrole	En fr.	A
73045190	73045190 Autres	En fr.	A
73045910	73045910 Devant servir à la fabrication de tiges de forage, de tubage ou de cuvelages, ou d'accessoires, de raccords, de manchons de production ou de leurs mamelons, pour les puits de gaz naturel ou de pétrole; Devant être introduits dans le front de taille pour	En fr.	A
73045920	73045920 Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	En fr.	A
73045990	73045990 Autres	4,5 %	A
73049010	73049010 Devant servir à la fabrication de séparateurs et de purificateurs (d'eau, de pétrole, de gaz) devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de ga	En fr.	A
73049020	73049020 Autres étirés ou laminés à froid, en fer ou en aciers non alliés; Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties soumises à des hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux	En fr.	A
73049030	73049030 Autres étirés ou laminés à froid, en aciers alliés	En fr.	A
73049090	73049090 Autres	4,5 %	A

73051100	Soudés longitudinalement à l'arc immergé	3,5 %	A
73051200	Soudés longitudinalement, autres	3,5 %	A
73051900	Autres	3,5 %	A
73052000	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	En fr.	A
73053110	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux; En fer	En fr.	A
73053120	En fer ou en aciers non alliés, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties soumises à de hautes pressions, des chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux	En fr.	A
73053190	Autres	4 %	A
73053910	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux	En fr.	A
73053990	Autres	4 %	A
73059000	Autres	4 %	A
73061000	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	3 %	A
73062010	Devant servir à la fabrication de tiges de forage pour les puits de gaz naturel ou de pétrole	En fr.	A
73062090	Autres	2,5 %	A
73063010	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la récupération ou la production de pétrole brut à partir de schistes, de sables pétrolifères ou de sables bitumineux; Tubes	En fr.	A
73063020	Tubes et tuyaux, devant servir à la fabrication ou à la réparation des parties, soumises à de hautes pressions, de chaudières, de digesteurs pour fabriques de pâte de bois et de vaisseaux employés au raffinage des huiles	En fr.	A
73063090	Autres	4 %	A
73064010	Devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel; Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux	En fr.	A
73064090	Autres	4,5 %	A
73065000	Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés	4,5 %	A
73066010	En aciers alliés, devant servir à la fabrication des marchandises de la Section XVI ou du Chapitre 73, ces marchandises devant être utilisées dans la distillation ou la récupération des produits tirés du gaz naturel	En fr.	A
73066090	Autres	4 %	A
73069010	Tubes, tuyaux et enveloppes, devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux	En fr.	A
73069090	Autres	4 %	A
73071110	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	6,5 %	A
73071190	Autres	6,5 %	A
73071910	Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	En fr.	A

73071991	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	6,5 %	A
73071999	Autres	6,5 %	A
73072110	Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	4,5 %	A
73072191	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	4,5 %	A
73072199	Autres	7,5 %	A
73072210	Manchons	4,5 %	A
73072290	Autres	7,5 %	A
73072310	Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	4,5 %	A
73072390	Autres	7,5 %	A
73072910	Devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dans les carrières ou à la mise en valeur de gisements	En fr.	A
73072920	Devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	4,5 %	A
73072991	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	4,5 %	A
73072999	Autres	7,5 %	A
73079111	Pièces forgées à matrice fermée, ou bagues à profil sans soudure, en acier au carbone, répondant aux spécifications ANSI B16.5, API B16.47B, MSS B16.47A, AWWA C207B ou AWWA C207E, devant servir à la fabrication de brides de canalisation finies	En fr.	A
73079119	Autres	4,5 %	A
73079120	Autres, devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel	4,5 %	A
73079190	Autres	6,5 %	A
73079210	Manchons	4 %	A
73079290	Autres	6,5 %	A
73079310	En fer ou en aciers non alliés	5,5 %	A
73079320	En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables	En fr.	A
73079910	Devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage ou direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain En fer ou en aciers non alliés, devant être introduits dans le front de taille pour abattre les minéraux dans les mines, dan	En fr.	A
73079920	En aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, autrement ouvrés que simplement forgés ou courbés à la forme requise, devant être installés entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des	4,5 %	A
73079991	Simplement forgés ou courbés à la forme requise	4,5 %	A
73079999	Autres	6,5 %	A
73081000	Ponts et éléments de ponts	4 %	A
73082000	Tours et pylônes	En fr.	A
73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	En fr.	A
73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étayage	En fr.	A
73089010	Ouvrages de bâtiment façonnés pour la construction ou la réparation de silos pour ensiler le fourrage; Calottes d'ensilage	En fr.	A
73089090	Autres	4 %	A

	Réservoirs en acier boulonnés devant être utilisés pour les puits de pétrole ou de gaz naturel jusqu'à la vanne de distribution;		
73090010	Cuves à lait	En fr.	A
73090090	Autres	5 %	A
	Employés pour recouvrir ou contenir des marchandises importées (à l'exception de ceux devant être utilisés à un usage autre que le transport des marchandises qu'ils contiennent), présentés avec les marchandises qu'ils contiennent		
73101011		3,5 %	A
73101019	Autres	5 %	A
73101090	Autres	6,5 %	A
73102100	Boîtes à fermer par soudage ou sertissage	6,5 %	A
73102900	Autres	5 %	A
	Cylindres à haute pression, dont la pression totale excède 300 bars, devant être utilisés à la fabrication de gaz sous pression		
73110010		En fr.	A
73110090	Autres	7 %	A
	Câbles devant être utilisés dans les opérations de pêche commerciale		
73121010		2,5 %	A
	Pour l'escalade ou l'alpinisme; Câble toronné galvanisé, de qualité commerciale, sec, non lubrifié, rotation à gauche, câblage parallèle, d'un diamètre de 1,6 mm, construction 1x19, devant servir à la fabrication de groupes de freins pour bicyclettes;		
73121020	C	En fr.	A
73121090	Autres	3,5 %	A
	Élingues et articles similaires pour l'escalade ou l'alpinisme		
73129010		En fr.	A
73129090	Autres	4 %	A
73130010	Ronces artificielles	2,5 %	A
73130090	Autres	3,5 %	A
	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables		
73141200		3 %	A
	Utilisés comme courroies transporteuses déjà coupées de longueur		
73141310		7 %	A
73141390	Autres	3 %	A
	À armure unie ou sergée, de pas moins de 100 mailles, devant servir à la fabrication de produits canadiens		
73141410		En fr.	A
73141490	Autres	3 %	A
	Faites de câbles d'acier revêtus de laiton et de fils en nylon, devant servir à la fabrication de courroies transporteuses de longueur indéterminée		
73141910		En fr.	A
73141920	Nappes tramées pour pneumatiques	En fr.	A
73141990	Autres	3 %	A
	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²		
73142000		4 %	A
73143100	Zingués	3 %	A
73143900	Autres	3 %	A
73144100	Zingués	3 %	A
73144200	Recouverts de matières plastiques	3 %	A
	Tricots simples à mailles cueillies, uniquement de fils de fibres en aciers inoxydables, devant être utilisés dans la fabrication de verre à vitre pour automobile		
73144910		En fr.	A
73144990	Autres	3 %	A
73145000	Tôles et bandes déployées	En fr.	A
73151100	Chaînes à rouleaux	En fr.	A
	Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants		
73151210		En fr.	A

73151291	Chaîne silencieuse d'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorge radiales, munis de dents taillées à la machine	6 %	A
73151299	Autres	6,5 %	A
73151900	Parties	En fr.	A
73152000	Chaînes antidérapantes	6 %	A
73158110	Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
73158190	Autres	6,5 %	A
73158210	Chaînes, produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus, devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
73158291	Produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus	2 %	A
73158292	Produites d'une matière d'un diamètre de moins de 28 mm	6,5 %	A
73158910	Chaînes devant servir aux navires, aux bateaux ou aux engins flottants	En fr.	A
73158991	Produites d'une matière d'un diamètre de 28 mm ou plus	3 %	A
73158992	Produites d'une matière d'une diamètre de moins de 28 mm	6,5 %	A
73159010	Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
73159091	Mailles, produites d'une matière d'une diamètre de 28 mm ou plus	2,5 %	A
73159099	Autres	6,5 %	A
73160010	D'un poids de 18 kg ou plus	En fr.	A
73160020	D'un poids de moins de 18 kg	6 %	A
73170010	Clous taillés; Pointes de Paris d'une longueur de 25 mm ou plus; Pointes de Paris pour toitures	En fr.	A
73170090	Autres	4 %	A
73181100	Tire-fond	8 %	A
73181200	Autres vis à bois	8 %	A
73181310	Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
73181390	Autres	6,5 %	A
73181400	Vis autotaraudeuses	6,5 %	A
73181510	Pour l'escalade ou l'alpinisme; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Devant servir à la fabrication ou à la réparation de pianos ou orgues	En fr.	A
73181520	Attaches pour aéronefs [Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002]	6,5 %	A2
73181590	Autres	6,5 %	A
73181600	Écrous	6,5 %	A
73181900	Autres	6,5 %	A
73182100	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	6,5 %	A
73182210	Rondelles de sûreté devant servir à la fabrication de monocycles, de bicyclettes et de tricycles ou leurs roues	En fr.	A
73182290	Autres	6,5 %	A
73182300	Rivets	6,5 %	A
73182400	Goupilles, chevilles et clavettes	6,5 %	A
73182910	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou des parties pour les bateaux de pêche commerciale	En fr.	A
73182990	Autres	6,5 %	A
73191000	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	7 %	A
73192000	Épingles de sûreté	7 %	A
73193010	Spécialement destinées au marquage	2,5 %	A
73193090	Autres	7 %	A
73199000	Autres	7 %	A
73201000	Ressorts à lames et leurs lames	8 %	A

73202010	Ressorts à matrice devant servir dans les machines-outils pour le travail des métaux	En fr.	A
73202090	Autres	6 %	A
73209010	Ressorts ayant la forme de disques devant servir dans les machines-outils pour le travail des métaux; Ressorts devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage ou de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain	En fr.	A
73209090	Autres	6,5 %	A
73211110	Poêles ou cuisinières non portables (y compris ceux spécialement conçus pour usage sur les bateaux)	8 %	A
73211190	Autres	8 %	A
73211200	À combustibles liquides	8 %	A
73211300	À combustibles solides	8 %	A
73218100	À combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	7 %	A
73218200	À combustibles liquides	7 %	A
73218300	À combustibles solides	7 %	A
73219010	Grilles (supports) de fonte, d'un poids n'excédant pas 3 kg, simplement moulées, coupées et meulées, devant servir à la fabrication de grilles finies pour poêles ou cuisinières non portables non industrielles, à combustibles gazeux ou à gaz et autres comb	En fr.	A
73219021	Chambres à cuisson	8 %	A
73219022	Panneaux de face supérieure	8 %	A
73219023	Assemblages de porte, incluant au moins deux des éléments suivants : panneau intérieur, panneau extérieur, vitre, isolation	8 %	A
73219024	Veilleuses de four, brûleurs supérieurs à l'exception des brûleurs en fonte, brûleurs de four et tubulures d'allumage, devant servir à la fabrication des cuisinières	En fr.	A
73219029	Autres	8 %	A
73219090	Autres	8 %	A
73221100	En fonte	7 %	A
73221900	Autres	7 %	A
73229010	Pour le chauffage des bâtiments	7,5 %	A
73229020	Générateurs d'air chaud industriels; Réchauffeurs d'aiguilles et têtes de détection (type à air chaud et huile), dégivreurs de voie horizontale, pour chemin de fer	7,5 %	A
73229090	Autres	En fr.	A
73231000	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	6,5 %	A
73239100	En fonte, non émaillés	6,5 %	A
73239200	En fonte, émaillés	6,5 %	A
73239300	En aciers inoxydables	6,5 %	A
73239400	En fer ou en acier, émaillés	6,5 %	A
73239900	Autres	6,5 %	A
73241000	Éviers et lavabos en aciers inoxydables	7 %	A
73242100	En fonte, même émaillée	7 %	A
73242910	Estampages et assemblages de ceux-ci, devant servir à la fabrication de baignoires	4,5 %	A
73242990	Autres	7 %	A
73249000	Autres, y compris les parties	6,5 %	A
73251000	En fonte non malléable	6 %	A
73259110	D'acier, d'un diamètre n'excédant pas 9,5 mm, pour le lustrage	2,5 %	A
73259190	Autres	6,5 %	A

	Ce qui suit, devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploration de puits d'huile ou de gaz naturel ou de gisements de potasse ou de sel gemme :		
73259910	Têtes de tubage à brides;	En fr.	A
73259991	Bruts	6 %	A
73259999	Autres	6,5 %	A
73261100	Boulets et articles similaires pour broyeurs	En fr.	A
	Têtes de colonne de têtes de puits, à brides, et raccords double-bride de têtes de tubage, brutes, devant servir à la fabrication des têtes de colonne de puits ou de raccords double-bride de têtes de tubage, conçues pour subir des pressions de service exc		
73261910	Autres	En fr.	A
73261990	Autres	6,5 %	A
73262000	Ouvrages en fils de fer ou d'acier	6,5 %	A
	Raccords pour les tiges de pompage ou les tiges polies pour les pompes conçues pour la production du pétrole; Outils de repêchage et leurs parties devant être utilisés dans les travaux d'exploration, de découverte, de mise en valeur, d'entretien, d'essai		
73269010	Autres	En fr.	A
73269090	Autres	6,5 %	A
74011000	Mattes de cuivre	En fr.	A
74012000	Cuivre de ciment (précipité de cuivre)	En fr.	A
74020000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.	En fr.	A
74031100	Cathodes et sections de cathodes	En fr.	A
74031200	Barres à fil (wire-bars)	En fr.	A
74031300	Billetes	En fr.	A
74031900	Autres	En fr.	A
74032100	À base de cuivre-zinc (laiton)	En fr.	A
74032200	À base de cuivre-étain (bronze)	En fr.	A
74032300	À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	En fr.	A
74032900	Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du no 74.05)	En fr.	A
74040010	Anodes usées, non alliées; Dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids, non allié	En fr.	A
74040020	À base de cuivre-zinc (laiton) dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids	En fr.	A
74040091	Dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids	En fr.	A
74040099	Autres	En fr.	A
74050000	Alliages mères de cuivre.	En fr.	A
74061000	Poudres à structure non lamellaire	En fr.	A
74062000	Poudres à structure lamellaire; paillettes	En fr.	A
74071011	Non ouvrés	2,5 %	A
74071012	Ouvrés	3 %	A
	Barres dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm;		
74071021	Profilés solides	2,5 %	A
74071029	Autres	3 %	A
	Barres devant servir à la fabrication d'électrodes de soudure, d'extrémités de soudure, d'adaptateurs d'électrode, d'emmanchements de pointe d'électrode, de porte-électrodes, de molettes de soudure ou de pistolets à souder		
74072110	Autres	En fr.	A
74072121	Non ouvrés	2 %	A
74072122	Ouvrés	2 %	A
74072190	Autres	2 %	A
74072211	Non ouvrés	2,5 %	A
74072212	Ouvrés	3 %	A

	Barres, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm;		
74072221	Profils solides	2,5 %	A
74072229	Autres	3 %	A
74072911	Non ouvrés	2 %	A
74072912	Ouvrés	2 %	A
74072990	Autres	2 %	A
74081111	Non revêtus ou recouverts	En fr.	A
74081112	Revêtus ou recouverts	En fr.	A
74081120	Excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 12,7 mm	En fr.	A
74081131	Non revêtus ou recouverts	2,5 %	A
74081132	Revêtus ou recouverts	3 %	A
74081900	Autres	3 %	A
74082110	Devant servir à la fabrication d'électrodes de soudure, d'extrémités de soudure, d'adaptateurs d'électrode, d'emmanchements de pointe d'électrode, de porte-électrodes, de molettes de soudure ou de pistolets à souder	En fr.	A
74082120	Autres, dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, non revêtus ou recouverts	2,5 %	A
74082190	Autres	3 %	A
74082210	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, en alliages à base de cuivre-nickel (cupro-nickel), non revêtus ou recouverts	2,5 %	A
74082290	Autres	3 %	A
74082910	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non revêtus ou recouverts	2,5 %	A
74082990	Autres	3 %	A
74091100	Enroulées	En fr.	A
74091900	Autres	En fr.	A
74092100	Enroulées	En fr.	A
74092900	Autres	En fr.	A
74093100	Enroulées	En fr.	A
74093900	Autres	En fr.	A
74094000	En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	En fr.	A
74099000	En autres alliages de cuivre	En fr.	A
74101100	En cuivre affiné	En fr.	A
74101200	En alliages de cuivre	En fr.	A
74102100	En cuivre affiné	En fr.	A
74102200	En alliages de cuivre	En fr.	A
74111000	En cuivre affiné	2,5 %	A
74112100	À base de cuivre-zinc (laiton)	2 %	A
74112200	À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	2,5 %	A
74112900	Autres	2,5 %	A
74121000	En cuivre affiné	3 %	A
74122000	En alliages de cuivre	3 %	A
74130000	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.	3 %	A
74142000	Toiles métalliques	3 %	A
74149000	Autres	3 %	A
74151000	Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	2,5 %	A
74152100	Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3 %	A
74152900	Autres	3 %	A
74153100	Vis à bois	3 %	A
74153210	Raccords filetés devant servir à la fabrication de monocycles, de bicyclettes, ou de tricycles, ou des roues de ces derniers	En fr.	A
74153290	Autres	3 %	A
74153900	Autres	3 %	A
74160000	Ressorts en cuivre.	3 %	A

74170000	Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre.	3 %	A
74181100	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3 %	A
74181900	Autres	3 %	A
74182000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	3 %	A
74191000	Chaînes, chaînettes et leurs parties	3 %	A
74199110	Anodes utilisées en galvanoplastie	En fr.	A
74199190	Autres	3 %	A
74199910	Anodes utilisées en galvanoplastie	En fr.	A
74199920	Cercueils ou bières	9,5 %	A
74199990	Autres	3 %	A
75011000	Mattes de nickel	En fr.	A
75012000	«Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	En fr.	A
75021000	De nickel non allié	En fr.	A
75022000	D'alliages de nickel	En fr.	A
75030000	Déchets et débris de nickel.	En fr.	A
75040000	Poudres et paillettes de nickel.	En fr.	A
75051100	En nickel non allié	En fr.	A
75051200	En alliages de nickel	En fr.	A
75052100	En nickel non allié	En fr.	A
75052200	En alliages de nickel	En fr.	A
75061010	Feuilles ouvrées d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm	En fr.	A
75061090	Autres	En fr.	A
75062010	Les feuilles qui suivent d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm : Non ouvrées, contenant en poids moins de 60 % de nickel; Ouvrées	En fr.	A
75062090	Autres	En fr.	A
75071100	En nickel non allié	En fr.	A
75071200	En alliages de nickel	En fr.	A
75072000	Accessoires de tuyauterie	En fr.	A
75081000	Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	En fr.	A
75089010	Anodes pour le nickelage	En fr.	A
75089090	Autres	3 %	A
76011000	Aluminium non allié	En fr.	A
76012000	Alliages d'aluminium	En fr.	A
76020000	Déchets et débris d'aluminium.	En fr.	A
76031000	Poudres à structure non lamellaire	5 %	A
76032000	Poudres à structure lamellaire; paillettes	3,5 %	A
76041011	Barres dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm	En fr.	A
76041012	Barres dont la plus grande dimension de la section n'excède pas 12,7 mm; Profilés	3,5 %	A
76041020	Ouvrés	3,5 %	A
76042100	Profilés creux	5 %	A
76042911	Barres dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm	En fr.	A
76042912	Barres dont la plus grande dimension de la section n'excède pas 12,7 mm; Profilés	3 %	A
76042920	Ouvrés	3 %	A
76051100	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	En fr.	A
76051900	Autres	4 %	A
76052100	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	En fr.	A
76052900	Autres	4 %	A
76061110	Non ouvrées	En fr.	A
76061120	Ouvrées	3 %	A

	Bandes ou feuilles, enduits, devant être utilisées dans l'emballage des produits de la pêche, dans les boîtes en aluminium en deux panneaux à ouverture d'un panneau complet à clé; Bandes ou feuilles enduits, devant être utilisées dans l'emballage des prod	En fr.	A
76061210			
76061290	Autres	3 %	A
76069110	Cercles ou disques, non ouvrés	En fr.	A
76069190	Autres	6,5 %	A
	Disques, à revêtement anti-adhésif, devant servir à la fabrication de poêles à frire non électriques; Cercles et disques, non ouvrés	En fr.	A
76069210			
76069290	Autres	6,5 %	A
76071111	Contenant 99,3 % en poids d'aluminium, devant servir à la fabrication de condensateurs	En fr.	A
	En alliage d'aluminium, répondant à la spécification AA 8006, d'une largeur de 304 mm ou plus mais n'excédant pas 458 mm, devant servir à la production de feuilles métalliques conditionnées pour la vente au détail [Du 1er septembre 1998 au 31 mars 2001]	En fr.	A2
76071112			
76071119	Autres	6 %	A
76071190	Autres	En fr.	A
	Recouverts d'adhésif époxy, devant servir à la fabrication de couvercles pelables et récupérables pour les contenant alimentaires; Attaquées à l'acide, devant servir à la fabrication de condensateurs électrolytiques; Enroulées, devant servir à la fabric	En fr.	A
76071910			
76071990	Autres	6,5 %	A
	Devant servir à la fabrication de récipients de 960 ml pour breuvages; D'une épaisseur de moins de 0,127 mm, gaufrées, non imprimées	En fr.	A
76072010			
76072090	Autres	6,5 %	A
76081000	En aluminium non allié	5 %	A
76082000	En alliages d'aluminium	En fr.	A
76090000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium.	5,5 %	A
76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6,5 %	A
76109000	Autres	6,5 %	A
76110010	Cuves de laiterie	En fr.	A
76110090	Autres	6,5 %	A
76121000	Étuis tubulaires souples	6,5 %	A
	Bombes pour pulvérisation, à l'exclusion des boîtes en trois morceaux sans pièces insérées à l'intérieur et ayant un diamètre à la base d'au moins 50 mm mais d'au plus 80 mm	6,5 %	A
76129010			
76129090	Autres	6,5 %	A
76130000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.	6,5 %	A
76141000	Avec âme en acier	4,5 %	A
76149000	Autres	4,5 %	A
	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	6,5 %	A
76151100			
76151900	Autres	6,5 %	A
76152000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	6,5 %	A
	Pour l'escalade ou l'alpinisme; Raccords filetés devant servir à la fabrication des monocycles, bicyclettes ou tricycles, ou des roues de ces derniers	En fr.	A
76161010			
76161090	Autres	6,5 %	A
76169100	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	6,5 %	A

	Bagues métalliques devant servir à la fabrication de crayons; Incubateurs pour oeufs de poissons, et leurs parties; Pour l'escalade ou l'alpinisme; Bandes d'identification pour oiseaux migrateurs; Bagues d'identification et de chonométrage pour pigeon		
76169910		En fr.	A
76169990	Autres	6,5 %	A
78011010	Gueuses et masses	En fr.	A
78011090	Autres	2,5 %	A
78019100	Contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	En fr.	A
78019900	Autres	2,5 %	A
78020000	Déchets et débris de plomb.	En fr.	A
78030010	Barres, non allié	2,5 %	A
78030090	Autres	3 %	A
78041110	En alliages plomb-étain, même contenant de l'antimoine	En fr.	A
78041190	Autres	3 %	A
78041900	Autres	2,5 %	A
78042000	Poudres et paillettes	2,5 %	A
78050000	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb.	3 %	A
78060000	Autres ouvrages en plomb.	3 %	A
79011100	Contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	En fr.	A
79011200	Contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	En fr.	A
79012000	Alliages de zinc	En fr.	A
79020000	Déchets et débris de zinc.	En fr.	A
79031000	Poussières de zinc	En fr.	A
79039000	Autres	En fr.	A
79040000	Barres, profilés et fils, en zinc.	En fr.	A
79050000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc.	En fr.	A
79060000	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en zinc.	3 %	A
79070010	Anodes pour galvanoplastie	En fr.	A
79070020	Disques ou pions, contenant en poids 90 % ou plus de zinc; Gouttières, faitages, lucarnes et autres ouvrages façonnés pour le bâtiment	3 %	A
79070090	Autres	3 %	A
80011000	Étain non allié	En fr.	A
80012000	Alliages d'étain	En fr.	A
80020000	Déchets et débris d'étain.	En fr.	A
80030010	Barres, non alliées ou en alliages étain-antimoine; Fils métallique (clinqant), en alliages étain-plomb, pour servir à la fabrication de tresses, cordons, glands, rubans ou garnitures	En fr.	A
80030020	Barres, en alliages, à l'exclusion des alliages d'étain-antimoine; Profilés; Autres fils	3 %	A
80040000	Tôles, feuilles et bandes en étain, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.	2 %	A
80050010	Feuilles et bandes minces	En fr.	A
80050020	Poudres et paillettes	2,5 %	A
80060000	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain.	2 %	A
80070000	Autres ouvrages en étain.	3 %	A
81011000	Poudres	En fr.	A
81019100	Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; déchets et débris	En fr.	A
81019200	Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	En fr.	A

81019300	Fils	En fr.	A
81019910	Devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
81019990	Autres	3 %	A
81021000	Poudres	En fr.	A
81029100	Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; déchets et débris	En fr.	A
81029210	Barres	3 %	A
81029220	Profilés, tôles, bandes et feuilles	3 %	A
81029300	Fils	En fr.	A
81029900	Autres	3 %	A
81031000	Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; déchets et débris; poudres	En fr.	A
81039000	Autres	3 %	A
81041100	Contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	2,5 %	A
81041910	Magnésium-terres rares, magnésium-didymium, magnésium-thorium, magnésium-zirconium et magnésium-thorium-néodyme-terres rares devant servir à la fabrication de moulages de magnésium	En fr.	A
81041990	Autres	2,5 %	A
81042000	Déchets et débris	En fr.	A
81043000	Tournures et granules calibrés; poudres	2,5 %	A
81049000	Autres	2,5 %	A
81051010	Déchets et débris de cobalt, uniquement propres à la refonte et à la récupération de la teneur en métal; Poudres; Cobalt sous forme brute, non allié	En fr.	A
81051090	Autres	3 %	A
81059000	Autres	3 %	A
81060000	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.	En fr.	A
81071000	Cadmium sous forme brute; déchets et débris; poudres	En fr.	A
81079000	Autres	3 %	A
81081010	Titane non allié, sous forme brute, et poudres de titane non allié, devant servir à la fabrication de composés de métal dur aggloméré du genre carbure de tungstène	En fr.	A
81081090	Autres	2,5 %	A
81089010	Barres, fils, tôles, bandes et feuilles, recouverts ou non, et pièces forgées ou treillis; Pièces coulées à l'état brut; Anodes revêtues pour la production du chlore, de l'hydroxyde de sodium ou de chlorate de sodium; Tôles, revêtues d'acier, de cuivre	En fr.	A
81089090	Autres	3 %	A
81091010	Zirconium sous forme brute, en alliages, devant servir à la fabrication de produits canadiens	En fr.	A
81091090	Autres	2,5 %	A
81099010	Barres, fils, tôles, bandes, feuilles, pièces forgées, pièces coulées et tubes soudés ou sans soudure d'un diamètre extérieur d'au moins 5 cm, devant servir à la fabrication de réacteurs nucléaires et leurs cartouches de combustible	En fr.	A
81099090	Autres	3 %	A
81100000	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris.	En fr.	A
81110011	Manganèse sous forme brute, non allié	En fr.	A
81110012	Manganèse sous forme brute, en alliages; Déchets et débris	3 %	A
81110021	Non allié	En fr.	A
81110022	En alliages	3 %	A
81110040	Ouvrages en manganèse	3 %	A
81121100	Sous forme brute; déchets et débris; poudres	En fr.	A
81121900	Autres	En fr.	A

81122000	Chrome	En fr.	A
81123000	Germanium	En fr.	A
81124000	Vanadium	2 %	A
81129110	Niobium (colombium)	En fr.	A
81129190	Autres	2 %	A
81129900	Autres	3 %	A
81130000	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.	3 %	A
82011000	Bêches et pelles	5 %	A
82012010	Forgées, devant servir à la fabrication des fourches à main	En fr.	A
82012090	Autres	6 %	A
82013010	Pioches et pics pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
82013090	Autres	6 %	A
82014010	Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
82014090	Autres	6 %	A
82015000	Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	En fr.	A
82016010	Sécateurs (cisailles à élaguer)	En fr.	A
82016090	Autres	11 %	A
82019010	Foreuses de trous de poteaux; Émondoirs	En fr.	A
82019090	Autres	6,5 %	A
82021000	Scies à main	7 %	A
82022000	Lames de scies à ruban	En fr.	A
82023100	Avec partie travaillante en acier	En fr.	A
82023900	Autres, y compris les parties	En fr.	A
82024000	Chaînes de scies, dites coupantes	En fr.	A
82029100	Lames de scies droites, pour le travail des métaux	En fr.	A
82029900	Autres	En fr.	A
82031000	Limes, râpes et outils similaires	6,5 %	A
82032000	Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	6,5 %	A
82033010	Cisailles	11 %	A
82033090	Autres	6,5 %	A
82034000	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	6,5 %	A
82041100	À ouverture fixe	7 %	A
82041200	À ouverture variable	7 %	A
82042000	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	6,5 %	A
82051010	Matrices	4 %	A
82051090	Autres	7 %	A
82052010	Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
82052090	Autres	7 %	A
82053000	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	7 %	A
82054000	Tournevis	7 %	A
82055110	Fers à friser portatifs au butane	En fr.	A
82055190	Autres	6,5 %	A
82055910	Pour l'escalade ou l'alpinisme; Fers à marquer au feu le bétail	En fr.	A
82055920	Pistolets pour agraffer ou brocher, et marteaux cloueurs autonomes	2,5 %	A
82055990	Autres	6,5 %	A
82056000	Lampes à souder et similaires	6 %	A
82057010	Serre-joints devant servir avec les articles suivants utilisés en chirurgie, en art dentaire, en art vétérinaire ou aux fins de diagnostic : Instruments; Stérilisateurs; Appareils de radiothérapie au cobalt; Appareils d'anesthésie, appareils chirurgic	En fr.	A
82057020	Étaux et serre-joints, de précision, pour outilleurs, machinistes ou ouvriers en métaux	4 %	A
82057090	Autres	6,5 %	A
82058000	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	7 %	A

82059000	Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	6,5 %	A
82060000	Outils d'au moins deux des nos 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail.	6,5 %	A
82071300	Avec partie travaillante en cermets	En fr.	A
82071910	Forets, autres que ceux utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, et leurs parties; Trépans carottiers autres qu'au diamant utilisés pour l'exploration ou le forage pour puits d'eau, d'huile ou de gaz naturel, et leurs parties; Parties	En fr.	A
82071920	Autres parties, avec parties travaillantes en cermets	3,5 %	A
82071990	Autres	2,5 %	A
82072010	Parties; Les suivants, autres que les matrices de frappe à froid : Filières pour transferts; Filières pour étirage, à l'exclusion des filières à l'état brut pour étirer les fils	3,5 %	A
82072090	Autres	En fr.	A
82073010	Les suivants, autres que des matrices d'estampage et de forgeage pour la fabrication de fermetures à bouton ou à glissière, et des matrices et poinçons inférieurs et supérieurs, pour tables de presse : Attachements d'entaillage à coins avec une capacité	2,5 %	A
82073090	Autres	En fr.	A
82074010	Ce qui suit, en acier à coupe rapide : Tarauds à fileter, à l'exclusion de ceux contenant au moins 1 % vanadium ou 5 % cobalt; Filières de filetage; Taurauds	9 %	A
82074090	Autres	En fr.	A
82075010	Fleurets de type à vis; Fleurets à pointe de vitrier; Fraises coniques; Fleurets à pointe en diamant; Ensembles d'outils de forage, à l'exception des ensembles de forets étagés et des ensembles contenant des forets étagés; Forets Forstner; Fleurets	En fr.	A
82075090	Autres	9 %	A
82076010	Alésoirs étagés, éléments de broche ou broche à mandrin, en acier rapide; Alésoirs de tuyau	9 %	A
82076090	Autres	En fr.	A
82077000	Outils à fraiser	En fr.	A
82078010	Pièces rapportées et mèches, de carbure	9 %	A
82078090	Autres	En fr.	A
82079010	Ciseaux à billes, forets à douille, ciseaux, marteaux-bêches, bêches-front, machines à enfoncer (pour les tuyaux, les tiges et les crampons) et fleurets à pointe de diamant, pour les outils électriques portatifs; Outils de coupage, à pointe de carbure, p	9 %	A
82079090	Autres	En fr.	A
82081000	Pour le travail des métaux	En fr.	A
82082000	Pour le travail du bois	En fr.	A
82083000	Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	En fr.	A
82084000	Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	En fr.	A
82089000	Autres	En fr.	A
82090010	Pièces rapportées de carbure de tungstène pour mèches de perceuses de pierre ou de charbon	3,5 %	A

82090091	Les produits suivants, en format métrique, pour scieries : Segments de scie à pointes de carbure; Pointes de carbure enrobées de fondants et d'alliage d'argent	En fr.	A
82090092	Autres pièces rapportées et mèches, de carbure	9 %	A
82090099	Autres	En fr.	A
82100010	Fouloirs à raisins pour usages domestiques	6 %	A
82100090	Autres	En fr.	A
82111010	Coutellerie	11 %	A
82111090	Autres	7 %	A
82119110	Couteaux à découper	7 %	A
82119190	Autres	11 %	A
82119200	Autres couteaux à lame fixe	7 %	A
82119300	Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	5 %	A
82119410	Ébauches, d'aciers inoxydables, répondant aux spécifications des séries AISI 430 ou AISI 300, d'une épaisseur d'au moins 1,78 mm, simplement façonnées par estampage, devant servir à la fabrication d'ustensiles de table; Forgées, y compris les ébauches en	En fr.	A
82119490	Autres	3,5 %	A
82119511	Des couteaux à découper	7 %	A
82119512	Manches creux en aciers inoxydables, autrement ouvrés que soudés, pour couteaux de table autres que les couteaux à découper	10 %	A
82119513	Manches de couteaux en aciers inoxydables, creux, simplement soudés, devant servir à la fabrication de couteaux de table	En fr.	A
82119519	Autres	11 %	A
82119520	Des autres couteaux à lame fixe	7 %	A
82119530	Des couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	5 %	A
82121000	Rasoirs	6,5 %	A
82122000	Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	6 %	A
82129000	Autres parties	En fr.	A
82130010	Ciseaux et cisailles	11 %	A
82130020	Ébauches	3,5 %	A
82130030	Lames	6,5 %	A
82141000	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	6,5 %	A
82142000	Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	6,5 %	A
82149010	Tondeuses pour animaux, devant servir sur la ferme	En fr.	A
82149090	Autres	7 %	A
82151010	Contenant des cuillers, couteaux et fourchettes, des types utilisés pour la table	11 %	A
82151090	Autres	7 %	A
82152010	Contenant des cuillers, couteaux et fourchettes, des types utilisés pour la table	11 %	A
82152090	Autres	6,5 %	A
82159110	Cuillers ou fourchettes, des types utilisés pour la table	11 %	A
82159190	Autres	7 %	A
82159910	Cuillers ou fourchettes, des types utilisés pour la table	11 %	A
82159920	Ébauches de cuillers et fourchettes de table à l'état brut	En fr.	A
82159990	Autres	6,5 %	A
83011000	Cadenas	6,5 %	A
83012010	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des carrosseries des camions, d'autobus et d'électrobus à trolies, des voitures de lutte contre l'incendie, des ambulances ou des corbillards	En fr.	A
83012090	Autres	6 %	A

83013000	Serrures des types utilisés pour meubles	5,5 %	A
83014010	Devant servir à la fabrication de serviettes, d'articles de voyages ou de coffres pour articles pour la pêche	2,5 %	A
83014020	Verrous de sûreté à clé devant servir à la fabrication des fenêtres à battants ou des fenêtres à auvent	En fr.	A
83014090	Autres	6,5 %	A
83015000	Fermeurs et montures-fermeurs comportant une serrure	6,5 %	A
83016000	Parties	6,5 %	A
83017010	Devant être utilisées comme équipement d'origine dans la fabrication des automobiles, des camions ou des autobus	2,5 %	A
83017090	Autres	6,5 %	A
83021010	Charnières réglables à sabot (frottement) ayant une coulisse d'au moins 325 mm de longueur, charnières cachées réglables, charnières exposées à pivot et charnières de centre de châssis, devant servir à la fabrication de fenêtres à battants ou de fenêtres	En fr.	A
83021090	Autres	5,5 %	A
83022000	Roulettes	5,5 %	A
83023010	Supports ou serre-joints en acier devant servir à la fabrication de flexibles pour les systèmes de freinage et de direction de motocycles ou de véhicules tout-terrain; Devant servir à la fabrication des voitures de lutte contre l'incendie	En fr.	A
83023090	Autres	6 %	A
83024110	Dispositifs d'ouverture de porte de sortie, à barre, pour les commerces, les institutions ou les industries; Devant servir à la fabrication ou à la réparation de mécanismes de commande d'engrenage pour fenêtres; Mécanismes de commande d'engrenage pour f	En fr.	A
83024190	Autres	3,5 %	A
83024200	Autres, pour meubles	3,5 %	A
83024910	Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
83024920	Ferrures de cercueils	9,5 %	A
83024990	Autres	3,5 %	A
83025000	Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	6,5 %	A
83026010	Hydrauliques; Autres, devant servir à la fabrication de wagons de train ou de tramway	En fr.	A
83026090	Autres	6,5 %	A
83030000	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs.	6,5 %	A
83040000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03.	6,5 %	A
83051010	Devant servir à la fabrication de reliures à anneaux multiples	En fr.	A
83051090	Autres	2,5 %	A
83052000	Agrafes présentées en barrettes	6,5 %	A
83059000	Autres, y compris les parties	6,5 %	A
83061010	Cloches d'église	En fr.	A
83061090	Autres	6,5 %	A
83062100	Argentés, dorés ou platinés	5 %	A
83062900	Autres	6,5 %	A
83063000	Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	6 %	A

83071010	Devant être utilisés dans les travaux d'exploration, de découverte, de mise en valeur, d'entretien, d'essai, d'épuisement ou de mise en exploitation de puits de pétrole ou de gaz naturel ou devant servir dans des machines de forage devant être utilisées d	En fr.	A
83071090	Autres	6,5 %	A
83079000	En autres métaux communs	6,5 %	A
83081010	Devant servir à la fabrication de sacs à mains ou de porte-monnaie; Agrafes à oeillet pour chaussures; Oeillets pour chaussures ou corsets	En fr.	A
83081090	Autres	6 %	A
83082000	Rivets tubulaires ou à tige fendue	En fr.	A
83089010	Boucles et leurs parties, devant servir à la fabrication de chaussures ou de ferrures de chaussure; Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, pour l'escalade ou l'alpinisme; Montures-fermoirs, fermoirs, boucles, boucles-fermoirs et article	En fr.	A
83089090	Autres	3,5 %	A
83091000	Bouchons-couronnes	6,5 %	A
83099010	Bouchons de boîtes de conserves en aluminium devant servir à l'emballage des produits de boissons dans les boîtes en aluminium en deux panneaux; Bouchons de boîtes de conserves en aluminium munis d'un dispositif d'ouverture facile, devant servir à la fa	En fr.	A
83099090	Autres	6,5 %	A
83100000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05.	7 %	A
83111000	Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	6,5 %	A
83112000	Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs [À compter du 1er avril 2001]	6 %	A2
83112010	Répondant à la spécification AWS AS.28 E80 CNil ou AWS AS.28 E100C-G-CH de la CSA, devant servir au soudage à l'arc de bogies pour matériel ferroviaire roulant [Du 18 mars 1999 au 31 mars 2001]	En fr.	A2
83112090	Autres [Du 18 mars 1999 au 31 mars 2001]	6 %	A2
83113000	Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	6 %	A
83119010	Carbure de tungstène, enfermé dans des tubes métalliques	En fr.	A
83119090	Autres	6 %	A
84011000	Réacteurs nucléaires	8 %	A
84012000	Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	En fr.	A
84013000	Éléments combustibles (cartouches) non irradiés	En fr.	A
84014000	Parties de réacteurs nucléaires	3 %	A
84021100	Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes métriques	8 %	A
84021200	Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes métriques	4 %	A
84021900	Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	8 %	A
84022000	Chaudières dites «à eau surchauffée»	3 %	A
84029000	Parties	3 %	A
84031000	Chaudières	7 %	A
84039000	Parties	En fr.	A
84041010	Économiseurs	6 %	A

84041090	Autres	En fr.	A
84042000	Condenseurs pour machines à vapeur	En fr.	A
84049000	Parties	En fr.	A
84051000	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	En fr.	A
84059000	Parties	En fr.	A
84061000	Turbines pour la propulsion de bateaux	En fr.	A
84068110	Devant servir à la fabrication de groupes électrogènes	6 %	A
84068190	Autres	9,5 %	A
84068211	D'une puissance d'au moins 10 MW	En fr.	A
84068219	Autres	6 %	A
84068290	Autres	9,5 %	A
84069010	Couronnes d'aubes, disques pour arbres et arbres, entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la réparation ou à la remise à neuf des turbines à vapeur ou de leurs parties; Régulateurs de vitesse du type électromécanique et leurs parties,	En fr.	A
84069021	Rotors, simplement nettoyés ou usinés pour l'enlèvement des bavures, des amorces de coulée, des jets de coulée ou des événements ou pour permettre l'installation dans des machines d'apprêtage	En fr.	A
84069022	Rotors, finis pour assemblage final	En fr.	A
84069023	Lames, rotatives ou stationnaires	En fr.	A
84069029	Autres	En fr.	A
84069031	Rotors, simplement nettoyés ou usinés pour l'enlèvement des bavures, des amorces de coulée, des jets de coulée ou des événements ou pour permettre l'installation dans des machines d'apprêtage, entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la rép	En fr.	A
84069032	Autres rotors, simplement nettoyés ou usinés pour l'enlèvement des bavures, des amorces de coulée, des jets de coulée ou des événements ou pour permettre l'installation dans des machines d'apprêtage	6,5 %	A
84069033	Rotors, finis pour assemblage final, entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la réparation ou à la remise à neuf des turbines à vapeur ou de leurs parties	En fr.	A
84069034	Autres rotors, finis pour assemblage final	6,5 %	A
84069035	Autres rotors, entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la réparation ou à la remise à neuf des turbines à vapeur ou de leurs parties	En fr.	A
84069036	Lames, rotatives ou stationnaires, entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la réparation ou à la remise à neuf des turbines à vapeur ou de leurs parties	En fr.	A
84069037	Autres lames, rotatives ou stationnaires	6,5 %	A
84069039	Autres	6,5 %	A
84071000	Moteurs pour l'aviation	En fr.	A
84072100	Du type hors-bord	En fr.	A
84072910	Moteurs du type intérieur-extérieur	En fr.	A
84072920	Moteurs intérieurs	6 %	A
84073100	D'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	En fr.	A
84073200	D'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	En fr.	A
84073310	Devant servir à la fabrication de véhicules utilitaires utilisés en dehors du réseau routier, d'un poids n'excédant pas 680 kg	En fr.	A
84073390	Autres	2,5 %	A
84073410	D'une cylindrée n'excédant pas 2.000 cm ³	6 %	A

84073421	Devant servir à la réparation de tracteurs routiers pour semi-remorques, de véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus (chauffeur inclus), d'ambulances, de corbillards, de véhicules automobiles pour le transport de marchandises, de v	3,5 %	A
84073429	Autres	6 %	A
84079000	Autres moteurs	En fr.	A
84081000	Moteurs pour la propulsion de bateaux	En fr.	A
84082000	Moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87	En fr.	A
84089000	Autres moteurs	En fr.	A
84091000	De moteurs pour l'aviation	En fr.	A
84099110	Segments de pistons moulés; Autres parties des moteurs devant servir à la fabrication de chariots-gerbeurs; Autres parties des moteurs des nos tarifaires 8407.21.00, 8407.29.10, 8407.31.00, 8407.32.00, 8407.33.10 ou 8407.90.00	En fr.	A
84099120	Autres parties des moteurs des nos tarifaires 8407.29.20, 8407.33.90, 8407.34.10 ou 8407.34.21, autres que les chaînes de distribution et les soupapes d'admission et d'échappement (sauf les soupapes remplies de sodium ou de sodium et de mercure)	2,5 %	A
84099190	Autres	6 %	A
84099900	Autres	En fr.	A
84101110	Turbines hydrauliques	9,5 %	A
84101120	Roues hydrauliques	3,5 %	A
84101210	Turbines hydrauliques	9,5 %	A
84101220	Roues hydrauliques	3,5 %	A
84101310	Turbines hydrauliques	9,5 %	A
84101320	Roues hydrauliques	3,5 %	A
84109010	Régulateurs de vitesse du type électromécanique, et leurs parties, pour turbines hydrauliques; Avant-distributeurs, arbres de turbine, pièces de roue de turbine, bagues de fond, aubes directrices et couvercles, devant servir à la fabrication de turbines	En fr.	A
84109020	Autres parties des turbines hydrauliques	9,5 %	A
84109030	Parties des roues hydrauliques	3,5 %	A
84111100	D'une poussée n'excédant pas 25 kN	En fr.	A
84111200	D'une poussée excédant 25 kN	En fr.	A
84112100	D'une puissance n'excédant pas 1.100 kW	En fr.	A
84112200	D'une puissance excédant 1.100 kW	En fr.	A
84118110	D'une puissance n'excédant pas 746 kW, devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation de puits d'eau, de pétrole et de gaz naturel, dans les mines ou les carrières,	En fr.	A
84118120	D'une puissance de 1.300 kW ou plus, devant servir à la fabrication de groupes compresseurs ou de groupes électrogènes	5 %	A
84118190	Autres	9,5 %	A
84118210	D'une puissance excédant 44.742 kW, devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation de puits d'eau, de pétrole ou de gaz naturel, dans les mines ou les carrières, ou	En fr.	A
84118220	Devant servir à la fabrication de groupes électrogènes; D'une puissance de moins de 12.682 kW ou excédant 14.547 kW mais n'excédant pas 20.000 kW, devant servir à la fabrication de groupes compresseurs	5 %	A
84118290	Autres	9,5 %	A
84119100	De turboréacteurs ou de turbopropulseurs	En fr.	A

	Rotors, couronnes d'aubes, disques pour arbres, arbres et aubes entièrement ou en majeure partie de métal, devant servir à la réparation ou à la remise à neuf des turbines à gaz ou à vapeur ou de leurs parties;		
84119910	Autres parties de turbines à gaz des nos ta	En fr.	A
84119920	Autres parties de turbines à gaz des nos tarifaires 8411.81.20, 8411.81.90, 8411.82.20 ou 8411.82.90	2 %	A
84121000	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	En fr.	A
84122100	À mouvement rectiligne (cylindres)	En fr.	A
84122900	Autres	En fr.	A
84123100	À mouvement rectiligne (cylindres)	En fr.	A
84123900	Autres	En fr.	A
84128000	Autres	En fr.	A
84129000	Parties	En fr.	A
84131110	Pour la distribution d'essence, de carburant diesel, de gaz naturel liquide ou de propane liquide	6 %	A
84131190	Autres	En fr.	A
84131910	Pour la distribution de mazout; Pompes pour la distribution de carburants, montés sur patins, pour hélicoptères	6 %	A
84131990	Autres	En fr.	A
84132000	Pompes à bras, autres que celles des nos 8413.11 ou 8413.19	En fr.	A
84133000	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	En fr.	A
84134000	Pompes à béton	En fr.	A
84135010	À injection de produits chimiques; Cryopompes; À diaphragme, en aciers inoxydables, pour services sanitaires; À diaphragme, autres, à moteurs à essence; Unités de récupération circulaire de boue de forage; À haute pression, à piston plongeur, type mu	En fr.	A
84135090	Autres	6 %	A
84136010	Pour nettoyage de serpentins; Pour aliments, produits pharmaceutiques ou applications semblables; Pour les chaînes de fabrication d'essuie-tout; Pour sources; Pompes à combustible pour les appareils et l'équipement qui fonctionnent au mazout; De circ	En fr.	A
84136090	Autres	6 %	A
84137010	À piles, pour véhicules de loisirs ou bateaux; À rotor en boîte; Type anti-moussant; Pour fontaines publiques; Pour aliments, produits pharmaceutiques ou applications semblables; Pour piscines; À transfert de chaleur, à l'huile; À entraînement magné	En fr.	A
84137090	Autres	6 %	A
84138110	Réfrigérantes à ammoniacque; Cavité; À injection pour produits chimiques, devant être installé entre la tête du puits ou l'unité de pompage du pétrole en surface et la vanne de distribution sur place pour des puits de pétrole ou de gaz naturel; Hydrauli	En fr.	A
84138190	Autres	6 %	A
84138200	Élévateurs à liquides	En fr.	A

84139110	Tiges de pompage ou tiges polies pour les pompes conçues pour la production du pétrole ou du gaz naturel, et leurs parties	2,5 %	A
84139120	Paliers supérieurs et inférieurs, à patins oscillants, pour boîtes d'essieu; Moulages en volute; Des marchandises des nos tarifaires 8413.11.10, 8413.19.10, 8413.50.90, 8413.60.90, 8413.70.90 ou 8413.81.90	2,5 %	A
84139130	Support de montage à semelle, pour pompe; Autres, des marchandises des nos tarifaires 8413.11.90, 8413.19.90, 8413.20.00, 8413.30.00, 8413.40.00, 8413.50.10, 8413.60.10, 8413.70.10 ou 8413.81.10	En fr.	A
84139200	D'élévateurs à liquides	En fr.	A
84141010	Cryopompes; À vide élevée (0,5 mm de mercure ou moins); Pour aspiration à des fins médicales; Pour pipetage	En fr.	A
84141091	Centrifuge; À sec; De type à palettes, à lobe ou à anneau liquide autre que du type refroidi avec l'injection d'air à galets; À dépression, de plus de 0,5 mm de mercure mais n'excédant pas 750 mm de mercure	2,5 %	A
84141099	Autres	En fr.	A
84142000	Pompes à air, à main ou à pied	En fr.	A
84143000	Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques	En fr.	A
84144000	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	En fr.	A
84145110	Ventilateurs personnels, alimentés à partir du secteur; Ventilateurs de table, à vitesse unique ou à vitesse variable, oscillant	8 %	A
84145190	Autres	En fr.	A
84145900	Autres	En fr.	A
84146000	Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	6 %	A
84148010	Turbocompresseurs et compresseurs de suralimentation devant servir dans les véhicules automobiles du Chapitre 87	En fr.	A
84148090	Autres	En fr.	A
84149010	Stators et rotors devant servir dans des équipements frigorifiques	En fr.	A
84149090	Autres	En fr.	A
84151000	Du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps	En fr.	A
84152010	Présentés en ensembles complets	En fr.	A
84152090	Autres	6 %	A
84158110	Ce qui suit, à l'exclusion des thermopompes et des appareils pour le conditionnement de l'air, à mini-blocs séparés : Autonomes ou systèmes à deux blocs, d'une capacité de transfert de chauffage n'excédant pas 56.868 kJ; Utilisant l'eau comme source, ty	6 %	A
84158190	Autres	En fr.	A
84158210	Thermopompes et appareils pour le conditionnement de l'air de type domestique, systèmes à blocs séparés à recyclage; Portatifs, d'un poids n'excédant pas 25 kg et d'une capacité de transfert de chauffage n'excédant pas 6.330 kJ; Appareils de chauffage/c	En fr.	A

84158291	Contrôles de traitement de l'air; Combinés, utilisant l'eau comme source ou air à air, d'une capacité de transfert de chauffage n'excédant pas 20.852 kJ; Serpentins pour ventilateurs; Pour véhicules utilisés en dehors du réseau routier; Pour zones sen	6 %	A
84158299	Autres	En fr.	A
84158310	Systèmes de ventilation pour l'entreposage de pommes de terre, atmosphère contrôlée	6 %	A
84158390	Autres	En fr.	A
84159011	Châssis, cadres de châssis ou cabinets extérieurs	En fr.	A
84159019	Autres	En fr.	A
84159021	Châssis, cadres de châssis ou cabinets extérieurs devant servir à la fabrication de marchandises de ces numéros tarifaires	En fr.	A
84159022	Autres châssis, cadres de châssis ou cabinets extérieurs	6 %	A
84159023	Autres parties devant servir à la fabrication de marchandises de ces numéros tarifaires	En fr.	A
84159029	Autres	6 %	A
84161010	Pour fournaies servant au chauffage des bâtiments; Pour fournaies de type domestique; Pour fours servant aux procédés industriels	6 %	A
84161090	Autres	En fr.	A
84162000	Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	En fr.	A
84163000	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	En fr.	A
84169000	Parties	En fr.	A
84171010	Brûleurs en aluminium à billettes et lingots avec assemblage de cisaille et courroie transporteuse; Nettoyeurs d'amalgames; Pour l'agglomération du minerai de fer ou des poussières provenant des carneaux; À sole rotatifs	En fr.	A
84171091	Machines à recuire pour produits ferreux; À atmosphère contrôlée; Préchauffeurs, en aluminium, à billettes et lingots; Avec lit à fluidisation continue, pour fil ferreux; À creuset; De forge; De fusion; De traitement thermique; Systèmes de récupér	6 %	A
84171099	Autres	En fr.	A
84172000	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	7 %	A
84178010	À vieillissement de métal; À braser; De brûlage, fours préchauffeurs ou fours décolleurs; À ciment, à chaux ou à verre; Préchauffeurs d'air; À creuset sec; Séchoirs chauffés au mazout ou au gaz; À traitement du verre; Homogénéisateurs; Préchauffe	6 %	A
84178090	Autres	En fr.	A

84179010	Cornues pour les marchandises de la sous-position no 8417.10; Parties des hauts fourneaux devant être utilisés dans la fusion du minerai de fer; Autres parties devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Autres parties des marchan	En fr.	A
84179020	Autres parties des marchandises des nos tarifaires 8417.10.91, 8417.20.00 ou 8417.80.10	3,5 %	A
84181010	À absorption, combinés au gaz et à l'électricité, devant être installés de façon permanente dans des véhicules de loisirs et devant servir à la fabrication de ces véhicules	En fr.	A
84181090	Autres	8 %	A
84182100	À compression	8 %	A
84182200	À absorption, électriques	8 %	A
84182900	Autres	8 %	A
84183010	De type ménager	8 %	A
84183090	Autres	En fr.	A
84184010	De type pour banques de sang; De type ménager; Pouvant atteindre des températures de -85 °C, à une température ambiante de 30 °C	8 %	A
84184090	Autres	En fr.	A
84185010	Du type réfrigérateurs ou réfrigérateurs-congélateurs	7 %	A
84185021	D'étalage de type comptoir; Distributeurs de glaçons; Congélateurs d'étalage de type armoire pour aliments congelés et crème glacée, à porte coulissante ou oscillante, en verre ou pleine, d'une capacité n'excédant pas 2,3 m ³	6 %	A
84185029	Autres	En fr.	A
84186110	Refroidisseurs d'eau de boulangerie ou de bureau; Machines de fabrication et de distribution de glaçons, des boissons «slush» ou de crème glacée molle; Refroidisseurs d'oeufs ou de lait devant être utilisés dans la ferme; Mélangeurs de crème glacée ou	En fr.	A
84186120	Installations frigorifiques commerciales du type pour magasins	7 %	A
84186191	Rafraîchisseurs, types discontinus ou à courant d'air; Distributrices de boissons, de toutes sortes; Réfrigérateurs pour banques de sang ou pour laboratoires; Refroidisseurs de liquide de type sec, d'une capacité n'excédant pas 1.514 par litre la minut	6 %	A
84186199	Autres	En fr.	A
84186910	Congélateurs discontinus; Équipement de fabrication de glace, sauf les générateurs de glace sèche en écailles, pour applications commerciales ou industrielles, d'une capacité excédant 1.134 kg par jour; Systèmes de patinoire; Systèmes de congélation d'	6 %	A
84186990	Autres	En fr.	A
84189110	Devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des nos tarifaires 8418.10.10, 8418.10.90, 8418.21.00, 8418.22.00, 8418.29.00, 8418.30.10, 8418.30.90, 8418.40.10, 8418.40.90, 8418.50.10, 8418.50.29, 8418.61.10, 8418.61.	En fr.	A
84189120	Des marchandises des nos tarifaires 8418.50.21, 8418.61.91 ou 8418.69.10	6 %	A

84189910	Assemblages de portes incorporant aux moins deux des éléments suivants : panneau intérieur, panneau extérieur, isolation, charnières ou poignées	En fr.	A
84189990	Autres	En fr.	A
84191100	À chauffage instantané, à gaz	6,5 %	A
84191900	Autres	6,5 %	A
84192000	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	En fr.	A
84193110	Machines à déshydrater pour fruits et légumes; Séchoirs à pommes de terre	6 %	A
84193190	Autres	En fr.	A
84193210	Pour les pâtes à papier, papiers ou cartons	6 %	A
84193220	Pour le bois	En fr.	A
84193910	Séchoirs à absorption; Séchoirs dyno-jet, rota-vacuum et à flamme; Séchoirs à disque; Séchoirs devant être utilisés dans la fabrication de produits biologiques ou bactériologiques pour usage parentéral ou pour la fabrication des produits antibiotiques,	En fr.	A
84193991	Générateurs d'air chaud; Brûleurs, à gaz ou électriques; Circuits d'air sec comprimé, faits sur mesure, d'une capacité n'excédant pas 24,8 mPa, pour services publics ou autres utilisations spéciales comme fournir de l'air de qualité respirable à l'indus	6 %	A
84193999	Autres	En fr.	A
84194010	Systèmes de récupération de liquides ou de gaz	6 %	A
84194090	Autres	En fr.	A
84195000	Échangeurs de chaleur	En fr.	A
84196000	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	En fr.	A
84198110	Cuves de fonte du chocolat; Appareils de torréfaction du café; Appareils de préchauffage continu ou de cuisson continue, ou autoclaves, pour la stérilisation ou la cuisson ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétique	En fr.	A
84198190	Autres	6 %	A
84198910	Appareils pour le chauffage des enveloppements chauds devant être utilisés pour le traitement de la poliomyélite; Appareils pour la stérilisation des bulbes; Cuiseurs de céréales; Systèmes de refroidissement/essai; Systèmes de refroidissement avec cen	En fr.	A
84198921	Autoclaves autres que ceux pour les aliments; Mélangeurs en discontinu, avec commande de changement de température; Évaporateurs, de liqueur résiduaire (à pâte et à papier); Réacteurs pour procédés chimiques; Réservoirs d'étuvage de copaux, avec goulo	6 %	A
84198929	Autres	En fr.	A
84198990	Autres	6,5 %	A
84199000	Parties	En fr.	A
84201010	Ce qui suit, à l'exclusion des calandres ou des laminoirs pour matériaux tendres servant à la fabrication de circuits imprimés : Gaufreuses, de type calandre, pour papier/carton; Pour l'industrie de caoutchouc ou des plastiques, avec cylindre d'un diamètre	6 %	A
84201090	Autres	En fr.	A
84209100	Cylindres	En fr.	A
84209900	Autres	En fr.	A
84211100	Écrémeuses	En fr.	A
84211200	Essoreuses à linge	En fr.	A

84211900	Autres	En fr.	A
84212110	Filtres d'aquarium; Crépines auto-nettoyantes, y compris des filtres à tambour pour l'aquaculture; Systèmes tubulaires de filtration automatiques et auto-nettoyants, servant à la production d'aluminium; Systèmes d'électro-désionisation continue; Flocu	En fr.	A
84212190	Autres	6 %	A
84212210	Devant être utilisés dans la fabrication de la bière, à l'exclusion des agitateurs pour cuve-filtre; Presses à membrane pour la fabrication du vin	6 %	A
84212290	Autres	En fr.	A
84212310	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs pour les bateaux de pêche commerciale	En fr.	A
84212320	Pour moteurs à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 5.703,7 cm ³ , devant servir à la réparation de tracteurs routiers pour semi-remorques, de véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus (chauffeur inclus), d'ambulances, de	3,5 %	A
84212390	Autres	6 %	A
84212910	Presse-écorces; Systèmes d'électro-désionisation continue; Filtres d'huiles pour la cuisine; Séparateurs cyclones ou hydrocyclones par gravité; Systèmes de filtration latérale pour la filtration d'huile diélectrique; Systèmes de filtration devant être	En fr.	A
84212990	Autres	6 %	A
84213110	Filtres à air devant servir avec les marchandises du no tarifaire 9908.00.00; Épurateurs d'air devant servir à la fabrication d'asphalteuses	En fr.	A
84213190	Autres	2,5 %	A
84213910	Masques à filtre à air; Systèmes de filtres à air pour appareils respiratoires; Séparateurs d'air devant être utilisés dans le traitement, la fusion ou l'affinage des minerais, des minéraux ou des métaux; Éliminateurs à l'air; Systèmes de chariots ser	En fr.	A
84213920	Convertisseurs catalytiques pour les véhicules automobiles du Chapitre 87	En fr.	A
84213990	Autres	6 %	A
84219110	Chambres de séchage des essoreuses à linge et autres parties des essoreuses à linge incorporant des chambres de séchage	En fr.	A
84219120	Ameublement conçu pour recevoir les essoreuses à linge	En fr.	A
84219190	Autres	En fr.	A
84219900	Autres	En fr.	A
84221110	De comptoir, électriques; Portatifs, d'une largeur n'excédant pas 46 cm	En fr.	A
84221190	Autres	8 %	A
84221900	Autres	6 %	A
84222010	Machines à nettoyer des bouteilles, devant être utilisées dans l'industrie des boissons; Machines à nettoyer les bouteilles ou les bidons à lait	En fr.	A

	Systèmes pour le nettoyage de fûts de bière ou de bouteilles, de cannettes, de tonneaux, de barils ou de contenants similaires; Systèmes de lavage et de rinçage des charrettes de chirurgie ou des contenants pour hôpitaux et laboratoires;		
84222091	Tunnels de lava	6 %	A
84222099	Autres	En fr.	A
	Machines à remplir les contenants aérosol; Ensacheuses à jet d'air pour l'emballage du pain; Empaqueuses aseptiques de contenants de carton plastifiés spécialement traités pour le lait, le jus ou d'autres produits laitiers ou alimentaires (sauf les cr		
84223010		En fr.	A
	Systèmes d'ensachage automatique; Machines à capsuler; Machines à sceller; Machines à insérer de la laine de coton; Machines à remplir; Pour étiqueter, d'une capacité d'au plus 1.200 contenants/minute;		
84223091	Appareils de nettoyage des comprimés	6 %	A
84223099	Autres	En fr.	A
	Machines d'emballage sous blisters; Encaisseuses à bouteilles; Machines d'insertion de séparateurs de bouteilles, utilisées dans l'industrie du brassage; Machines à encartonner; Encaisseuses; Emballeuses de bobines;		
84224010	Machines pour soudage diélectrique	En fr.	A
	Machines d'emballage aseptiques pour le remplissage et le scellage des produits d'une portion de format institution; Encartonneuses-enveloppeuses automatiques; Systèmes d'ensachage, d'une capacité n'excédant pas		
84224091	150 sacs/minute, à l'exclusion des formeu	6 %	A
84224099	Autres	En fr.	A
84229010	Réservoirs de distribution et autres parties incorporant des réservoirs de distribution, pour les machines à laver la vaisselle de type ménager	En fr.	A
84229020	Assemblages de portes pour les machines à laver la vaisselle de type ménager	En fr.	A
84229090	Autres	En fr.	A
84231000	Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	6,5 %	A
84232000	Bascules à pesage continu sur transporteurs	6,5 %	A
84233000	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	6,5 %	A
84238100	D'une portée n'excédant pas 30 kg	6,5 %	A
84238200	D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg	6,5 %	A
84238900	Autres	6,5 %	A
84239000	Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	6,5 %	A
84241000	Extincteurs, même chargés	6,5 %	A
	Ce qui suit, à l'exclusion des pulvérisateurs à gâchette, des pistolets à obturateur pour applications de nettoyage à haute pression et des appareils à haute pression pour laver les voitures :		
84242010	Pistolets aéroglyphes pour laveuses à pression, à l'exclusion	6 %	A
84242090	Autres	En fr.	A

84243010	Pinceaux vaporisateurs utilisés pour le nettoyage des appareils et des prothèses dentaires; Laveuses de ventre d'aéronefs; Machines de nettoyage de flux aqueux (par lots ou en ligne); Appareils de décapage à jet pour sols et surfaces de béton, d'asphal	En fr.	A
84243090	Autres	6 %	A
84248100	Pour l'agriculture ou l'horticulture	En fr.	A
84248910	Vaporisateurs de lubrifiant ou de peinture, sans air; Tables de scellement et machines de vitrages automatiques pour la pose des vitres de fenêtres et de portes; Appareils de projection de haut fourneau; Injecteurs de résine d'époxy pour pistes de jeu	En fr.	A
84248990	Autres	6 %	A
84249010	Des marchandises du no tarifaire 8424.10.00	6,5 %	A
84249090	Autres	En fr.	A
84251100	À moteur électrique	En fr.	A
84251900	Autres	En fr.	A
84252000	Treuil assurant la remontée et la descente des cages ou skips dans les puits de mines; treuil spécialement conçus pour mines au fond	En fr.	A
84253100	À moteur électrique	En fr.	A
84253900	Autres	En fr.	A
84254100	Élévateurs fixes de voitures pour garages	En fr.	A
84254200	Autres crics et vérins, hydrauliques	En fr.	A
84254900	Autres	En fr.	A
84261100	Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	En fr.	A
84261200	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	En fr.	A
84261900	Autres	En fr.	A
84262000	Grues à tour	En fr.	A
84263000	Grues sur portiques	En fr.	A
84264100	Sur pneumatiques	En fr.	A
84264900	Autres	En fr.	A
84269100	Conçus pour être montés sur un véhicule routier	En fr.	A
84269900	Autres	En fr.	A
84271010	Chariots-gerbeurs, autoporteurs, contrebalancés	En fr.	A
84271091	Chariots-gerbeurs et palettiseurs à conducteur porté ou à contrôle arrière; Les chariots-gerbeurs suivants, à conducteur à pied : Chariots à poste de conduite éleuable; Chariots rétractables ou à tourelle; Chariots-gerbeurs cavaliers	6 %	A
84271099	Autres	En fr.	A
84272011	Type terrain rugueux	6 %	A
84272019	Autres	En fr.	A
84272091	Les suivants, à l'exclusion des palettiseurs à conteneurs d'aéronefs, des chariots pour conteneurs à rallonge télescopique et autres chariots pour conteneurs dont la hauteur de levée excède 9,5 m : Chariots pour conteneurs, d'une capacité de levage excéd	6 %	A
84272099	Autres	En fr.	A
84279010	Chariots à main industriels, avec une hauteur de levée n'excédant pas 1 m	6 %	A
84279090	Autres	En fr.	A
84281000	Ascenseurs et monte-charge	En fr.	A
84282000	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	En fr.	A
84283100	Spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	En fr.	A
84283200	Autres, à benne	En fr.	A
84283300	Autres, à bande ou à courroie	En fr.	A

84283900	Autres	En fr.	A
84284000	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	En fr.	A
84285000	Encageurs de berlines, chariots transbordeurs, basculeurs et culbuteurs de wagons, berlines, etc. et installations similaires de manutention de matériel roulant sur rail	En fr.	A
84286000	Téléphériques (y compris les télésièges et remontes-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	En fr.	A
84289000	Autres machines et appareils	En fr.	A
84291100	À chenilles	En fr.	A
84291900	Autres	En fr.	A
84292000	Niveleuses	En fr.	A
84293000	Décapeuses	En fr.	A
84294000	Compacteuses et rouleaux compresseurs	En fr.	A
84295100	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	En fr.	A
84295200	Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	En fr.	A
84295900	Autres	En fr.	A
84301000	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	En fr.	A
84302000	Chasse-neige	En fr.	A
84303100	Autopropulsées	En fr.	A
84303900	Autres	En fr.	A
84304100	Autopropulsées	En fr.	A
84304900	Autres	En fr.	A
84305000	Autres machines et appareils, autopropulsés	En fr.	A
84306100	Machines et appareils à tasser ou à compacter	En fr.	A
84306200	Décapeuses	En fr.	A
84306900	Autres	En fr.	A
84311000	De machines ou appareils du n° 84.25	En fr.	A
84312000	De machines ou appareils du n° 84.27	En fr.	A
84313100	D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	En fr.	A
84313900	Autres	En fr.	A
84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	En fr.	A
84314200	Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biais (angledozers)	En fr.	A
84314300	Parties de machines de sondage ou de forage des nos 8430.41 ou 8430.49	En fr.	A
84314900	Autres	En fr.	A
84321000	Charrues	En fr.	A
84322100	Herses à disques (pulvérisateurs)	En fr.	A
84322900	Autres	En fr.	A
84323000	Semoirs, plantoirs et repiqueurs	En fr.	A
84324000	Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	En fr.	A
84328000	Autres machines, appareils et engins	En fr.	A
84329000	Parties	En fr.	A
84331100	À moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	En fr.	A
84331900	Autres	En fr.	A
84332000	Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	En fr.	A
84333000	Autres machines et appareils de fenaison	En fr.	A
84334000	Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	En fr.	A
84335100	Moissonneuses-batteuses	En fr.	A
84335200	Autres machines et appareils pour le battage	En fr.	A
84335300	Machines pour la récolte des racines ou tubercules	En fr.	A
84335900	Autres	En fr.	A
84336000	Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles	En fr.	A
84339000	Parties	En fr.	A
84341000	Machines à traire	En fr.	A
84342000	Machines et appareils de laiterie	En fr.	A

84349000	Parties	En fr.	A
84351000	Machines et appareils	En fr.	A
84359000	Parties	En fr.	A
84361000	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	En fr.	A
84362100	Couveuses et éleveuses	En fr.	A
84362900	Autres	En fr.	A
84368010	Des types agricoles ou horticoles	En fr.	A
84368091	Déchiqueteuses, d'une capacité maximale excédant 7,5 cm, à l'exception d'un outil qui se fixe à un tracteur par un attelage trois points avec prise de force; Têtes d'abattage, sans outil d'ébranchage; Engins de récolte, à l'exclusion des engins articulés	6 %	A
84368099	Autres	En fr.	A
84369100	De machines ou appareils d'aviculture	En fr.	A
84369900	Autres	En fr.	A
84371010	Des types agricoles ou horticoles; Tarares	En fr.	A
84371091	Nettoyeurs de grains, échantillonneurs de grains ou appareils de contrôle de grains	6 %	A
84371099	Autres	En fr.	A
84378010	Dispositifs de pulvérisation et mélangeurs pour préparation d'aliments; Cribles à secousses et aspirateurs pour le décorticage des graines oléagineuses	6 %	A
84378090	Autres	En fr.	A
84379000	Parties	En fr.	A
84381010	Machines automatiques à diviser et à mouler la pâte; Systèmes automatiques de mise en forme de pain ou petits pains; Façonneuses de bagels; Machines à fabriquer les bagels; Diviseuses de pâte, automatiques et réglables; Façonneuses de pâtes (autres q	6 %	A
84381090	Autres	En fr.	A
84382010	Cuves d'enrobage et de polissage pour confiserie; Machines à broyer pour produits de confiserie	6 %	A
84382090	Autres	En fr.	A
84383000	Machines et appareils pour la sucrerie	En fr.	A
84384010	Cuves à fermentation; Brasseries miniatures	6 %	A
84384090	Autres	En fr.	A
84385010	Fileteuses pour poitrines de poulet; Machines servant au plumage, à l'échaudage, au lavage, au flambage ou au vidage, devant être utilisées dans la préparation de la volaille; Désosseuses rondes (diaphragme) de cuisses de volaille servant à retirer le m	En fr.	A
84385091	Séparateurs d'os; Attendrisseurs de côtelettes; Appareils à désosser; Rails de saignée à gravité comprenant chariots de transport, crochets, seaux et réservoirs de réception du sang, laveuses de seaux et pompes à plasma; Machines à dépouiller les peau	6 %	A
84385099	Autres	En fr.	A
84386010	Ce qui suit, à l'exclusion des systèmes de préparation des salades et légumes : Machines de germination des graines de soja; Équipement pour la préparation des pommes de terre rissolées; Trancheuses de pommes de terre pour les frites; Équeuteuses de f	6 %	A
84386090	Autres	En fr.	A

84388010	Tambours à revêter, refouler ou déchiqueter, devant être utilisés dans la fabrication des céréales traitées pour le petit déjeuner; Mélangeurs coniques devant être utilisés dans la préparation d'aliments ou de boissons; Moulins à granules d'engraissemen	En fr.	A
84388091	Systèmes aseptiques pour le jus; Mélangeurs d'essence pour crème glacée et yogourt pour restaurants; Tables pour le dépeçage du crabe; Systèmes pour la transformation du crabe, des moules ou des pétoncles;	6 %	A
84388099	Séparateurs d'arêtes et de chair de poisson; Autres	En fr.	A
84389010	Matrices et rouleaux pour moulins à granules d'engraisement et autres parties, devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des nos tarifaires 8438.10.90, 8438.20.90, 8438.30.00, 8438.40.90, 8438.50.10, 8438.50.99,	En fr.	A
84389020	Matrices et rouleaux pour moulins à granules d'engraisement; Des marchandises des nos tarifaires 8438.10.10, 8438.20.10, 8438.40.10, 8438.50.91, 8438.60.10 ou 8438.80.91	2,5 %	A
84391010	Agitateurs pour le mélange et l'homogénéisation des suspensions liquides/fibres de pâte dans des tours de stockage haute densité; Piles d'usines de pâte brute; Matériel de récupération de liqueur noire, usine de pâtes;	6 %	A
84391090	Propulseurs pour le mélange de l' Autres	En fr.	A
84392010	Brunissoirs automatisés de mandrin; Pour la fabrication de papier d'impression surcalandré; Bobines de têtes;	En fr.	A
84392090	Formeuses de carton multi-toiles Autres	6 %	A
84393010	Ce qui suit, à l'exclusion des appareils de finition (revêtement) du papier photographique, des coucheuses à papier ou à carton, des rebobineuses automatiques pour la production de rouleaux de papier hygiénique et d'essuie-tout, et des machines de product	5 %	A
84393090	Autres	En fr.	A
84399100	De machines ou d'appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	En fr.	A
84399900	Autres	En fr.	A
84401010	Relieuses à colle chaude, de type bureau	5 %	A
84401090	Autres	En fr.	A
84409000	Parties	En fr.	A
84411010	Devant servir avec les marchandises de la position no 84.39, à l'exclusion de ce qui suit : Coupeuses ramasse-feuilles; Coupeuses pour papier photographique; Systèmes intégrés de coupe et de manutention de mandrins; Systèmes de coupe de panneaux;	6 %	A
84411090	Bob Autres	En fr.	A
84412000	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	En fr.	A
84413000	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	En fr.	A
84414000	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	En fr.	A

84418000	Autres machines et appareils	En fr.	A
84419000	Parties	En fr.	A
84421000	Machines à composer par procédé photographique	En fr.	A
84422000	Machines, appareils et matériel à composer les caractères par autres procédés, même avec dispositif à fondre	En fr.	A
84423000	Autres machines, appareils et matériel	En fr.	A
84424000	Parties de ces machines, appareils ou matériel	En fr.	A
84425010	Caractères châssis, coins et plombs à espacer, pour l'impression	4,5 %	A
84425020	Pierres lithographiques et cylindres de cuivre utilisés pour imprimer les tissus textile ou les papiers peints; Plaques d'imprimerie, y compris les rouleaux et les cylindres, pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, pour l'im	En fr.	A
84425090	Autres	6 %	A
84431110	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84431120	Ayant une surface d'impression de moins de 2.413 cm ²	4,5 %	A
84431200	Alimentés en feuilles d'un format de 22 x 36 cm ou moins (offset de bureau)	4,5 %	A
84431910	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84431920	Ayant une surface d'impression de moins de 2.413 cm ²	4,5 %	A
84432110	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84432120	Ayant une surface d'impression de moins de 2.413 cm ²	4 %	A
84432910	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84432920	Ayant une surface d'impression de moins de 2.413 cm ²	4,5 %	A
84433010	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84433020	Ayant une surface d'impression de moins de 2.413 cm ²	4,5 %	A
84434000	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	En fr.	A
84435100	Machines à imprimer à jet d'encre	4,5 %	A
84435910	Ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ²	En fr.	A
84435921	Marqueurs de fils à chaud	En fr.	A
84435929	Autres	4,5 %	A
84436010	Distributeurs ou convoyeurs mécaniques devant servir avec les machines et appareils à imprimer ayant une surface d'impression d'au moins 2.413 cm ² ; Devant être utilisés par des imprimeurs, lithographes, relieurs, transformateurs de papier ou de feuilles	En fr.	A
84436091	Margeurs automatiques (format de feuilles de 15,2 cm x 22,9 cm à 61 cm x 66 cm); Interclasseuses; Systèmes flexographiques de conversion des bords; Plieuses; Tables vibrantes (format de feuilles de 71,1 cm x 61 cm à 101,6 cm x 73,7 cm); Perforateurs	6 %	A
84436099	Autres	En fr.	A
84439000	Parties	En fr.	A
84440000	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.	En fr.	A
84451100	Cardes	En fr.	A
84451200	Peigneuses	En fr.	A

84451300	Bancs à broches	En fr.	A
84451900	Autres	En fr.	A
84452000	Machines pour la filature des matières textiles	En fr.	A
84453000	Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	En fr.	A
84454000	Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	En fr.	A
84459000	Autres	En fr.	A
84461000	Pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	En fr.	A
84462100	À moteur	En fr.	A
84462900	Autres	En fr.	A
84463000	Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	En fr.	A
84471100	Avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	En fr.	A
84471200	Avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	En fr.	A
84472000	Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage	En fr.	A
84479000	Autres	En fr.	A
84481100	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	En fr.	A
84481900	Autres	En fr.	A
84482000	Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	En fr.	A
84483100	Garnitures de cardes	En fr.	A
84483200	De machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	En fr.	A
84483300	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	En fr.	A
84483900	Autres	En fr.	A
84484100	Navettes	En fr.	A
84484200	Peignes, lisses et cadres de lisses	En fr.	A
84484900	Autres	En fr.	A
84485100	Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	En fr.	A
84485900	Autres	En fr.	A
84490000	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie.	En fr.	A
84501110	De type ménager, sauf les machines à laver avec dispositif de séchage	8 %	A
84501190	Autres	En fr.	A
84501200	Autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	8 %	A
84501900	Autres	8 %	A
84502000	Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	En fr.	A
84509010	Bacs ou ensembles de bacs	En fr.	A
84509020	Meubles conçus pour recevoir les machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage	En fr.	A
84509090	Autres	En fr.	A
84511010	Ce qui suit, à l'exclusion des machines de base de nettoyage à sec : D'une capacité exprimée en poids de linge sec de 9 kg ou plus mais n'excédant pas 90 kg; Du type en deux temps	6 %	A
84511090	Autres	En fr.	A
84512100	D'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	8 %	A
84512900	Autres	En fr.	A
84513010	Fers à repasser à vapeur pour blanchisseries commerciales; Tables de pressage chauffées sous vide	6 %	A
84513090	Autres	En fr.	A

	Shampoineuses de tapis; Appareils de nettoyage des tapis, des recouvrements et de rembourrage;		
84514010	Machines à laver les filets de pêche	6 %	A
84514090	Autres	En fr.	A
84515000	Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	En fr.	A
	Machines automatiques à fabriquer des stores verticaux;		
84518010	Essoreuses domestiques pour le linge; Étuveurs pour tissu tricoté plat et circulaire	6 %	A
84518090	Autres	En fr.	A
84519010	Chambres de séchage des machines à sécher des sous-positions nos 8451.21 ou 8451.29 et autres parties de machines à sécher incorporant des chambres de séchage	En fr.	A
84519020	Meubles conçus pour recevoir les machines à sécher des sous-positions nos 8451.21 ou 8451.29	En fr.	A
84519090	Autres	En fr.	A
84521000	Machines à coudre de type ménager	En fr.	A
84522110	Matelasseuses à aiguille (tête) simple, autres que celles pour l'industrie textile	6 %	A
84522190	Autres	En fr.	A
84522900	Autres	En fr.	A
84523000	Aiguilles pour machines à coudre	En fr.	A
84524010	Pour machines à coudre domestiques	9 %	A
84524090	Autres	En fr.	A
84529000	Autres parties de machines à coudre	En fr.	A
84531010	Devant être utilisés dans le tannage ou le repoussage du cuir, à l'exclusion des machines et appareils à brasser le cuir brut, tambours ou cuves de trempage, tambours ou cuves de tannage ou de retannage, ou machines de foulage à sec	En fr.	A
84531091	Pour couper en languettes; Pour sécher les peaux au tambour; Pour retourner les peaux	6 %	A
84531099	Autres	En fr.	A
84532000	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	En fr.	A
84538000	Autres machines et appareils	En fr.	A
84539000	Parties	En fr.	A
84541000	Convertisseurs	En fr.	A
84542010	Lingotières pour la production de l'acier	En fr.	A
84542020	Autres lingotières	3,5 %	A
84542030	Poches de coulée	6,5 %	A
84543010	Machines à couler sous vide ou de coulée centrifuges devant être utilisées dans la bijouterie	3 %	A
84543090	Autres	En fr.	A
84549000	Parties	En fr.	A
84551000	Laminoirs à tubes	En fr.	A
84552100	Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	En fr.	A
84552200	Laminoirs à froid	En fr.	A
84553000	Cylindres de laminoirs	En fr.	A
84559010	Pièces moulées ou pièces soudées, pesant chacune moins de 90 tonnes métriques	En fr.	A
84559090	Autres	En fr.	A
84561010	Machines à découpage et à graver au laser	En fr.	A
84561090	Autres	6 %	A
84562010	Pour le découpage des métaux; Pour la finition et le polissage du métal, bois, matières plastiques ou matériaux similaires	En fr.	A
84562090	Autres	6 %	A
84563000	Opérant par électro-érosion	En fr.	A
84569100	Pour la gravure à sec du tracé sur les matières semi- conductrices	En fr.	A

	Centres d'usinage thermique c.n.c., pour la coupe des métaux; Graveuses sans convoyeur, type laboratoire; Pour le découpage des métaux par procédés électrochimiques; Systèmes de coupage par jet de plasma;		
84569910	Machines à graver et décapeuses de plaquettes	En fr.	A
84569990	Autres	6 %	A
84571000	Centres d'usinage	En fr.	A
84572000	Machines à poste fixe	En fr.	A
84573000	Machines à stations multiples	6 %	A
84581110	Tours pour freins à disque et à tambour	6 %	A
84581190	Autres	En fr.	A
	Tours à disques de freins, pour automobiles et camions légers, à l'exclusion des tours de type portable; Ayant une hauteur de pointe de 25 cm ou plus mais moins de 65 cm, et moteur d'une puissance n'excédant pas 7,5 kW		
84581910		6 %	A
84581990	Autres	En fr.	A
	Tours revolvers verticaux ou tours de mandrinage vertical, à l'exclusion des tours pour freins à disque et à tambour		
84589110		En fr.	A
84589190	Autres	6 %	A
84589900	Autres	En fr.	A
84591000	Unités d'usinage à glissières	En fr.	A
	Pouvant commander jusqu'à 3 axes, avec table de 107 cm x 107 cm ou plus mais n'excédant pas 152 cm x 152 cm		
84592110		6 %	A
84592190	Autres	En fr.	A
	Perceuses à colonne universelles (à l'exclusion des perceuses radiales, appelées également perceuses à bras radial), de type monobroche ou multibroche (à outils multiples) ayant une ouverture de 177 mm ou plus mais n'excédant pas 204 mm, en acier doux		
84592910		6 %	A
84592990	Autres	En fr.	A
84593110	De type «C» avec broche verticale	6 %	A
84593190	Autres	En fr.	A
84593910	Horizontales à montant fixe ou mobile	En fr.	A
84593990	Autres	6 %	A
84594010	Machines portatives à aléser les bores	6 %	A
84594090	Autres	En fr.	A
84595100	À commande numérique	En fr.	A
84595900	Autres	En fr.	A
	À table mobile et à broche verticale; À portique mobile, avec broche verticale		
84596110		6 %	A
84596190	Autres	En fr.	A
84596900	Autres	En fr.	A
84597010	À commande numérique	En fr.	A
84597090	Autres	En fr.	A
84601100	À commande numérique	En fr.	A
84601900	Autres	En fr.	A
84602100	À commande numérique	En fr.	A
	Meules pour lames de scies à ruban ou de scies circulaires, permettant de meuler simultanément les deux faces d'une lame de scie		
84602910		6 %	A
84602990	Autres	En fr.	A
84603100	À commande numérique	En fr.	A
84603900	Autres	En fr.	A
84604010	À commande numérique	En fr.	A
84604090	Autres	En fr.	A
84609010	À commande numérique	En fr.	A

	Sableuses à bandes, d'une largeur de bande de 50,8 mm ou plus mais n'excédant pas 152,4 mm; Machines à polir d'une puissance n'excédant pas 7,5 kW; Machines à affuter les carrés de skis;		
84609091	Machines culbutantes pour ébarbage et finition	6 %	A
84609099	Autres	En fr.	A
84611010	À commande numérique	En fr.	A
84611090	Autres	En fr.	A
84612010	À commande numérique	En fr.	A
84612090	Autres	En fr.	A
84613010	À commande numérique	En fr.	A
84613090	Autres	En fr.	A
84614000	Machines à tailler ou à finir les engrenages	En fr.	A
	Machines à scier à ruban, horizontales, d'une capacité excédant 101,6 cm, pour bois rond ou équarri, à l'exclusion des machines à scier à ruban pour blocs et plaques et des machines à scier à ruban à commande numérique avec magasin programmable		
84615011		6 %	A
84615019	Autres	En fr.	A
	Machines à scier à ruban, horizontales, d'une capacité excédant 101,6 cm, pour bois rond ou équarri, à l'exclusion des machines à scier à ruban pour blocs et plaques		
84615091		6 %	A
84615099	Autres	En fr.	A
84619010	À commande numérique	En fr.	A
84619090	Autres	En fr.	A
84621000	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets	En fr.	A
84622110	Devant être utilisés pour cintrer les conduits ou pour fabriquer les boîtes de conserve	En fr.	A
	Dispositifs à dresser et alimenter combinées; Presses-plieres de puissance ayant une capacité de 200 tonnes métriques ou plus mais n'excédant pas 2.000 tonnes métriques et des longueurs de pliage de 1,2 m ou plus mais n'excédant pas 7,3 m;		
84622191	Machines pro	6 %	A
84622199	Autres	En fr.	A
84622910	Devant être utilisés pour cintrer les conduits ou pour fabriquer les boîtes de conserve	En fr.	A
	Dispositifs à dresser et alimenter combinés; Plieuses de tuyaux hydrauliques pour production de silencieux d'automobiles; Presses-plieres, à l'exclusion des presses à cintrer/plieuses/à cisaillement;		
84622991	Machines à profiler pour des produits tels que soff	6 %	A
84622999	Autres	En fr.	A
	Machines à cisailier, refendage à dimension; Machines à dénuder et à couper (récupération), hydrauliques;		
84623110	Machines à refendre pour bande	6 %	A
84623190	Autres	En fr.	A
	Cisailles, scie à ruban; Cisailles à froid pour profilés; Cisailles de feuillard à froid; Machines à cisailier, refendage à dimension; Cisailles à manivelle à quatre bras; Déchiqueteuses et pulvérisateurs de métal à grande puissance;		
84623910	Cisailles à lin	6 %	A
84623990	Autres	En fr.	A
84624100	À commande numérique	En fr.	A
84624910	Machines à poinçonner ou à entailler	En fr.	A
	Presses de type d'établi; Chaînes de fabrication complète de bandes enroulées		
84624921		6 %	A

84624929	Autres	En fr.	A
84629110	À commande numérique	En fr.	A
84629191	Presses «bulldozer»; Presses à filer; Presses à découpage fin avec bélier mécanique d'entraînement; Presses horizontales à extrusion haute pression; Presses à emboutissage de métal, d'une capacité de 100 tonnes métriques ou plus mais n'excédant pas 2.	En fr.	A
84629199	Autres	6 %	A
84629911	Machines à creuser et à arrondir les rainures de bracelets (joaillerie); Machines à aplatir les boîtes de conserve avec séparateur magnétique; Machines combinées de matriçage et de cintrage pour les colliers de serrage métalliques, pour boyaux; Machine	En fr.	A
84629919	Autres	6 %	A
84629991	Machines à creuser et à arrondir les rainures de bracelets (joaillerie); Machines à aplatir les boîtes de conserve avec séparateur magnétique; Machines combinées de matriçage et de cintrage pour les colliers de serrage métalliques, pour boyaux; Machine	En fr.	A
84629999	Autres	6 %	A
84631010	Tréfileuses de calibres intermédiaires et petits (non ferreux), à l'exclusion des presses à emboutir triple effet; Coupe-tiges (non ferreux); Rouleaux tendeurs de scie à ruban fixe	6 %	A
84631090	Autres	En fr.	A
84632000	Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	En fr.	A
84633010	Machines semi-automatiques de fabrication de cintres en fil de fer; Machines à affuter (fer)	5 %	A
84633090	Autres	En fr.	A
84639010	Riveteuses de sabots de freins automobiles; Machines à fabriquer les tubes flexibles; Outils hydrauliques d'expansion et d'emboutissage de tuyaux d'échappement pour production de silencieux; Laminaires à appointer, pour fils, barres ou tubes; Machines	6 %	A
84639090	Autres	En fr.	A
84641000	Machines à scier	En fr.	A
84642010	Polisseuses de verres de contact en verre; Meuleuses à main pour finissage du verre de lunettes	6 %	A
84642090	Autres	En fr.	A
84649010	Machines à mouler les plaquettes de freins à disques; Machines à fendre les blocs de béton	6 %	A
84649090	Autres	En fr.	A
84651000	Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	En fr.	A
84659110	Ce qui suit, à l'exclusion des scies à ruban à deux roues, pour bois, de type établi, de 203 mm ou de 304 mm, des scies à ruban à trois roues, pour bois, de type établi, de 254 mm, des scies circulaires, pour bois, de type établi, pesant jusqu'à 73 kg, à	6 %	A
84659190	Autres	En fr.	A

84659210	Machines d'appareillage en bout pour la fabrication du bois à assemblage à rainure et languette; Bouveteuses comprenant les bouveteuses en V; Appareils de nettoyage des cornières en p.v.c. (également appelé machine à ébavurer) destiné à enlever le cordo	6 %	A
84659290	Autres	En fr.	A
84659310	Ce qui suit, à l'exclusion des machines à rectifier le profil du bois, des ponceuses de parquets et des machines à meuler ou à polir pour l'équipement optique : Machines à meuler les sabots de freins; Machines à poncer le bois à disque et à courroie com	6 %	A
84659390	Autres	En fr.	A
84659410	Machines à faire les chevilles (perçage, collage et insertion, avec équarrissage sur option), alimentation manuelle, sans contrôle numérique; Systèmes modulaires de jointage pour bois; Plieuses et colleuses pour les produits à rainures; Colleuses, fabr	6 %	A
84659490	Autres	En fr.	A
84659510	Ce qui suit, à l'exclusion des aléseuses automatiques à axes multiples avec les têtes rotatives et des aléseuses point à point à commande numérique : Foreuses et aléseuses à déflecteur; Dispositifs de perçage pour tubes, tuyaux ou tuiles ondulés, en pla	6 %	A
84659590	Autres	En fr.	A
84659610	Déchiqueteuses de menuiserie; Fendeuses de bois à marteau et à alimentation horizontale; Fendeuses de bûches; Machines à fabriquer les bardeaux de bois	6 %	A
84659690	Autres	En fr.	A
84659910	Les produits suivants, à l'exclusion des tours d'établi à bois portatifs, d'un diamètre de tournage n'excédant pas 306 mm au-dessus du banc : Machines à jabler ou à chanfreiner; Écorceuses; Écorceuses-déchiqueteuses; Ébrancheuses; Têtes ébrancheuses;	6 %	A
84659990	Autres	En fr.	A
84661000	Porte-outils et filières à déclenchement automatique	En fr.	A
84662000	Porte-pièces	En fr.	A
84663000	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	En fr.	A
84669100	Pour machines du n° 84.64	En fr.	A
84669200	Pour machines du n° 84.65	En fr.	A
84669310	Bancs, bases, tables, chefs de tête, chefs de base, cuirasses, berceaux, semelles, colonnes, bras, bras de scie, porte-meules, contre-pointes, poupées, pilons, bâtis, mandrins porte-pièces et pièces moulées, pièces soudées ou fabrications en U	En fr.	A
84669390	Autres	En fr.	A
84669410	Bancs, bases, tables, colonnes, berceaux, bâtis, embases, couronnes, coulisses, tiges, pièces coulées, pièces soudées ou fabrications pour contre-pointes et poupées	En fr.	A
84669490	Autres	En fr.	A
84671110	Foreuses en façade	6 %	A
84671190	Autres	En fr.	A

84671910	Marteaux brise-pavage de pistons d'un diamètre de 7,6 cm ou plus mais n'excédant pas 8,3 cm et rangées de poids de 2 kg ou plus mais n'excédant pas 2,3 kg; Outils de perçage sous le sol, à l'exclusion de type directionnel	6 %	A
84671990	Autres	En fr.	A
84678100	Tronçonneuses à chaîne	En fr.	A
84678900	Autres	En fr.	A
84679100	De tronçonneuses à chaîne	En fr.	A
84679200	D'outils pneumatiques	En fr.	A
84679900	Autres	En fr.	A
84681000	Chalumeaux guidés à la main	6 %	A
84682000	Autres machines et appareils aux gaz	4,5 %	A
84688000	Autres machines et appareils	En fr.	A
84689010	Des marchandises du no tarifaire 8468.10.00	2,5 %	A
84689020	Des marchandises des nos tarifaires 8468.20.00 ou 8468.80.00	En fr.	A
84691100	Machines pour le traitement des textes	En fr.	A
84691200	Machines à écrire automatiques	En fr.	A
84692000	Autres machines à écrire, électrique	En fr.	A
84693000	Autres machines à écrire, non électrique	En fr.	A
84701000	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	En fr.	A
84702100	Comportant un organe imprimant	En fr.	A
84702900	Autres	En fr.	A
84703000	Autres machines à calculer	En fr.	A
84704000	Machines comptables	En fr.	A
84705000	Caisses enregistreuses	En fr.	A
84709000	Autres	En fr.	A
84711000	Machines automatiques de traitement de l'information, analogiques ou hybrides	En fr.	A
84713000	Machines automatiques de traitement de l'information numériques, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	En fr.	A
84714100	Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	En fr.	A
84714910	Unités de traitement numériques autres que celles des nos 8471.41 et 8471.50, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	En fr.	A
84714920	Unités combinées d'entrée et de sortie	En fr.	A
84714931	Imprimantes à laser, capables de produire plus de 20 pages par minute	En fr.	A
84714932	Autres imprimantes à laser	En fr.	A
84714933	Imprimantes électroniques, de type à barre lumineuse	En fr.	A
84714934	Imprimantes à jet d'encre	En fr.	A
84714935	Imprimantes à transfert thermique	En fr.	A
84714936	Imprimantes ionographiques	En fr.	A
84714939	Autres	En fr.	A
84714941	À tubes à rayons cathodiques couleurs	En fr.	A
84714942	À écran plat, ayant une diagonale de visualisation n'excédant pas 30,5 cm	En fr.	A
84714949	Autres	En fr.	A
84714951	Lecteurs optiques de documents et appareils de lecture d'encre magnétique	En fr.	A
84714959	Autres	En fr.	A
84714960	Unités de mémoire	En fr.	A
84714971	Unités de contrôle ou d'adaptation	En fr.	A

84714972	Autres unités pouvant être incorporées physiquement dans des machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités	En fr.	A
84714979	Autres	En fr.	A
84715000	Unités de traitement numériques autres que celles des nos 8471.41 et 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	En fr.	A
84716010	Unités combinées d'entrée et de sortie	En fr.	A
84716021	Imprimantes à laser, capables de produire plus de 20 pages par minute	En fr.	A
84716022	Autres imprimantes à laser	En fr.	A
84716023	Imprimantes électroniques, de type à barre lumineuse	En fr.	A
84716024	Imprimantes à jet d'encre	En fr.	A
84716025	Imprimantes à transfert thermique	En fr.	A
84716026	Imprimantes ionographiques	En fr.	A
84716029	Autres	En fr.	A
84716031	À tubes à rayons cathodiques couleurs	En fr.	A
84716032	À écran plat, ayant une diagonale de visualisation n'excédant pas 30,5 cm	En fr.	A
84716039	Autres	En fr.	A
84716040	Lecteurs optiques de documents et appareils de lecture d'encre magnétique	En fr.	A
84716050	Lecteurs de cartes; Lecteurs de jetons; Lecteurs de bandes de papier perforées	En fr.	A
84716090	Autres	En fr.	A
84717000	Unités de mémoire	En fr.	A
84718010	Unités de contrôle ou d'adaptation	En fr.	A
84718091	Unités pouvant être incorporées physiquement dans des machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités	En fr.	A
84718099	Autres	En fr.	A
84719000	Autres	En fr.	A
84721000	Duplicateurs	4,5 %	A
84722000	Machines à imprimer les adresses ou à estamper les plaques d'adresses	En fr.	A
84723000	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	En fr.	A
84729010	Machines pour brocher ou agraffer, utilisant du fil métallique; Machines de télégraphie à perforer	2,5 %	A
84729090	Autres	En fr.	A
84731011	Des machines pour le traitement des textes de la sous-position no 8469.11	En fr.	A
84731012	D'autres machines	En fr.	A
84731020	Accessoires	En fr.	A
84732100	Des machines à calculer électroniques des sous-positions nos 8470.10, 8470.21 ou 8470.29	En fr.	A
84732900	Autres	En fr.	A
84733010	Parties, autres que les assemblages de circuits imprimés, d'imprimantes visées par la Note supplémentaire 3 du présent Chapitre	En fr.	A
84733020	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
84733030	Parties et accessoires d'assemblages de circuits imprimés, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage	En fr.	A
84733090	Autres	En fr.	A
84734000	Parties et accessoires des machines du n° 84.72	En fr.	A
84735010	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
84735020	Parties et accessoires d'assemblages de circuits imprimés, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage	En fr.	A
84735090	Autres	En fr.	A

84741000	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	En fr.	A
84742000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	En fr.	A
84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	En fr.	A
84743200	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	En fr.	A
84743900	Autres	En fr.	A
84748000	Autres machines et appareils	En fr.	A
84749000	Parties	En fr.	A
84751000	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	En fr.	A
84752100	Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	En fr.	A
84752900	Autres	En fr.	A
84759000	Parties	En fr.	A
84762110	Pour la vente des boissons chaudes dans des tasses, avec pas plus de trois choix	6 %	A
84762190	Autres	En fr.	A
84762900	Autres	En fr.	A
84768110	Pour la vente des patates frites ou des bouchées de poulet	6 %	A
84768190	Autres	En fr.	A
84768910	Pour la vente des tampons ou des serviettes hygiéniques	6 %	A
84768990	Autres	En fr.	A
84769000	Parties	En fr.	A
84771010	Pour le travail des matières plastiques, à glissières multiples, individuelles ou en bande continue, d'une capacité n'excédant pas 45 tonnes métriques, pour la fabrication de petites composantes de précision	3 %	A
84771090	Autres	En fr.	A
84772010	Avec vis de diamètre de 88,9 mm ou plus mais n'excédant pas 508 mm, pour extruder le caoutchouc; Ce qui suit, pour le travail des matières plastiques : Appareils de commande; Presses d'extrusion, à l'exclusion d'extrudeuses à deux vis; Machines de pro	6 %	A
84772090	Autres	En fr.	A
84773000	Machines à mouler par soufflage	En fr.	A
84774000	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	En fr.	A
84775111	Pour l'épissure des chambres à air d'une épaisseur de tube plat de 14 cm ou plus mais n'excédant pas 69 cm	3 %	A
84775119	Autres	En fr.	A
84775121	Équipement de réchapage, à l'exclusion des vulcanisateurs radiaux automatiques (presses hydrauliques à vulcaniser les pneus)	6 %	A
84775129	Autres	En fr.	A
84775911	Presses, y compris hydrauliques, d'une capacité n'excédant pas 5.000 tonnes métriques, de compression et d'injection	6 %	A
84775919	Autres	En fr.	A
84775921	Presses hydrauliques à double effet	3 %	A
84775929	Autres	En fr.	A
84778010	Pour la fabrication de pneus ou de chambres à air; Mélangeurs thermo-cinétiques	En fr.	A

	Accumulateurs; Machines de pliage ou gousseteuses; Pour mélanger les matières plastiques; Pour transporter le bain de fusion dans la cavité d'un moule; Pour refroidir ou stabiliser les matières plastiques par coussin d'air;		
84778091	Pour couper les balles de	9 %	A
84778099	Autres	En fr.	A
84779010	Bases, bancs, plaques d'impression, cylindre de fixation, pièces coulées, pièces soudées et fabrications pour coulisses et injection	En fr.	A
84779020	Vis à coquilles	En fr.	A
84779030	Assemblages hydrauliques comprenant au moins deux des éléments suivants : collecteurs, valves, pompes ou réfrigérants à l'huile	En fr.	A
84779090	Autres	En fr.	A
84781000	Machines et appareils	En fr.	A
84789000	Parties	En fr.	A
84791000	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	En fr.	A
84792010	Générateurs d'hydrogène; Machines pour le raffinage des huiles	6 %	A
84792090	Autres	En fr.	A
84793010	Écorceuses de rondins; Presses, à l'exclusion de type à membrane et les presses servant à façonner des balles de pâtes	6 %	A
84793090	Autres	En fr.	A
84794010	Machines à câbler ou à paier	6 %	A
84794090	Autres	En fr.	A
84795010	Systèmes d'échantillonnage en laboratoire par dissolution de comprimés (ensembles à bras autoéchantillonneur)	En fr.	A
84795091	À bras articulé avec charge maximale n'excédant pas 3 kg; Linéaire, quatre ou cinq axes, avec charge maximale n'excédant pas 50 kg; Du type à portique, avec charge maximale n'excédant pas 10 kg; Systèmes robotiques, à l'exclusion de ceux destinés à l'é	6 %	A
84795099	Autres	En fr.	A
84796000	Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	En fr.	A
84798110	Bobineuses simples; Pour décaper, gainer les fils ou revêtir, sauf l'enduction en vrac; Machines à couvrir de caoutchouc des rouleaux d'acier	6 %	A
84798190	Autres	En fr.	A
84798210	Ce qui suit, à l'exclusion des systèmes semi-automatiques de préparation d'amidon et des machines multi-étages à mélanger les peintures : Dilacérateurs barminutor, dilacérateurs au fil de l'eau et pompes dilacératrices, à l'exclusion des pompes dilacérat	5 %	A
84798290	Autres	En fr.	A
84798910	Systèmes de démarrage des réacteurs d'aéronefs, à débit continu, à utiliser au sol; Générateurs de fumée artificielle ou de brouillard artificiel; Chargeuses automatiques pour munitions d'armes portatives; Chânes de montage type relais de produits aut	En fr.	A

84798920	Balayeuses mécaniques; Humidificateurs d'air domestiques ou déshumidificateurs d'air domestiques, à moteur électrique, à l'exclusion des appareils des positions nos 84.15 ou 84.24; Aspirateurs industriels; Chargeuses de cartouches de munitions, à l'exc	7,5 %	A
84798930	Machines devant être utilisées dans la fabrication d'engrais avec du poisson et déchets de poisson; Appareils mécaniques pour contrôler la composition de solutions de stérilisation ou de nettoyage utilisées dans les industries alimentaires ou de boissons	4,5 %	A
84798941	Compacteurs de déchets solides industriels; Compacteurs de déchets ou d'ordures, électriques, utilisés sur les aéronefs, les trains, les bateaux ou les autobus, pouvant broyer les bouteilles et les autres déchets produits en transit	6 %	A
84798949	Autres	En fr.	A
84798991	Appareils de récupération des abrasifs de décapage au jet; Presses de cuisson de plaquettes de frein; Compacteurs, à l'exclusion des compacteurs d'ordures; Chargeurs de conteneurs et de palettes; Machines à insérer des coupons; Dispositifs de fermeture	6 %	A
84798999	Autres	En fr.	A
84799011	Assemblages de cadres incorporant au moins deux des éléments suivants : plaque de base, cadres latéraux, vis mécaniques ou plaques frontales	En fr.	A
84799012	Assemblages de coulisseaux incorporant une enveloppe de coulisseaux ou une couverture de coulisseaux	En fr.	A
84799013	Assemblages de conteneurs incorporant aux moins deux des éléments suivants : fonds de conteneurs, enveloppes de conteneurs, glissières ou devants de conteneurs	En fr.	A
84799014	Cabinets ou boîtiers	En fr.	A
84799019	Autres	En fr.	A
84799090	Autres	En fr.	A
84801000	Châssis de fonderie	En fr.	A
84802000	Plaques de fond pour moules	6,5 %	A
84803000	Modèles pour moules	2,5 %	A
84804110	Bases de moules en caoutchouc pour coulée de précision de joaillerie; Parties de moules pour le moulage de zinc	En fr.	A
84804190	Autres	6 %	A
84804900	Autres	En fr.	A
84805000	Moules pour le verre	En fr.	A
84806000	Moules pour les matières minérales	En fr.	A
84807110	Pour le moulage par injection, à l'exclusion de moules mâles et femelles pour moulage par étirage-soufflage et de moules pour souliers, bottes et sandales; Moules d'acier, à l'exclusion de ceux à 4 ou 6 cavités	6 %	A
84807190	Autres	En fr.	A
84807900	Autres	6 %	A
84811000	Détendeurs	En fr.	A
84812000	Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques	En fr.	A
84813000	Clapets et soupapes de retenue	En fr.	A
84814000	Soupapes de trop-plein ou de sûreté	En fr.	A
84818000	Autres articles de robinetterie et organes similaires	En fr.	A
84819000	Parties	En fr.	A

84821010	Pour roues avant, à billes sur deux rangées, à contact oblique, d'un diamètre extérieur d'au plus 76 mm destinés aux véhicules automobiles du Chapitre 87; De type radial, sur une seule rangée, ne comprenant pas les coussinets à capacité maximale, ou à ca	6 %	A
84821090	Autres	En fr.	A
84822010	À rouleaux coniques, sur une seule rangée, d'un diamètre extérieur d'au plus 168,275 mm	5,5 %	A
84822090	Autres	En fr.	A
84823000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	En fr.	A
84824000	Roulements à aiguilles	En fr.	A
84825000	Roulements à rouleaux cylindriques	En fr.	A
84828010	Type pompe à eau, devant servir dans les véhicules automobiles du Chapitre 87	5,5 %	A
84828090	Autres	En fr.	A
84829110	Aiguilles cylindriques d'un diamètre d'au plus 6,35 mm et d'une longueur d'au moins trois fois supérieure au diamètre; Pour les marchandises des nos tarifaires 8482.10.10 ou 8482.20.10	5,5 %	A
84829191	En acier	3,5 %	A
84829199	Autres	En fr.	A
84829911	Des marchandises des nos tarifaires 8482.10.10 ou 8482.20.10	5,5 %	A
84829919	Autres	En fr.	A
84829991	Des marchandises des nos tarifaires 8482.10.10 ou 8482.20.10	5,5 %	A
84829999	Autres	En fr.	A
84831000	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles	En fr.	A
84832000	Paliers à roulements incorporés	4,5 %	A
84833000	Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets	4,5 %	A
84834010	Devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils; Boîtes d'engrenages pour opérations de nettoyages haute pression ou pour moulins à mouture fine; Engrenages et réducteurs pour chaînes de fabrication d'essuie-tout; Engrenages pour machines à e	En fr.	A
84834091	Engrenages, boîtes d'engrenages et autres variateurs de vitesse; Commandes et transmissions, hydrostatiques, pour machines; Vérins à vis	2,5 %	A
84834099	Autres	En fr.	A
84835010	Moufles fixes ou moufles mobiles devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation de puits de pétrole ou de gaz naturel ou sur les machines de forage pour l'exploratio	En fr.	A
84835020	Volants	2,5 %	A
84835090	Autres	2,5 %	A
84836010	Embrayages; Organes d'accouplement hydrauliques de transmission devant être utilisés dans l'exploration, la découverte, la mise en valeur, l'entretien, l'essai, l'épuisement ou la mise en exploitation de puits d'eau, de pétrole ou de gaz naturel, dans le	En fr.	A
84836090	Autres	2,5 %	A

84839010	Ensembles d'écrous sphériques, billes "J" et ensembles de vis à bille, pour les machines de chargement des réacteurs nucléaires; Pignons de chaîne et roues dentées; Devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des	En fr.	A
84839020	Des marchandises des nos tarifaires 8483.40.91 ou 8483.50.90	2,5 %	A
84839030	Des marchandises des nos tarifaires 8483.20.00, 8483.30.00 ou 8483.60.90	2,5 %	A
84841010	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou de leurs parties pour les bateaux de pêche commerciale	En fr.	A
84841090	Autres	2,5 %	A
84842010	Joints d'étanchéité hydrodynamiques avec désignation de catégorie nucléaire selon le code de l'ASME	En fr.	A
84842090	Autres	3,5 %	A
84849010	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs ou de leurs parties pour les bateaux de pêche commerciale	En fr.	A
84849090	Autres	2,5 %	A
84851000	Hélices pour bateaux et leurs pales	En fr.	A
84859010	Raccords rotatifs, freins à commande mécanique (à l'exclusion des freins indéréglable, jusqu'à 1.495 daNm couple à freinage statique) ou jantes, devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils	En fr.	A
84859090	Autres	3,5 %	A
85011011	Actionneurs électroniques utilisés avec le matériel de jardinage; Devant servir avec les nécessaires d'assemblages de véhicules autpropulsés; D'une puissance inférieure à 20 W, devant servir à la fabrication des ventilateurs portables; D'une puissance	En fr.	A
85011012	Moteurs synchrones et pas à pas, et les actionneurs électriques suivants : Triphasés, 220 ou 440 V, avec couples de sortie nominaux supérieurs à 565 N.m et une succession de phase n'excédant pas 90 degrés; 120 ou 240 V, monophasés; 280, 460 ou 575 V, t	6 %	A
85011019	Autres	En fr.	A
85011091	Devant servir dans des gâches électriques, ou des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Devant servir avec les nécessaires d'assemblage de véhicules autpropulsés	En fr.	A
85011099	Autres	6 %	A
85012010	Moteurs à engrenages	En fr.	A
85012090	Autres	4 %	A
85013110	Moteurs à engrenages; Devant servir à la fabrication de groupes électriques-hydrauliques	En fr.	A
85013120	Machines génératrices; Autres moteurs d'une puissance excédant 37,5 W mais n'excédant pas 75 W	4 %	A
85013130	Autres moteurs d'une puissance excédant 75 W mais n'excédant pas 750 W	8 %	A
85013210	Actionneurs; Moteurs à arbre à engrenages sans balais, utilisés dans la fabrication d'outils électriques portatifs; Moteurs à engrenages devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils; Moteurs devant servir à la fabrication de monte-charge	En fr.	A

85013220	Moteurs devant servir comme source principale de puissance installée pour les véhicules à moteur électrique de la sous-position no 8703.90	6 %	A
85013290	Autres	2 %	A
85013310	Moteurs à engrenages	En fr.	A
85013320	Machines génératrices; Autres moteurs d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 149 kW	2,5 %	A
85013330	Autres moteurs d'une puissance excédant 149 kW mais n'excédant pas 375 kW	9 %	A
85013410	Moteurs à engrenages	En fr.	A
85013420	Autres moteurs	6 %	A
85013430	Machines génératrices à courant continu	2,5 %	A
85014010	Moteurs à condensateur permanent fractionné à rotor externe, d'une puissance excédant 30 W mais n'excédant pas 120 W, devant servir à la fabrication des hottes de cuisine; Moteurs à engrenages devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils;	En fr.	A
85014021	Actionneurs servant à l'ouverture et à la fermeture de châssis de toiture; Moteurs de positionnement d'aiguilles, devant servir avec les machines à coudre industrielles; Devant servir à la fabrication de ventilateurs; Moteurs à engrenage devant servir	En fr.	A
85014022	Moteurs à engrenages; Rouleaux et poulies de transporteur motorisé	3 %	A
85014029	Autres	8 %	A
85014031	Devant servir avec les instruments de chirurgie d'art dentaire, d'art vétérinaire ou aux fins de diagnostic	En fr.	A
85014039	Autres	6 %	A
85015110	Moteurs à embrayage et moteurs de positionnement d'aiguilles, devant servir avec les machines à coudre industrielles; Moteurs à engrenages devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils; Moteurs, autres que les moteurs à engrenage, devant servir	En fr.	A
85015190	Autres	2,5 %	A
85015210	Moteurs à engrenages et moteurs à freins, et moteurs synchrones présentés avec un appariement de machine génératrice synchrone, devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils	En fr.	A
85015220	Autres moteurs à engrenages	3,5 %	A
85015290	Autres	En fr.	A
85015310	Pour actionner les pompes à boue, les treuils ou les tables de rotation; Moteurs à engrenages; Moteurs synchrones présentés avec un appariement de machine génératrice synchrone	En fr.	A
85015391	D'une puissance n'excédant pas 149 kW	6 %	A
85015399	D'une puissance excédant 149 kW	2,5 %	A
85016110	Machines génératrices synchrones présentées avec un appariement de moteur synchrone	En fr.	A
85016190	Autres	2,5 %	A
85016210	Pour produire de l'énergie électrique destinée à des fins agricoles ou horticoles; Machines génératrices synchrones présentées avec un appariement de moteur synchrone	En fr.	A
85016290	Autres	2,5 %	A
85016310	Machines génératrices synchrones présentées avec un appariement de moteur synchrone	En fr.	A
85016390	Autres	2,5 %	A
85016410	Machines génératrices synchrones présentées avec un appariement de moteur synchrone	En fr.	A

85016491	Devant servir à la fabrication des groupes électrogènes	6 %	A
85016499	Autres	9,5 %	A
85021110	D'une puissance n'excédant pas 35 kW	En fr.	A
85021190	Autres	6 %	A
85021200	D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	6 %	A
85021300	D'une puissance excédant 375 kVA	6 %	A
85022010	Devant servir sur la ferme à des fins agricoles seulement; Groupes électrogènes de piste pour fournir une alimentation électrique aux aéronefs; D'une puissance n'excédant pas 35 kW	En fr.	A
85022090	Autres	6 %	A
85023100	À énergie éolienne	En fr.	A
85023910	Ce qui suit, autres que les convertisseurs de fréquence de 400 Hz : Actionnés par turbine à gaz; Actionnés par turbine hydraulique; Actionnés par turbine à vapeur; Courant continu thermo-électrique	6 %	A
85023990	Autres	En fr.	A
85024000	Convertisseurs rotatifs électriques	6 %	A
85030010	Stators et rotors des machines de la position no 85.01	En fr.	A
85030090	Autres	En fr.	A
85041000	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	7 %	A
85042110	Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	En fr.	A
85042190	Autres	6 %	A
85042210	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Devant servir à la fabrication de voitures à voyageurs de chemin de fer et de tramways	En fr.	A
85042290	Autres	9,5 %	A
85042310	Devant servir à la fabrication de voitures à voyageurs de chemin de fer ou de tramways	En fr.	A
85042390	Autres	9,5 %	A
85043110	Devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	3,5 %	A
85043190	Autres	6 %	A
85043210	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines	En fr.	A
85043290	Autres	6 %	A
85043310	Devant servir avec les instruments de chirurgie, d'art dentaire, d'art vétérinaire ou aux fins de diagnostic	En fr.	A
85043390	Autres	6 %	A
85043410	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines	En fr.	A
85043490	Autres	9,5 %	A
85044010	Chargeurs de batteries, à usage commercial, à l'exclusion de ceux pour charger les batteries devant servir aux lampes de sûreté pour les mineurs et ceux devant servir à la fabrication des voitures à voyageurs de chemin de fer ou de tramways	6,5 %	A
85044020	Blocs d'alimentation devant servir avec les instruments de chirurgie, d'art dentaire, d'art vétérinaire ou aux fins de diagnostic	En fr.	A
85044030	Blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position no 84.71	En fr.	A
85044040	Régulateurs de vitesse pour moteurs électriques	6,5 %	A
85044090	Autres	En fr.	A
85045010	Devant servir à la fabrication de tubes à électrons ou des bobines à radiofréquence; Indicateurs et bobines protégés, d'un diamètre de 6,35 mm ou 9,525 mm, devant servir à la fabrication de débrouilleurs de télévision	En fr.	A

85045020	Pour les machines automatiques de traitement de l'information et de leurs unités de la position no 84.71 ou pour les appareils de télécommunications	En fr.	A
85045090	Autres	3 %	A
85049010	Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises des sous-positions nos 8504.40 et 8504.90	En fr.	A
85049020	Autres parties des blocs d'alimentation pour les machines automatiques de traitement de l'information de la position no 84.71	En fr.	A
85049090	Autres	En fr.	A
85051100	En métal	2 %	A
85051910	Devant servir à la fabrication des haut-parleurs; Devant servir à la fabrication de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur	En fr.	A
85051990	Autres	4,5 %	A
85052010	Devant servir avec des machines ou des appareils	En fr.	A
85052090	Autres	3 %	A
85053000	Têtes de lavage électromagnétiques	En fr.	A
85059000	Autres, y compris les parties	En fr.	A
85061010	Piles alcalines ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Batteries de piles électriques, 9 volts, devant servir à la fabrication de d	En fr.	A
85061090	Autres	7 %	A
85063000	À l'oxyde de mercure	7 %	A
85064000	À l'oxyde d'argent	7 %	A
85065010	Piles ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants	En fr.	A
85065090	Autres	7 %	A
85066000	À l'air-zinc	7 %	A
85068010	Devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée	En fr.	A
85068090	Autres	7 %	A
85069010	Capsules de métal; De matières plastiques, de caoutchouc ou de fibres de verre, devant servir à la fabrication d'accumulateurs industriels au plomb, avec une intensité minimale de 12 volts, à l'exclusion des accumulateurs de 12 volts servant au démarrage	En fr.	A
85069090	Autres	2,5 %	A
85071000	Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	7 %	A
85072010	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position no 8703.90	7 %	A
85072090	Autres	7 %	A
85073010	Piles ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Devant servir dans des lampes de sûreté pour mineurs	En fr.	A
85073020	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position no 8703.90	7 %	A
85073090	Autres	7 %	A
85074010	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position no 8703.90	7 %	A
85074090	Autres	7 %	A

85078010	Piles alcalines ou piles au lithium ayant des connecteurs soudés ou conçues pour être munies de connecteurs soudés, devant servir dans des systèmes de verrouillage électronique ou leurs composants; Accumulateurs électriques à faible décharge, devant servir	En fr.	A
85078020	Devant servir comme source principale d'alimentation électrique des véhicules à moteur électrique de la sous-position no 8703.90	7 %	A
85078090	Autres	7 %	A
85079010	Bacs de verre; Capsules de métal; Parties en caoutchouc durci; Devant servir à la fabrication d'accumulateurs industriels au plomb d'une puissance d'au moins 12 volts, à l'exclusion des accumulateurs de 12 volts servant au démarrage des moteurs; Des m	En fr.	A
85079090	Autres	3 %	A
85081010	Perceuses, alimentées en courant alternatif, à mandrins de 9,5 mm ou de 12,7 mm, à l'exclusion des perceuses réversibles, des marteaux perforateurs et des perceuses à archet	6 %	A
85081090	Autres	En fr.	A
85082010	Scies circulaires pouvant recevoir des lames d'un diamètre de 152 mm ou plus mais n'excédant pas 254 mm, alimentées en courant alternatif; Scies à rails pour couper des rails de chemin de fer	6 %	A
85082090	Autres	En fr.	A
85088010	Ponceuses angulaires ou meuleuses angulaires, pouvant recevoir des disques abrasifs de 178 mm et de 229 mm; Truelles et cueillies	6 %	A
85088090	Autres	En fr.	A
85089010	Encastements	En fr.	A
85089090	Autres	En fr.	A
85091000	Aspirateurs de poussières	8 %	A
85092000	Cireuses à parquets	En fr.	A
85093000	Broyeurs pour déchets de cuisine	En fr.	A
85094010	Fouloirs à raisins pour usages domestiques	8 %	A
85094090	Autres	En fr.	A
85098010	Vaporisateurs aux ultrasons	8 %	A
85098090	Autres	En fr.	A
85099011	Devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des nos tarifaires 8509.20.00, 8509.30.00, 8509.40.90 ou 8509.80.90	En fr.	A
85099012	Des marchandises des nos tarifaires 8509.40.10 ou 8509.80.10	3 %	A
85099013	Des marchandises du no tarifaire 8509.10.00	8 %	A
85099091	Devant servir à la fabrication de marchandises de cette position; Des marchandises des nos tarifaires 8509.20.00, 8509.30.00, 8509.40.90 ou 8509.80.90	En fr.	A
85099092	Des marchandises des nos tarifaires 8509.40.10 ou 8509.80.10	3 %	A
85099093	Des marchandises du no tarifaire 8509.10.00	8 %	A
85101000	Rasoirs	En fr.	A
85102010	Pour la coupe des poils des animaux domestiques; Alimentées par courant alternatif, pour la coupe des cheveux	6 %	A
85102090	Autres	En fr.	A
85103000	Appareils à épiler	En fr.	A
85109000	Parties	En fr.	A
85111000	Bougies d'allumage	6 %	A

85112000	Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	6 %	A
85113000	Distributeurs; bobines d'allumage	6 %	A
85114010	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des moteurs pour les bateaux de pêche commerciale; Devant servir à la fabrication des soufieuses à neige à moteurs à piston, à allumage par étincelles	En fr.	A
85114090	Autres	6 %	A
85115000	Autres génératrices	2,5 %	A
85118010	Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	En fr.	A
85118090	Autres	2,5 %	A
85119010	Des marchandises des nos tarifaires 8511.40.10, 8511.50.00, 8511.80.10 ou 8511.80.90	En fr.	A
85119090	Autres	6 %	A
85121000	Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	5,5 %	A
85122010	Devant servir à la fabrication ou à la réparation des carrosseries de camions, d'autobus et d'électrobus à trolley, des voitures de lutte contre l'incendie, des ambulances ou des corbillards	En fr.	A
85122090	Autres	6 %	A
85123010	Sonneries ou vibrateurs devant servir à la réparation des camions forestiers, ou à la fabrication de telles parties; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	En fr.	A
85123090	Autres	6,5 %	A
85124000	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	6 %	A
85129010	Des marchandises des nos tarifaires 8512.20.10 ou 8512.30.10	En fr.	A
85129090	Autres	6 %	A
85131010	Lampes de poche; Lampes de sûreté pour mineurs	En fr.	A
85131090	Autres	7 %	A
85139010	De lampes de poche et de lampes de sûreté pour mineurs	En fr.	A
85139090	Autres	3,5 %	A
85141011	Fours de cémentation; Fours pour le chauffage du métal; Fours pour la fonte du verre, à creuset, ayant une capacité n'excédant pas 50 kg; Fours pour la fonte d'aluminium, à creuset, ayant une capacité n'excédant pas 600 kg; Fours d'attente; Fours de	6 %	A
85141019	Autres	En fr.	A
85141090	Autres	7 %	A
85142011	Fours à diffusion; Fours à induction; Fours à vide	6 %	A
85142019	Autres	En fr.	A
85142090	Autres	7 %	A
85143011	Fours pour la fonte ou le traitement thermique du métal	6 %	A
85143019	Autres	En fr.	A
85143090	Autres	7 %	A
85144010	Fours de réduction rotatifs miniatures	En fr.	A
85144090	Autres	6 %	A
85149000	Parties	En fr.	A
85151100	Fers et pistolets à braser	6,5 %	A

	Machines à souder ou à dessouder des composants électriques ou électroniques sur des cartes de circuits imprimés; Machines à souder des armatures; Machines pour enduire ou tremper de soudure ou pour étamer des composants électriques ou électroniques	6 %	A
85151910			
85151990	Autres	En fr.	A
85152110	Appareils à souder par résistance électriques, à haute fréquence ou à ultra-haute fréquence	4,5 %	A
85152190	Autres	6 %	A
85152910	Appareils à souder par résistance électriques, à haute fréquence ou à ultra-haute fréquence	4,5 %	A
85152990	Autres	6 %	A
85153100	Entièrement ou partiellement automatiques	6 %	A
85153900	Autres	6 %	A
85158000	Autres machines et appareils	6 %	A
85159000	Parties	En fr.	A
85161010	Thermoplongeurs pour préparations photographiques	En fr.	A
85161020	Thermoplongeurs devant servir dans les véhicules automobiles	6 %	A
85161090	Autres	6,5 %	A
85162100	Radiateurs à accumulation	8 %	A
85162900	Autres	7 %	A
85163100	Sèche-cheveux	En fr.	A
85163210	Fers à friser	En fr.	A
85163290	Autres	6,5 %	A
85163310	Muraux	6 %	A
85163390	Autres	En fr.	A
85164000	Fers à repasser électriques	En fr.	A
85165000	Fours à micro-ondes	En fr.	A
85166010	Barbecues d'intérieur sans fumée	En fr.	A
85166020	Fours et cuisinières	8 %	A
85166090	Autres	8 %	A
85167110	Appareils pour la préparation du café	9 %	A
85167120	Appareils pour la préparation du thé	8 %	A
85167210	Automatique	En fr.	A
85167290	Autres	6 %	A
85167910	Fours à pain; Vaporiseurs pour les tissus; Cuiseurs à vapeur pour le riz	En fr.	A
85167990	Autres	6,5 %	A
85168010	Conçues pour la cuisson; Résistances chauffantes non-métalliques devant être utilisées au traitement, à la fusion ou à l'affinage des minerais, des métaux ou des minéraux; Devant servir dans les machines de transformation du plastique	En fr.	A
85168090	Autres	6,5 %	A
85169010	Encastres pour appareils pour sécher les mains	En fr.	A
85169020	Encastres et bases de métal pour fers à repasser électriques	En fr.	A
85169030	Assemblages pour les fours à micro-ondes incorporant au moins deux des éléments suivants : chambre à cuisson, châssis de support autoportant, porte ou couverture extérieure	En fr.	A
85169040	Assemblages de circuits imprimés pour les fours à micro-ondes	En fr.	A
85169050	Chambres à cuisson, assemblées ou non, pour fours ou cuisinières	En fr.	A
85169060	Panneaux supérieurs, avec ou sans éléments chauffants ou contrôles, pour fours ou cuisinières	En fr.	A

85169070	Assemblages de portes pour fours ou cuisinières incorporant au moins deux des éléments suivants : panneau intérieur, panneau extérieur, vitre ou isolation	En fr.	A
85169081	Pour grille-pain automatique	En fr.	A
85169082	Pour autres grille-pain	En fr.	A
85169090	Autres	En fr.	A
85171100	Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil	En fr.	A
85171910	Visiophones	En fr.	A
85171990	Autres	En fr.	A
85172100	Télécopieurs	En fr.	A
85172200	Téléscripteurs	En fr.	A
85173010	Téléphonie	En fr.	A
85173020	Télégraphie	En fr.	A
85175011	Des types utilisés avec les machines du traitement de l'information de la position no 84.71	En fr.	A
85175019	Autres	En fr.	A
85175020	Convertisseurs opto-électroniques devant servir à la fabrication d'appareils utilisés dans des systèmes à courant porteur ou de ligne numérique	En fr.	A
85175031	Pour la téléphonie	En fr.	A
85175039	Autres	En fr.	A
85175041	Téléphonie	En fr.	A
85175049	Autres	En fr.	A
85178010	Téléphonie	En fr.	A
85178020	Télégraphie	En fr.	A
85179010	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
85179020	Parties, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillages, des assemblages de circuits imprimés du no tarifaire 8517.90.10, non dénommées ni comprises ailleurs	En fr.	A
85179031	Ensembles de contrôle ou de commande, comprenant au moins deux des éléments suivants : assemblage de circuits imprimés, modem, disque dur ou lecteur de disquettes, clavier et interface pour l'utilisateur;	En fr.	A
85179039	Ensembles de modules optiques, comprenant au moi	En fr.	A
85179041	Autres	En fr.	A
85179041	Des postes téléphoniques d'usagers ou des visiophones	En fr.	A
85179042	Des modems, y compris des modems télécopieurs	En fr.	A
85179043	Des appareils de commutation pour la téléphonie, des appareils pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique, ou des autres appareils pour la téléphonie	En fr.	A
85179044	Des téléscripteurs ou des appareils de commutation pour la télégraphie	En fr.	A
85179045	Des autres appareils (sauf pour la téléphonie) pour la télécommunication par courant porteur	En fr.	A
85179046	Des autres appareils (sauf pour la téléphonie) pour la télécommunication numérique ou des autres appareils pour la télégraphie	En fr.	A
85179091	Des postes téléphoniques d'usagers, des visiophones, des appareils de commutation pour la téléphonie, des autres appareils pour la télécommunication par courant porteur, des autres appareils pour la téléphone pour la télécommunication numérique, et des au	En fr.	A
85179099	Autres	En fr.	A
85181000	Microphones et leurs supports	En fr.	A
85182100	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	6,5 %	A
85182200	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	6,5 %	A

85182910	Excitateurs de cône à compression ou tweeters de cône à compression, devant servir à la fabrication de systèmes de haut-parleurs	En fr.	A
85182920	Haut-parleurs, sans enveloppe, avec échelle de fréquence de 300 Hz à 3,4 MHz et un diamètre n'excédant pas 50 mm, pour les télécommunications	En fr.	A
85182990	Autres	6,5 %	A
85183010	Combinés téléphoniques	En fr.	A
85183091	Écouteurs	En fr.	A
85183099	Autres	4,5 %	A
85184010	Pour les applications de la téléphonie par fil	En fr.	A
85184090	Autres	6,5 %	A
85185000	Appareils électriques d'amplification du son	6,5 %	A
85189010	Saladiers, culasses de champ et pôles inducteurs pour les haut-parleurs dont les dimensions de montage sont supérieures à 203 mm, cônes et bordures de cônes, pare-poussières et anneaux de centrage, devant servir à la fabrication des haut-parleurs; Des ex	En fr.	A
85189020	Des amplificateurs électriques d'audio fréquence pour les applications de la téléphonie par fil	En fr.	A
85189030	D'autres amplificateurs électriques d'audio-fréquence; De combinés téléphoniques; Autres, des haut-parleurs	4 %	A
85189090	Autres	4,5 %	A
85191000	Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	En fr.	A
85192100	Sans haut-parleur	En fr.	A
85192900	Autres	En fr.	A
85193100	À changeur automatique de disques	3,5 %	A
85193900	Autres	En fr.	A
85194010	À bandes magnétiques	5 %	A
85194090	Autres	En fr.	A
85199200	Lecteurs de cassettes de poche	En fr.	A
85199300	Autres lecteurs de cassettes	En fr.	A
85199910	Lecteurs de disques compacts	En fr.	A
85199990	Autres	5 %	A
85201010	À bandes magnétiques	5 %	A
85201090	Autres	En fr.	A
85202000	Répondeurs téléphoniques	En fr.	A
85203200	Numériques	En fr.	A
85203300	Autres, à cassettes	En fr.	A
85203900	Autres	En fr.	A
85209010	Pour la reproduction ou la duplication commerciale des audiocassettes; Devant être utilisés pour la production commerciale de bandes d'enregistrements vidéo, films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
85209090	Autres	5 %	A
85211000	À bandes magnétiques	En fr.	A
85219010	Lecteurs de vidéodisque au laser	En fr.	A
85219090	Autres	6 %	A
85221000	Lecteurs phonographiques	En fr.	A
85229010	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
85229090	Autres	En fr.	A
85231100	D'une largeur n'excédant pas 4 mm	En fr.	A
85231210	Devant servir à la fabrication des cassettes vidéophoniques	En fr.	A
85231290	Autres	En fr.	A
85231310	Devant servir à la fabrication des cassettes vidéophoniques	En fr.	A
85231390	Autres	En fr.	A
85232000	Disques magnétiques	En fr.	A
85233000	Cartes munies d'une piste magnétique	8,5 %	A

85239000	Autres	En fr.	A
85241000	Disques pour électrophones	En fr.	A
85243100	Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	En fr.	A
85243210	À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouv	En fr.	A
85243290	Autres	6 %	A
85243910	Logiciel	En fr.	A
85243990	Autres	6 %	A
85244000	Bandes magnétiques pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	En fr.	A
85245110	À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouv	En fr.	A
85245120	À caractère musical, y compris les enregistrements d'opérettes, de comédies musicales et les autres enregistrements ayant une teneur musicale importante; Enregistrements des numéros de music-hall et de cabaret, qu'ils soient musicaux ou non, y compris l	7 %	A
85245190	Autres	En fr.	A
85245210	À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gou	En fr.	A
85245220	À caractère musical, y compris les enregistrements d'opéras, de comédies musicales et les autres enregistrements ayant une teneur musicale importante; Enregistrements des numéros de music-hall et de cabaret, qu'ils soient musicaux ou non, y compris les	7 %	A
85245290	Autres	En fr.	A
85245310	À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et certifiés par le gouv	En fr.	A
85245320	À caractère musical, y compris les enregistrements d'opéras, de comédies musicales et les autres enregistrements ayant une teneur musicale importante; Enregistrements des numéros de music-hall et de cabaret, qu'ils soient musicaux ou non, y compris les	7 %	A
85245390	Autres	En fr.	A
85246000	Cartes munies d'une piste magnétique	6 %	A
85249110	Disques magnétiques	En fr.	A
85249190	Autres	En fr.	A
85249910	Disques magnétiques; À caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et	En fr.	A
85249920	Autre logiciel	En fr.	A
85249990	Autres	6 %	A
85251000	Appareils d'émission	En fr.	A
85252000	Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	En fr.	A
85253011	En couleurs	En fr.	A
85253012	En noir et blanc ou en autres monochromes	En fr.	A

85253020	Caméras de studio, à l'exception des caméras portées sur l'épaule et d'autres caméras portables	En fr.	A
85253090	Autres	En fr.	A
85254000	Appareils de prise de vues fixes vidéo et autres caméscopes	En fr.	A
85261000	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	En fr.	A
85269100	Appareils de radionavigation	En fr.	A
85269200	Appareils de radiotélécommande	En fr.	A
85271210	Domestiques	En fr.	A
85271290	Autres	6 %	A
85271310	Domestiques	En fr.	A
85271390	Autres	6 %	A
85271900	Autres	En fr.	A
85272100	Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	En fr.	A
85272900	Autres	En fr.	A
85273110	Domestiques	En fr.	A
85273190	Autres	6 %	A
85273210	Domestiques	En fr.	A
85273290	Autres	6 %	A
85273910	Postes de radio domestiques; Radio conçues pour les bandes réservées aux radio-amateurs telles que définies par les règlements établis en vertu de la Loi sur la radio	En fr.	A
85273990	Autres	6 %	A
85279010	Appareils télécopieurs, dits de «fac-similé»	En fr.	A
85279091	Récepteurs d'appel, d'avertissement ou de téléappel	En fr.	A
85279099	Autres	6 %	A
85281210	Appareils récepteurs de télévision incomplets ou non finis, y compris les assemblages d'appareils récepteurs de télévision composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traî	5 %	A
85281281	De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	5 %	A
85281282	Pas de type projecteur, à tube à rayons cathodiques	5 %	A
85281283	Autres, à écran plat	5 %	A
85281284	Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	3,5 %	A
85281289	Autres	5 %	A
85281291	Dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	5 %	A
85281292	Combinés sous une même enveloppe à un appareil d'enregistrement ou de reproduction des images (magnétoscopes), dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	5,5 %	A
85281293	Autres, dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran est supérieure à 35,56 cm mais inférieure à 66,04 cm	5 %	A
85281294	Autres, dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran est 66,04 cm ou plus	5 %	A
85281295	De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	5 %	A
85281296	Autres, à écran plat	5 %	A
85281297	Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	3,5 %	A
85281299	Autres	5 %	A
85281310	Appareils récepteurs de télévision domestiques	En fr.	A
85281390	Autres	6 %	A

85282110	Moniteurs vidéo incomplets ou non finis, y compris les assemblages de moniteurs vidéo composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des circuits de déviation	6 %	A
85282181	De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	6 %	A
85282182	Pas de type projecteur, à tube à rayons cathodiques	6 %	A
85282183	Autres, à écran plat	6 %	A
85282184	Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	3,5 %	A
85282189	Autres	6 %	A
85282191	Dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	6 %	A
85282192	Dont l'écran sert au visionnement direct (pas de type projecteur) et dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	6 %	A
85282193	De type projecteur, à tube à rayons cathodiques	6 %	A
85282194	Autres, à écran plat	6 %	A
85282195	Autres, devant servir à la fabrication de systèmes de transmission des ondes lumineuses	3,5 %	A
85282199	Autres	6 %	A
85282200	En noir et blanc ou en autres monochromes	6 %	A
85283010	Projecteurs vidéo en couleurs, incomplets ou non finis, y compris les assemblages de projecteurs vidéo composés des systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI), des systèmes d'amplification et de traitement vidéo, des ci	6 %	A
85283021	Pouvant être utilisé avec les machines automatiques de traitement de l'information de la position no 84.71 et avec des appareils émetteurs de signaux de télévision	En fr.	A
85283029	Autres	6 %	A
85283031	Sans haute définition, à tube à rayons cathodiques	6 %	A
85283032	À haute définition, à tube à rayons cathodiques	6 %	A
85283039	Autres	6 %	A
85283040	En noir et blanc ou en autres monochromes	6 %	A
85291000	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	En fr.	A
85299011	D'un appareillage à télécommande radio pour commander du matériel audio ou vidéo résidentiel ou pour utilisation sur les bandes de la radio amateur par des amateurs	En fr.	A
85299012	Des appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, des caméras de télévision ou des appareils de p	En fr.	A
85299019	Autres	En fr.	A
85299020	Assemblages d'émetteurs-récepteurs pour les marchandises de la sous-position no 8526.10, non dénommés ni compris ailleurs	En fr.	A
85299031	Combinaisons des parties	En fr.	A
85299039	Autres	En fr.	A
85299040	Assemblages d'écrans plats pour les marchandises des nos tarifaires 8528.12.83, 8528.12.96, 8528.21.83, 8528.21.94, 8528.30.21 ou 8528.30.29	En fr.	A
85299050	Parties, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage, pour les assemblages de circuits imprimés	En fr.	A

85299061	Comportant des assemblages de circuits imprimés, des marchandises des sous-positions nos 8525.10 ou 8525.20	En fr.	A
85299069	Autres	En fr.	A
85299090	Autres	En fr.	A
85301000	Appareils pour voies ferrées ou similaires	En fr.	A
85308010	Devant servir à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation des bouées pour le gouvernement du Canada	En fr.	A
85308090	Autres	6,5 %	A
85309000	Parties	En fr.	A
85311010	Détecteurs de fumée	En fr.	A
85311090	Autres	6,5 %	A
85312000	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	En fr.	A
85318000	Autres appareils	En fr.	A
85319010	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
85319090	Autres	En fr.	A
85321000	Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	En fr.	A
85322110	Devant servir à la fabrication de relais pour une tension n'excédant pas 60 V	En fr.	A
85322190	Autres	En fr.	A
85322210	Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Autres que les condensateurs électrolytiques pour utilisation dans les ordinateurs, devant servir à la fabrication d'appareils de transmission radio du service mob	En fr.	A
85322290	Autres	En fr.	A
85322300	À diélectrique en céramique, à une seule couche	En fr.	A
85322400	À diélectrique en céramique, multicouches	En fr.	A
85322510	Éléments de condensateurs fixes diélectriques, en papiers métallisés ou en matières plastiques métallisées, devant servir à la fabrication de condensateurs de courant alternatif de 60 Hz, 200-600 V, pour la compensation du facteur de puissance	En fr.	A
85322590	Autres	En fr.	A
85322910	Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Devant servir à la fabrication des relais d'une tension n'excédant pas 60 V, relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge ou une combinaison de relais à micro	En fr.	A
85322990	Autres	En fr.	A
85323010	En céramique; Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps	En fr.	A
85323090	Autres	En fr.	A
85329010	Devant servir à la fabrication des condensateurs de courant alternatif; Des marchandises des nos tarifaires 8532.10.00, 8532.21.10, 8532.22.10, 8532.23.00, 8532.24.00, 8532.25.10, 8532.29.10 ou 8532.30.10	En fr.	A
85329090	Autres	En fr.	A
85331000	Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	En fr.	A
85332100	Pour une puissance n'excédant pas 20 W	En fr.	A
85332900	Autres	En fr.	A
85333100	Pour une puissance n'excédant pas 20 W	En fr.	A
85333900	Autres	En fr.	A
85334010	Varistances d'oxyde de métal	En fr.	A

85334090	Autres	En fr.	A
85339010	Des matières céramiques ou métalliques, réactives électriquement ou mécaniquement à tout changement de température, pour les marchandises des nos tarifaires 8533.40.10 ou 8533.40.90	En fr.	A
85339090	Autres	En fr.	A
85340000	Circuits imprimés.	En fr.	A
85351010	D'une tension excédant 1.000 V, devant être utilisés pour l'exploitation minière, pour la récupération et la production d'huile brute à partir de schistes, de sables bitumineux ou de sables pétrolifères	4,5 %	A
85351090	Autres	6,5 %	A
85352110	Disjoncteurs à bain d'huile ou à jet air	11 %	A
85352190	Autres	2,5 %	A
85352900	Autres	2 %	A
85353010	Devant servir à la fabrication de disjoncteurs ou de commutateurs de circuit	En fr.	A
85353090	Autres	2,5 %	A
85354000	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	6,5 %	A
85359010	Dispositifs de raccordement, de branchement ou de connexion des câbles et boîtes de jonction, ignifuges, devant être utilisés dans les mines où se trouvent des gaz inflammables	En fr.	A
85359020	Commutateurs de commande industriels; Boîtes de jonction ou de raccordement de branchement ou de connexion des câbles ignifuges; Boîtiers en métal	7 %	A
85359030	Démarrateurs de moteur et protecteurs de surcharge de moteur	6,5 %	A
85359090	Autres	2,5 %	A
85361010	Devant servir à la fabrication d'appareils de transmission du radio du service mobile terrestre, incorporant des appareils de réception ou leurs accessoires, qui fonctionnent sur les bandes de fréquences de 30 à 50 MHz, 138 à 174 MHz, 406 à 430 MHz, 450 à	En fr.	A
85361090	Autres	5 %	A
85362010	Devant servir avec les instruments de chirurgie, d'art dentaire, d'art vétérinaire ou aux fins de diagnostic	En fr.	A
85362090	Autres	2,5 %	A
85363010	Dispositifs de protection contre les surcharges devant servir à la fabrication de machines et d'appareils pour le conditionnement de l'air	En fr.	A
85363020	Protecteurs contre les surcharges de moteur, à l'exclusion de ceux devant servir à la fabrication de machines et appareils pour le conditionnement de l'air	2,5 %	A
85363090	Autres	2,5 %	A
85364110	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge ou une combinaison de relais	En fr.	A
85364120	Clignotants pour véhicules automobiles	2,5 %	A
85364190	Autres	2,5 %	A
85364910	Devant servir dans des instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Devant servir à la fabrication de détecteurs de fumée; Devant servir avec les	En fr.	A

85364990	Autres	2,5 %	A
85365011	Devant servir avec des machines ou des appareils	En fr.	A
85365012	Pour véhicules automobiles	5 %	A
85365019	Autres	5 %	A
85365020	Interrupteurs électromécaniques à action instantanée, pour tension n'excédant pas 11 ampères; Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques thermoprotégés, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie interpuces); Int	En fr.	A
85365091	Ce qui suit, autres que ceux devant servir à la fabrication de machines à laver la vaisselle, ou de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques : Tapis contact de commande automatiques d'ouverture de portes; Interrupteurs, haute pression; C	En fr.	A
85365092	Autres, pour véhicules automobiles	En fr.	A
85365099	Autres	En fr.	A
85366100	Douilles pour lampes	2,5 %	A
85366910	Devant servir à la fabrication d'instruments de musique portatifs ou de modulateurs, haut-parleurs et mélangeurs audio, autres que ceux conçus et commercialisés pour des systèmes domestiques; Devant servir à la fabrication de relais à micro-ondes, relais	En fr.	A
85366920	Autres, fiches et prises de courant pour câbles coaxiaux et circuits imprimés	En fr.	A
85366990	Autres	2,5 %	A
85369010	De branchement ou de connexion des câbles et boîtes de jonction, ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Devant servir à la fabrication des relais à micro	En fr.	A
85369091	Boîtes de jonction; Boîtiers en métal	5 %	A
85369092	Autres, pour véhicules automobiles	2,5 %	A
85369093	Éléments de connexion et de contact pour fils et câbles	En fr.	A
85369099	Autres	2,5 %	A
85371011	Montés avec des boîtiers ou supports extérieurs, des marchandises des positions nos 84.21, 84.22, 84.28, 84.50 ou 85.16	En fr.	A
85371019	Autres	2,5 %	A
85371021	Pour véhicules automobiles	2,5 %	A
85371029	Autres	2,5 %	A
85371031	Systèmes de commande industrielle automatisée, à l'exclusion des tableaux pour dispositifs de formage d'anodes; Tableaux de commande électrique faits sur demande, pour le contrôle automatique des congélateurs à plaques; Devant servir à la fabrication de	2,5 %	A
85371039	Autres	En fr.	A
85371091	Montés avec des boîtiers ou supports extérieurs, pour les marchandises des positions nos 84.21, 84.22, 84.50 ou 85.16	2,5 %	A
85371092	Devant être utilisés pour le montage de diapositives, de films ou de bandes video pour la production commerciale d'enregistrements video ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
85371099	Autres	2,5 %	A

85372010	Mécanisme de commutation industriel métallisé, à l'exclusion des mécanismes de commutation électriques ignifugés devant être utilisés dans les mines	8,5 %	A
85372090	Autres	2,5 %	A
85381010	Des marchandises des nos tarifaires 8537.10.11, 8537.10.19, 8537.10.21, 8537.10.29, 8537.10.39, 8537.10.92 ou 8537.20.90, à l'exclusion de contrôleurs multi-station	En fr.	A
85381090	Autres	2,5 %	A
85389010	De matières céramiques ou métalliques, réactives électriquement ou mécaniquement à tout changement de températures pour démarreurs de moteur et protecteurs de surcharge de moteur	3,5 %	A
85389020	Assemblages de circuits imprimés	3,5 %	A
85389031	Devant servir à la fabrication des relais à micro-ondes, relais passifs à infrarouge ou une combinaison de relais à micro-ondes et passifs à infrarouge, pour une tension n'excédant pas 60 V	En fr.	A
85389039	Autres	3,5 %	A
85389091	Devant servir à la fabrication des marchandises des positions nos 85.35 à 85.37; Parafoudres à tube de gaz devant servir à la fabrication des parafoudres; Des marchandises des nos tarifaires 8535.30.10, 8535.90.10, 8536.10.10, 8536.20.10, 8536.30.10, 853	En fr.	A
85389099	Autres	3,5 %	A
85391010	Devant servir dans les véhicules automobiles du Chapitre 87	6 %	A
85391090	Autres	2 %	A
85392100	Halogènes, au tungstène	7,5 %	A
85392210	Devant servir à la fabrication de jeux de lumières pour décorations de Noël ou de jeux de lumières pour patio	En fr.	A
85392290	Autres	8 %	A
85392910	Matériaux d'éclairage au xénon	En fr.	A
85392991	D'une tension de plus de 31 V	8 %	A
85392999	Autres	6 %	A
85393100	Fluorescents, à cathode chaude	7 %	A
85393210	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps	En fr.	A
85393290	Autres	7,5 %	A
85393910	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir avec des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes au néon, munies d'une résistance, devant servir à la fabrication d'ensem	En fr.	A
85393990	Autres	7,5 %	A
85394110	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à cathode creuse, devant servir dans les instruments et appareils pour m	En fr.	A
85394190	Autres	7,5 %	A
85394910	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à rayons ultraviolets à cathode creuse, devant servir dans les instrumen	En fr.	A
85394990	Autres	7,5 %	A

85399010	Filaments, cathodes ou électrodes, devant servir à la fabrication de lampes électriques; Des marchandises des nos tarifaires 8539.10.90, 8539.22.10, 8539.29.10, 8539.32.10, 8539.39.10, 8539.41.10 ou 8539.49.10	En fr.	A
85399090	Autres	6 %	A
85401111	Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	6 %	A
85401112	Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	6 %	A
85401121	Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	6 %	A
85401122	Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	6 %	A
85401190	Autres	6 %	A
85401211	Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication des récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	En fr.	A
85401219	Autres	3 %	A
85401291	Devant servir à la fabrication de moniteurs vidéo; Devant servir à la fabrication d'autres récepteurs de télévision en couleurs, du type projection	En fr.	A
85401299	Autres	3 %	A
85402000	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	En fr.	A
85404010	Dont l'écart entre deux points de même couleur de triplets consécutifs est inférieur à 0,4 mm, devant servir à la fabrication de dispositifs d'affichage graphique ou alphanumérique	En fr.	A
85404090	Autres	3 %	A
85405010	Devant servir à la fabrication de moniteur vidéo; Dont l'écart entre deux points de triplets consécutifs est au plus 0,4 mm, devant servir à la fabrication de dispositifs d'affichage graphique ou alphanumérique	En fr.	A
85405090	Autres	3 %	A
85406010	Dont l'écart entre deux points de même couleur de triplets consécutifs est inférieur à 0,4 mm, devant servir à la fabrication de dispositifs d'affichage graphique ou alphanumérique	En fr.	A
85406090	Autres	3 %	A
85407100	Magnétrons	En fr.	A
85407200	Klystrons	3 %	A
85407900	Autres	3,5 %	A
85408110	Devant servir à la fabrication des spectromètres de masse ou leurs parties	En fr.	A
85408190	Autres	4 %	A
85408900	Autres	3,5 %	A
85409110	Assemblages de panneaux frontaux, à savoir : a) dans le cas d'un tube image de télévision couleur à rayons cathodiques, d'un ensemble constitué d'un panneau de verre auquel est fixé une grille ou un masque perforé en vue de l'utilisation finale, pouvant	En fr.	A
85409190	Autres	En fr.	A
85409910	Canon à faisceaux d'électrons; Structures d'interaction de radio fréquence (RF) pour tubes micro-ondes des sous-positions nos 8540.71, 8540.72 ou 8540.79	En fr.	A
85409990	Autres	En fr.	A
85411000	Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	En fr.	A
85412100	À pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	En fr.	A
85412900	Autres	En fr.	A
85413000	Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	En fr.	A

85414000	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière	En fr.	A
85415000	Autres dispositifs à semi-conducteur	En fr.	A
85416000	Cristaux piézo-électriques montés	En fr.	A
85419000	Parties	En fr.	A
85421200	Cartes munies d'un circuit intégré électronique («cartes intelligentes»)	En fr.	A
85421310	Pour téléviseurs à haute définition, ayant plus de 100.000 faisceaux	En fr.	A
85421390	Autres	En fr.	A
85421410	Pour téléviseurs à haute définition, ayant plus de 100.000 faisceaux	En fr.	A
85421490	Autres	En fr.	A
85421910	Pour téléviseurs à haute définition, ayant plus de 100.000 faisceaux	En fr.	A
85421990	Autres	En fr.	A
85423000	Autres circuits intégrés monolithiques	En fr.	A
85424000	Circuits intégrés hybrides	En fr.	A
85425000	Micro-assemblages électroniques	En fr.	A
85429000	Parties	En fr.	A
85431110	Devant être utilisés dans des applications médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	En fr.	A
85431190	Autres	En fr.	A
85431910	Devant être utilisés dans des applications médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	En fr.	A
85431990	Autres	5 %	A
85432000	Générateurs de signaux	2,5 %	A
85433010	À commande mécanique, à l'exclusion de : Récupérateurs électrolytiques d'argent (capacité de récupération n'excédant pas 93 g à l'heure); Machines et équipements de placage des métaux	En fr.	A
85433091	Éléments d'électrolyseur au chloralcali	En fr.	A
85433099	Autres	4,5 %	A
85434000	Electrificateurs de clôtures	6,5 %	A
85438100	Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité	En fr.	A
85438910	Fers à marquer le bétail; Résonateurs céramiques devant servir à la fabrication d'appareils et instruments de pesage, ayant une portée n'excédant pas 15 kg et se servant de tension mètres comme capteurs; Assemblages de bagues collectrices (standard et a	En fr.	A
85438921	Ozoniseurs; Équipement de désinfection de l'eau par les ultraviolets	4,5 %	A
85438929	Autres	En fr.	A
85438930	Amplificateurs micro-ondes	6,5 %	A
85438940	Machines et appareils électriques avec fonction de traduction ou de dictionnaire	En fr.	A
85438991	Devant être utilisés pour l'exploitation minière, pour la récupération ou la production d'huiles brutes à partir de schistes, de sables bitumineux ou de sables pétrolifères	4,5 %	A
85438999	Autres	6,5 %	A
85439011	Pour le polissage électrolytique et pour l'anodisation; Des marchandises des nos tarifaires 8543.19.90, 8543.20.00, 8543.30.99, 8543.40.00, 8543.81.00, 8543.89.21 (autres que ceux devant servir à la fabrication des marchandises de cette position), 8543.8	2,5 %	A
85439012	Des marchandises des nos tarifaires 8543.11.90 ou 8543.89.40	En fr.	A
85439019	Autres	En fr.	A

85439091	Des marchandises des nos tarifaires 8543.19.90, 8543.20.00, 8543.30.99, 8543.40.00, 8543.81.00, 8543.89.21 (autres que ceux devant servir à la fabrication des marchandises de cette position), 8543.89.30 ou 8543.89.99	2,5 %	A
85439092	Des marchandises des nos tarifaires 8543.11.90 ou 8543.89.40	En fr.	A
85439099	Autres	En fr.	A
85441110	Devant servir à la fabrication d'appareils et instruments de pesage, ayant une portée n'excédant pas 15 kg et se servant de tension mètres comme capteurs; Devant servir à la fabrication des haut-parleurs	En fr.	A
85441190	Autres	3,5 %	A
85441910	Devant servir à la fabrication des haut-parleurs; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	En fr.	A
85441990	Autres	3,5 %	A
85442010	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Devant servir à la fabrication d'instruments ou d'outillage utilisés en géophysique, ou leurs parties ou accessoires	En fr.	A
85442090	Autres	5 %	A
85443000	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	En fr.	A
85444110	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Devant servir avec les instruments de chirurgie, d'art dentaire, d' art vétérinaire ou aux fins de diagnostic; Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques	En fr.	A
85444120	Des types utilisés en télécommunications	En fr.	A
85444190	Autres	5 %	A
85444910	Devant servir à la fabrication d'instruments ou d'outillages utilisés en géophysique, ou leurs parties ou accessoires ou leurs étuis adaptés; Devant servir à la fabrication de garnitures chauffantes de siège d'automobile	En fr.	A
85444920	Des types utilisés en télécommunications	En fr.	A
85444990	Autres	3,5 %	A
85445110	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Câbles de moteurs, devant serv	En fr.	A
85445120	Des types utilisés en télécommunications	En fr.	A
85445130	Devant servir dans les appareils de photocopie	2,5 %	A
85445190	Autres	2,5 %	A
85445910	Devant servir à la fabrication d'appareils et instruments de pesage, ayant une portée n'excédant pas 15 kg et se servant de tension mètres comme capteurs; Devant être utilisés dans les mines où se trouvent des gaz inflammable	En fr.	A
85445990	Autres	3,5 %	A
85446010	Ignifuges, devant être utilisés dans les mines; Câbles sous-marins pour tension excédant 345 kV	En fr.	A
85446091	Devant être utilisés pour l'exploitation minière, pour la récupération ou la production d'huiles brutes à partir de schistes, de sables bitumineux ou de sables pétrolifères	4,5 %	A
85446099	Autres	6,5 %	A
85447010	Câbles de fibres optiques sous-marins	En fr.	A
85447090	Autres	En fr.	A
85451100	Des types utilisés pour fours	En fr.	A

85451910	N'excédant pas 88,9 cm de circonférence ou de mesure extérieure	En fr.	A
85451921	Blocs anodiques de charbon devant servir à la fabrication d'aluminium; Électrodes de graphite autres que ceux devant servir avec les fours, devant servir à la fabrication de magnésium; Électrodes en charbon, précuites, devant servir à la fabrication de	En fr.	A
85451922	Blocs cathodiques devant servir à la fabrication d'aluminium	En fr.	A
85451928	Autres, en charbon	9,5 %	A
85451929	Autres, en graphite	6,5 %	A
85452000	Balais	En fr.	A
85459000	Autres	En fr.	A
85461000	En verre	2,5 %	A
85462000	En céramique	3 %	A
85469000	Autres	En fr.	A
85471010	Nuyaux isolants de bougies d'allumage, non plus ouvrés que cuits ou vernissés; Pièces isolantes en porcelaine d'une seule pièce, d'une longueur d'au moins 218 cm ou d'un diamètre extérieur supérieur à 61 cm, devant servir à la fabrication d'appareils éle	En fr.	A
85471090	Autres	9 %	A
85472000	Pièces isolantes en matières plastiques	En fr.	A
85479010	Devant servir à la fabrication de transformateurs électriques	En fr.	A
85479090	Autres	4,5 %	A
85481010	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage	En fr.	A
85481090	Autres	En fr.	A
85489010	Dispositifs d'allumage à semi-conducteurs devant servir à la fabrication de cuisinières à gaz à usage ménager, y compris les cuisinières à gaz pour les véhicules de loisir, ou les barbecues à gaz; Affichages électroluminescents	En fr.	A
85489020	Assemblages d'écrans plats	En fr.	A
85489090	Autres	6,5 %	A
86011000	À source extérieure d'électricité	9,5 %	A
86012000	À accumulateurs électriques	9,5 %	A
86021000	Locomotives diesel-électriques	9,5 %	A
86029000	Autres	9,5 %	A
86031000	À source extérieure d'électricité	8 %	A
86039000	Autres	8 %	A
86040010	Régaleuses à ballast; Chariots pour le transport des équipes de travail et remorques pour le matériel de voie, n'excédant pas 20 tonnes métriques; Balayeuses de ballast et soufflantes d'aiguillage combinées; Cramponneuses à alimentation manuelle pour a	6 %	A
86040090	Autres	En fr.	A
86050000	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du no 86.04).	11 %	A
86061000	Wagons-citernes et similaires	11 %	A
86062000	Wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, autres que ceux du no 8606.10	11 %	A
86063000	Wagons à déchargement automatique, autres que ceux des nos 8606.10 ou 8606.20	11 %	A
86069100	Couverts et fermés	11 %	A
86069200	Ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	11 %	A
86069900	Autres	11 %	A
86071100	Bogies et bissels de traction	En fr.	A
86071200	Autres bogies et bissels	En fr.	A

86071911	Pour les véhicules pour voies ferrées autopropulsés pour le transport des passagers, des bagages, de la poste ou des messageries; À l'état brut, devant servir à la fabrication d'essieux pour matériel pour voies ferrées	En fr.	A
86071919	Autres	9,5 %	A
86071921	Ébauches devant servir à la fabrication d'ensembles de roues et d'essieux pour les voitures à voyageurs de chemins de fer et de tramways (y compris les voitures de métro); Pour les véhicules pour voies ferrées autopropulsés pour le transport des passager	En fr.	A
86071929	Autres	9,5 %	A
86071930	Parties d'essieux ou de roues	En fr.	A
86071940	Pneus d'acier, non ouvrés, usinés ou percés	3,5 %	A
86071950	Parties de bogies ou bissels	En fr.	A
86072110	Pour les véhicules pour voies ferrées autopropulsés pour le transport des passagers, des bagages, de la poste ou des messageries; Parties devant servir à la fabrication d'appareils de freinage pour voitures de métro et de transport rapide	En fr.	A
86072120	Support de freins devant servir dans les véhicules pour voies ferrées	10 %	A
86072190	Autres	10 %	A
86072910	Pour les véhicules pour voies ferrées autopropulsés pour le transport des passagers, des bagages, de la poste ou des messageries; Devant servir à la réparation des tramways (à l'exclusion des voitures de métro) avec sabots-freins électromagnétiques gliss	En fr.	A
86072990	Autres	10 %	A
86073010	Pour les véhicules pour voies ferrées autopropulsés pour le transport des passagers, des bagages, de la poste ou des messageries; Devant servir à la réparation des tramways (à l'exclusion des voitures de métro) avec sabots-freins électromagnétiques gliss	En fr.	A
86073090	Autres	2,5 %	A
86079100	De locomotives ou de locotracteurs	En fr.	A
86079911	Devant servir à la réparation des tramways (à l'exclusion des voitures de métro) avec sabots-freins électromagnétiques glissant sur le rail; Pour les véhicules de la position no 86.04; Pour les véhicules pour voies ferrées pour le transport des passager	En fr.	A
86079919	Autres	8,5 %	A
86079920	De véhicules pour voies ferrées non autopropulsés	11 %	A
86080010	Appareils de signalisation pour voies ferrées et leur parties	En fr.	A
86080090	Autres	6,5 %	A
86090010	Réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	En fr.	A
86090090	Autres	6,5 %	A
87011010	Actionnés par un moteur à combustion interne	En fr.	A
87011090	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6 %	A
87012000	Tracteurs routiers pour semi-remorques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A

87013000	Tracteurs à chenilles	En fr.	A
87019010	Tracteurs de cour	6 %	A
87019090	Autres	En fr.	A
87021010	Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87021020	Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87029010	Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87029020	Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87031010	Véhicules récréatifs ou sportifs spécialement conçus pour se déplacer sur la neige	En fr.	A
87031090	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87032110	Véhicules tout-terrains non amphibies d'un poids inférieur à 227,3 kg, comptant moins de six roues et conçus pour ne transporter qu'un seul passager Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire	6,1 %	A
87032190	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87032200	D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87032300	D'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 3.000 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87032400	D'une cylindrée excédant 3.000 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87033100	D'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A

87033200	D'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 2.500 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87033300	D'une cylindrée excédant 2.500 cm ³ Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87039000	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87041000	Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier	En fr.	A
87042100	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87042200	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques mais n'excédant pas 20 tonnes métriques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87042300	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes métriques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87043100	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87043200	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87049000	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87051010	Grues pour l'entretien des voies ferrées équipées pour se déplacer sur la route ou sur les rails, d'une capacité de levage excédant 36,3 tonnes métriques mais n'excédant pas 68 tonnes métriques;	6,1 %	A
87051090	Camions-grues tout-terrains, autopropulsés, sauf que les dr	En fr.	A
87052000	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A

87053000	Voitures de lutte contre l'incendie Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,7 %	A
87054010	Mobiles, avec convoyeurs Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87054090	Autres	En fr.	A
87059010	Dépanneuses de véhicules routiers d'une capacité n'excédant pas 67.000 kg; Camions-bétonnières dotés de dispositifs de malaxage ou de pompage pour l'industrie du pétrole et du gaz, à l'exclusion des pompes à béton équipées de flèches principalement conçu	6,1 %	A
87059090	Autres	En fr.	A
87060010	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87060020	Pour les véhicules de la position no 87.03 ou des sous-positions nos 8704.21 ou 8704.31 Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87060090	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
87071000	Des véhicules du n° 87.03 Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6 %	A
87079010	Cabines pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87079090	Autres Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6 %	A
87081010	Pare-chocs	6 %	A
87081021	Profilés de métal nu, non finis après le formage final	En fr.	A
87081029	Autres	6 %	A
87082100	Ceintures de sécurité	6 %	A
87082911	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87082919	Autres	6 %	A
87082920	Assemblages de portes	En fr.	A
87082930	Coussins gonflables	6 %	A
87082940	Gonfleurs et modules pour coussins gonflables	6 %	A
87082960	Couvertures des sièges ou carpettes en plastiques	8,5 %	A
87082991	Unités de médecine vétérinaire et parties et accessoires de ces dernières, conçus pour le transport et l'entreposage de matériel et de préparations de médecine vétérinaire, pour être installés sur des véhicules automobiles; Parties et accessoires devant	En fr.	A
87082992	Déflecteurs ou ailerons de coffre arrière en polyuréthane, comme accessoires de rechange pour automobiles	6 %	A
87082999	Autres	6 %	A
87083110	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87083190	Autres	6 %	A

87083910	Parties, à l'exclusion des régleurs de semelles de freins, des cylindres de freins, des récepteurs de freinage à ressort à double membrane et des connecteurs pneumatiques huilés, devant servir à la fabrication des systèmes de commande des freins à dépress	En fr.	A
87083990	Autres	6 %	A
87084010	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90; Boîtes de transfert devant servir à la fabrication de systèmes de conversion de suspension tandem ou de systèmes de conversion en quatre roues motrices à installer sur des véhicu	En fr.	A
87084090	Autres	6 %	A
87085010	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90; Devant servir à la fabrication des voitures balayeuses autopropulsées; Essieux avant dirigés devant servir à la fabrication de systèmes de conversion de suspension tandem ou de	En fr.	A
87085020	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87085090	Autres	6 %	A
87086010	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87086020	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87086090	Autres	6 %	A
87087011	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87087019	Autres	6 %	A
87087021	Sections de joncs de verrouillage et de jantes, en fer ou en acier laminé à chaud, devant servir à la fabrication des jantes de roues; Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87087029	Autres	6 %	A
87088011	Devant servir à la fabrication de véhicules utilitaires utilisés en dehors du réseau routier, d'un poids n'excédant pas 680 kg	En fr.	A
87088019	Autres	6 %	A
87088020	Assemblages d'amortisseurs à ressort devant servir à la fabrication de véhicules utilitaires utilisés en dehors du réseau routier, d'un poids n'excédant pas 680 kg; Autres, pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.10.90, 8701.30.00 ou 8701.	En fr.	A
87088090	Autres	6 %	A
87089110	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089190	Autres	6 %	A
87089210	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089290	Autres	6 %	A
87089311	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089319	Autres	6 %	A
87089321	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089329	Autres	6 %	A
87089410	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089490	Autres	6 %	A
87089911	Demi-arbes et arbes d'entraînement pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089912	Demi-arbes et arbes d'entraînement pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089913	Autres demi-arbes et arbes d'entraînement	6 %	A

87089917	Autres, pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089918	Autres, pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089919	Autres	6 %	A
87089921	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089922	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089929	Autres	6 %	A
87089931	Assemblages de direction à pignon et crémaillère devant servir à la fabrication de véhicules utilitaires utilisés en dehors du réseau routier, d'un poids n'excédant pas 680 kg	En fr.	A
87089932	Autres, pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089933	Autres, pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089939	Autres	6 %	A
87089941	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089942	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089949	Autres	6 %	A
87089951	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089952	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089959	Autres	6 %	A
87089991	Unités de médecine vétérinaire et parties et accessoires de ces dernières, conçus pour le transport et l'entreposage de matériel et de préparations de médecine vétérinaire, pour être installés dans des véhicules automobiles; Parties et accessoires devant	En fr.	A
87089992	Pour les tracteurs des nos tarifaires 8701.10.10, 8701.30.00 ou 8701.90.90	En fr.	A
87089993	Pour les véhicules de la position no 87.03	6 %	A
87089999	Autres	6 %	A
87091110	Tracteurs de manutention avec moteur d'une puissance n'excédant pas 3,5 kW	6 %	A
87091190	Autres	En fr.	A
87091910	Tracteurs	En fr.	A
87091990	Autres	6 %	A
87099000	Parties	En fr.	A
87100000	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.	En fr.	A
87111000	À moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	En fr.	A
87112000	À moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	En fr.	A
87113000	À moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	En fr.	A
87114000	À moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	En fr.	A
87115000	À moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	En fr.	A
87119000	Autres	En fr.	A
87120000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur.	13 %	A
87131000	Sans mécanisme de propulsion	En fr.	A
87139000	Autres	En fr.	A
87141100	Selles	En fr.	A
87141900	Autres	En fr.	A
87142000	De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	En fr.	A
87149110	Raccords de cadre, boîtes de pédalier, fourches, trousse de tubes de fourche, roulements de fourche, amortisseurs hydrauliques, amortisseurs à ressort, pivots arrière, butées de câble, guide-câble, fourches arrière monoblocs, bases et haubans	En fr.	A
87149190	Autres	5 %	A

87149200	Jantes et rayons	En fr.	A
87149300	Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres	En fr.	A
87149400	Freins y compris les moyeux à freins, et leurs parties	En fr.	A
87149500	Selles	En fr.	A
87149600	Pédales et pédaliers, et leurs parties	En fr.	A
87149910	Roues de bicyclettes	6,5 %	A
87149990	Autres	En fr.	A
87150000	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties.	8 %	A
87161000	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	6,5 %	A
87162010	Chariots automatiques pour grouper les balles, chariots à grain et chariots pour fourrage vert	En fr.	A
87162090	Autres	6,5 %	A
87163100	Citernes	9,5 %	A
87163910	Remorques à structure d'aluminium à panneau central amovible pour le bétail ayant une masse de charge d'au moins 11,778 tonnes métriques et une longueur excédant 12 m	En fr.	A
87163920	Charrettes agricoles, voitures de débardage ou voitures à marchandises; Remorques pour camions forestiers autopropulsés de la position no 87.04	5 %	A
87163930	Remorques et semi-remorques pour tracteurs routiers ou pour véhicules automobiles pour le transport de marchandises (à l'exclusion de remorques pour motoneiges, utilitaires, pour bateaux ou chevaux, non-commerciales, et remorques devant servir d'accessoir	9,5 %	A
87163990	Autres	6,5 %	A
87164000	Autres remorques et semi-remorques	9,5 %	A
87168010	Pour le transport de personnes	4,5 %	A
87168020	Pour le transport de marchandises	6,5 %	A
87169010	Tables tournantes à double voie de roulement à billes devant servir à la fabrication des essieux autovireurs de remorques; Caisses de fourrage pour remorques et semi-remorques autochargeuses et autodéchargeuses, pour usages agricoles; Caisses de décharg	En fr.	A
87169020	Autres parties de charrettes agricoles, de remorques de débardage ou à marchandises, de remorques de grumiers autopropulsés ou d'autres véhicules pour le transport des personnes	4,5 %	A
87169090	Autres	6,5 %	A
88011000	Planeurs et ailes volantes	En fr.	A
88019010	Ballons captifs	11 %	A
88019090	Autres	En fr.	A
88021100	D'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	En fr.	A
88021200	D'un poids à vide excédant 2.000 kg	En fr.	A
88022000	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	En fr.	A
88023000	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg	En fr.	A
88024000	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg	En fr.	A
88026010	Satellites	6,5 %	A
88026090	Autres	En fr.	A
88031000	Hélices et rotors, et leurs parties	En fr.	A
88032000	Trains d'atterrissage et leurs parties	En fr.	A
88033000	Autres parties d'avions ou d'hélicoptères	En fr.	A
88039000	Autres	En fr.	A
88040010	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables) et rotochutes	15,5 %	A

88040020	Parties et accessoires pour parachutes (y compris les parachutes dirigeables) et rotochutes	3 %	A
88040030	Parapentes; parties et accessoires	En fr.	A
88051000	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	En fr.	A
88052000	Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties	En fr.	A
89011000	Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs	25 %	A
89012000	Bateaux-citernes	25 %	A
89013000	Bateaux frigorifiques autres que ceux du no 8901.20	25 %	A
89019010	Bateaux ouverts	15 %	A
89019090	Autres	25 %	A
89020010	D'une longueur enregistrée n'excédant pas 30,5 m	25 %	A
89020020	D'une longueur enregistrée excédant 30,5 m	En fr.	A
89031000	Bateaux gonflables	9,5 %	A
89039100	Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	9,5 %	A
89039200	Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	9,5 %	A
89039910	Périssoires de course	En fr.	A
89039990	Autres	9,5 %	A
89040000	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.	25 %	A
89051000	Bateaux-dragueurs	25 %	A
89052010	Plates-formes de forage	20 %	A
89052020	Plates-formes d'exploitation	25 %	A
89059010	Bateaux-foreurs, barges de forage et installations flottantes de forages	20 %	A
89059090	Autres	25 %	A
89060011	Bateaux de sauvetage importés par des sociétés spécialisées dans le sauvetage de vies	En fr.	A
89060019	Autres	15 %	A
89060090	Autres	25 %	A
89071010	Importés par des sociétés spécialisées dans le sauvetage de vies	En fr.	A
89071090	Autres	9,5 %	A
89079010	Bouées de balisage, à l'exclusion des bouées de bois, devant être utilisées dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques	En fr.	A
89079020	Autres bouées et balises	6,5 %	A
89079090	Autres	15,5 %	A
89080010	Moins le matériel ou les articles récupérables	En fr.	A
89080090	Autres	15,5 %	A
90011010	Fibres de verre optique, devant servir à la fabrication de câbles de télécommunication en fibres optiques	En fr.	A
90011090	Autres	5 %	A
90012000	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	6 %	A
90013000	Verres de contact	En fr.	A
90014010	Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
90014090	Autres	2 %	A
90015010	Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux; Non finis, polarisant (lumière), devant servir à la fabrication de lunettes	En fr.	A
90015090	Autres	2 %	A
90019010	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Réseaux de diffraction, cales ou étalons; Lentilles Fresnel ou verres lenticulaires, devant servir à la fabrication des appareils de récepteurs de télévision	En fr.	A
90019090	Autres	2,5 %	A

90021110	Pour les caméras de télévision couleurs ou les caméras vidéo en couleurs; Pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; Pour les appareils photographiques; Devant servir à	En fr.	A
90021190	Autres	2 %	A
90021910	Pour les microscopes; Pour les instruments photogrammétriques; Pour les télémètres; Pour les lecteurs-reproducteurs de microfilms; D'un diamètre de 6 cm ou plus mais n'excédant pas 20,5 cm, pour les télescopes astronomiques	En fr.	A
90021990	Autres	2 %	A
90022010	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Filtres pour instruments photogrammétriques ou stéréoscopiques; Filtres de polarisation pour microscopes	En fr.	A
90022090	Autres	3,5 %	A
90029010	Trames pour les arts graphiques; Lentilles, viseurs et oculaires utilisées avec les appareils des nos tarifaires 9002.11.10 ou 9002.19.10; Miroirs et prismes pour les télescopes d'astronomie	En fr.	A
90029090	Autres	3,5 %	A
90031110	Pour verres prismatiques pour la lecture; Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
90031120	D'autres lunettes ou marchandises similaires	2,5 %	A
90031900	En autres matières	En fr.	A
90039010	Devant servir à la fabrication de lunettes de ski; D'autres lunettes ou marchandises similaires, non finies; Pour verres prismatiques pour la lecture; De lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
90039090	Autres	2,5 %	A
90041000	Lunettes solaires	5 %	A
90049010	Verres prismatiques pour la lecture; Lunettes de sûreté conçues pour les travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
90049090	Autres	5 %	A
90051000	Jumelles	En fr.	A
90058010	Télescopes	En fr.	A
90058090	Autres	4,5 %	A
90059011	Incorporant les marchandises des positions nos 90.01 ou 90.02	En fr.	A
90059019	Autres	En fr.	A
90059091	Incorporant les marchandises des positions nos 90.01 ou 90.02	6 %	A
90059099	Autres	6 %	A
90061000	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	En fr.	A
90062010	Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm	En fr.	A
90062020	Pour faire des négatifs ou des positifs d'autres grandeurs	5 %	A

90063010	Appareils photographiques de comparaison pour médecine légale ou identité judiciaire; Pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur excédant 8 cm et d'une longueur excédant 10,5 cm; Spécialement conçus pour l'examen médical d'organes internes	En fr.	A
90063090	Autres	5 %	A
90064000	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	En fr.	A
90065100	À visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	En fr.	A
90065210	Caméras jetables	5 %	A
90065290	Autres	En fr.	A
90065310	Caméras jetables	5 %	A
90065390	Autres	En fr.	A
90065900	Autres	En fr.	A
90066100	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)	En fr.	A
90066200	Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	6,5 %	A
90066910	Pistolets pour lumière-éclair	En fr.	A
90066990	Autres	5 %	A
90069110	Accessoires pour diapositives de projection, parasoleils, pieds photographiques, trépieds, sommets de trépieds et dégradateurs; Parties de tout ce qui précède; Obturbateurs et leurs parties devant servir à la fabrication d'appareils de prise de vues; Pa	En fr.	A
90069190	Autres	5 %	A
90069910	Parties des marchandises des appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques») ou pistolets pour lumière-éclair	En fr.	A
90069990	Autres	3,5 %	A
90071110	Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
90071190	Autres	5 %	A
90071911	Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à images multiples	En fr.	A
90071919	Autres	5 %	A
90071991	Devant servir avec les instruments utilisés en chirurgie, en art dentaire, en art vétérinaire ou aux fins de diagnostic; Devant être utilisées pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de pr	En fr.	A
90071999	Autres	5 %	A
90072010	Devant être utilisés dans des applications médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	En fr.	A
90072090	Autres	6 %	A
90079100	De caméras	En fr.	A
90079210	Parties devant servir à la fabrication de projecteurs	En fr.	A
90079290	Autres	3,5 %	A
90081000	Projecteurs de diapositives	6 %	A
90082010	Lecteurs-reproducteurs de microfilms ou de microfiches	En fr.	A
90082090	Autres	6 %	A
90083000	Autres projecteurs d'images fixes	5,5 %	A
90084000	Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	En fr.	A
90089010	Parties	En fr.	A
90089020	Accessoires	7 %	A

90091100	Fonctionnant par reproduction directe de l'image de l'original sur la copie (procédé direct)	En fr.	A
90091200	Fonctionnant par reproduction de l'image de l'original sur la copie au moyen d'un support intermédiaire (procédé indirect)	En fr.	A
90092100	À système optique	En fr.	A
90092200	Par contact	En fr.	A
90093000	Appareils de thermocopie	En fr.	A
90099010	Les parties suivantes des appareils de photocopie de la sous-position no 9009.12 : Ensembles de fixation d'images comprenant au moins deux éléments suivants : fixeur, rouleau presseur, élément chauffant, distributeur d'huile, nettoyeur et commande élect	En fr.	A
90099090	Autres	En fr.	A
90101000	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographi	En fr.	A
90104100	Appareils pour l'écriture directe sur disque	En fr.	A
90104200	Photorépéteurs	En fr.	A
90104900	Autres	En fr.	A
90105010	Plaques ferrotypiques; Appareils pour le traitement des pellicules ou du papier pour la finition des photographies; Sécheuses de pellicules ou d'épreuves; Pour les films de rayon X; Presses de montage; Cadres pour suspendre les négatifs; Dispositifs	En fr.	A
90105090	Autres	5 %	A
90106000	Écrans pour projections	En fr.	A
90109010	Des appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées; Des marchandises du no tarifaire 9010.50.90, autres que ceux devant être utilisés par des imprimeurs, lithographes, relieurs, tran	En fr.	A
90109090	Autres	En fr.	A
90111000	Microscopes stéréoscopiques	En fr.	A
90112000	Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	En fr.	A
90118000	Autres microscopes	En fr.	A
90119000	Parties et accessoires	En fr.	A
90121000	Microscopes autres qu'optiques et diffractographes	En fr.	A
90129000	Parties et accessoires	En fr.	A
90131000	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI	5 %	A
90132000	Lasers, autres que les diodes laser	6,5 %	A
90138010	Diapositifs à cristaux liquides; Stéréoscopes	En fr.	A
90138090	Autres	5 %	A
90139010	Des marchandises du no tarifaire 9013.80.10	En fr.	A
90139020	Des marchandises du no tarifaire 9013.80.90	En fr.	A
90139030	Des marchandises des nos tarifaires 9013.10.00 ou 9013.20.00	5 %	A
90141010	Pour la navigation maritime ou aérienne; Devant servir à la fabrication d'instruments ou d'outillage utilisés en géophysique, ou de leurs parties ou accessoires, de la position no 90.15	En fr.	A
90141090	Autres	3 %	A
90142000	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	En fr.	A
90148010	Sextants	En fr.	A
90148090	Autres	3 %	A

90149000	Parties et accessoires	En fr.	A
90151000	Télémètres	En fr.	A
90152000	Théodolites et tachéomètres	En fr.	A
90153000	Niveaux	2,5 %	A
90154000	Instruments et appareils de photogrammétrie	En fr.	A
90158010	Instruments de géophysique, à l'exclusion des magnétomètres, gravimètres et trains de géophones; Instruments et appareils d'océanographie devant être utilisés dans la recherche	En fr.	A
90158020	Anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; Télémètres de plafond; Indicateurs de visibilité y compris les transmissomètres	6,5 %	A
90158090	Autres	3,5 %	A
90159010	D'anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; De télémètres de plafond; D'indicateurs de visibilité, y compris les transmissomètres	6,5 %	A
90159090	Autres	En fr.	A
90160010	Balances	5 %	A
90160090	Parties	2,5 %	A
90171010	Machines à dessiner	En fr.	A
90171020	Tables à dessiner	8,5 %	A
90172010	Instruments de dessin	En fr.	A
90172090	Autres	2,5 %	A
90173000	Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	4 %	A
90178010	Règles et mètres souples	6,5 %	A
90178090	Autres, y compris les curvimètres	4,5 %	A
90179010	De tables à dessiner	5,5 %	A
90179020	Des marchandises des nos tarifaires 9017.10.10 ou 9017.20.10	En fr.	A
90179090	Autres	3,5 %	A
90181110	Électrocardiographes	En fr.	A
90181191	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
90181199	Autres	En fr.	A
90181200	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	En fr.	A
90181300	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	En fr.	A
90181400	Appareils de scintigraphie	En fr.	A
90181910	Systèmes de contrôle de patients	En fr.	A
90181920	Assemblages de circuits imprimés pour modules d'acquisition de paramètres	En fr.	A
90181990	Autres	En fr.	A
90182000	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	En fr.	A
90183100	Seringues, avec ou sans aiguilles	En fr.	A
90183200	Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	En fr.	A
90183900	Autres	En fr.	A
90184100	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	En fr.	A
90184900	Autres	En fr.	A
90185000	Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	En fr.	A
90189010	Défibrillateurs	En fr.	A
90189020	Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises du no tarifaire 9018.90.10	En fr.	A
90189090	Autres	En fr.	A
90191000	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie	En fr.	A
90192000	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	En fr.	A
90200000	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.	En fr.	A

90211100	Prothèses articulaires	En fr.	A
90211900	Autres	En fr.	A
90212100	Dents artificielles	En fr.	A
90212900	Autres	En fr.	A
90213000	Autres articles et appareils de prothèse	En fr.	A
90214000	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	En fr.	A
90215000	Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	En fr.	A
90219000	Autres	En fr.	A
90221200	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	En fr.	A
90221300	Autres, pour l'art dentaire	En fr.	A
90221400	Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	En fr.	A
90221900	Pour autres usages	En fr.	A
90222100	À usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	En fr.	A
90222900	Pour autres usages	En fr.	A
90223000	Tubes à rayons X	En fr.	A
90229010	Génératrices de radiation	En fr.	A
90229020	Unités de faisceaux de rayons	En fr.	A
90229090	Autres	En fr.	A
90230000	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.	En fr.	A
90241010	Machines et appareils d'essais à commande électrique	En fr.	A
90241090	Autres	3,5 %	A
90248010	Machines et appareils électriques d'essai; Pour essais sur le béton, les papiers ou les cartons	En fr.	A
90248090	Autres	3,5 %	A
90249000	Parties et accessoires	En fr.	A
90251110	Thermomètres médicaux	En fr.	A
90251190	Autres	3,5 %	A
90251900	Autres	En fr.	A
90258010	Baromètres, non combinés à d'autres instruments	3,5 %	A
90258090	Autres	En fr.	A
90259010	Des articles suivants, à l'exclusion des transducteurs : Thermomètres médicaux; Autres thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, à l'exclusion de ceux à liquide à lecture directe; Marchandises du no tarifaire 9025.80.90	En fr.	A
90259090	Autres	3,5 %	A
90261000	Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides	En fr.	A
90262000	Pour la mesure ou le contrôle de la pression	En fr.	A
90268000	Autres instruments et appareils	En fr.	A
90269000	Parties et accessoires	En fr.	A
90271000	Analyseurs de gaz ou de fumées	En fr.	A
90272010	Instruments à commande électrique	En fr.	A
90272090	Autres	En fr.	A
90273010	Spectrophotomètres interférométriques (transformée de Fourier)	En fr.	A
90273091	Instruments et appareils à commande électrique	En fr.	A
90273099	Autres	En fr.	A
90274000	Posémètres	En fr.	A
90275000	Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	En fr.	A
90278011	Pour analyses physiques ou chimiques de la boue de forage, des fluides d'acidification des fluides de fracturation ou de ciment des puits, à l'exclusion des compteurs de pH	En fr.	A
90278019	Autres	En fr.	A

90278020	Instruments de remnographie	En fr.	A
90278090	Autres	En fr.	A
	Microtomes, y compris leurs parties et accessoires; Parties et accessoires, à l'exclusion des assemblages de circuits imprimés pour les marchandises de la sous-position no 9027.80 et des transducteurs, pour ce qui suit :		
90279010	Chromatographes électriques et a	En fr.	A
90279020	Assemblages de circuits imprimés pour les marchandises de la sous-position no 9027.80	En fr.	A
90279090	Autres	En fr.	A
90281000	Compteurs de gaz	5 %	A
	Pour installation sur des pompes de distribution du carburant, du type utilisé dans les stations-service ou les garages		
90282010		En fr.	A
90282090	Autres	4 %	A
90283000	Compteurs d'électricité	5 %	A
	De compteurs de gaz; Compteurs de liquides, à l'exclusion de ceux pour installation sur des pompes de distribution du carburant, du type utilisé dans les stations-service ou dans les garages;		
90289010	Transducteurs	4 %	A
90289090	Autres	En fr.	A
	Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires		
90291000		En fr.	A
	Instruments à commande électrique, à l'exclusion des indicateurs de vitesses et tachymètres pour véhicules automobiles		
90292010		En fr.	A
90292090	Autres	3,5 %	A
	Des compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires; Des indicateurs de vitesses et des tachymètres, à l'exclusion de ceux pour véhicules automobiles; Des stroboscopes;		
90299010	Transducteurs	En fr.	A
	Des indicateurs de vitesses et tachymètres pour véhicules automobiles		
90299020		4,5 %	A
	Instruments et appareils à commande électrique, à l'exclusion des compteurs à tubes de Geiger alpha-bêta, compteurs Geiger-Müller et instruments et appareils de détection de radiations nucléaires		
90301010		En fr.	A
90301090	Autres	3,5 %	A
90302000	Oscilloscopes et oscillographes cathodiques	En fr.	A
90303110	De types portatifs ou indicateur de tableaux	5 %	A
90303190	Autres	En fr.	A
	Instruments indicateurs électriques de tableaux, à l'exclusion de ceux des véhicules automobiles, aéronefs au bateaux; Ponts de capacités à haute tension; Instruments, sauf les ponts, pour mesurer les impédances;		
90303910	Instruments pour mesurer la résistivité	5 %	A
90303990	Autres	En fr.	A
	Instruments indicateurs électriques de tableaux; Mesureurs de champs		
90304010		En fr.	A
90304090	Autres	En fr.	A
	Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur		
90308200		En fr.	A
	Enregistreurs de tableaux conçus pour servir avec des machines automatiques de traitement de l'information		
90308310		2 %	A
90308390	Autres	En fr.	A
	Instruments conçus pour servir avec des machines automatiques de traitement de l'information		
90308910		2 %	A

90308990	Autres	En fr.	A
	Assemblages de circuits imprimés : Des oscilloscopes et des oscillographes à rayons cathodiques; D'instruments et appareils à commande électrique pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes;		
90309010	Des instruments et appareils électriques de la s	En fr.	A
90309090	Autres	En fr.	A
90311000	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	En fr.	A
90312010	Électriques	En fr.	A
90312090	Autres	3,5 %	A
90313000	Projecteurs de profils	3,5 %	A
	Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur		
90314100		En fr.	A
90314910	Machines de mesure des coordonnées	En fr.	A
90314990	Autres	3,5 %	A
	Jauges ne comportant pas un dispositif mesureur ajustable; Cellules dynamométriques, ayant une puissance n'excédant pas une tonne métrique, devant servir à la fabrication de balances; Appareils d'essais à pression pour déterminer la maturité des fruits;		
90318010		En fr.	A
90318090	Autres	3,5 %	A
90319010	Bases et cadres pour machines de mesure des coordonnées	En fr.	A
90319090	Autres	En fr.	A
90321010	Devant servir avec des machines ou des appareils	En fr.	A
90321090	Autres	5 %	A
90322000	Manostats (pressostats)	En fr.	A
90328100	Hydrauliques ou pneumatiques	En fr.	A
	Devant servir avec des machines ou des appareils, à l'exclusion de ceux qui servent au contrôle de la composition des solutions utilisées à des fins de stérilisation et de nettoyage par les fabricants de nourriture ou de breuvage ou par les hôpitaux		
90328910		En fr.	A
90328990	Autres	4,5 %	A
90329000	Parties et accessoires	En fr.	A
	Devant servir à la fabrication de spectromètres de masse ou leurs parties		
90330010		En fr.	A
90330090	Autres	4 %	A
91011100	À affichage mécanique seulement	5 %	A
91011200	À affichage opto-électronique seulement	5 %	A
91011900	Autres	5 %	A
91012100	À remontage automatique	5 %	A
91012900	Autres	5 %	A
91019110	Compteurs de temps	En fr.	A
91019190	Autres	5 %	A
91019900	Autres	5 %	A
91021100	À affichage mécanique seulement	5 %	A
91021200	À affichage opto-électronique seulement	5 %	A
91021900	Autres	5 %	A
91022100	À remontage automatique	5 %	A
91022900	Autres	5 %	A
91029110	Compteurs de temps	En fr.	A
91029190	Autres	5 %	A
91029900	Autres	5 %	A
91031000	Fonctionnant électriquement	11 %	A
91039000	Autres	14 %	A
	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules.		
91040000		En fr.	A
91051100	Fonctionnant électriquement	14 %	A
91051900	Autres	14 %	A
91052110	Réseaux d'horloges	6,5 %	A

91052190	Autres	14 %	A
91052900	Autres	14 %	A
91059110	Réseaux d'horloges	5 %	A
91059120	Chronomètres pour aéronefs ou navires	En fr.	A
91059190	Autres	14 %	A
91059910	Chronomètres pour aéronefs ou navires	En fr.	A
91059990	Autres	11 %	A
91061000	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	En fr.	A
91062000	Parcmètres	14 %	A
91069000	Autres	En fr.	A
91070010	Contrôleurs d'irrigation électro-mécaniques; Interrupteurs horaires et autres appareils devant servir à la fabrication de machines ou d'appareils	En fr.	A
91070090	Autres	6,5 %	A
91081100	À affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	En fr.	A
91081200	À affichage opto-électronique seulement	En fr.	A
91081900	Autres	En fr.	A
91082000	À remontage automatique	En fr.	A
91089100	Mesurant 33,8 mm ou moins	En fr.	A
91089900	Autres	En fr.	A
91091100	De réveils	En fr.	A
91091900	Autres	En fr.	A
91099000	Autres	En fr.	A
91101100	Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	En fr.	A
91101200	Mouvements incomplets, assemblés	En fr.	A
91101900	Ébauches	En fr.	A
91109000	Autres	En fr.	A
91111000	Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	En fr.	A
91112000	Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	En fr.	A
91118000	Autres boîtes	En fr.	A
91119000	Parties	En fr.	A
91121000	Cages et cabinets en métal	En fr.	A
91128000	Autres cages et cabinets	En fr.	A
91129000	Parties	En fr.	A
91131010	Devant servir à la fabrication de montres	En fr.	A
91131090	Autres	4,5 %	A
91132010	Devant servir à la fabrication de montres	En fr.	A
91132090	Autres	5 %	A
91139000	Autres	En fr.	A
91141000	Ressorts, y compris les spiraux	En fr.	A
91142000	Pierres	En fr.	A
91143000	Cadrans	En fr.	A
91144000	Platines et ponts	En fr.	A
91149000	Autres	En fr.	A
92011000	Pianos droits	En fr.	A
92012000	Pianos à queue	7 %	A
92019010	Clavecins et clavicordes	En fr.	A
92019090	Autres	7 %	A
92021000	À cordes frottées à l'aide d'un archet	En fr.	A
92029010	Harpes, y compris les autoharpes	En fr.	A
92029090	Autres	6 %	A
92030010	Orgues à tuyaux et à clavier	En fr.	A
92030020	Harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	7 %	A
92041000	Accordéons et instruments similaires	En fr.	A
92042000	Harmonicàs à bouche	En fr.	A
92051000	Instruments dits «cuivres»	En fr.	A
92059010	Bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec et saxophones	En fr.	A
92059090	Autres	6 %	A

92060010	Carillons devant être utilisés dans les églises; Tambours et batteries, cymbales, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones et clochettes accordées	En fr.	A
92060090	Autres	6 %	A
92071000	Instruments à clavier, autres que les accordéons	6 %	A
92079010	Accordéons, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas et xylophones	En fr.	A
92079090	Autres	6 %	A
92081000	Boîtes à musique	6 %	A
92089000	Autres	6 %	A
92091000	Métronomes et diapasons	5,5 %	A
92092000	Mécanismes de boîtes à musique	3 %	A
92093010	D'autoharpes, clavicordes, clavecins, harpes, violes, altos, violons et violoncelles; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines	En fr.	A
92093090	Autres	4,5 %	A
92099110	Agrafes, parties d'étouffoirs de cordes de basse, cuir pour lanières, lanières, douilles d'étouffoirs, forté, marteaux non recouverts, moulures de marteaux, fonds de clavier, touches noires de pianos ou d'orgues, chevilles de pianos et chevilles de cheval	En fr.	A
92099190	Autres	5 %	A
92099210	Pour harpes et instruments dont les cordes sont frottées à l'aide d'un archet; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines	En fr.	A
92099220	Pour les autres instruments à cordes, sauf les instruments à cordes à clavier	6 %	A
92099300	Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.03	En fr.	A
92099410	Devant servir à la fabrication ou à la réparation de pianos ou orgues; Parties et accessoires devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines, dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques;	En fr.	A
92099490	Parties des c	En fr.	A
92099490	Autres	5 %	A
92099910	Pour clavecins, clavicordes, accordéons et instruments similaires, instruments dits «cuivres», bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec, saxophones, tambours et batteries, cymbales, carill	En fr.	A
92099990	Autres	5 %	A
93010010	Fusils	En fr.	A
93010090	Autres	7 %	A
93020000	Revolvers et pistolets, autres que ceux des nos 93.03 ou 93.04.	3,5 %	A
93031000	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	3,5 %	A
93032010	Fusils de chasse à coulisse	3,5 %	A
93032090	Autres	3,5 %	A
93033010	Carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, sauf les carabines de tir à la cible	7 %	A
93033090	Autres	3,5 %	A
93039010	Appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; Appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	En fr.	A
93039090	Autres	3,5 %	A
93040010	Fusils et pistolets, à ressort ou à gaz	3,5 %	A

93040090	Autres	7 %	A
93051000	De revolvers ou pistolets	3,5 %	A
93052100	Canons lisses	2 %	A
	Accessoires devant servir dans les carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou dans les carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, à l'exclusion des accessoires des carabines de tir à la cible;		
93052910	Pa	En fr.	A
93052990	Autres	7,5 %	A
	Parties des appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques;		
93059010	Parties des appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	En fr.	A
93059090	Autres	3,5 %	A
93061000	Cartouches pour pistolets de scellement ou pour pistolets d'abattage et leurs parties	7 %	A
93062100	Cartouches	7 %	A
93062900	Autres	En fr.	A
	Cartouches chargées d'éléments toxiques pour appareils pour la destruction des bêtes de proie;		
93063010	Cartouches de démarrage et leur parties, pour moteurs diesel ou semi-diesel;		
93063010	Cartouches à deux coups destinées à servir comme épouvantails	En fr.	A
93063090	Autres	7 %	A
93069010	Parties des bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et munitions de guerre similaires	3,5 %	A
93069090	Autres	7 %	A
93070000	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux.	7 %	A
94011000	Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	En fr.	A
94012000	Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	6 %	A1
94013010	Pour usages domestiques	8 %	A1
94013090	Autres	En fr.	A
94014000	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	9,5 %	A1
94015010	Non finis et non assemblés, devant servir à la fabrication de meubles en rotin ou en bambou	9,5 %	A1
94015090	Autres	9,5 %	A1
94016110	Pour usages domestiques	9,5 %	A1
94016190	Autres	En fr.	A
94016910	Pour usages domestiques	9,5 %	A1
94016990	Autres	En fr.	A
94017110	Pour usages domestiques	8 %	A1
94017190	Autres	En fr.	A
94017910	Pour usages domestiques	8 %	A1
94017990	Autres	En fr.	A
94018010	Pour usages domestiques	9,5 %	A1
94018090	Autres	En fr.	A
	De bâtis de mobilier, en bois autre que de conifères, non finies, simplement alésées, façonnées et poncées à la machine, partiellement assemblées ou non, devant servir à la fabrication de chaises stationnaires ayant un cadre de bois décoratif exposé;		
94019011	Mét	En fr.	A
94019019	Autres	8 %	A1
94019020	En surfaces textiles pour sièges devant servir dans les véhicules aériens	15,5 %	A1
94019090	Autres	En fr.	A
94021000	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	En fr.	A
94029000	Autres	En fr.	A

94031000	Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	En fr.	A
94032000	Autres meubles en métal	8 %	A1
94033000	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	En fr.	A
94034000	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	9,5 %	A1
94035000	Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	9,5 %	A1
94036010	Pour usages domestiques	9,5 %	A1
94036090	Autres	En fr.	A
94037010	Pour usages domestiques	9,5 %	A1
94037090	Autres	En fr.	A
94038011	Meubles non finis et non assemblés, devant servir à la fabrication de meubles en rotin ou en bambou	9,5 %	A1
94038019	Autres	9,5 %	A1
94038090	Autres	En fr.	A
94039000	Parties	En fr.	A
94041000	Sommiers	8 %	A1
94042100	En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	9,5 %	A1
94042900	En autres matières	9,5 %	A1
94043000	Sacs de couchage	15,5 %	A1
94049010	Oreillers, coussins et articles similaires, en coton; Couvre-pieds, édredons et articles similaires, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	14 %	C
94049090	Autres	14 %	C
94051000	Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques	7 %	A1
94052000	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	7 %	A1
94053000	Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	7 %	A1
94054010	Type xénon	En fr.	A
94054020	Projecteurs pour cinéma ou théâtre	6 %	A1
94054090	Autres	7 %	A1
94055010	Chandeliers et candélabres	5 %	A1
94055090	Autres	7 %	A1
94056000	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires	7 %	A1
94059110	Cheminées pour lampes	7 %	A1
94059191	Articles en verre pour l'éclairage sauf les globes ou les ébauches sphériques décorés par l'application d'une matière quelconque à la surface du verre après qu'il a été formé; Pendeloques, non enfilées	En fr.	A
94059199	Autres	4,5 %	A1
94059200	En matières plastiques	3,5 %	A1
94059910	Paralumes à courbe en anse de panier enveloppants, en aluminium anodisé, devant servir à la fabrication d'appareils d'éclairage fluorescents	En fr.	A
94059990	Autres	6 %	A1
94060011	Non assemblés ou incomplets, en matières plastiques renforcé de fibres de verre, devant servir à la fabrication de silos	En fr.	A
94060019	Autres	4,5 %	A
94060020	Structures gonflables	15,5 %	A
94060090	Autres	6 %	A
95010000	Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (tricycles, trottinettes, autos à pédales, par exemple); landaus et poussettes pour poupées.	8 %	A
95021000	Poupées, même habillées	En fr.	A
95029100	Vêtements et leurs accessoires, chaussures et chapeaux	En fr.	A

95029900	Autres	En fr.	A
95031000	Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires	En fr.	A
95032000	Modèles réduits, animés ou non, à assembler, autres que ceux du n° 9503.10	En fr.	A
95033000	Autres assortiments et jouets de construction	En fr.	A
95034100	Rembourrés	En fr.	A
95034900	Autres	En fr.	A
95035000	Instruments et appareils de musique-jouets	En fr.	A
95036000	Puzzles	En fr.	A
95037010	En matières plastiques	5 %	A
95037090	Autres	En fr.	A
95038000	Autres jouets et modèles, à moteur	En fr.	A
95039000	Autres	En fr.	A
95041000	Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	En fr.	A
95042000	Billards et leurs accessoires	En fr.	A
95043000	Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)	En fr.	A
95044000	Cartes à jouer	En fr.	A
95049010	Billard anglais et autres tables et tableaux de jeux	5 %	A
95049090	Autres	En fr.	A
95051000	Articles pour fêtes de Noël	En fr.	A
95059000	Autres	En fr.	A
95061110	Skis alpin	En fr.	A
95061190	Autres	7,5 %	A
95061200	Fixations pour skis	7 %	A
95061900	Autres	6,5 %	A
95062100	Planches à voile	9,5 %	A
95062900	Autres	7,5 %	A
95063100	Clubs complets	7,5 %	A
95063210	Creuses, pour la pratique	5,5 %	A
95063290	Autres	8 %	A
95063910	Poignées finies devant servir à la fabrication de clubs de golf; Manches d'acier ou de graphite	En fr.	A
95063920	Manches de bois; Spatules de bâtons en bois	2,5 %	A
95063930	Parties inférieures forgées en fer ou en acier, non meulées, ni polies, ni plaquées ni autrement finies	4,5 %	A
95063990	Autres	7 %	A
95064000	Articles et matériel pour le tennis de table	7 %	A
95065100	Raquettes de tennis, même non cordées	En fr.	A
95065910	Raquettes de squash, de badminton ou de racketball	En fr.	A
95065990	Autres	7 %	A
95066100	Balles de tennis	En fr.	A
95066210	Conçus en vue de la formation d'enfants souffrant de handicaps intellectuels et devant être utilisés dans une école, une académie, un collège, un séminaire ou toute association, société ou institution qui s'occupent de la formation de ces enfants; Ballon	En fr.	A
95066290	Autres	7 %	A
95066910	Balles pour le cricket	7 %	A
95066920	Balles pour jeux de boules sur pelouse ou pour jeux de boules d'intérieur et balles de croquets, de squash ou de racketball	En fr.	A
95066990	Autres	7 %	A
95067011	Patins à glace	18 %	A
95067012	Patins à roulettes	18 %	A
95067020	Patins à glace ou patins à roulettes, non montés sur des chaussures	5,5 %	A

95069110	Bicyclettes d'exercices; Parties devant servir à la fabrication des appareils d'exercice physique; Appareils d'escaliers d'exercice	En fr.	A
95069190	Autres	6,5 %	A
95069910	Volants de badminton; Bâtons de base-ball en aluminium; Protecteurs faciaux et épaulières pour le football américain; Pour l'escalade ou l'alpinisme	En fr.	A
95069920	Pigeons d'argile pour le tir aux pigeons; Pierres pour le curling; Bâtons de hockey	2,5 %	A
95069931	Cages automatisées pour les batteurs; Lance-pigeons d'argile; Lanceurs mécaniques pour balles de base-ball ou de softball	6 %	A
95069939	Autres	En fr.	A
95069940	Jambières et battes pour le cricket	7 %	A
95069950	Protège-tibias et coudières ou épaulières, autres que pour le football américain; Protecteurs pour taille-cuisses-hanches	15,5 %	A
95069990	Autres	7,5 %	A
95071010	Parties devant servir à la fabrication de cannes à pêche	En fr.	A
95071090	Autres	6,5 %	A
95072000	Hameçons, même montés sur avançons	En fr.	A
95073000	Moulinets pour la pêche	6,5 %	A
95079010	Lignes de pêche pour sportifs, en emballages pour la vente au détail	7 %	A
95079091	Filets d'épuisettes, devant servir à la fabrication des épuisettes de pêche; Leurres, turlottes, appâts artificiels, flotteurs de lignes et lignes à pêche (y compris les merlins) d'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche	En fr.	A
95079099	Autres	6,5 %	A
95080000	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques, ménageries et théâtres ambulants.	En fr.	A
96011000	Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	En fr.	A
96019000	Autres	6,5 %	A
96020010	Cire gaufrée en rayons pour ruches; Capsules en gélatine pour produits pharmaceutiques; Ambre ouvré devant servir à la fabrication de bijouterie	En fr.	A
96020090	Autres	6,5 %	A
96031010	Balais	11 %	A
96031020	Brosses	7 %	A
96032100	Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	7 %	A
96032900	Autres	7 %	A
96033010	Pinceaux et brosses pour artistes	7 %	A
96033090	Autres	En fr.	A
96034010	Rouleaux de matières textiles	15,5 %	A
96034090	Autres	7 %	A
96035000	Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	En fr.	A
96039010	Balais	11 %	A
96039020	Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	8 %	A
96039030	Balais à franges de matières textiles	15,5 %	A
96039090	Autres	6,5 %	A
96040000	Tamis et cribles, à main.	6,5 %	A
96050000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements.	6,5 %	A
96061000	Boutons-pression et leurs parties	3,5 %	A

96062100	En matières plastiques, non recouverts de matières textiles	4,5 %	A
96062200	En métaux communs, non recouverts de matières textiles	En fr.	A
96062900	Autres	2,5 %	A
96063010	Parties de boutons, composées entièrement ou partiellement de pièces de métal embouties, devant servir à la fabrication de boutons recouverts	5 %	A
96063090	Autres	7,5 %	A
96071110	Étanches à l'air et à l'eau	En fr.	A
96071190	Autres	10 %	A
96071900	Autres	11 %	A
96072010	De matières textiles	11,5 %	A
96072090	Autres	11 %	A
96081000	Stylos et crayons à bille	7 %	A
96082000	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	7 %	A
96083100	À dessiner à encre de Chine	7 %	A
96083900	Autres	7 %	A
96084000	Porte-mine	7 %	A
96085000	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	7 %	A
96086010	Devant servir à la fabrication de stylos à bille	En fr.	A
96086090	Autres	7 %	A
96089110	Becs en feutre de laine ou de matières plastiques, devant servir à la fabrication de plumes ou marqueurs à pointe poreuse	En fr.	A
96089190	Autres	5 %	A
96089910	Parties, autres que cartouches, devant servir à la fabrication de stylos à bille	En fr.	A
96089990	Autres	7 %	A
96091000	Crayons à gaine	7 %	A
96092010	Devant servir à la fabrication de crayons	En fr.	A
96092090	Autres	6 %	A
96099000	Autres	7 %	A
96100000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.	4,5 %	A
96110000	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main.	6,5 %	A
96121010	Devant servir utilisés dans des machines pour empaqueter les fruits frais ou les légumes frais	En fr.	A
96121020	Autres, tissés, en fibres synthétiques ou artificielles, à l'exception de ceux dont la largeur est inférieure à 30 mm et placés en permanence dans des cartouches	15,5 %	A
96121030	Autres, contenant des fibres synthétiques ou artificielles	15,5 %	A
96121090	Autres	8,5 %	A
96122000	Tampons encreurs	8,5 %	A
96131000	Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	6,5 %	A
96132000	Briquets de poche, à gaz, rechargeables	9 %	A
96133000	Briquets de table	9,5 %	A
96138000	Autres briquets et allumeurs	8 %	A
96139000	Parties	6,5 %	A
96142010	Pipes en écume de mer, à l'exception de celle composées partiellement de bruyère	En fr.	A
96142020	Ébauchons de pipes, en bois ou en racine	En fr.	A
96142090	Autres	6,5 %	A
96149000	Autres	7 %	A
96151100	En caoutchouc durci ou en matières plastiques	5,5 %	A
96151900	Autres	7 %	A
96159000	Autres	6,5 %	A
96161000	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	8,5 %	A

96162000	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	12 %	A
96170000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre).	7,5 %	A
96180000	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages.	9 %	A
97011010	Originaux faits par des artistes Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
97011090	Autres	5,5 %	A
97019010	Collages originaux et plaques décoratives analogues faits par des artistes Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
97019090	Autres	7 %	A
97020000	Gravures, estampes et lithographies originales. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
97030000	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
97040000	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays de destination. Note: Le taux du Tarif général appl	En fr.	A
97050000	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchan	En fr.	A
97060000	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
¹ Les contingents tarifaires en franchise annuels suivants s'appliqueront:			
	<u>Année</u>	<u>Quantité globale - tonnes métriques</u>	
	2003-01-01	20 000	
	2004-01-01	23 200	
	2005-01-01	26 680	
	2006-01-01	29 615	
	2007-01-01	32 280	
	2008-01-01	34 863	
	2009-01-01	37 652	
	2010-01-01	40 000	